

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Douzième séance – Mercredi 14 septembre 2005, à 20 h 45

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Olivier Coste*, *M^{me} Linda de Coulon*, *M. Guy Dossan*, *M^{mes} Claudine Gachet*, *Virginie Keller Lopez*, *MM. Jean-Charles Lathion*, *Jean-Pierre Oberholzer*, *Jean-Pierre Oetiker*, *Georges Queloz* et *M^{me} Bérengère Rosset*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Patrice Mugny*, *Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} septembre 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 13 septembre, mercredi 14 septembre et lundi 19 septembre 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition de résolution du Conseil administratif du 23 mars 2005 concernant la garantie de déficit de 1 000 000 de francs pour la saison 2005-2006 du ballet du Grand Théâtre (PR-404 A)¹.

Rapporteur: M. André Kaplun.

La commission des finances a traité cette proposition les 4 et 25 mai 2005, sous la présidence de M. Losio, et le 22 juin 2005 sous la présidence de M. Maudet.

Résumé de la proposition

Dans sa proposition très succincte, le Conseil administratif rappelle que, suite aux motions M-393, M-394 et M-395 intitulées respectivement «Pour une gestion du Grand Théâtre ouverte aux collectivités locales», «Soutien du Canton au maintien du ballet du Grand Théâtre» et «Coût du ballet ou coup de balai au Grand Théâtre» et à la résolution R-59 intitulée «Pour une gestion du Grand Théâtre ouverte aux collectivités locales», le Conseil administratif s'est engagé à garantir le déficit du ballet du Grand Théâtre à raison de 1 million de francs pendant deux ans (saisons 2004-2005 et 2005-2006). Le Conseil municipal ayant approuvé la couverture de déficit pour la saison 2004-2005, le Conseil administratif propose de faire de même pour la saison 2005-2006 sur la base du texte suivant:

¹ «Mémorial 162^e année»: Proposition, 5659.

PROJET DE RÉSOLUTION

A l'instar de ce qui a été réalisé pour la saison 2004-2005, le Conseil municipal accepte de reconduire en 2006 la couverture de déficit de 1 000 000 de francs en faveur de la saison 2005-2006 du ballet du Grand Théâtre.

Séance du 4 mai 2005

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif, accompagné de M. Boris Drahusak, directeur du département des affaires culturelles

M. Mugny rappelle que le délai de deux ans a été voulu pour permettre une réflexion sur le maintien du ballet, voire sur la séparation du budget du Grand Théâtre et de celui du ballet. Cette séparation lui paraît absurde dans la mesure où il serait très difficile de déterminer quelle part devrait aller à l'un et à l'autre. Pour assurer le maintien du ballet, on pourrait indexer la subvention sur la masse salariale en demandant le même effort aux fondations qui soutiennent le Grand Théâtre. Il ne faut pas faire un demi-choix. Si on soutient le Grand Théâtre et son ballet, il faut en accepter le coût en se souvenant que le Grand Théâtre fournit du travail à 400 personnes (emplois fixes) et, indirectement, à plus de 1000 personnes. Il faut également prendre en compte ses retombées économiques et sa contribution au rayonnement de Genève.

Question: Est-il correct que le coût du ballet fasse figure de fusible, alors que les salaires des danseurs sont assez faibles comparés aux gros cachets de certains artistes du Grand Théâtre?

Réponse: Si les artistes reconnus ne sont pas payés au prix du marché, ils ne viennent pas.

Question: Est-ce que la garantie de 1 million de francs sera affectée directement au ballet ou sera-t-elle noyée dans la masse?

Réponse: Le million pourrait être conditionné au maintien du ballet.

Question: Pourquoi parle-t-on d'une garantie de déficit, alors qu'il est question de pérenniser le million?

Réponse: A l'origine, le Conseil administratif a demandé un signal au Conseil municipal. La Ville de Genève a opté pour une garantie de déficit, car il n'y avait rien d'autre.

Question: Où en sont les discussions avec les autres partenaires?

Réponse: Le Canton ne veut pas mettre un sou. Il ne paie pas ce qu'il doit à la Ville de Genève, par exemple un tiers de la Fondation d'art dramatique (FAD). Il

ne faut donc pas imaginer que l'Etat va payer pour le Grand Théâtre. On doit également se souvenir que la Ville de Genève a 40% des contribuables, mais qu'elle reçoit 60% des contributions publiques.

Question: Qu'en est-il de la recherche de fonds privés?

Réponse: Deux fondations versent en tout 1 700 000 francs, le Cercle du Grand Théâtre environ 1 million de francs et les communes genevoises également 1 million de francs.

Question: Y a-t-il des discussions avec la Ville de Lausanne en vue de créer une troupe commune ballet/opéra pour les deux villes?

Réponse: Le fonctionnement est très différent à Lausanne qui consacre moins d'argent à la culture et ne soutient que deux ou trois institutions et ses musées. Des discussions viennent de commencer avec Neuchâtel. M. Drahusak ajoute que l'Etat de Vaud a baissé sa contribution à l'Orchestre de la Suisse romande.

Question: Si le ballet était indépendant du Grand Théâtre, coûterait-il plus cher?

Réponse: Non seulement il coûterait plus cher, mais il ne bénéficierait plus des salles de répétitions du Grand Théâtre. Un ballet indépendant coûterait entre 3 et 3,5 millions de francs.

Question: Si on supprime le ballet, quelle est l'économie réalisée?

Réponse: Si on enlève le ballet, la scène lyrique ne sera plus au même niveau. D'autre part, des engagements ont été pris. Si on en sort, il y aura des dédits à payer. En outre, si la subvention avait été indexée, on paierait beaucoup plus. Enfin, il ne faut pas oublier qu'il nous manque l'apport des fonds du casino.

Question: Comment pourrait-on pérenniser le ballet du Grand Théâtre?

Réponse: En signant une convention avec le Grand Théâtre comprenant un engagement de maintenir le ballet.

Séance du 25 mai 2005

Audition de la Fondation du Grand Théâtre

La fondation est représentée par M. de Preux, président, M. Blanchard, directeur, et M. Soragni, secrétaire général.

Après avoir distribué les comptes globaux du Grand Théâtre, la structure des charges, la structure du financement et l'historique des subventions depuis 1990-1991 (documents annexés), M. de Preux explique que le manco de 2 millions de francs persiste depuis plusieurs années, notamment en raison de la non-indexa-

tion de la subvention de la Ville de Genève, ce qui représente une perte de pouvoir d'achat de 29 millions. Le total de la masse salariale et des cachets représente plus de 34 millions, à quoi s'ajoutent les charges facturées par la Ville de Genève, soit 6 millions. En matière d'économies substantielles, le Grand Théâtre pourrait se séparer des ateliers de décors et de costumes ou du chœur, mais cela toucherait des personnes qui ont une famille à charge et entraînerait malgré tout des coûts. C'est pourquoi la solution du ballet a été envisagée comme étant la moins dommageable, ce qui représenterait une économie d'environ 2 millions de francs. Certes, la Ville de Genève a accordé 1 million supplémentaire, mais l'Etat n'a pas suivi. Il a donc fallu recourir à l'aide de deux fondations (Wilsdorf et Safra) et de l'Association des communes genevoises. Le Grand Théâtre continue ses efforts pour combler le manco grâce à l'économie privée, mais il souhaite que la subvention soit indexée tout au moins sur les salaires, comme le préconise M. Mugny. Si le Grand Théâtre obtient les 2 millions qui lui manquent, il aurait une assise lui permettant de ne plus quémander. Si le Conseil municipal refuse la proposition de 1 million, il n'est pas certain que les institutions privées maintiennent leur contribution. Il faudrait dans ce cas procéder à des licenciements.

Question: Le Grand Théâtre n'aurait-il pas pu faire des économies en renonçant à l'engagement de stars?

Réponse: Le Grand Théâtre s'est fixé un niveau d'excellence qu'il se doit de maintenir pour répondre à l'attente du public et des sponsors, et à son cahier des charges (huit spectacles lyriques et deux spectacles de ballet par saison). Une diminution du nombre de spectacles ne permettrait pas de réduire les frais structurels.

Question: Quelles démarches ont été entreprises par le Grand Théâtre auprès du Conseil d'Etat?

Réponse: Le Grand Théâtre est subordonné à l'autorité de la Ville, dont l'exécutif a les contacts avec l'Etat. La Conférence culturelle est actuellement au point mort. Des contacts ont été pris avec plusieurs députés, mais leurs interventions n'ont rien donné.

Question: Que représente le coût de l'indexation de la subvention sur les salaires?

Réponse: Entre 120 000 et 180 000 francs.

Question: Avez-vous le sentiment de tout faire en matière de mécénat et de sponsoring?

Réponse: Si l'autorité politique fait un effort, cela facilite les démarches auprès de l'économie privée.

Question: Combien de fois le fonds de réserve, qui s'élève actuellement à 1,2 million de francs, a-t-il été utilisé par la nouvelle direction?

Réponse: Une seule fois.

Question: Le déficit prévu pour la saison en cours (1 million) sera-t-il couvert par la garantie de déficit ou par le fonds de réserve?

Réponse: Par la garantie de déficit.

Question: Ne pourrait-on faire des économies en supprimant des spectacles?

Réponse: En supprimant des spectacles, on supprime aussi des recettes. Pour économiser 2 millions, il faudrait faire une saison à quatre spectacles.

Question: Que pensez-vous d'une convention quadriennale qui bloquerait une somme pendant quatre ans?

Réponse: La fondation est favorable à cette idée.

Question: Que pensez-vous de mettre une ligne supplémentaire de 1 million au budget liée au ballet?

Réponse: Si on veut une ligne affectée strictement au ballet, il ne faut pas 1 million mais 3. Ce serait une erreur. Lier une somme au ballet ne résout pas le problème structurel. Il faudrait licencier ailleurs.

Question: N'y a-t-il pas une spirale ascendante au niveau des cachets d'artistes?

Réponse: Il n'y a pas d'inflation à nombre de représentations égal. D'autre part, il faut également tenir compte des exigences de qualité des mécènes et des sponsors.

Séance du 22 juin 2005

Audition des représentants des partis politiques au conseil de la Fondation du Grand Théâtre

Question: Que pensez-vous de lier la garantie de déficit de 1 million de francs au ballet?

Réponse du représentant du Parti socialiste: Il n'y a pas de position commune des représentants de partis, mais ils sont d'accord sur le fait qu'il faut un financement durable pour le ballet. Comme il n'y a pas de ligne budgétaire pour le ballet, tout transite par le Grand Théâtre. Se contenter de renouveler la garantie de déficit serait de l'hypocrisie, car le financement du Grand Théâtre est structu-

rellement déficitaire à raison d'au moins 2 millions de francs par année. Si on accorde une subvention «ballet», on ne pourra plus utiliser le ballet comme fusible.

Réponse du représentant des Verts: Il serait possible de réaliser des économies en faisant exécuter les costumes ou les décors à l'étranger, mais ce serait une décision grave pour l'artisanat local.

Réponse du représentant du Parti démocrate-chrétien: Le ballet est une entité à part au sein du Grand Théâtre qui pourrait être intégrée dans une maison de la danse, mais celle-ci n'existe pas à Genève. Il déplore toutefois qu'aucune économie ne soit réalisée au Grand Théâtre pour réduire les coûts. Bien que le prébudget 2006-2007 comprenne une augmentation de 5% du prix des billets, représentant 500 000 francs de recettes supplémentaires, c'est la même somme qui est demandée comme garantie de déficit. La direction répond toujours que l'excellence n'a pas de prix.

Question: Même si le million que l'on nous demande est accordé, il ne couvrira pas les charges globales du ballet. Que faire?

Réponse du représentant du Parti démocrate-chrétien: Il faut prendre une décision politique. Est-il utile d'avoir une troupe de ballet à Genève? Si la réponse est oui, il faut en assumer le coût, soit environ 3 millions par an. La garantie de déficit proposée ne garantit pas le maintien du ballet ni ne couvre le coût total du ballet, mais ce sera un signe politique que le Conseil municipal souhaite qu'on garde le ballet.

Question: Qu'en est-il d'autres sources de financement privées ou publiques?

Réponse de la représentante du Parti libéral: Le Grand Théâtre obtenait jusqu'ici 2 millions de francs de sources privées, mais le mécénat est en perte de vitesse. Le Cercle du Grand Théâtre fait également de gros efforts. Quant aux magistrats de la Ville de Genève, ils sont découragés. La Conférence culturelle ne fonctionne pas et le Grand Conseil fait la sourde oreille.

Commentaire du représentant du Parti socialiste: Il y a deux hypothèses. La première est l'absence de garantie de déficit, impliquant que la direction du Grand Théâtre reviendra chaque année avec la menace de la suppression du ballet. La seconde est la garantie de 1 million sur la base d'une convention de subventionnement. Par contre, les financements du mécénat et du sponsoring ne sont pas garantis. Quant au coût réel du ballet, les comptes ne permettent pas de dire quels coûts sont attribués au ballet.

Question: Est-il vraiment indispensable de choisir comme têtes d'affiche des artistes de premier plan qui coûtent très cher?

Réponse du représentant de l'Union démocratique du centre: Les cachets nous sont imposés. Quant aux choix des artistes, ils dépendent du directeur. Des économies sont toutefois réalisables sur les décors. Il y a eu d'énormes dépassements. Il faut une meilleure gestion.

Observation du représentant des Verts: Pour certaines productions, les artistes capables d'interpréter les principaux rôles ne sont pas légion. Le directeur n'a donc pas forcément le choix. En revanche, il peut renoncer à programmer des spectacles trop coûteux. D'autre part, un metteur en scène peut avoir de nouvelles idées en préparant une production, ce qui entraîne des surcoûts.

Observation de la représentante du Parti du travail: Dans certaines circonstances, il faut trouver un(e) remplaçant(e) au dernier moment, ce qui explique en partie les dépassements comptes/budget.

Question: Quelle est l'évaluation des retombées financières du Grand Théâtre pour le Canton de Genève?

Réponse du représentant du Parti socialiste: Selon une étude déjà ancienne, un franc investi dans le Grand Théâtre équivaut à deux francs de retombées financières.

Il est en outre favorable à la création d'une entité autonome avec sa propre administration et son propre budget pour le ballet, même si le coût général est plus élevé (environ 3,5 millions de francs au lieu de 3 millions), mais il est le seul de cet avis. Le ballet lui-même ne le souhaite pas.

Commentaire de la représentante du Parti libéral: Le Grand Théâtre a tout intérêt à garder un ballet de très bonne qualité qui contribue à son rayonnement.

Commentaire du représentant des Verts: Tous les opéras dans le monde ne se situent pas dans une ville aussi modeste que Genève. Il faut peut-être revoir le fonctionnement du Grand Théâtre et du ballet.

Question: Existe-t-il une étude sur la fréquentation du Grand Théâtre?

Réponse de la représentante du Parti du travail: Elle va se renseigner.

Audition des représentants du ballet

Le ballet du Grand Théâtre est représenté par M^{me} Bonaudi, coordinatrice administrative, M^{me} Robin Prévallée, danseuse, et M. Roy, danseur.

Question: Quelle est votre position par rapport au statut actuel du ballet?

Réponse: Le ballet est actuellement totalement rattaché au Grand Théâtre. Serait-il possible de séparer les budgets? Cela paraît difficile et coûterait proba-

blement plus cher, bien que, sur le plan artistique, ce serait plus intéressant, notamment pour la programmation qui dépend aujourd'hui de la disponibilité du Grand Théâtre.

Question: Les danseurs/danseuses sont-ils/elles tous salariés?

Réponse: Tous ont un contrat avec la fondation.

Question: Quelle est la marge de manœuvre du directeur artistique du ballet?

Réponse: Il fait une proposition au directeur général du Grand Théâtre qui établit le budget avec lui.

Question: Quelle est la proportion des spectacles en Suisse et à l'étranger?

Réponse: Environ un tiers en Suisse et deux tiers à l'étranger.

Question: Peut-on avoir une réponse écrite sur l'évolution historique du ballet et de ses relations avec le Grand Théâtre?

Réponse: Le document sera fourni (voir annexe).

Question: La situation instable du ballet a-t-elle un impact sur la créativité et la qualité des spectacles?

Réponse: Depuis deux ans, le ballet a de plus en plus de succès.

Discussion

Trois partis (S, AdG/SI et T) souhaitent reporter le vote pour digérer les auditions et préparer des amendements, mais une majorité s'y oppose, notamment vu l'urgence de la proposition PR-404 et la nécessité de donner un signe aux sponsors et au mécénat. Le président ouvre donc le débat.

Le Parti socialiste trouve la proposition minimaliste par rapport aux enjeux et aurait préféré une proposition plus courageuse, à savoir un projet d'arrêté pour une subvention plutôt qu'une garantie de déficit. C'est la raison pour laquelle le Parti socialiste ne votera pas la proposition, mais proposera des amendements en rappelant que le million de francs ne garantit pas le maintien du ballet, puisque le reste du financement n'est pas assuré. Le Parti socialiste veut que la subvention soit liée au ballet par une convention quadriennale, ce qui signifie que, si l'autre partie des fonds n'est pas trouvée, la subvention tomberait. Enfin, il appelle l'Etat à soutenir financièrement le Grand Théâtre, étant entendu qu'il pourrait nommer des représentants au conseil de fondation.

Le Parti libéral estime que, en votant la garantie de déficit pour une année supplémentaire, on donne au Grand Théâtre les moyens de trouver le financement

complémentaire et le temps aux magistrats et au Conseil municipal de poursuivre la réflexion sur le ballet. Il est donc opposé à la transformation de la garantie de déficit en subvention.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) soutiendra les amendement du Parti socialiste.

Le Parti démocrate-chrétien est favorable aux amendements du Parti socialiste, mais aurait préféré que ceux-ci soient votés au moment de l'adoption du budget de la Ville de Genève 2006.

Les Verts sont d'accord avec les amendements, dans la mesure où ils souhaitent qu'un signal clair soit donné au magistrat du département des affaires culturelles.

Le Parti du travail soutient les amendements du Parti socialiste, soit en particulier la conclusion d'une convention qui permettrait d'avoir un certain contrôle.

L'Union démocratique du centre est d'accord avec les amendements, car c'est un problème qui va revenir chaque année.

Pour le Parti radical, le président se dit favorable à la transformation de la garantie de déficit en subvention qui devrait inciter les partenaires privés à s'engager pour plusieurs années, mais il est contre une sous-ligne budgétaire affectée au ballet.

Amendements et votes

Le texte proposé pour remplacer entièrement la résolution contenue dans la proposition PR-404 est le suivant:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de transformer la garantie de déficit proposée en subvention régulière annuelle de 1 million de francs affecté au ballet dès la saison 2005-2006;
- de faire apparaître cette ligne au budget 2006 de la Ville de Genève. Cette subvention ne sera pas incluse dans l'actuelle subvention du Grand Théâtre. Il s'agit donc d'une ligne spécifique. La suppression du ballet entraînera la suppression de la ligne. La participation municipale est conditionnée à un apport tiers, privé ou public;
- que, par ailleurs, la subvention soit accompagnée d'une convention de subventionnement, bipartite dans un premier temps, ensuite élargie à de nouveaux partenaires publics (Association des communes genevoises, Canton) et privés, notamment.»

Proposition: ballet du Grand Théâtre

Mis aux voix, le premier paragraphe de l'amendement est accepté par 11 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 1 UDC) contre 2 non (L) et 1 abstention (UDC).

Le Parti libéral tient à rappeler que son vote ne signifie pas une opposition au ballet, mais qu'il souhaite une réflexion plus poussée.

Mis aux voix, le deuxième paragraphe de l'amendement est accepté par 9 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 UDC) contre 3 non (2 L et 1 DC) et 2 abstentions (1 UDC, 1 R).

Mis aux voix, le troisième paragraphe de l'amendement est accepté par 11 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 UDC, 1 R, 1 DC) et 3 abstentions (2 L, 1 UDC).

Mis aux voix, l'ensemble de l'amendement est accepté par 10 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S, 1 UDC, 1 R) contre 2 non (R) et 2 abstentions (1 DC, 1 UDC).

PROJET DE RESOLUTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

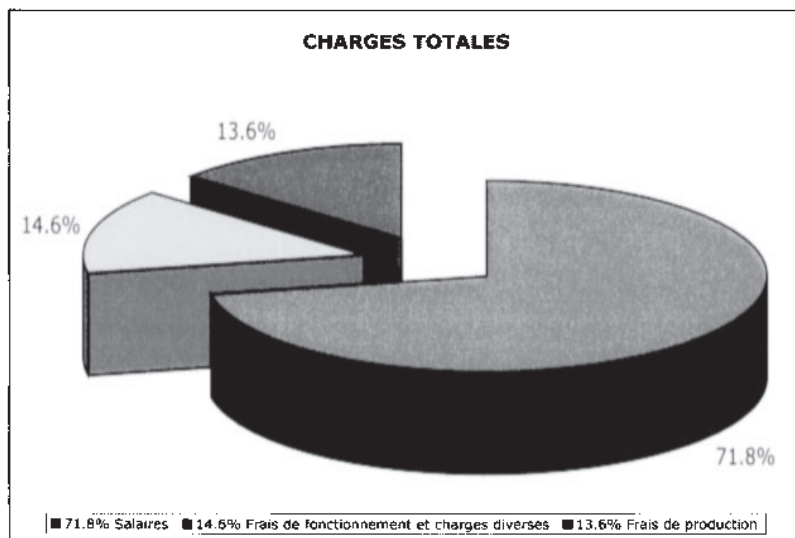
- de transformer la garantie de déficit proposée en subvention régulière annuelle de 1 million de francs affecté au ballet dès la saison 2005-2006;
- de faire apparaître cette ligne au budget 2006 de la Ville de Genève. Cette subvention ne sera pas incluse dans l'actuelle subvention du Grand Théâtre. Il s'agit donc d'une ligne spécifique. La suppression du ballet entraînera la suppression de la ligne. La participation municipale est conditionnée à un apport tiers, privé ou public;
- que, par ailleurs, la subvention soit accompagnée d'une convention de subventionnement, bipartite dans un premier temps, ensuite élargie à de nouveaux partenaires publics (Association des communes genevoises, Canton) et privés, notamment.

Annexes:

- structure des charges du Grand Théâtre;
- structure du financement du Grand Théâtre 2003-2004;
- comptes globaux du Grand Théâtre 2003-2004;
- budget du Grand Théâtre 2005-2006;
- inflation et subvention de 1990-1991 à 2005-2006;
- recettes propres de 1990-1991 à 2005-2006;
- historique sur le ballet du Grand Théâtre.

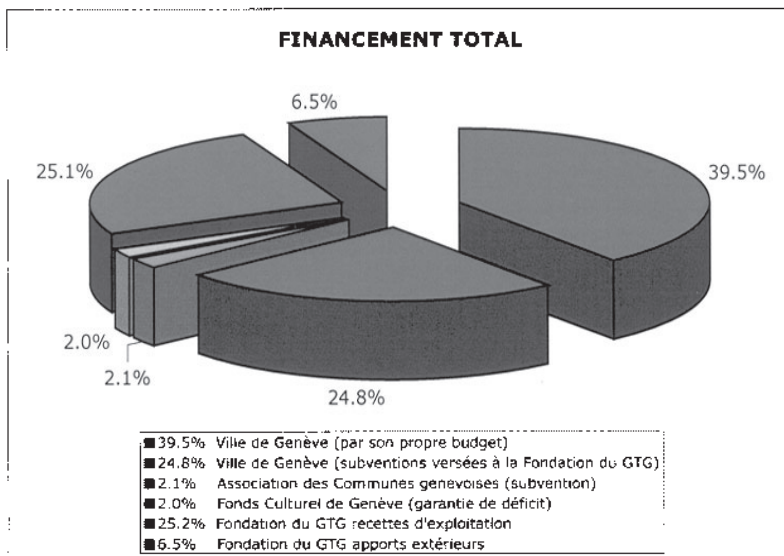
STRUCTURE DES CHARGES TOTALES DU GRAND THEATRE SAISON 2003/2004

	mios	
Salaires Ville de Genève (par son propre budget)	16.08	33.3%
Salaires Fondation	10.69	22.1%
Cachets artistes	7.96	16.5%
Total des salaires	34.73	71.8%
Frais de fonctionnement de la Fondation	4.04	8.4%
Autres charges Ville sur son propre budget	3.02	6.2%
Total frais de fonctionnement et charges diverses	7.06	14.6%
Frais de production (spectacles hors cachets)	6.56	13.6%
Financement net total	48.35	100.0%



STRUCTURE DU FINANCEMENT TOTAL DU GRAND THEATRE SAISON 2003/2004

	mios	
Ville de Genève (par son propre budget)	19.10	39.5%
Ville de Genève (subventions versées à la Fondation du GTG)	11.98	24.8%
Financement Ville de Genève total	31.08	64.3%
Association des Communes genevoises (subvention)	1.00	2.1%
Fonds Culturel de Genève (garantie de déficit)	0.99	2.0%
Financement public total	33.07	68.4%
Fondation du GTG recettes d'exploitation	12.16	25.1%
Fondation du GTG apports extérieurs	3.12	6.5%
Fondation du GTG, par ses recettes propres (taux d'effort)	15.28	31.6%
Financement net total	48.35	100%



COMPTES GLOBAUX DU GRAND THEATRE

FINANCEMENT DES FRAIS FIXES 37.07 mios

ET DES FRAIS VARIABLES 14.52 mios

SAISON 2003/2004

Budget de la Ville 22.34 mios	Dépenses 51.59 mios 16.08 mios Personnel administratif et technique fixe (120 fonctionnaires) et personnel temporaire	Budget de la Ville 22.34 mios	Financement 51.59 mios 22.34 mios Financement par la Ville de Genève par son propre budget
	6.26 mios Locations frais d'énergie Intérêts et amortissements Mise à disposition de locaux, prestations en nature		Dont à déduire 3.24 mio de recettes
Budget de la Fondation 29.25 mios	10.69 mios Personnel permanent (Choeur, ballet, administration) Direction (115 collaborateurs) et personnel temporaire	Budget de la Fondation 29.25 mios	11.98 mios Subvention versée par la Ville de Genève 11.7 mios Exploitation 0.28 mios Musiciens supplémentaires
	4.04 mios Frais généraux d'exploitation		1 mio Subvention ACG
	7.96 mios Cachets d'artistes (chanteurs, équipes de production chefs, etc.)		0.99 mio Garantie de déficit FCG
	4.4 mios Dépenses de production		15.28 mios Recettes propres de la Fondation 10.36 mios recettes des spectacles 1.8 mios autres recettes 3.12 mios apports extérieurs
	2.16 mios Frais directs d'exploitation (publicité, etc.)		

BUDGET DE LA FONDATION DU GRAND THEATRE

DEPENSES D'EXPLOITATION ET FINANCEMENT

SAISON 2005/2006

Charges totales 30.49 mios	11.34 mios	Personnel permanent (Choeur, Ballet, administration Direction et personnel temporaire)	Frais fixes 15.18 mios	Financement public 14.3 mios	12.10 mios	Subvention d'exploitation
	3.84 mios				Frais généraux d'exploitation	
	9.56 mios	Cachets d'artistes (Chanteurs, équipes de production, chefs, frais pour musiciens supplémentaires etc.)	1 mios		Grantir de déficit	
	2.95 mios	Dépenses de production Frais pour musiciens supplémentaires	1.2 mios		ACG	
	2.28 mios	Frais directs d'exploitation (publicité etc.)	12.12 mios		Recettes d'exploitation	
	0.52 mios	Frais liés aux travaux				
	Frais variables 14.79 mios	Recettes propres 15.67 mios	Recettes totales 30.49 mios			
3.55 mios				Apports extérieurs		
0.52 mios				Credit de travaux		

SAISONS	SUBVENTION OBTENUE	AUGMENTATION PAR RAPPORT 1990-1991	VARIATION DE L'INDICE DES PRIX GENEVOIS	SUBVENTION THEORIQUE INDEXEE	AUGMENTATION PAR RAPPORT 1990-1991
1990 - 1991	10'355'000	Base	6.1	10'355'000	Base
1991 - 1992	10'378'000	23'000	4.5	10'986'655	631'655
1992 - 1993	10'528'300	173'300	4.3	11'481'054	1'126'054
1993 - 1994	10'315'800	-39'200	1.1	11'974'740	1'619'740
1994 - 1995	10'315'800	-39'200	2.2	12'106'462	1'751'462
1995 - 1996	10'315'800	-39'200	0.6	12'372'804	2'017'804
1996 - 1997	10'315'800	-39'200	0.6	12'447'041	2'092'041
1997 - 1998	10'057'905	-297'095	1.1	12'521'723	2'166'723
1998 - 1999	10'050'010	-304'990	0.8	12'659'462	2'304'462
1999 - 2000	10'000'050	-354'950	1.6	12'760'738	2'405'738
2000 - 2001	11'000'000	645'000	1.4	12'964'910	2'609'910
2001 - 2002	11'000'000	645'000	0.7	13'146'418	2'791'418
2002 - 2003	11'000'000	645'000	1.3	13'238'443	2'883'443
2003 - 2004	11'700'000	1'345'000	2.5	13'410'543	3'055'543
2004 - 2005	11'700'000	1'345'000	1.5	13'745'807	3'390'807
2005 - 2006	11'817'000	1'462'000	1.5	13'951'994	3'596'994
Augmentation cumulée					34'443'794

Perte de pouvoir d'achat -29'274'329

SAISONS	RECETTES DES SPECTACLES	AUGMENTATION PAR RAPPORT 1990-1991	AUTRES RECETTES	AUGMENTATION PAR RAPPORT 1990-1991	MECENAT SPONSORING	AUGMENTATION PAR RAPPORT 1990-1991
1990 - 1991	7'395'950	Base	2'284'323	Base	520266	Base
1991 - 1992	8'336'511	940'561	1'897'920	-386'403	1'001'430	481'164
1992 - 1993	8'189'213	793'263	2'098'786	-185'537	1'094'477	574'211
1993 - 1994	8'944'892	1'548'942	2'957'481	673'158	1'086'020	565'754
1994 - 1995	9'275'743	1'879'793	2'889'920	605'597	1'445'500	925'234
1995 - 1996	9'022'755	1'626'805	2'298'023	13'700	2'070'437	1'550'171
1996 - 1997	8'701'569	1'305'619	1'989'486	-294'837	2'208'999	1'688'733
1997 - 1998	6'815'200	-580'750	2'850'704	566'381	3'254'768	2'734'502
1998 - 1999	8'682'826	1'286'876	2'488'291	203'968	5'547'228	5'026'962
1999 - 2000	9'707'156	2'311'206	2'612'536	328'213	4'731'678	4'211'412
2000 - 2001	8'321'164	925'214	2'027'412	-256'911	3'177'503	2'657'237
2001 - 2002	9'305'520	1'909'570	1'381'071	-903'252	3'444'414	2'924'148
2002 - 2003	9'647'847	2'251'897	2'258'234	-26'089	3'224'402	2'704'136
2003 - 2004	10'357'754	2'961'804	1'795'944	-488'379	3'123'126	2'602'860
2004 - 2005	10'221'850	2'825'900	1'060'000	-1'224'323	3'418'000	2'897'734
2005 - 2006	10'969'000	3'573'050	1'155'000	-1'129'323	3'548'000	3'027'734

Augmentation cumulée

25'559'750

-2'504'037

34'571'992

Cumul des augmentations des recettes propres

57'627'705

Historique sur le Ballet du Grand Théâtre de Genève

La tradition du ballet à Genève remonte au début du 19^e siècle. Elle est étroitement liée à l'existence du "Théâtre de Neuve" tout d'abord dans les Bastions, puis dans le bâtiment actuel du Grand Théâtre. Aux alentours des années 1870, le maître de ballet a sous ses ordres une vingtaine de danseurs dont certains ont rang de solistes.

L'évolution de la danse sera ensuite marquée, dès le début du 20^e siècle, par la présence de Jacques Dalcroze puis par Ansermet qui fait connaître à Genève les Ballets russes de Diaghilev avec Nijinski. On note également la venue d'Isadora Duncan, ainsi que de Clotilde et Alexandre Sakharoff, grande prêtresse et ambassadeurs de la danse nouvelle qui firent forte impression sur le public genevois.

Pendant cette période et jusqu'après la Guerre de 1939-45, le Grand Théâtre possède une troupe de danseurs utilisés essentiellement dans les divertissements dansés des opéras et des opérettes ou pour des pas de deux. Après l'incendie de 1951 et pendant la reconstruction du Théâtre, le Grand Casino accueille entre autres et à plusieurs reprises le Ballet de l'Opéra de Paris puis ultérieurement c'est au tour du Ballet du XX^e Siècle de Maurice Béjart d'être reçu dans le nouveau Théâtre.

En 1962, pour sa réouverture, le Grand Théâtre se dote d'une Compagnie élargie dont la direction est confiée à Janine Charrat (1962-1964). Parmi les temps forts de cette renaissance, on peut citer le ballet "Tu auras nom.....Tristan" d'après le roman de Joseph Bédier et la création mondiale d'"Alerte - Puits 21", deux chorégraphies qui marquent le passage de la chorégraphe française à Genève.

Ce sera ensuite la venue de Serge Golovine, l'un des plus remarquables danseurs classiques de sa génération. Il reprend le flambeau pendant cinq ans (1964-1969) : "L'Oiseau de feu", "Les Sylphides", "Le Mandarin merveilleux", "Répercussion", une création mondiale sur une musique du Genevois Pierre Métral, "Sébastien" sur une musique de Menotti, autant de moments privilégiés restés présents dans les mémoires. Parallèlement à son activité de chorégraphe et de danseur étoile, Serge Golovine dispense également un enseignement d'un grand rayonnement.

En 1969, appelé par son ami Herbert Graf, directeur du Grand Théâtre, George Balanchine, sans aucun doute le plus grand chorégraphe du 20^e siècle, devient le conseiller artistique de la compagnie. Il en fait une ambassade européenne du New York City Ballet et en confie la direction à Alfonso Cata (1969-1973) qui crée alors une nouvelle ligne et donne une réelle impulsion à la troupe. Il remonte au plus pur de leur style et de leur vérité musicale les grands ballets de Balanchine, tout en créant ses propres chorégraphies. Il fait aussi appel à d'autres chorégraphes de première importance, tels que Tudor et Bolender qui donnent au Ballet du Grand Théâtre une nouvelle assise en élargissant son public.

Toujours guidée par Balanchine, Patricia Neary (1973-1978), soliste du New York City Ballet, prend la relève. C'est alors que le public genevois découvre la "Symphonie en Ut", "Sérénade", "Agon", "Le Fils prodigue", "Le Tombeau de

Couperin", ballets qui marquent la compagnie et fondent dans le public genevois une attente et des exigences.

Avec le départ de Patricia Neary pour Zurich, l'ère Balanchine se termine et c'est Peter van Dyk, ancien danseur étoile exceptionnel de l'Opéra de Paris, qui prend la relève pendant deux ans (1978-1980). Il marque une pause en reprenant les grands classiques du répertoire traditionnel, "Giselle", "Suite en blanc" etc., ce qui ne l'empêche pas de remonter certains de ses ballets dont le célèbre pas de deux, "Symphonie inachevée" sur l'œuvre de Schubert.

Au cours de toutes ces années, de prestigieux artistes sont également invités à Genève: Marcia Haydée ("Roméo et Juliette" en 1974-1975), Jacques D'Amboise ("Stars and Stripes" en 1975-1976), Mikhail Baryshnikov ("Don Quichotte", "Le Fils prodigue" en 1976-1977) et Vladimir Vassiliev (Giselle" en 1978-1979).

Hugues Gall, nouveau directeur général, fait ensuite appel à Oscar Araiz pour prendre la direction du Ballet. Le grand chorégraphe argentin va, pendant huit saisons (1980-1988) imprimer à la troupe un style nouveau, moderne et novateur, de type expressionniste. Plus de 30 créations flamboyantes sont alors présentées au public, dont "Alice au pays des merveilles", "El Publico", "Tango" (repris en de nombreuses occasions lors de tournées à l'étranger), "Le Baiser de la fée", "Adagietto", "Scènes de famille", "Rhapsodie", "Pulcinella", "Cantares", etc.

Au début de la saison 1988-1989, Gradimir Pankov, ancien directeur du Ballet national finnois et du Ballet Cullberg de Stockholm, prend en main, à son tour, les rênes de la compagnie. Il en est le premier directeur non chorégraphe. N'étant dès lors plus attachée à un style particulier, la compagnie, ouvrant un nouveau chapitre de son histoire devient polyvalente et s'adapte aux styles les plus variés des chorégraphes invités. Un répertoire différent est présenté au public et des créateurs parmi les meilleurs du moment viennent pour la première fois à Genève, tels Jiri Kylian ("Dream Dances", "Forgotten Land", "Piccolo Mondo", "Stamping Ground") Christopher Bruce (Land", "Ghost Dances"), Rudi Van Dantzig ("Vier Letzte Lieder"), Mats Ek ("Caïn et Abel") et Ohad Naharin (Tabula Rasa"). Cette collaboration apporte un sang nouveau et suscite à l'intérieur de la troupe un grand enthousiasme. Basco Wellenkamp crée "Fado" au Grand Casino qui sera donné à de nombreuses reprises en tournée. Christopher Bruce offre à Genève "Rooster" (1991) et Ohad Naharin deux créations "Axioma 7" (1991) sur le quatrième Concerto Brandebourgeois de Bach et "Perpetuum" (1992), ballets originaux et forts qui marquent sans doute une importante étape dans la reconnaissance du Ballet du Grand Théâtre tant sur le plan national qu'international.

Dès 1996, Renée Auphan devient directrice générale du Grand Théâtre de Genève et confie la direction du Ballet à François Passard et Giorgio Mancini. La compagnie poursuit sa politique d'invitation à des chorégraphes néoclassiques et contemporains.

Lors de la saison 1997-1998, pendant la fermeture du Grand Théâtre pour rénovation, une nouvelle salle de 980 places est aménagée au Bâtiment des Forces Motrices, où se donnent toutes les représentations de la saison.

Dès la saison 1998-1999, le Grand Théâtre rénové accueille à nouveau les productions lyriques, alors que très souvent les représentations chorégraphiques

continuent à se donner au Bâtiment des Forces Motrices, jugé plus adapté pour ce type de spectacles.

En 2003, Jean-Marie Blanchard, nouveau directeur général du Grand Théâtre de Genève depuis 2001, nomme Philippe Cohen à la direction du Ballet. Depuis son entrée en fonctions, Philippe Cohen souhaite découvrir de nouveaux chorégraphes à qui il donne carte blanche pour leurs créations.

En sursis ... depuis plus d'un siècle

Si les Genevois sont fiers de leur Grand Théâtre, devenu sans doute un des meilleurs d'Europe, ils restent plutôt discrets sur son ballet qui en est pourtant un des rouages importants. Constatons, à leur décharge, que depuis plusieurs années la présence de la danse dans les productions lyriques n'est plus une attente, même si le ballet reste "Le Ballet du Grand Théâtre de Genève". On s'habitue à voir danser la polonaise de "Boris Godounov" par les chœurs ou par des éléments extérieurs à la troupe. Le ballet a donc ses propres soirées, autonomes, mais forcément réduites en nombre, en raison des calendriers, du temps de préparation des spectacles et des budgets.

L'indépendance récente de la danse vis-à-vis de l'opéra a posé le problème de son identité : confiée à un seul chorégraphe, on parlera vite de lassitude, diversifiée, son image restera floue. Le ballet, jadis perçu comme accessoire, est vécu aujourd'hui comme un poids, remis en question saison après saison. C'est la négation d'un héritage qui vient aussi de la danse.

C'est aussi refuser au ballet son rôle primordial dans la découverte des compositeurs, source de motivations (et de travail) pour l'orchestre et d'intérêt du public. Quand les théâtres se sont mis à monter "The Rake's Progress" ou "L'amour des trois oranges", Stravinsky et Prokofiev étaient déjà familiers grâce à "Petrouchka" et à "Roméo et Juliette".

Il est souvent dit qu'il n'y a pas de tradition à Genève en matière de danse. Le Genevois certes n'a jamais vraiment accroché à une danse décorative, typique de la tradition française (tutus sur musique d'Auber). Mais à partir de certaines recherches, nées en ce début de siècle, la danse n'a cessé par la suite de se développer à Genève, laissant un patrimoine qui fait état d'apports venus des Ballets Russes, des Ballets du Marquis de Cuevas, de Monte-Carlo, des Ballets des Champs Elysées, de l'Opéra de Paris, du New York City Ballet, du Ballet Cullberg, du Nederlands Dans Theater. En somme toute la danse du XXe siècle, transmise par les directeurs de la danse qui se sont succédé dans les studios de répétition du Grand Théâtre : Janine Charrat, Serge Golovine, Georges Balanchine, Alfonso Cata, Patricia Neary, Peter van Dyk, Oscar Araiz, Gradimir Pankov. Ils ont laissé des centaines de créations, alors que le domaine du lyrique en compte fort peu. Si cette succession de noms donne un peu le vertige, "le fil rouge" tient néanmoins la route, tenu d'une main ferme par deux figures incontournables : Emile Jaques-Dalcroze et Ernest Ansermet.

(...) De propos passionnés en évaluations sereines, a été affirmée cette nécessité du maintien d'un instrument indispensable. On doit lui reconnaître aussi, outre son impact réel, cette faculté de s'adapter aux contraintes du temps, en développant à l'intérieur du Grand Théâtre, comme au dehors (Plainpalais, les tournées) des qualités appréciables : disponibilité, curiosité, efficacité et réalisme.

Reste à espérer, avec les projets de loi sur la culture qui devraient apporter un soutien financier de la Confédération, que le ballet puisse encore développer son travail et sa notoriété (on souhaiterait sa présence dans les émissions télévisées) d'autant plus qu'il représente un fabuleux instrument culturel, directement associé au nom de Genève.

D'un accessoire décoratif à un instrument autonome

On ne relève pas de traces de danse au Théâtre Rosimond, autrement dit "La Grange des Etrangers", premier théâtre construit à Genève en 1766. L'établissement voua sa courte vie (il brûla en 1768) au théâtre dramatique et aux petits opéras-comiques de Grétry, Favart ou Monsigny. Ces oeuvres ne nécessitaient pas la présence d'un ballet. Le théâtre avait mauvaise réputation auprès des bons bourgeois qui le toléraient, suspectant ses pensionnaires des pires corruptions. La présence de danseuses n'aurait pas manqué d'attirer d'autres motifs de réprobation.

Première intervention de danseuses

L'établissement qui lui succéda, Le Théâtre de Neuve (quelquefois appelé "Théâtre des Bastions"), inauguré en 1783, accueillait tous les genres de spectacles. S'il reçut de grands comédiens (Mademoiselle Georges, Talma), des chanteurs célèbres (le baryton Martin, le ténor Duprez), les diktats de l'Opéra de Paris, qui rendaient obligatoire l'intervention de la danse dans les oeuvres lyriques, n'étaient pas encore en vigueur. Il fallut attendre la saison de 1838-1839 pour voir apparaître un embryon de ballet. A l'occasion de la reprise de "Robert le Diable", deux jeunes personnes *"d'un extérieur agréable sont venues figurer le "Ballet des Nonnes"*. Même sur une scène secondaire, le ballet s'imposait dans l'oeuvre de Meyerbeer, puisqu'il en constituait un des "clous". Ces nonnes fantomatiques qui, à l'appel du démon, sortent de leurs tombes, voilées de gaze légère, sont les ancêtres du "ballet blanc" : elles préfigurent toute une lignée d'esprits immatériels - sylphides, willis - inspireurs du répertoire romantique. Le succès de "Robert le Diable" encouragea la direction à monter le grand opéra à la française ("La Muette de Portici", "Les Huguenots", "La Juive", "La Favorite"...), inimaginable sans ballet. Les deux danseuses étaient quinze quelques années plus tard. Elles se produisaient tous les jours. Quand le compositeur n'avait pas prévu d'intervention dansée dans son oeuvre, un arrangement était possible. Ainsi une affiche de 1898 annonce "La Flûte enchantée" avec "un grand ballet oriental". Ce divertissement, non programmé par Mozart, se donnait sur la célèbre Marche turque. Genève n'était pas la seule à se livrer à ces tripatouillages. Il était courant au XIXe siècle de suivre, à la fin de l'opéra, "Don Juan" aux enfers pour assister au supplice du séducteur. Les démons qui l'entouraient tournoyaient aux accents du "Requiem", devenu le symbole du romantisme noir.

Soirées de routine

"Les dames du corps de ballet", après l'ouverture du Grand Théâtre en 1879 (leur présence est signalée dans le "Guillaume Tell" de Rossini, spectacle inaugural), continuèrent à se produire dans des divertissements d'opéra ou en "lever de rideau". On a peu de précisions sur leurs qualités. Leur utilité est souvent contestée. Durant la saison 1882-1883, les mesures d'austérité frappèrent le théâtre. Le ballet fut supprimé, avec d'autant moins de regret qu'il était souvent la cible de la critique qui demandait le renvoi de *"sujets auxquels l'oeil a du mal à s'habituer"*. Leur maintien ou leur engagement dépendaient du goût des directeurs qui changeaient souvent. La célèbre Carlotta Grisi, créatrice de "Giselle" (1841), qui s'installa à Genève en 1854, ne fit apparemment pas d'émule.

Première intégrale : "Coppelia"

La première production d'un ballet entier fut celle de "Coppelia" durant la saison 1902-1903. Le ballet à l'époque comprenait 19 danseuses, dont trois solistes. Le rôle de Frantz, selon une habitude qui se maintiendra jusque dans les années 50, était tenu par une danseuse en travesti. Les danseurs étaient mal vus du public et la tradition de la danse masculine, défendue par des Noverre ou des Dauberval, se perdait. Il faudra attendre le choc des Ballets Russes pour redonner sa place au danseur. Genève ne semblait pas impressionnée non plus par les vedettes. Un malheureux directeur crut sauver sa saison 1901-1902 en produisant Cléo de Mérode, danseuse et surtout courtisane appréciée de Léopold II, roi des Belges. Il en fut pour ses frais car le "Journal de Genève" se fit l'écho *"d'une impression qui fut nulle"*.

Peu valorisé, le ballet se contentait d'interventions de routine dans le répertoire d'opéras courants : "Faust", "Manon", "Sigurd", "Lakmé"... Jaques-Dalcroze, dont le Grand Théâtre monta une comédie lyrique, "Janie" (1893-1894), et une comédie musicale, "Sancho" (1897-1898), n'eut sans doute pas le loisir de tester sur le corps de ballet ses théories d'éducation musicale. C'était d'ailleurs hors de propos, puisqu'il déclarait *"n'autoriser aucun instrumentiste, aucun chanteur, aucun danseur à se produire en public en se disant son élève. Et cela pour la bonne raison que l'enseignement de la rythmique n'est qu'une préparation aux études artistiques spécialisées"*.

Le Grand Théâtre était en état de crise permanent et le public commençait à se lasser de la médiocrité ambiante, même si quelquefois il y eut de belles soirées (la création de "Pelleas et Melisande", en 1912).

Guerre de 1914 : Genève devient sensible à la création contemporaine

La guerre retint en Suisse un certain nombre d'artistes. Jaques-Dalcroze, décidé à ne pas retourner en Allemagne, avait créé son institut en 1915. Il réunit autour de lui plusieurs personnalités qui avaient fait le "pèlerinage" à Hellerau pour son "Orphée" de 1912. Genève prit des allures de centre d'art contemporain. Lausanne, où s'était établie Isadora Duncan, voyait fréquemment Diaghilev et Stravinsky. Les fêtes que donnait Jaques-Dalcroze avec ses "Rythmiciennes" ("Fête de Juin" de Genève de 1913, célébration du centenaire de l'entrée du canton dans la Confédération) avaient créé un public ouvert à de nouvelles formes chorégraphiques. Ce public avait également entendu un jeune chef, Ernest Ansermet, diriger au concert des compositeurs liés au ballet contemporain (Stravinsky).

Le 20 décembre 1915, à l'occasion d'un gala au profit des victimes russes de la guerre, on put voir pour la première fois les Ballets Russes de Serge de Diaghilev dans le "Carnaval" et les "Danses du Prince Igor". Ansermet y faisait ses débuts officiels de chef d'orchestre de la compagnie et Massine, nouveau favori de Diaghilev, remplaçant de Nijinsky depuis 1914, créa à cette occasion sa première chorégraphie, "Soleil de Nuit", dans des décors de Larionov. La "Tribune de Genève" eut l'honneur de se faire, la première, l'écho de l'événement : *"Soleil de Nuit" est une merveille. On dirait une boîte de jouets russes, éblouissants de dorures et de couleurs vives, doués de vie et de gaieté. Les paysans et les clowns portaient des costumes des plus comiques. Parmi eux se détachaient Bobyl "l'innocent" (Kremnev) et surtout Massine, le chorégraphe, dans le rôle d'une poupée avec un visage vermillon et une paire de cymbales".* L'événement n'étant pas passé inaperçu, il était

permis d'espérer qu'en matière de danse, une tradition se mettrait en place. Isadora Duncan et ses élèves vinrent régulièrement à Genève et les spectacles de rythmique de Jaques-Dalcroze avaient souvent lieu au Grand Théâtre.

Diaghilev, Duncan, Dalcroze et Ansermet avaient fini par susciter un début d'intérêt des Genevois pour la danse.

Le Grand Théâtre se mit alors à inviter de grands danseurs, condition à remplir pour se hisser au niveau d'une grande scène européenne. A partir de 1919, Alexandre et Clothilde Sakharoff, couple inspiré par la mythologie grecque et la Renaissance, vinrent régulièrement présenter, dans de luxueux costumes, leurs "pantomimes abstraites". Précurseurs de la "Modern Dance", ils avaient choisi le genre très difficile, alors très à la mode, du "récital". Toute une intelligentsia, à la suite de Jaques-Dalcroze, les soutenait. Le grand public, un temps réticent, les adopta. Les Ballets Russes revinrent en 1922 et 1923 et leurs visites furent régulières jusqu'à la mort de Diaghilev en 1929. Par contre les Ballets Suédois de Rolf de Maré, qui s'arrêtèrent à Genève en 1922, furent inégalement appréciés.

La création de la SMS

Les ondes de choc produites par ces représentations se dissipèrent assez vite et n'eurent aucune influence sur le ballet maison, surtout voué aux ballets d'opéras et d'opérettes. L'intérêt s'était déplacé ailleurs. En 1915 avait été fondée la SMS (Société de musique symphonique) dont le but ouvrait de nouvelles orientations, à travers un programme de concerts et de représentations lyriques. Les carences du Grand Théâtre provoquèrent "une vague d'enthousiasme" autour des activités de la SMS qui réhabilita le répertoire oublié du XVIII^e siècle : Gluck ("Alceste", "Iphigénie en Aulide", "Iphigénie en Tauride", "Armide"), Mozart ("L'Enlèvement au Sérail", "Les Noces de Figaro"...), Rousseau ("Le Devin du Village"). Les spectacles se donnaient à La Comédie ou à la Salle de la Réformation. Le directeur de la SMS, Paychère, essayait néanmoins de relever aussi le niveau du Grand Théâtre ("Fidélité").

La SMS n'avait malheureusement ni la vocation ni les moyens d'explorer le domaine de la danse. Les soirées du Grand Théâtre consacrées au ballet devaient leur prestige aux troupes invitées.

Le 25 septembre 1930, le Ballet de l'Opéra de Paris se produisit en représentation. Si la critique apprécia moyennement un "Coppélia" déjà connu, le programme était copieux : "L'éventail de Jeanne" (avec deux "baby ballerinas", Tamara Toumanova et la charmante Odette Joyeux, qui devait faire plus tard carrière au cinéma), "La Tragédie de Salomé" et "Impressions de Music-Hall" de Bronislava Nijinska, avec Carlotta Zambelli. En 1932, Les Ballets Russes, devenus Ballets Russes de Monte-Carlo, donnèrent un remarquable "Petrouchka" sous la direction d'Ernest Ansermet.

La SRS et le couple Flay

Pour enrayer la crise endémique du Grand Théâtre se forma en 1934 la Société romande de spectacles (SRS). On lui doit une amélioration du niveau des représentations (sinon du répertoire) et surtout ce tour de force d'avoir assuré 10 saisons au Grand Casino (ex-Kursaal) en attendant la reconstruction du Grand Théâtre après l'incendie de 1951.

Le Ballet devint "Le Ballet de la Société Romande de Spectacles". Il fut marqué par le couple de danseurs suisses alémaniques Delly et Willy Flay, qui arrivèrent à Genève en 1942. Durant quelques années, ils régnèrent sur la danse genevoise, à la fois

maîtres de ballet, chorégraphes, étoiles, professeurs d'une École de ballet qu'ils avaient réussi à créer, enseignants au Conservatoire de musique de Genève, qui venait d'ouvrir des classes de danse classique. On leur doit un ballet mieux structuré et des efforts pour qu'il soit respecté par la direction. Les Flay donnèrent, avec beaucoup de bonne volonté, quelques soirées de danse "où tout était à créer : chorégraphie, costumes, décors". Au printemps 1944, ils présentèrent une soirée de ballets modernes composée d'"Un beau dimanche", sur la musique du jeune compositeur genevois Pierre Wissmer, et du "Boléro" de Ravel : " Ils avaient imaginé une fresque d'une plasticité étonnante, dans des décors somptueux à la Goya, dus à Adrien Holy, et qui bénéficia d'une interprétation éblouissante de la part de l'OSR, dirigé par Ansermet". Un programme de la saison 1947-1948 comprend "Le festin de l'araignée" (Roussel), une "Suite romantique" (Chopin) et "La Grisi" sur des airs d'Olivier Metra. La troupe comporte, outre le couple vedette, une première danseuse (Maryane Rogeane) et un corps de ballet de 14 personnes (10 filles, 4 garçons). Les trois chorégraphies sont signées Delly et Willy Flay. On imagine le type d'"adaptations", courantes en ce temps, faites d'originaux, signés jadis Fokine, Staats ou Aveline. Les Flay prenaient aussi le temps de donner, en été, des soirées de ballets à la Roseraie du parc La Grange. Des compagnies étrangères furent invitées et Genève vit régulièrement le Ballet de l'Opéra de Paris. En 1946 et en 1948, Roland Petit fit connaître, avec les Ballets des Champs Élysées d'abord, les Ballets de Paris ensuite, une nouvelle génération de danseurs : Jean Babilée, Janine Charrat, Renée Jeanmaire (pas encore Zizi), Colette Marchand, Vladimir Skouratoff. Ces initiatives n'en étaient pas moins les signes de la fin d'une époque. L'incendie du 1er mai 1951, s'il fut un drame traumatisant, mit le Grand Théâtre face à l'obligation d'une reconstruction et d'une révision de ses options en matière lyrique et chorégraphique, reconversion opérée par plusieurs théâtres européens qui émergeaient des ruines de la guerre.

La SRS fit des prodiges, avec ses saisons lyriques du Grand Casino, pour ne pas priver les Genevois de spectacles d'opéras. Les difficultés étaient telles que les créations chorégraphiques passaient au second plan. Placé sous la direction de Mme Kousnetzoff d'abord, de M. Canova ensuite, le ballet fut maintenu tant bien que mal. "Essentiellement occupés par les ballets d'opéras et d'opérettes, nous avons ramé dans les pires difficultés, sans argent, mettant la main à tout, pour sauvegarder un reste de tradition" dit Claude Boucherin, plus tard directeur du Centre de danse de Meyrin. La SRS programma au Grand Casino les visites désormais régulières du Ballet de l'Opéra de Paris et fit découvrir les Ballets de Bosnie et les Ballets Soviétiques.

Charrat, espoir de la réouverture (1962-1964)

Le 10 décembre 1962, la nébuleuse du plafond de Jacek Stryjenski s'illumine. Une ère nouvelle s'annonce, au niveau artistique et administratif, puisque la gestion du Grand Théâtre a été confiée à une institution indépendante : La Fondation du Grand Théâtre de Genève. Robes du soir et smokings, venus de l'Europe entière, prennent place dans les nouveaux fauteuils rouge cerise pour la soirée inaugurale.

Le ballet, dans la scène de l'autodafé du "Don Carlos" de Verdi, permet une première évaluation du travail de la nouvelle directrice de la danse, Janine Charrat.

Vedette enfant dans "La mort du cygne", le film de Jean-Benoît Lévy (1937), Charrat était l'espoir de la danse française de l'après-guerre, à la fois comme danseuse et comme chorégraphe. "Jeux de cartes" (1945) en avait fait un élément indispensable

du Ballet des Champs Elysées. Toutes les capitales européennes avaient fait appel à elle : Berlin ("Columbus", 1951), La Scala de Milan ("Les 7 péchés capitaux", 1956), Bruxelles ("Les 4 Fils Aymon", en collaboration avec Béjart, 1961). Le monde de la danse et de la presse adorait l'enfant prodige qui avait tenu ses promesses. Un terrible accident - elle fut gravement brûlée, en 1961, lors d'un tournage sur un plateau de télévision - lui avait valu la sympathie du grand public. Paris-Match, qui s'était fait l'écho du drame, suivait sa rééducation pas à pas. Avec ce choix, Marcel Lamy, nouveau directeur, définissait assez clairement la politique du Grand Théâtre en matière de danse : un nom connu, capable de rassurer à la fois le contribuable et le balletomane, assez disponible pour se plier aux exigences d'un théâtre lyrique. Charrat s'acquitta fort bien de sa tâche : elle invita le Ballet du XXe Siècle, remonta "Jeux de cartes", assura les chorégraphies du répertoire d'opéras et d'opérettes ("Faust", "Samson et Dalila", "Valses de Vienne", "Les Saltimbanques"...) et réussit à imposer des créations importantes. Ouverte mais exigeante, Charrat en eut vite assez d'options un peu bâtarde et de la façon maladroite dont on l'utilisait. Lucide, elle s'en explique : *"Genève est une date importante dans ma carrière. C'était mon retour à la vie et à la danse, après mon accident. J'ai pris la direction du ballet en 1962. J'avais une équipe formidable ; un corps de ballet de 35 danseurs, des étoiles comme Tessa Beaumont, Yvonne Meyer, Luis Diaz. J'y ai assuré des reprises de mes ballets et des créations marquantes comme "Tu auras nom... Tristan", premier ballet à intégrer le cinéma à la danse, "Alerte au puits 21", "Pour le temps présent", avec la musique du compositeur suisse Pierre Wissmer, dans des décors de Serge Diakonoff. Comme j'étais à l'époque très médiatique, on a commencé à parler du Ballet de Genève. Les soirées de ballets attiraient un public brillant : La Begum, l'Aga Khan... Malheureusement, le directeur de l'époque trouvait que le ballet coûtait trop cher, il nous fallait donc assurer les ballets d'opéras et d'opérettes, réduits souvent à des figurations. Les danseurs n'acceptaient plus ces contraintes et voulaient faire partie d'une compagnie de danse à part entière, condition nécessaire pour maintenir un bon niveau. Genève n'avait pas compris ce que Bruxelles avait accepté de Béjart à la Monnaie. Lassée de régler des scènes de bal pour "Rigoletto" ou "Manon" et de voir les soirées de ballets limitées à deux par an, je suis partie."*

Golovine (1964-1969)

Il semblerait qu'en engageant Serge Golovine, en 1964, le Grand Théâtre ait eu les mêmes motivations que celles qui, deux ans auparavant, avaient motivé le contrat de Charrat : un nom prestigieux, associé aux Ballets de Monte-Carlo, à l'Opéra de Paris, au Ballet du Marquis de Cuevas, céleste "Spectre de la rose", référence obligée pour "Petrouchka" ou "L'Oiseau bleu". Parfait connaisseur d'un vaste répertoire allant de Petipa à Fokine, de Lifar à Balanchine, Serge Golovine fit bien ce qu'il avait à faire. Il permit au public genevois de connaître les ballets phares qui avaient marqué les grandes compagnies où il avait brillé : "La Belle au Bois dormant", "Roméo et Juliette", dans leurs trois actes, "Suite en blanc" (Lifar), "Corrida" (Lichine), "Les Forains" (Petit), "Les Sylphides" (Fokine). Il aida aussi à la découverte de compositeurs contemporains : Menotti ("Sébastien"), Rieti ("La Somnambule"), Landowsky ("Le Chant du Pavot"), Franck Martin ("Petite Symphonie concertante"), Pierre Métral ("Répercussions"), Jacques Guyonnet ("L'Entre-monde"). Il sut, dans ce domaine, s'appuyer sur les chefs attachés au Grand Théâtre pour approfondir son travail : *"J'ai eu la joie de danser à Genève avec de grands chefs suisses comme Ernest Ansermet ou Armin Jordan. Le premier pour la "Petite*

Symphonie concertante et *"Petrouchka"*, le second pour *"La Belle au Bois dormant"* de Tchaïkovsky. C'était fantastique!" dit-il. Sans a priori, Serge Golovine ne fit pas de rejet du ballet d'opéra. Il s'en servit pour consolider mieux encore les bases classiques. A l'écoute des grands danseurs, il les retenait à Genève avec un sens parfait de la distribution des rôles : Liliane Van de Velde, Nicholas Polajenko, Beatriz Consuelo, Monique Janotta, Monique Sand, Francis Sinceretti... Avec des ballets comme *"Répercussions"* ou *"L'Entre-monde"*, il a prouvé qu'il restait attentif à son temps, en privilégiant des thèmes (métissages, spiritualité, ésotérisme) qu'allait récupérer la proche révolution de 1968.

Ce qui n'a peut-être pas été assez relevé, ce sont les extraordinaires qualités de pédagogue de Golovine qui devaient permettre à la troupe d'élargir le registre néoclassique de Charrat pour acquérir une solide technique. Le niveau fut suffisamment relevé pour que certains danseurs soient invités au New York City Ballet. Le travail de ses successeurs balanchiniens, Alfonso Cata et Patricia Neary, n'en fut que mieux préparé. *"A la fois directeur de la danse, maître de ballet et chorégraphe, il assurait tous les jours les cours, aussi bien pour les garçons que pour les filles"*, se souvient Anne Sarlat, professeur de danse au Conservatoire de musique de Genève.

A la recherche d'un nouveau directeur

Golovine parti, le Ballet du Grand Théâtre se mit en quête d'un nouveau directeur de la danse et l'interrègne fut assuré par deux noms nouveaux. Les deux régents n'étaient pas tout à fait des inconnus à Genève. Le premier, Gilbert Mayer, pur Genevois, avait fait une brillante carrière de premier danseur à l'Opéra de Paris avant d'en devenir un des plus éminents professeurs. Sa ville natale le revoit régulièrement depuis qu'il a pris en main, en tant que doyen, les destinées de l'Ecole de danse du Conservatoire de musique de Genève. Le second, Norbert Schmucki, étudia également à l'Opéra de Paris, et fut maître de ballet à Zurich.

Leur intérim, équitablement partagé, donna lieu à un spectacle ambitieux : *"Sérénade pour corde"* et *"Interférence"* de Gilbert Mayer, *"Echeveau"* et *"Arachnea"* de Norbert Schmucki. La critique salue la bonne tenue du ballet et l'interprétation de Lilian Van de Velde, Georges Piletta, Michaël Denard... Une occasion aussi, pour le journal *"La Suisse"* de faire le point en attendant l'oiseau rare : *"Au moment où place Neuve, on cherche un nouveau directeur, il n'est pas inutile de jeter un regard en arrière. Durant son existence, qui n'est pas encore bien longue, le Ballet du Grand Théâtre a réussi à se maintenir à un niveau honorable, en dépit des divers avatars et métamorphoses. Sans doute des mains plus fermes l'auraient fait progresser de manière plus régulière. Toutefois, même formé de talents inégaux, le groupe a manifesté dès le début un enthousiasme méritoire pour toutes les entreprises qu'on lui proposait, la réalisation en fut-elle hâtive ou précaire. De nombreux ballets ont été montés sur la scène de notre Grand Théâtre. Certains ne méritent que l'oubli. Mais plusieurs oeuvres du répertoire nous ont été présentées de façon fort satisfaisante, telles que *"Pièges de Lumière"*, *"Petrouchka"*, *"L'Oiseau de Feu"*, *"Roméo et Juliette"*. Et surtout quelques créations de valeur ont jalonné ces années passées : *"Pour le Temps présent"*, *"Ressac"*, *"Répercussions"*, *"Manu-Tara"*, enrichies souvent d'une décoration scénique audacieuse."*

Mister B. Cata (1969-1973) et Neary (1973-1978)

En 1969, Herbert Graf, qui avait fait du Grand Théâtre une des meilleures scènes lyriques européennes, fit appel à son ami Georges Balanchine pour devenir le conseiller artistique de la compagnie. Choix judicieux puisque Genève n'ayant pas de tradition très ancrée en matière de danse classique, le style "néo" de Mister B. lui convenait parfaitement. La troupe avait fait suffisamment de progrès pour en assumer les difficultés.

Balanchine avait assimilé les leçons d'une danse française, réinventée par les Ballets Russes et redynamisée par l'énergie américaine. Débarrassant le ballet de l'anecdote, son projet était de *"faire voir la musique et de faire écouter la danse"*, option qui s'adaptait parfaitement aux exigences musicales de l'OSR.

Alfonso Cata d'abord (1969-1973), Patricia Neary ensuite (1973-1978), tous deux danseurs du New York City Ballet, eurent pour mission de donner une impulsion à la troupe et de veiller au respect des exigences du maître : précision alerte, musicalité, élégante vitalité. Avec "Apollon Musagète", "Sérénade", "Concerto Barocco", "Les quatre Tempéraments", "Symphonies en ut", "Thèmes et Variations", "Agon"... Genève devint antenne européenne du New York City Ballet. Mister B. débarquait régulièrement pour inventer d'autres raffinements ou monter des spectacles importants (un "Lac des Cygnes" en 1970). Cata et Neary firent en sorte que des versions intégrales des ballets du répertoire soient aussi présentées : "Casse-Noisette" (1973), "Cendrillon" (1975). Ces intégrales étaient souvent destinées à un public d'enfants (une "Coppelia" en 1972). On a souvent dit qu'à l'époque le ballet ne dansait que du Balanchine, ce qui est faux. D'autres chorégraphes furent invités et non des moindres : Antony Tudor avec "Le Jardin des Lilas" (1971) ou Todd Bolender avec "Still Point" (1978). La caution balanchinienne encourageait les plus grands danseurs de l'époque à se produire à Genève : Jacques d'Amboise, Marcya Haydée, Mikhaïl Baryshnikov...

Peter Van Dyk : deux trop courtes saisons (1978-1980)

Mais la vocation de la danse est le mouvement. Patricia Neary partit. Peter Van Dyk fut appelé au secours. Admirable danseur romantique, à la technique impeccable, créateur des "Vagues" de Charrat, étoile de l'Opéra de Paris, chorégraphe et interprète d'une inoubliable "Symphonie inachevée" (1957), il arrive à Genève pour trouver un ballet déserté par la plupart de ses membres, qui suivaient Patricia Neary à Zurich. Il eut le mérite de reconstituer la troupe, grâce à la crédibilité dont il jouissait pour avoir dirigé la danse à Hambourg (1962-1970), à Hanovre (1973-1974), au Ballet du Rhin (1974-1978).

En deux courtes saisons, il renoua avec le répertoire traditionnel ("Sylphides", "Suite en Blanc"...), en assurant plusieurs créations : "Manon" (sur des musiques de Mozart), "Divertimento" (Bartók), "Ballettissimo" (Chostakovitch), "A la Mémoire d'un Ange" (Berg)... Un beau palmarès, surtout quand, à peine débarqué, on apprend, au milieu de la saison suivante, qu'on devra quitter la place. De sa classe au Conservatoire national de Paris, Peter Van Dyk commente sans amertume cette courte expérience, gardant le souvenir d'une belle ville et d'un beau théâtre : *"Le public nous a adoptés dès le premier spectacle, un "Hommage à Schubert". Jean-Claude Riber a eu une excellente idée en remplaçant, pour les fêtes de fin d'année 1978, la traditionnelle opérette par "Giselle" que j'ai remonté avec Vladimir Vassiliev."*

Vers l'autonomie du Ballet : Oscar Araiz (1980-1988)

Mais Hugues Gall en avait décidé autrement. Il nomma à la tête du ballet Oscar Araiz. L'Argentin, qui avait dirigé le Théâtre San Martin de Buenos Aires et le Ballet du Théâtre Colon, était considéré comme un des chorégraphes les plus importants d'Amérique latine. L'engouement pour la danse et le culte du corps qui marqua les années 80 l'encouragea à imprimer à la troupe un style nouveau. Son premier acte fut de faire descendre la danseuse de la pointe. Il l'explique comme une nécessité correspondant *"non à une volonté forcenée de modernisme, mais à une évidence : certaines anciennes formes de danse peuvent aujourd'hui servir de base, pas d'aboutissement."*

L'ère Araiz fut sans doute la plus marquante dans l'histoire du Grand Théâtre qui le vit monter, en huit années, une quarantaine de ballets dont 25 créations. Oscar Araiz ne violait pas pour autant le public genevois et la tradition de l'orchestre romand. Il s'appuya sur des compositeurs tels Poulenc ("Scènes de Famille", "Tempo"), Stravinski ("Pulcinella", "Sacre du Printemps", "Orphée"), Ravel ("Iberica"), Debussy ("Fugit Amour") qui représentaient l'héritage d'Ansermet. Se souvenant du passage de Bronislava Nijinska au Colon de Buenos Aires, il rappela à la Suisse sa contribution à l'histoire du ballet. Ainsi, "Misia" (1987), inspirée par la célèbre mécène Misia Sert, reconstituait une époque et un drame qu'avaient partagé Nijinski, Diaghilev, Stravinski dont les destins passent par Genève, Lausanne, Saint-Moritz... Araiz assumait tous les genres : des grandes fresques - "Songe d'une nuit d'été" (1980), "Shéhérazade" (1983), "Child Alice" (d'après "Alice au pays des merveilles", 1988) - aux petites pièces plus incisives ("Mathis der Mahler", 1983, "Nuit Transfigurée", 1984), des ballets abstraits aux narrations plus amples. Araiz n'oublia pas ce qu'on pouvait attendre d'un Argentin. En 1981, il créa "Tango" sur des airs populaires. Le ballet ne manqua pas d'impressionner l'opinion internationale (entre autres, lors du passage de la troupe à Paris). Le chorégraphe laisse à Genève un testament qui prend la forme d'un livre d'images à la fois divers et cohérent. Ce que résume joliment Brigitte Kehrer : *"De Debussy à Stravinski, de Bach à Almeida Prado, Oscar Araiz nous emmène au pays de la danse avec nos yeux et nos deux oreilles. Nous pouvons maintenant ouvrir l'album d'images de sa danse. Elles sont multiples et magiques, différentes et pourtant toutes marquées du même sceau, celui d'un créateur unique dont le langage et le style annoncent la danse de demain."*

Dernière précision : Araiz, contrairement à l'idée reçue, n'a pas fait que du Araiz. Sa liste d'invités comprend Mats Ek, Robert Thomas, Peter Heubi, Ana Yielman, Fred Howard, James Hampton.

Gradimir Pankov (1989-1996)

Le lendemain s'appelait Gradimir Pankov, qui prit ses fonctions en 1989. Il n'eut sans doute pas la tâche facile car Araiz ayant porté le ballet à un tel degré de plénitude, il fallait quand même demander aux danseurs de se dépasser encore, sans pour autant faire table rase du passé.

Après une éducation classique (ballet, histoire, musique), Gradimir Pankov débute comme danseur, à Skopje, sur sa terre natale de Macédoine. Il est régulièrement invité dans les théâtres importants de l'ex-Yougoslavie : Belgrade, Zagreb, Sarajevo avant d'être engagé aux ballets de Mannheim, Wuppertal et Munich. Maître de ballet à Dortmund, pendant quatre ans, il est ensuite professeur au Nederlands Dans Theater et au Ballet Cullberg, directeur artistique au NDT 2. Son séjour comme

directeur au Finnish National lui permet de faire l'expérience de la direction de structures lourdes, de la construction d'un répertoire contemporain (Jiri Kylian, Mats Ek, Rudi Van Dantzig, Heinz Spoerli...) et de l'organisation de grandes tournées internationales. Invité à Genève pour monter le "Caïn et Abel" de Mats Ek, il y noue de bonnes relations avec le ballet. Quand Oscar Araiz quitte le Ballet du Grand Théâtre en 1988, Hugues Gall lui en propose la direction. *"Quand j'ai pris en main la destinée du Ballet du Grand Théâtre, la compagnie était marquée par le style d'Oscar Araiz. Il s'agissait pour moi de faire évoluer cette identité, d'ouvrir d'autres portes. Pour cela, j'ai donc fait appel à trois chorégraphes qui représentent trois styles fondamentaux de la danse contemporaine : Christopher Bruce, Rudi Van Dantzig et Jiri Kylian. L'idée était de leur permettre de travailler dans la continuité sur plusieurs années, en donnant de la troupe une image basée à la fois sur un très haut niveau technique et un style. Le lien avec Araiz n'en était pas pour autant coupé, puisqu'il est resté chorégraphe résident pendant deux saisons. Un nouveau paramètre étant celui de l'ouverture et de la curiosité, j'ai également confié des chorégraphies à des créateurs venus d'autres horizons. Des chorégraphes moins connus, sur lesquels on pouvait fonder des espoirs, comme les Israéliens Ohad Naharin ou Itzik Galili. Ils ont trouvé au Ballet de Genève le même respect, les mêmes conditions de travail que des talents confirmés. Une chose que je n'oublie pas non plus, c'est que le ballet a à sa disposition ce fabuleux instrument qu'est l'Orchestre de la Suisse romande et la dimension musicale des spectacles est toujours prise en compte de façon à faire un travail créatif, motivant pour l'orchestre aussi. Cette présence d'un orchestre vivant demande aux danseurs une qualité d'écoute, une disponibilité que la bande enregistrée ne permet pas. L'enseignement proposé aux danseurs est rigoureux et de type classique. Car je suis persuadé que le corps doit savoir construire de belles lignes, mais ces lignes doivent être brisées, au nom d'une autre vérité. Mais même brisées, elles doivent exister. Ce travail garantit aussi le maintien d'une technique, travaillée aussi au cours du matin de façon classique. Nous avons ainsi des danseurs dont la technique s'améliore continuellement au cours des saisons. Dans la compagnie du Ballet du Grand Théâtre, il n'y a pas de danseurs vedettes. Chaque danseur a une personnalité qui s'intègre au groupe. Aux chorégraphes d'opérer la distribution qu'ils estiment être la meilleure pour servir leur création comme les musiciens d'un orchestre ou les acteurs d'une troupe de théâtre. Les danseurs, avec leurs qualités et leurs personnalités, doivent s'adapter au style et à l'univers des plus grands chorégraphes de notre temps."*

S'il n'est pas encore permis de faire le point sur le travail de Gradimir Pankov, du moins lui doit-on une étonnante versatilité de la troupe et déjà un répertoire important des chorégraphes sur lesquels il base sa réflexion : "Dream Dances", "Forgotten Land", "Piccolo Mondo" (Kylian), "Land", "Ghost Dances", "Kingdom" (Bruce), "Vier Letzte Lieder" (van Dantzig), "Caïn et Abel" (Mats Ek), "Tabula Rasa", "Perpetuum" (Ohad Naharin) et un attachant "Cinderello" (Itzik Galili).

Texte d'André Colonna-Cesari

extrait de "Dossiers publics" - Enquête parue dans le No 88

M. Pierre Losio, ancien président de la commission des finances (Ve).

Mesdames et Messieurs, je voudrais rappeler que, lorsque nous avons renvoyé cet objet à la commission des finances, le magistrat en charge des affaires culturelles avait clairement explicité les enjeux. Nous avons bien compris que, plus que sauver le ballet, il s'agissait de constater que, globalement, le Grand Théâtre manquait d'argent et que la Fondation du Grand Théâtre était donc amenée à sacrifier un peu de ceci ou un peu de cela...

La proposition PR-404 a été renvoyée à la commission des finances, où nous avons auditionné des représentants du bureau de la fondation, ainsi que les représentants des différents partis politiques. La situation, à la fin du mois de juin, était que la Ville allait s'engager et confirmer ou non le million qu'elle avait annoncé. Pour ce qui était de la Fondation du Grand Théâtre, elle n'avait pas encore, il y a deux mois et demi, trouvé les fonds privés pour compléter le deuxième million, elle en était à 300 000 ou 400 000 francs. L'affaire en était là. Ensuite, il y a eu un changement de présidence à la commission des finances, et le nouveau président M. Maudet pourra expliquer comment l'affaire s'est transformée, le groupe socialiste ayant présenté une proposition différente de celle du magistrat.

En l'occurrence, je voudrais faire observer que la proposition des socialistes prévoit l'inscription d'une ligne budgétaire qui devrait être votée, ou confirmée lors du vote du budget 2006. Ce million – qui ne serait plus un crédit extraordinaire ou une subvention exceptionnelle mais une ligne au budget de fonctionnement – va grever le budget et risque de compromettre l'équilibre budgétaire exigé par l'article 74 de la loi sur l'administration des communes (LAC). Si ce million était voté ce soir, il faudrait que le Conseil administratif, lorsqu'il nous présentera ses modifications budgétaires à fin octobre ou au début novembre, trouve une solution pour présenter un budget équilibré, de façon à respecter l'article 74 de la LAC. Voilà ce que je voulais faire observer.

M. Pierre Maudet, président de la commission des finances (R). Pour compléter ce que vient de dire M. Losio et cadrer le débat, je dirai qu'effectivement nous avons constaté un déficit d'ordre chronique au Grand Théâtre. A la faveur de la proposition socialiste, nous avons pu recentrer la discussion sur, premièrement, la nature de l'aide de la Ville au Grand Théâtre, deuxièmement, la destination de cette aide complémentaire de 1 million et, troisièmement, la forme que devait prendre cette aide. La réponse qui a été donnée par la majorité de la commission des finances sur la nature de l'aide est de transformer ce million en subvention régulière, pour des questions de transparence et d'honnêteté intellectuelle, pour éviter de rajouter chaque année une somme dans un panier qui donne l'impression d'être percé.

Quant à la destination de l'aide, il s'agissait de savoir s'il convenait de lier ce million supplémentaire au ballet. La commission a clairement pris position pour cette solution, et cela eu égard à la manière avec laquelle on nous a présenté cette demande de crédit supplémentaire.

Sur la question de la forme, il était très important pour la commission d'intégrer l'idée d'une convention de subventionnement, de partir du principe que, dorénavant, en matière culturelle et en particulier pour les grandes institutions, nous voulons travailler sur la base d'un contrat de subventionnement clair, qui permette à ces institutions de faire des prévisions sur quelques années.

C'est autour de ces trois questions – la nature, la destination et la forme de l'aide – que le travail de la commission s'est articulé. Nous avons trouvé une majorité pour la solution proposée, dont les détails vont donner lieu au débat ce soir.

M. André Kaplun, rapporteur (L). Je serai bref dans la mesure où mon rapport est, je crois, particulièrement complet, non seulement en ce qui concerne les travaux de la commission, mais également grâce aux annexes, qui auront fourni à ceux qui n'ont pas participé aux travaux des éléments complémentaires extrêmement utiles.

Tout d'abord, j'aurai deux remarques à faire concernant la page 10 du rapport. Je voudrais attirer l'attention sur une coquille qui est intervenue à l'impression du rapport et que vous aurez probablement corrigée de vous-mêmes. En ce qui concerne le vote sur l'ensemble de l'amendement, il est clair que les radicaux n'ont pas voté deux fois, mais une seule. Par conséquent, les deux non doivent être lus comme étant 2 L, et non 2 R. (*Corrigé au Mémorial.*)

La seconde remarque que je tiens à faire concerne la teneur du texte que vous serez appelés à voter ce soir. Dans l'intitulé même de la proposition, on lit qu'il s'agit de voter une garantie de déficit. Or, comme les deux présidents successifs de la commission des finances viennent de l'expliquer, il s'est avéré, lors des travaux en commission, qu'une forte majorité des commissaires étaient opposés à la garantie de déficit et plutôt favorables à une subvention. Ce n'est donc plus une garantie de déficit que la commission vous demande de voter ce soir, mais bien un montant quasi permanent, puisqu'il y a peu de chance – à moins d'un accident majeur – qu'une subvention inscrite au budget disparaisse. Il vous faut donc garder à l'esprit que c'est bien sur une subvention que vous serez appelés à prendre une décision.

Toujours à propos de la résolution qui figure en page 10, il faut être attentifs au fait que cette subvention est néanmoins conditionnée à un apport de tiers – j'y

reviendrai dans un instant – ainsi qu’à la signature d’une convention, dont on vous dit qu’elle devra être bilatérale, dans un premier temps, et sera élargie à d’autres institutions dans un second temps. Il est question notamment de l’Association des communes genevoises, voire de l’Etat. C’est là sans doute un vœu pieux, mais c’est le vœu exprimé par la majorité de la commission des finances.

Je reviens ici sur la première condition, à savoir celle qui stipule que la subvention devra faire l’objet d’un complément de la part de tiers, privés ou publics. Je voudrais m’attarder quelques secondes sur ce point, dans la mesure où il me semble que ce texte ne reflète peut-être pas – je dis bien peut-être, je suis prudent – ce que ses auteurs voulaient au moment où ils l’ont rédigé. En effet, j’ai cru comprendre – ils me corrigeront si j’ai mal compris – que, dans leur esprit, il s’agissait de combler le trou financier que représente à l’heure actuelle le ballet du Grand Théâtre et qui atteint environ 2 millions. On a aussi entendu d’autres chiffres comme 2,3 millions, mais peu importe, disons qu’en gros c’est 2 millions. L’idée des auteurs de cette proposition, telle que je l’ai comprise, était que si la Ville accordait, par hypothèse, une subvention de 1 million sur les 2 millions manquants, le solde devrait être apporté par ces tiers. Or, sans vouloir chercher la petite bête, je vous rends attentifs au fait que, selon le texte actuel, il suffirait que les tiers, privés ou publics, apportent 500, 1000 ou 2000 francs pour que la condition soit remplie! Je ne crois pas que c’est ce que voulaient les auteurs de l’amendement. En réalité, ils voulaient que le total des apports atteigne 2 millions et il faudrait, par conséquent, modifier cet amendement.

Voilà ce que je voulais dire. Pour le reste, je suis sûr que les interventions des uns et des autres nous éclaireront sur le texte que nous allons voter.

Premier débat

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, j’ai souhaité intervenir au début de la discussion pour vous donner l’état de la situation aujourd’hui. Mais, tout d’abord, je dirai un mot sur le passé pour les conseillers municipaux qui n’ont pas suivi le dossier en commission, car il est important qu’ils comprennent pourquoi il y a un déficit. Pendant des années, la subvention au Grand Théâtre n’a pas augmenté. Or l’essentiel de cette subvention sert à payer des salaires, que la Fondation du Grand Théâtre indexe pour qu’au moins le pouvoir d’achat des employés de la fondation soit maintenu, sachant que la fonction publique, elle, bénéficie, en dehors de l’indexation, d’une progression réelle des salaires. Evidemment, le fait d’indexer les salaires pendant des années sans qu’il y ait indexation de la subvention a réduit les possibilités de financer à la fois les salaires et un certain nombre de contrats artistiques. Ces possibilités se sont réduites comme peau de chagrin.

Pendant un certain temps, le Fonds SECSA (Société d'exploitation du Casino SA) a comblé le trou et a couvert les déficits successifs, après le retrait d'un mécène, qui était également président du conseil de fondation. Avec la disparition de la SECSA, le trou financier est bel et bien apparu: il était de l'ordre de 2 millions. A ce moment-là, il a fallu prendre deux mesures: d'une part, trouver dans l'urgence ces 2 millions – qu'on a trouvés et j'y reviendrai – et d'autre part indexer la subvention pour que le problème ne se reproduise plus. Vous avez donc accepté, depuis deux ans, d'indexer la subvention – ce sera le cas au budget 2006 – pour qu'on ne se retrouve plus dans une situation comparable. Voilà pour l'indexation.

Pour ce qui concerne le montant à trouver, il était très précisément de 2 113 000 francs. 1 million a été pris en charge par la Ville, sous forme de couverture de déficit, 700 000 francs l'ont été par la Fondation Safra, 200 000 francs par l'Association des communes genevoises et 213 000 francs par la Fondation Hans Wilsdorf, ces deux derniers montants étant versés pour deux ans au maximum, étant précisé que la Fondation Wilsdorf et les communes versent déjà 1 million par ailleurs. Nous avons dès lors un délai de deux ans pour trouver une solution définitive et assurer la pérennisation du financement.

A l'époque, on avait parlé de la suppression du ballet, dont le coût était évalué à peu près à 3 millions. Le Grand Théâtre a deux activités essentielles et lourdes du point de vue financier, c'est l'art lyrique et le ballet. Les responsables avaient le couteau sous la gorge et se sont dit qu'ils pouvaient sacrifier le ballet. Ainsi, avec le million restant, le Grand Théâtre aurait eu de la marge pour payer l'indexation pendant quelques années, quitte à repousser le problème.

Depuis, ce problème a été réglé pour deux ans et on ne parle plus de supprimer le ballet, mais j'ouvre ici une parenthèse: je trouve très judicieux que la ligne au budget soit, non pas spécifique, mais liée au ballet. Cela dans le sens où, si nous n'arrivions pas à pérenniser le financement, il n'y a pas de raison pour que le Grand Théâtre garde ce million au cas où il sacrifierait le ballet. Je trouve assez juste que ce million soit lié au ballet. Ainsi, le montant serait rendu à la Ville si le ballet disparaissait, ce que personne ne souhaite évidemment. Pour ma part, je ne m'opposerai donc pas à cette solution.

Revenons maintenant aux 2 millions manquants. Je peux vous dire que les discussions ont été très difficiles et qu'à un moment donné nous nous sommes demandé si nous n'allions pas à nouveau à la catastrophe. En effet, les responsables de la Fondation Safra nous ont clairement dit qu'ils ne donneraient plus 700 000 francs; puis ils ont finalement été d'accord de donner 350 000 francs sur deux ans. Vous voyez que ce n'était pas un point de départ très encourageant. Cet été, nous nous sommes donc mis sérieusement au travail, d'autant plus que nous avons encore de l'espoir du côté de deux fondations, que je ne nommerai pas aujourd'hui, mais qui nous donneront une réponse incessamment sur leur éventuelle participation.

Avec le conseil de la Fondation du Grand Théâtre, nous avons donc pris la décision, et c'est le cœur de ce débat, de redimensionner le ballet. Le ballet compte aujourd'hui 22 danseurs professionnels et, dorénavant, il en comptera dix-huit. Des stagiaires, qui coûteront moins puisqu'ils sont en formation, viendront compléter la troupe. Au niveau des chiffres, que j'arrondis, cela donnera une économie d'environ 350 000 francs. Donc, 350 000 francs plus 350 000 francs, cela fait 700 000 francs. De plus, nous avons réussi – qu'on se comprenne bien, quand je dis nous, je parle de la direction du Grand Théâtre, à laquelle je m'associe – à faire encore 50 000 francs d'économie en piochant ici ou là. Nous avons également décidé d'ajouter 1 point à l'augmentation des billets qui était prévue, ce qui donne 100 000 francs. Nous en sommes ainsi à 850 000 francs, c'est-à-dire presque à bout touchant. Il manque entre 200 000 et 250 000 francs. Il faut dire que, sur 50 millions de chiffres d'affaires, on n'est pas à 50 000 francs près. De même, quand on parle de 2 113 000 francs, on pourrait parler de 2 050 000 francs ou d'un autre montant de l'ordre de 2 millions.

En l'occurrence, voilà la situation. Nous attendons une réponse des deux fondations que nous avons contactées. Nous espérons qu'elles verseront la somme manquante et qu'en plus cette somme pourra être progressive, pour compenser la baisse de contribution de la Fondation Safra. Je répète que je ne peux pas citer le nom de ces fondations ce soir, pour ne pas donner l'impression de les mettre sous pression. Nous vous informerons une fois que le contrat aura été négocié.

Notre deuxième espoir, qui est, lui, problématique et vous allez comprendre pourquoi, réside dans l'Association des communes genevoises. Nous avons rencontré un bon écho parmi ses membres et nous allons leur demander – cela n'a pas encore été fait formellement, mais cela va l'être prochainement – qu'ils pérennisent les 200 000 francs supplémentaires. Là, je m'adresse à tous les partis de cet hémicycle, qui ont leurs relais au Grand Conseil. Vous savez, Mesdames et Messieurs, que non seulement l'Etat ne verse rien, mais qu'il a en plus asséché partiellement le Fonds d'équipement communal, qui devrait engranger entre 35 et 40 millions selon la loi et qui a été réduit à 13 millions. Avec 13 millions, le fonds arrivait encore à subventionner, pour la Ville de Genève, les places de crèche et 1,2 million de francs pour le Grand Théâtre. Or il se trouve que le Conseil d'Etat envisage de supprimer le fonds totalement. Vous imaginez les conséquences: à ce moment-là, nous perdrons les 200 000 francs espérés, mais aussi le million que nous recevions jusqu'à présent. Dans ce cas de figure, l'Etat, qui non seulement ne donne rien pour le Grand Théâtre, serait en plus directement responsable d'un déficit supplémentaire de 1 million, ce qui serait vraiment une catastrophe!

Je sais que certains d'entre vous ont déjà entrepris des démarches – ils en parleront peut-être ce soir – pour que l'Etat laisse un minimum d'argent dans ce fonds, qui participe à la péréquation intercommunale. Le supprimer est une manière de violer la péréquation, qui veut que les communes riches subvention-

nent les communes pauvres. Ce fonds fait partie de la péréquation intercommunale et l'Etat veut le supprimer pour renflouer ses caisses – renflouer n'est d'ailleurs pas le mot, puisque ces caisses semblent être des passoires! J'attire donc votre attention sur le fait que, si l'Etat confirmait sa décision, nous nous retrouverions au point de départ, ce qui serait dramatique. J'insiste et je lance une sorte d'appel solennel. Mesdames et Messieurs, vous avez des relais au Grand Conseil: dites-leur qu'en asséchant le Fonds d'équipement communal ils détruisent le ballet du Grand Théâtre. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, il faut le dire clairement!

Maintenant, pour revenir à l'enjeu de ce soir, je vous demande évidemment de voter ce million, ce dernier étant la base de toute l'opération. On ne peut pas préjuger – d'autant qu'en octobre auront lieu les élections cantonales – de ce que décidera le Grand Conseil en décembre, au moment du vote du budget cantonal. Mais, pour ce qui nous concerne, étant entendu qu'il s'agit de la saison 2005-2006, nous serons obligés de verser ce million, puisque nous nous étions engagés pour deux ans. Par la suite, il reviendra à la Ville, suivant le cas de figure, d'en reparler.

Concernant l'équilibre du budget de la Ville évoqué par M. Losio, il est évident que si vous votez ce montant sous forme de subvention – au lieu d'une couverture de déficit à justifier aux comptes – nous ferons notre travail, c'est-à-dire que nous rééquilibrerons le budget en cherchant ce montant ailleurs et que nous vous informerons des correctifs. C'est notre travail, mais nous ne pouvions le faire avant de connaître le résultat de vos discussions, d'autant que l'idée de voter ce montant sous forme de subvention est récente; au départ, il s'agissait d'une couverture de déficit, qui n'apparaît pas au budget mais aux comptes.

Voilà, j'espère avoir été clair tant sur le passé que sur la situation d'aujourd'hui. Si tout se passe bien, si le Fonds d'équipement communal n'est pas asséché, je pense que nous serons tirés d'affaire pour des années. Mais je le répète: ce serait quand même assez terrible que nous arrivions à régler le problème et que l'Etat nous en remette une louche par ailleurs!

M^{me} Sandrine Salerno (S). J'avoue qu'il est un peu compliqué d'intervenir après le magistrat, qui nous a parlé du micmac financier et du bricolage qui veut que les uns apportent une partie de la somme, que les autres devaient apporter le solde, mais qu'ils se désengagent... Je retiens surtout la nouvelle qu'il vient de nous donner, à savoir que le ballet passerait de 22 à 18 danseurs...

Le Parti socialiste l'a déjà dit dans cette enceinte, il le dit chaque fois que nous votons le budget et la subvention du Grand Théâtre, il l'a dit récemment encore, lorsqu'il s'est agi de voter les investissements liés aux ponts de scène: le

Grand Théâtre coûte cher à la Ville de Genève et, à notre sens, le coût de cette structure culturelle devrait être partagé avec le Canton – qui ne paie rien, le magistrat vient de le répéter – avec les autres communes – qui paient par le biais de l'Association des communes genevoises, mais qui à notre sens devraient payer plus – voire avec la région, puisque le Grand Théâtre a une large aura et draine un public régional. Les charges devraient donc être réparties de manière plus harmonieuse qu'elles ne le sont aujourd'hui, puisque, comme le mentionne l'excellent rapport de M. Kaplun, la Ville paie à peu près 65% du coût de l'infrastructure, sans compter les investissements.

Concernant le ballet, nous avons donc été saisis d'une première garantie de déficit, que nous avons votée, parce que nous n'avions pas envie – aucun parti dans cette enceinte – que le ballet soit sacrifié sans qu'il y ait eu une discussion politique. Nous n'avions pas envie que, sans autre discussion, le ballet serve de fusible. La deuxième garantie de déficit est arrivée en commission des finances il y a quelques mois. Le groupe socialiste a été particulièrement attentif à la proposition du Conseil administratif et s'est permis rapidement de dire qu'il ne voterait pas cette proposition, mais que, par contre, il l'amenderait. Il l'a fait et je vais revenir ici sur nos propositions d'amendements, puisque le rapporteur André Kaplun a relevé que, visiblement, une partie d'entre eux n'étaient pas très clairs.

Le premier amendement a été évoqué par le président Losio et le président Maudet: au lieu d'une garantie de déficit qui allait de toute façon être versée et portée aux comptes, il valait mieux être transparents dès le départ et inscrire ce montant sur une ligne budgétaire, comme une subvention régulière, que nous avons demandé au Conseil administratif de faire figurer dès le budget 2006. Si la résolution est votée ce soir, il faudra donc modifier en conséquence le projet de budget 2006. Cette ligne budgétaire ne concerne pas la subvention du Grand Théâtre, elle est spécifiquement liée au ballet, parce que, pour nous, il est important de pérenniser l'existence du ballet, du moment qu'il y a une volonté politique et artistique de le faire. Le sens premier de l'amendement était d'avoir une ligne qui soit spécifiquement affectée au ballet, un montant qui n'aille pas dans le pot commun du Grand Théâtre pour permettre à l'institution de couvrir un manco qui, par ailleurs, se répète d'année en année.

Il s'agit donc de voter une ligne spécifique pour le ballet, conditionnée au fait que toute suppression du ballet signifie la suppression de l'engagement de la Ville. C'est pourquoi, lorsque le magistrat Mugny nous apprend à l'instant que le ballet va passer de 22 à 18 danseurs, j'avoue que, pour nous socialistes, il est impossible de juger des répercussions artistiques d'une telle diminution. Nous souhaiterions entendre le magistrat sur les choix qui ont présidé à cette diminution. Il y a un impératif financier, nous l'avons compris, mais est-ce juste cet impératif financier qui a commandé de se passer de quatre danseurs? Avec quatre danseurs en moins, la troupe peut-elle quand même bien tourner? Qu'est-ce qui

nous garantit que, demain ou après-demain, on ne passera pas de 18 à 16 ou à 12 danseurs? Ce n'est en tout cas pas dans cet esprit-là que nous, socialistes, avons proposé une ligne spécifique pour le ballet. J'imagine que les différents groupes dans cette enceinte verraient d'un mauvais œil que le ballet se réduise comme peau de chagrin, malgré l'apport financier de la Ville.

Nous avons posé deux conditions à cette ligne budgétaire. La première était, je l'ai dit, que le ballet ne soit pas supprimé. La deuxième, et là je reviens sur l'interrogation du rapporteur Kaplun, était que la participation municipale de 1 million soit accompagnée d'un autre apport, public ou privé, qui couvre le solde manquant. Le solde manquant, c'est en principe 1 million ou un peu plus, disons que c'est 1,2 million. Madame la présidente, je ne sais pas si vous voulez que je reformule notre amendement pour que ce soit plus clair – et vous ferez alors voter une résolution doublement amendée – ou ce que je viens d'expliquer suffira-t-il pour que le magistrat et le conseil de fondation comprennent que l'apport devra exactement couvrir le solde du déficit? Je le répète: le million que va verser la Ville est conditionné à un apport équivalant au solde du manco du Grand Théâtre.

Par ailleurs, nous avons posé une autre condition importante, qui va impliquer pour l'administration municipale de travailler avec une certaine célérité. Cette subvention sera votée au budget 2006 pour autant, Monsieur le conseiller administratif, que vous ayez rédigé et signé une convention de subventionnement, bipartite dans un premier temps, stipulant que la fondation s'engage à ne pas supprimer ou amoindrir les forces actuelles du ballet.

Par rapport aux informations que le magistrat nous a données sur le Fonds d'équipement communal, sur le non-engagement d'Etat, sur le désengagement probable de certaines fondations, sur la difficulté de réunir cette somme, sur le bricolage financier qui n'est de toute façon pas satisfaisant pour les personnes qui travaillent au Grand Théâtre, nous en avons passablement discuté en commission des finances. Nous étions tous conscients que l'apport de la Ville était un apport conditionné, défini d'après une somme précise. En l'occurrence, si les autres partenaires ne souhaitent pas couvrir le manco, si l'Etat ne s'engage pas plus, si des fondations privées se retirent et si, par conséquent, la Fondation du Grand Théâtre ne peut plus continuer à entretenir le ballet, ma foi, en ce qui nous concerne, nous aurons fait notre devoir, nous aurons accompli notre part en tant que principal organe subventionnant. Si nos partenaires ne s'engagent pas, cela voudra dire qu'ils ne tiennent pas tant que cela au ballet, y compris ceux qui siègent au conseil de fondation, et ce sera alors la fin du ballet du Grand Théâtre.

De notre point de vue, et je crois pouvoir parler au nom de l'Alternative, ce serait regrettable. En effet, depuis de nombreuses années, nous avons été unanimes à saluer le travail de la compagnie, nous avons affirmé que la Ville devait aller jusqu'au bout, même si le poids de cet engagement est financièrement très

important dans le budget de la culture, et nous avons dit qu'avec d'autres partenaires nous étions d'accord d'inscrire une subvention régulière, mais conditionnée, de 1 million de francs pour le ballet du Grand Théâtre.

Voilà, j'espère avoir été claire. Madame la présidente, si vous avez besoin que je précise notre amendement, je le ferai bien volontiers, si cela peut faciliter le vote.

La présidente. Madame Salerno, en l'état, vous renoncez à déposer un amendement? C'est bien cela?

M^{me} Sandrine Salerno. Madame la présidente, je viens de le dire: si cela facilite la mise aux voix, je veux bien en rédiger un. Mais je pense que je pourrais m'en passer, parce que mes propos ont été assez clairs: la Ville verse 1 million, l'apport de tiers, privés ou publics, devant couvrir le solde manquant.

M. Pierre Maudet (R). Mesdames et Messieurs, chers collègues, le crédit sur lequel nous votons ce soir a une portée fondamentale. En effet, nous sommes tous conscients, et le magistrat l'a rappelé il y a un instant, que l'excellence a un prix, qu'une scène lyrique telle que la scène de Neuve et son ballet représentent un certain coût, qui augmente d'année en année sous la pression de la masse salariale, mais également sous la pression économique des exigences requises pour atteindre l'excellence. Nous, radicaux, avons toujours soutenu l'idée que Genève devait se payer cette excellence, que cela participait des atouts de notre cité, mais qu'elle devait le faire en connaissance de cause et, si possible, en mettant en balance les possibilités de partenariat avec les autres acteurs, publics et privés.

Ce crédit a une portée fondamentale par toutes les questions qu'il pose. On sait que l'édifice de la place de Neuve est fragile, qu'il est régulièrement, de manière récurrente, remis en cause par ces problèmes de financement. Ce crédit nous permet d'aborder la pierre angulaire du débat, qui est de savoir – et je salue l'activité du magistrat à cet égard – si nous voulons indexer ou non la subvention, si nous voulons éviter que la capacité artistique du Grand Théâtre continue à se réduire en raison de l'augmentation de la masse salariale et des dépenses endémiques dans ce domaine. A cette première question, le magistrat a clairement répondu oui – et il a raison d'aller dans cette direction – contrairement à son prédécesseur, qui avait bloqué la subvention.

Le deuxième aspect est celui des déficits chroniques. Je salue ici le travail du représentant radical au conseil de fondation durant de nombreuses années, qui

avait dénoncé à juste titre les déficits plus ou moins cachés, l'activation des garanties de déficit, avant même que l'on ait constaté le déficit. Il fallait dire, une fois pour toutes, que cette institution était déficitaire d'année en année, au lieu de le cacher, il fallait admettre qu'elle avait besoin d'une subvention plus importante.

De la pierre angulaire, je passe à la pierre d'achoppement, qui est la question de savoir si les autres collectivités vont participer. J'ai écouté attentivement le magistrat. Je souligne au passage que c'est un député écologiste, par ailleurs actuellement candidat au Conseil d'Etat, qui a, le premier, battu en brèche l'idée du Fonds d'équipement communal et qui l'a gelé. Je salue votre volonté, Monsieur le magistrat, de rendre perméables les députés au Grand Conseil, tous partis confondus, à nos prétentions, mais j'espère que le travail se fera aussi à l'intérieur du Parti des Verts! Pour ma part, je m'engage à le faire au sein du Parti radical.

En l'occurrence, je pense qu'à la faveur de l'amendement socialiste nous tenons le bon bout. Une convention de subventionnement bipartite dans un premier, puis, dans une deuxième phase, avec la participation des autres acteurs publics, Canton et communes – peut-être à la faveur de la Conférence culturelle – et des acteurs privés, est une solution à laquelle je veux croire. Mesdames et Messieurs, nous ne pouvons pas nous payer chaque année ce débat sur le Grand Théâtre. Nous devons arriver à pérenniser le financement du Grand Théâtre sur une période qui devrait être au minimum de trois ans, ne serait-ce que pour permettre aux acteurs artistiques et culturels de faire leur travail, au lieu de se consacrer en permanence aux questions financières. Je pense que nous avons introduit un début d'élément de réponse dans la résolution à la faveur de ces amendements, en disant que le magistrat doit travailler à une convention, d'abord bipartite, puis multipartite dans un deuxième temps.

Je parlais de pierre d'achoppement tout à l'heure et je dois souligner que nous, radicaux, nous comptons bien œuvrer dans le sens du dialogue avec les autres communes partenaires. A cet égard, la commune de Carouge – qui n'a pas perçu des signaux très positifs du côté du département des affaires culturelles ces derniers temps! – sera peut-être réceptive, si on l'associe aux discussions. Il en va de même pour les autres communes. Mesdames et Messieurs, pendant longtemps, nous avons dit que le Grand Théâtre était notre affaire, que nous ne voulions voir personne d'autre que des gens de la Ville au conseil de fondation, que nous ne voulions pas que d'autres décident... Aujourd'hui, il va peut-être falloir s'ouvrir, et c'est une notion, Monsieur le magistrat, dont vous devrez tenir compte. Il s'agira, à terme, de faire évoluer le conseil de fondation vers un conseil plus ouvert aux représentants d'autres collectivités publiques, du moment que nous leur demandons de participer au financement.

Le dernier point sur lequel je veux intervenir concerne l'affectation de la ligne budgétaire au ballet. Je rejoins le magistrat quand il dit qu'il faut lier ce million à

l'existence du ballet, puisque le débat a porté là-dessus et qu'on a en quelque sorte pris le ballet comme fusible. Cela dit, je vois un petit problème juridique à affecter ce montant au ballet, puisque le ballet n'existe pas en tant qu'institution. C'est la raison pour laquelle nous avons, en commission, émis quelques bémols sur cet amendement-là. Ce soir, j'ai bien aimé la formulation que vous avez choisie, Monsieur Mugny, en disant que ce million est un apport financier pour le ballet, mais qu'il ne lui est pas spécifiquement attribué. Enfin, cela ne me gêne pas que le conseil de fondation prenne ses responsabilités et fasse passer le ballet de 22 à 18 danseurs, en s'engageant à maintenir le niveau requis en termes de qualité du spectacle, de qualité artistique.

Pour le reste, je réaffirme avec force que nous soutenons le Grand Théâtre. Nous soutenons le travail de la scène de Neuve et nous pensons que la résolution amendée que nous voterons ce soir est une bonne base. Nous posons là de bonnes pierres pour l'édifice du Grand Théâtre et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à nous suivre et à voter la résolution amendée.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Le groupe du Parti du travail soutiendra la proposition de résolution amendée émanant de la commission des finances. En effet, après avoir entendu toutes les parties concernées, il nous semble qu'une convention de subventionnement est une bonne solution. Elle permet, d'une part, de suivre les activités du ballet du Grand Théâtre et d'en rediscuter périodiquement et, d'autre part, de s'assurer que cette somme va soutenir ces activités. Nous regrettons que l'Etat ne respecte pas ses engagements en termes de soutien à la culture et de subventions sociales, à cause de ses difficultés financières. Ce n'est pas la culture à Genève qui doit en faire les frais.

Pour ce qui est de supprimer quatre danseurs au ballet du Grand Théâtre, il faut préciser que ce ne sont pas quatre danseurs qui vont disparaître, mais quatre professionnels qui vont être remplacés par des stagiaires. C'est, à notre avis, une bonne formule, qui permet à de jeunes danseurs de se former et, qui sait, de présenter ensuite, dans d'autres ballets, la formation qu'offre Genève. Si on peut faire des économies en ouvrant le ballet aux jeunes, c'est une très bonne chose, et je pense qu'il faut soutenir cette proposition.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS/Indépendants) a participé aux débats de la commission des finances et a soutenu les amendements du Parti socialiste, qui sont en fait ceux de la commission tout entière. Il va de soi que nous soutenons la résolution amendée qui nous est présentée ce soir, car nous entendons pérenniser le ballet du Grand Théâtre et empêcher qu'on l'utilise au gré des circonstances comme un fusible. Cela dit,

nous souhaitons, d'une manière plus générale, que l'ensemble du fonctionnement du Grand Théâtre soit pérennisé afin de le mettre à l'abri des fluctuations conjoncturelles.

M. Alexis Barbey (L). Au nom du groupe libéral, j'aimerais souligner que, naturellement, le Grand Théâtre est une institution phare de la Ville de Genève et qu'elle participe à notre rayonnement. C'est pourquoi, nous, Conseil municipal, avons toujours été solidaires du Grand Théâtre et avons comblé ses déficits successifs. Je voudrais également rappeler que le Grand Théâtre n'est pas seulement une institution qui demande des subventions pour couvrir un déficit, mais que c'est également une troupe artistique, à l'intérieur de laquelle se révèlent de grands talents, ainsi qu'une équipe administrative qui réussit, année après année, à trouver environ 15 millions de francs, ce qui représente à peu près 30% de ses besoins de financement annuels. C'est un acte, en termes d'investissement personnel et de réussite, qu'il faut saluer et qu'on pourrait espérer de beaucoup d'autres institutions à caractère culturel.

Maintenant, je ne peux pas m'empêcher de voir, dans l'idée d'affecter ce million à une subvention spécifique au ballet, un risque assez sensible que le ballet soit, petit à petit, détaché du Grand Théâtre. Mesdames et Messieurs, qu'a-t-on vu pendant les auditions de la commission des finances? On a vu que le ballet ne participait pour ainsi dire pas aux spectacles lyriques donnés au Grand Théâtre. On peut donc souhaiter que les liens se resserrent plutôt qu'ils ne se distendent. Or, là, on est en train de créer une entité ballet du Grand Théâtre qui, jusqu'à présent, n'existait qu'à l'intérieur du Grand Théâtre et qui, à la faveur de cette subvention, pourrait se voir détachée petit à petit du Grand Théâtre, ce qui, à notre avis, ne faciliterait pas sa survie à terme.

Il est vrai qu'au cours des dernières années le ballet a servi de disjoncteur aux responsables du Grand Théâtre qui, pour justifier qu'on leur donne l'intégralité de leur subvention, menaçaient à chaque fois de supprimer le ballet, au prétexte de faire les économies dont le Grand Théâtre avait besoin. Or, là, avec le million de francs que la résolution initiale proposait de donner au Grand Théâtre, on arrivait à transformer ce disjoncteur en détonateur, détonateur de l'arrivée de fonds privés qui, au vu de l'engagement confirmé de la Ville de Genève, viendraient alimenter les caisses du Grand Théâtre, permettant d'assurer la saison lyrique. En revanche, si on affecte ce million à une ligne spécifique au ballet, on inscrit une subvention que M. Kaplun a déjà décrite comme étant quasiment irréversible. De plus, le texte qui nous est proposé prévoit quand même un montage un peu particulier: pour ma part, c'est la première fois que j'entends parler d'une subvention conditionnelle, aucune autre ligne budgétaire n'est conditionnelle. Il s'agit d'ailleurs de conditions à plusieurs niveaux: la subvention est soumise, d'abord, à

un financement complémentaire des privés et, d'autre part, au bon fonctionnement d'une commission tripartite, la Conférence culturelle, laquelle nous n'avons encore eu que des succès mitigés...

C'est pourquoi le Parti libéral vous propose les trois amendements suivants à la résolution amendée par la commission:

Projets d'amendements

Supprimer la mention «dès la saison 2005-2006» au premier alinéa.

Supprimer la mention «affecté au ballet» au premier alinéa.

Supprimer le deuxième alinéa.

Le premier amendement est d'ordre plutôt formel et propose de supprimer, au premier alinéa, la mention «dès la saison 2005-2006», dans la mesure où, s'il n'y a plus de ligne de subvention affectée au ballet, il revient au département des affaires culturelles d'affecter la subvention comme il le souhaite. Deuxièmement, nous proposons de supprimer, toujours au premier alinéa, l'affectation au ballet. Nous pensons qu'il ne faut pas créer une ligne budgétaire, mais qu'il faut reconduire la garantie de déficit en faveur du ballet du Grand Théâtre, comme le prévoyait la résolution initiale. Troisièmement, et c'est le corollaire des deux premiers amendements, nous proposons de supprimer le deuxième alinéa, qui fixe les conditions auxquelles cette subvention pourrait être affectée directement au ballet du Grand Théâtre.

Je dois dire ici que, pour le groupe libéral, le Grand Théâtre est une institution extrêmement importante, que le ballet l'est aussi et que nous tenons à ce que tous deux continuent à vivre. Par conséquent, l'acceptation des amendements que je viens d'évoquer ne conditionnera pas notre vote final sur ce million pour le Grand Théâtre.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Pour notre groupe, Genève se doit d'avoir son ballet, car celui-ci forme un ensemble avec le Grand Théâtre qu'on ne peut surtout pas séparer. D'une part, la séparation serait impossible du fait du coût que cela engendrerait, à savoir plus de 3 millions de francs. D'autre part, le manco de 2 millions provient bien entendu de la non-indexation de la subvention versée par la Ville de Genève. Cela nous amène à dire que le fait d'inscrire une ligne budgétaire de 1 million nous évitera de refaire le débat chaque année. Pour notre part, nous soutiendrons donc le projet de résolution amendée par la commission des finances.

M. Lionel Ricou (DC). En ce qui concerne le groupe démocrate-chrétien, nous sommes favorables à ce crédit de 1 million. Nous y sommes favorables, parce que, comme cela a été dit à plusieurs reprises, le ballet contribue au rayonnement de Genève à l'étranger. C'est là une première raison. La deuxième raison, c'est que ce crédit est une marque de confiance de la collectivité publique à l'égard du ballet, marque de confiance à l'intention des partenaires privés également, qui montre l'attachement de notre collectivité à la poursuite de ces activités.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je voudrais donner deux ou trois renseignements, en réponse à des questions qui ont été posées. Premièrement, concernant la crainte de M^{me} Salerno de voir le ballet passer de 22 à 18, 16 ou 12 danseurs, je précise que jamais, à ma connaissance, le ballet n'a eu un agenda aussi rempli. Lors des prochaines années, il va pouvoir rayonner non seulement en Europe, mais également sur d'autres continents. Il est aujourd'hui reconnu au niveau international comme un ballet de grande classe. Je ne suis pas compétent en matière de danse et je me fais ici le porte-parole de la direction du Grand Théâtre: sachez que les responsables ont examiné attentivement cette possibilité de réduction et qu'ils ont estimé que réduire le ballet à 18 danseurs était jouable, que c'était la masse critique sous laquelle il ne fallait pas descendre pour présenter le répertoire souhaité et pour assurer la qualité des prestations. En l'occurrence, Madame Salerno, ce point pourrait faire partie de la convention. On pourrait écrire en toutes lettres qu'il est exclu de réduire encore le ballet, ne serait-ce que d'une unité. Cela pourrait tout à fait être inscrit dans la convention.

Deuxièmement, Mesdames et Messieurs, vous devez savoir à quel point il est difficile de mettre en œuvre une convention, même bilatérale. Je ne suis pas sûr d'y arriver pour décembre, je ne voudrais pas promettre quelque chose que je ne pourrais tenir. Je suggère donc que le Grand Théâtre s'engage, dans une lettre qui sera évidemment transmise au Conseil municipal, à respecter les points dont nous avons discuté aujourd'hui, le temps que la convention soit signée, en février ou mars, car il faut quatre ou cinq mois pour établir une convention sérieuse. En effet, nous introduisons dans ces conventions divers aspects, liés par exemple à l'Agenda 21, pour qu'elles soient exemplaires de la politique que la Ville entend mener. Faire une convention au rabais n'aurait pas de sens. Je vous propose donc que le Grand Théâtre s'engage par lettre vis-à-vis du Conseil administratif et de votre Conseil municipal, en attendant une convention qui serait signée en février ou mars.

Troisièmement, nous avons appris tout à l'heure que le Conseil d'Etat ne présenterait son budget qu'après les élections. C'est dire à quel point il doit être dans l'embarras pour ne pas oser prendre le risque de présenter son budget avant les

élections! Quel choc il doit craindre de provoquer! Je ne sais pas quel type de budget la majorité qui sortira des urnes va voter, mais j'imagine que le Conseil d'Etat doit avoir quelques difficultés avec ce budget...

Enfin, concernant l'affectation de la ligne, c'est à vous de régler cela, Mesdames et Messieurs, c'est de la responsabilité du Conseil municipal. Soit vous l'affectez au département, qui verse le montant si le ballet continue à exister. Soit vous votez une ligne nommément affectée. Soit vous indiquez simplement que cette ligne est liée au maintien du ballet. C'est à vous de décider. En revanche, un problème se pose. Je ne sais plus qui a dit que le million versé par la Ville devait être conditionné au million qui serait versé par les tiers. J'aimerais préciser qu'on ne parle pas ici d'un million d'argent frais, puisque nous avons aussi décidé de redimensionner le ballet. Le million à trouver sera donc composé à la fois d'argent frais et des économies réalisées par le Grand Théâtre. Il faut comprendre, dans la résolution que vous allez voter, que ce ne sera pas 1 million d'argent frais, mais 1 million entre l'argent frais et les économies réalisées.

Voilà, j'espère que je n'ai rien oublié... Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de voter ce million et la résolution proposée.

Deuxième débat

La présidente. Nous sommes saisis de trois projets d'amendements signés par M. Barbey, M^{mes} Fontanet et Kraft-Babel, ainsi que MM. Reynaud et Hainaut. Le premier vise à supprimer la mention «dès la saison 2005-2006».

Mis aux voix, l'amendement de M. Barbey est accepté par 51 oui contre 12 non (4 abstentions).

La présidente. Le deuxième amendement vise à supprimer la mention «affecté au budget».

Mis aux voix, l'amendement de M. Barbey est refusé par 53 non contre 13 oui (1 abstention).

La présidente. Le troisième amendement propose de supprimer le deuxième alinéa de la résolution.

Mis aux voix, l'amendement de M. Barbey est refusé par 56 non contre 10 oui (1 abstention).

La présidente. Le groupe socialiste a également déposé un amendement, visant à compléter ainsi le deuxième alinéa:

Projet d'amendement

«... La participation municipale est conditionnée à un apport tiers, privé ou public, qui sera équivalent au solde du déficit prévu.»

Mis aux voix, l'amendement socialiste est accepté par 40 oui contre 26 non (1 abstention).

Mise aux voix, la résolution amendée par la commission et par le plénum est acceptée sans opposition (1 abstention).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de transformer la garantie de déficit proposée en subvention régulière annuelle de 1 million de francs affecté au ballet;
- de faire apparaître cette ligne au budget 2006 de la Ville de Genève. Cette subvention ne sera pas incluse dans l'actuelle subvention du Grand Théâtre. Il s'agit donc d'une ligne spécifique. La suppression du ballet entraînera la suppression de la ligne. La participation municipale est conditionnée à un apport tiers, privé ou public, qui sera équivalent au solde du déficit prévu;
- que, par ailleurs, la subvention soit accompagnée d'une convention de subventionnement, bipartite dans un premier temps, ensuite élargie à de nouveaux partenaires publics (Association des communes genevoises, Canton) et privés, notamment.

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 150 000 francs destiné au remplacement de la partie condensation-évaporation des installations frigorifiques des patinoires des Vernets, situées 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève-Plainpalais (PR-392 A)¹.

Rapporteur: M. Robin Dumuid.

La commission des travaux a étudié la proposition susmentionnée le 27 avril 2005, sous la présidence intérimaire de M. Roberto Brogini. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que nous remercions.

Rappel de la proposition

Les condensateurs et les tours de refroidissement de l'installation frigorifique de production de froid des patinoires des Vernets sont en fin de vie.

Les condenseurs d'origine datent respectivement de 1951 et 1954, et les tours de refroidissement de 1965 et de 1975 (les plus récentes ont été remplacées après un incendie). Ces appareils ont été régulièrement entretenus et révisés par le personnel du Service des sports, notamment par le retubage en inox des condenseurs et la réfection complète des structures internes et des moto-réducteurs des tours de refroidissement.

Malgré l'entretien constant des tours de refroidissement et du traitement d'eau, les conditions d'exploitation actuelles favorisent le développement potentiel de bactéries légionella, responsables de la légionellose. Les grandes quantités d'eau pulvérisées ainsi que le contact avec du fer et du zinc oxydés sont des facteurs déclenchants importants pour le développement de ces bactéries.

A ce jour, ces éléments ne correspondent plus aux exigences de sécurité et d'exploitation d'une installation technique de production du froid et ils présentent des risques avérés.

Sans un remplacement rapide, ces installations ne seront plus en mesure de garantir la production de la glace sur les deux patinoires, et donc l'exploitation de celles-ci.

Elles ne répondront plus aux exigences de sécurité légales et aux responsabilités liées aux 7,5 tonnes d'ammoniac qu'elles contiennent.

¹ «Mémorial 162^e année»: Proposition, 5163.

Auditions

Audition de M. Yves Nopper, chef du Service des sports, de M. Michel Moreau, adjoint de direction technique, de M. Jean-Michel Perrin, adjoint de direction au Service des bâtiments, et de M. Jean-Marc Santines, ingénieur thermicien au Service de l'énergie

M. Nopper explique que le crédit concerne le remplacement partiel des installations. Il n'est pas lié à la réfection de la patinoire. Le sujet étant très technique, les techniciens ont été invités.

M. Perrin commence en informant qu'il s'agit de remplacer partiellement les installations frigorifiques des patinoires. A l'époque, le crédit était de 2,5 millions de francs. Les installations ont été partiellement mises en état, il y a quelque temps, pour 13,5 millions, ce qui a permis de sortir de la patinoire la centrale frigorifique pour la mettre à l'extérieur. Le crédit demandé aujourd'hui concerne essentiellement le remplacement de trois éléments. Après ces travaux, l'installation sera quasiment neuve.

La salle de commande de la nouvelle salle frigorifique est présentée. Elle a été réalisée il y a dix ans. Tout est maintenant géré par une électronique du type industriel. Cela a permis de fiabiliser les installations et de réaliser des économies d'électricité. Les échangeurs, au nombre de trois, seront remplacés. Ils ont une quarantaine d'années. Certains éléments sont corrodés et ont même été bouchés, mais ils sont régulièrement révisés.

Cependant, on se rend compte qu'un remplacement devient nécessaire. Les compresseurs de remplacement sont présentés, ils avaient 35 ans au moment du remplacement. D'autres éléments arrivent dans un état nécessitant un changement. Les accumulateurs peuvent également être mis en service en cas de problèmes ailleurs. Les deux pompes nécessaires dans le cadre des tours de refroidissement sont présentées, éléments vitaux pour l'installation.

Un schéma de toute l'installation permet de se rendre compte de l'emplacement précis des éléments à remplacer. La centrale sera vraiment à un haut niveau de sécurité. Des gros plans montrent le mauvais état de certains éléments, voire la rouille qui apparaît sous la peinture.

Un autre schéma présente la manière de s'y prendre pour remplacer les éléments en mauvais état. Les nouveaux éléments seront plus petits, leur placement est plus aisé et ils ont un meilleur rendement.

Les nouvelles tours de refroidissement sont présentées ainsi que les circuits. Le système reste à peu près le même. Au niveau financier, plus de 63 000 francs concernent le démontage qui doit se faire par des entreprises spécialisées, 400 000 francs les nouvelles tours et condensateurs et 100 000 francs les tuyaux,

Proposition: installations frigorifiques des patinoires des Vernets

etc. Le variateur de fréquence permettra d'adapter au mieux le fonctionnement et d'économiser de l'énergie. Le coût total des travaux est supérieur à 1 million de francs.

M. Santines, répondant à un commissaire, informe que les machines durent en principe quinze ans, mais qu'on essaie de les maintenir pendant vingt ans grâce à un bon entretien, ce qui assure l'amortissement.

Il rétorque à un autre commissaire que l'on ne sait pas quand un accident pourrait se produire. Le risque le plus faible est de devoir arrêter l'installation et le pire une fuite d'ammoniac dans le quartier. Les installations sont vétustes et l'on n'est pas à l'abri d'un accident.

M. Nopper espère que le crédit sera voté assez rapidement, les services sont conscients des conséquences graves qu'aurait un sinistre. Une étude de l'ordonnance sur les accidents majeurs a été entreprise concernant l'évacuation du public, comme cela se fait pour les grands magasins. On devrait, en cas de sinistre, mettre en place ce système avec le Service d'incendie et de secours. L'Office cantonale de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) a précisé, en début d'année, qu'il fallait vite mettre les choses à niveau.

M. Perrin explique que, si des condensateurs étaient construits avec un matériau qui ne rouille pas, le prix serait bien plus élevé et qu'on n'aurait pas la garantie d'une plus grande durée. L'inox est d'assez bonne qualité. Ces appareils auraient dû être remplacés en 1994 (il faut se rappeler de la situation dans laquelle se trouvaient les finances à cette époque).

M. Nopper précise, à un commissaire qui doutait de la rapidité du service, que le dossier a été préparé en décembre, mais pas présenté tout de suite. Il aurait souhaité pouvoir engager les travaux au printemps, mais le crédit n'a pas été demandé plus vite parce que les moyens de maintenance sont très importants et du personnel de qualité est à disposition. Finalement, tout s'est passé dans des délais raisonnables. On a utilisé ces installations aussi longtemps que possible.

M. Nopper informe un commissaire que l'on manquait de détails au moment d'établir le plan des investissements, c'est pour cette raison qu'il y a un décalage de 600 000 francs par rapport au plan financier d'investissement.

M. Santines, répondant à quelques commissaires qui s'inquiètent sur le choix de remplacement des machines, nous apprend que les travaux seront mis en soumissions. On verra qu'il n'existe pas de nombreux spécialistes. Il faut également tenir compte du fait qu'une partie des installations existe déjà. Si on devait repartir de zéro, on opérerait peut-être pour d'autres installations. Cela a été étudié lors des dernières interventions. En France, différents types d'approche ont été étudiés (un document est présenté). L'avantage aujourd'hui est de ne devoir rempla-

cer qu'une partie, même si on aura une légère surconsommation électrique. Il existe plusieurs solutions avec des avantages et inconvénients, mais ce qui est présenté est assez valable.

M. Santines répond à un commissaire s'inquiétant des risques que posent certains éléments de la patinoire que, lors de la demande du permis d'exploitation de la patinoire, après les derniers travaux, un bureau a effectué un rapport et l'a remis à l'OCIRT. Une visite sur place a été organisée avant la prise de décision. S'il y avait une fuite considérable, il y aurait environ 1500 victimes dans le quartier. Les contrôles sont effectués par l'OCIRT et des institutions neutres. S'il subsiste un doute, un rapport complémentaire peut être demandé et une nouvelle autorisation doit être délivrée.

M. Moreau ajoute que les 8 tonnes d'ammoniac dans l'installation présentent un risque d'accidents majeurs. Des contrôles réguliers se font par des instituts hautement spécialisés.

Un commissaire aimerait savoir s'il existe un échéancier général à propos des installations techniques de la Ville de Genève, par exemple pour les 10 prochaines années.

M. Perrin répond que l'outil Stratus permet d'évaluer les degrés de vétusté des bâtiments. Si l'on demandait chaque année les montants pour simplement maintenir le parc dans son état, cela donnerait le vertige aux commissaires. Etablir un échéancier de vétusté des installations est très difficile. En théorie, le type d'installation présenté ce soir devrait durer vingt ans. Une partie a duré bien plus longtemps. Cela dit, on est également soumis au problème des pièces de rechange que l'on ne trouve plus après un certain temps. Un crédit pour le remplacement des serpentins de la patinoire intérieure sera présenté ultérieurement, ces serpentins étant d'origine. Ceux de la patinoire extérieure ont déjà été remplacés.

M. Santines ajoute que de nombreuses installations ont plus de 30 ans. Il faudra les remplacer dans un avenir pas trop lointain. Cela concerne également des musées et écoles.

M. Santines nous dit que, concernant l'existence de différents systèmes, ils se sont posé la question, il y a dix ans. L'ammoniac est dangereux pour la population, mais pas pour la planète. En France, il n'y a pas d'installations à l'ammoniac. A noter que, parallèlement, certains fluides sont interdits pour lesquels il n'existe pas de substitution. En Allemagne, on travaille avec de l'ammoniac, mais en petite quantité. Donc, l'option n'est pas mauvaise, mais on manque de produits de substitution, ce qui pose problème.

M. Perrin confirme que l'ammoniac est dangereux, mais ajoute qu'il sent mauvais et que l'on sent tout de suite la fuite, contrairement au fréon, par exemple.

Discussion

L'Union démocratique du centre, hormis les éléments très techniques, fait confiance au service. L'urgence de ces travaux ne fait pas l'ombre d'un doute et il n'est pas question de prendre un risque. Ce parti votera le crédit.

Le groupe socialiste le votera également. Il y a urgence d'entreprendre ces travaux. On risque d'arriver à la fermeture de certains établissements qui ne sont plus conformes aux normes.

Le président remarque que c'est l'héritage d'une technique mise en place il y a trente ans.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera également la proposition, pour les mêmes raisons que les autres commissaires. Elle trouve que d'analyser les installations pour savoir combien de temps elles peuvent durer permet de réaliser des économies, même s'il faut ensuite parfois agir dans l'urgence.

Le Parti du travail votera également la proposition.

Le Parti libéral est content que cette proposition n'ait pas été votée sur le siège. Il trouve déplorable de voir dans le plan des investissements une provision de seulement 600 000 francs et constate qu'une proposition est présentée en avril avec l'idée de faire des travaux dans le même mois. Il faudrait que l'on sache quelles sommes sont à dépenser et dans quel délai. Son groupe votera la proposition, car il n'a pas le choix de faire autrement, mais il y a une mauvaise gestion.

Le Parti démocrate-chrétien votera également la proposition. En ce qui concerne le fonds de promotion, toutes les propositions de travaux réservent un pourcentage pour ce fonds.

Le commissaire se demande s'il n'y a pas une superposition de fonds et crédits. Quant au plan financier, la situation est encore plus grave. Il a été dit que l'étude a été faite en 2004: en peu de temps, le montant a pratiquement doublé. Le commissaire démocrate-chrétien a du mal à comprendre les spécialistes.

Les Verts sont prêts à voter la proposition.

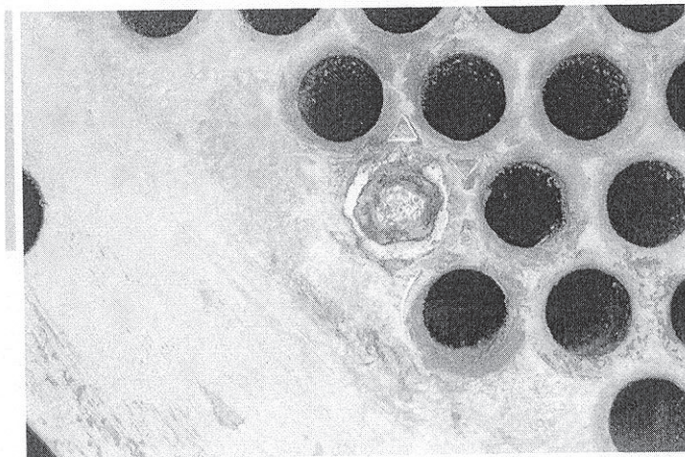
Le Parti radical est énervé par la systématique de M. Hediger de venir avec des projets urgents. On n'a pas le temps d'étudier les dossiers. Il s'étonne qu'on ne demande pas d'autorisation au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement concernant les tours à l'extérieur. Cette manière d'aborder les problèmes et de travailler, ainsi que l'élévation de la facture, ne plaît pas à ce parti. Il s'abstiendra lors du vote, sachant que ces travaux sont importants.

Proposition: installations frigorifiques des patinoires des Vernets

Vote

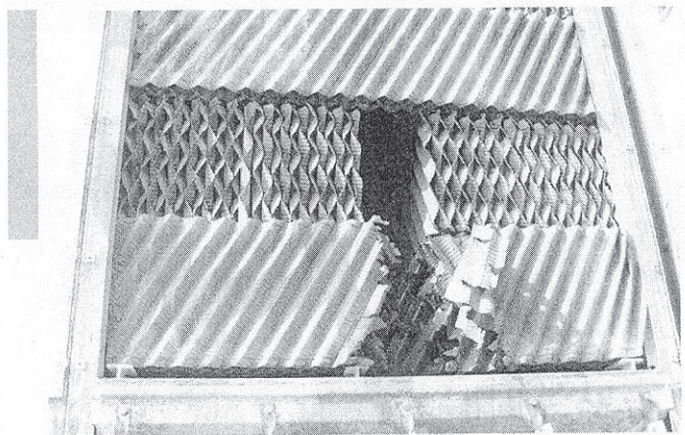
Le président soumet au vote l'arrêté de la proposition PR-392. L'arrêté est accepté par 14 oui (2 UDC, 3 L, 1 T, 2 Ve, 2 AdG/SI, 3 S, 1 DC) et 1 abstention (R). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Patinoire des Vernets | Remplacement des installations frigorifiques



condenseur plate extérieure

Patinoire des Vernets | Remplacement des installations frigorifiques



tour de refroidissement n°5
(séparateur de gouttelettes)

M. Robin Dumuid, rapporteur (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, ce crédit concerne le remplacement d'une partie des installations frigorifiques des Vernets, situées à l'extérieur de la patinoire. Ces installations auraient dû être remplacées en 1994 et elles ne l'ont pas été; c'est dire que leur entretien a été de qualité. Ces installations ont maintenant plus de trente ans. Elles contiennent 8 tonnes d'ammoniac et, s'il y avait une fuite, ce serait catastrophique pour tous les environs. Il s'agit ici de répondre à une obligation légale de sécurité et l'Alternative votera donc ce crédit.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 150 000 francs destiné au remplacement de la partie condensation-évaporation des installations frigorifiques des patinoires des Vernets, situées 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 150 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2015.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Jean-Louis Fazio et Roman Juon, renvoyée en commission le 13 novembre 2004, intitulée: «Remplaçons la verrue de la place de Cornavin» (M-480 A)¹.

Rapporteur: M. Olivier Norer.

Cette motion a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal le 13 novembre 2004. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Patrice Reynaud, a débattu de cet objet lors d'une unique séance, le 3 mai 2005. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions pour son travail essentiel.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'intérêt porté par nos autorités depuis quelques années pour l'aménagement de l'espace urbain en ville de Genève;
- les efforts consentis par la Ville de Genève pour le réaménagement de la place de Cornavin;
- les nouvelles trémies d'accès du parking et de la galerie marchande sur les nouveaux arrêts de tram de la place de Cornavin,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entamer des négociations avec la société Parking Place Cornavin SA afin de remplacer le couvert des escalators (ceux menant de la galerie marchande aux arrêts de bus), pour créer un tout cohérent avec l'ensemble de la place.

Séance du 3 mai 2005

Audition des motionnaires, représentés par M. Jean-Louis Fazio

Selon le motionnaire, il y a peu de chose à dire sur la verrière de la place de Cornavin. Il mentionne que la sortie de la galerie marchande est la seule à ne pas avoir été rénovée, car elle appartient à la société Parking Place Cornavin SA. Il ajoute que les commerçants n'ont pas voulu s'engager financièrement, ce qui est scandaleux. Il pense que le mieux serait que cette société prenne à sa charge cette rénovation, d'autant plus que la Ville va vraisemblablement augmenter sa participation dans ladite société.

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 2615.

Questions et commentaires

Un commissaire libéral pense qu'il faudrait en effet faire quelque chose. Il mentionne toutefois qu'il serait bon de laisser le Conseil administratif régler cette question. Il approuvera donc cette motion.

Un commissaire Vert demande de quand date cette verrière.

M. Fazio répond qu'elle a été construite dans les années 1980.

Un commissaire libéral mentionne qu'elle date exactement du 22 novembre 1979.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) déclare partager cette préoccupation, d'autant plus que cette verrière nuit au transfert des piétons. Il ajoute que la sortie du parking, à la hauteur des trams, devrait également être améliorée. Il propose en l'occurrence d'ajouter une invite à cet égard.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre partage ces soucis en signalant que la fréquentation de ce lieu est évidemment très importante.

Un commissaire radical rappelle alors que cette situation a été imposée par l'implantation des voies de tram et que les données ont été calculées sur une base erronée. Il rejoint l'avis de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), notamment au vu des dangers qui existent à la sortie du parking. Il comprend, en outre, les exploitants de la galerie, qui n'ont pas envie de subir les inconvénients des travaux pour cette verrière tout en les payant, alors que cette situation leur a été imposée. Il pense que la responsabilité revient en large partie aux ingénieurs du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qui ont fait, comme à leur habitude, des choix technocratiques en se moquant des utilisateurs. Il ne croit donc pas que ce soit à la Ville de payer l'ensemble de ces dégâts. Il ajoute que la société du parking est aussi victime que la Ville dans cette opération.

Un commissaire libéral pense qu'il ne faut pas rendre cette motion plus compliquée, bien qu'il comprenne l'opinion des représentants de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et du groupe radical.

Un commissaire socialiste se rappelle que la sortie du parking devrait être prolongée avec la création du tram allant sur Meyrin. Il rejoint l'avis du commissaire libéral et il proposerait, si cette prolongation n'était pas faite, que la commission rédige une motion.

Un commissaire radical répond qu'il n'y a pas de liens entre le tram Cornavin-Meyrin-CERN et la sortie du parking, d'autant plus que les aiguillages sont déjà posés.

Un commissaire socialiste répète que la trémie devait être prolongée jusque devant l'Ecole des arts décoratifs.

Un commissaire libéral demande où devrait se faire le croisement.

Un commissaire radical répond que c'est devant l'Hôtel Cornavin. Il ajoute ne pas être sûr que la sortie du parking puisse se faire devant l'Ecole des arts décoratifs.

M. Fazio intervient et déclare avoir appris que la Ville avait déposé une demande d'autorisation pour le déplacement de la trémie.

Un commissaire Vert rappelle, en outre, que le sous-sol a déjà été travaillé pour permettre cette sortie.

Discussion et votes

Un commissaire de l'Union démocratique du centre mentionne ensuite que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement est effectivement concerné par cette verrière. Il propose donc de modifier la motion en disant: «avec les partenaires concernés», plutôt que «avec la société Parking Place Cornavin SA».

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se rallie à cette motion au vu de ces dernières informations.

Un commissaire libéral déclare qu'il restera attentif à cette question. Il modifierait la proposition d'amendement en disant: «avec les partenaires publics et privés concernés».

Mis au vote, l'amendement «avec les partenaires publics et privés concernés» est accepté à l'unanimité des partis présents (2 L, 1 R, 1 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 2 UDC).

La motion M-480 ainsi amendée est également votée à l'unanimité des partis présents (2 L, 1 R, 1 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 2 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entamer des négociations avec les partenaires publics et privés concernés afin de remplacer le couvert des escalators (ceux menant de la galerie marchande aux arrêts de bus), pour créer un tout cohérent avec l'ensemble de la place.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la motion amendée par la commission est mise aux voix; elle est acceptée par 40 oui contre 10 non (2 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entamer des négociations avec les partenaires publics et privés concernés afin de remplacer le couvert des escalators (ceux menant de la galerie marchande aux arrêts de bus), pour créer un tout cohérent avec l'ensemble de la place.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M. Jean-Louis Fazio et M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 5 octobre 2004, intitulée: «Pour que le quai du Seujet retrouve sa qualité d'espace public!» (M-495 A)¹.

Rapporteur: M. Blaise Hatt-Arnold.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie pour examiner cette motion, sous la présidence de M. Patrice Reynaud, le 1^{er} février 2005, ainsi que les 1^{er} et 22 mars 2005. Les excellentes notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie infiniment.

Rappel de la motion

Considérant:

- les problèmes de sécurité que connaissent les usagers dans leurs parcours piétonniers le long du quai du Seujet, et plus particulièrement les enfants fré-

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 1729.

Motion: quai du Seujet

quantant l'école du Seujet, les enfants et les parents de l'espace de vie enfantine de Saint-Gervais, les enfants de l'association Astural, les personnes âgées et les membres du club des aînés;

- les voitures et les motos encombrant régulièrement les trottoirs le long du quai bâti du Seujet;
- la bande cyclable régulièrement obstruée par des véhicules de passage ou de livraison;
- l'absence de zones bleues dans le périmètre;
- la vitesse certaine de certains véhicules sur le quai du Seujet et le danger représenté pour les plus vulnérables, notamment;
- l'importance du quai comme lieu de promenade,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier, dans un concept global, la sécurisation et l'aménagement de l'ensemble du quai du Seujet.

Séance du 1^{er} février 2005*Audition des motionnaires*

L'initiative de cette motion fait suite à un constat et à une demande des habitants du quartier, pour plusieurs raisons, mais notamment parce que de nombreuses voitures et autres deux-roues sont mal parkées, que le parcours des piétons, de jour comme de nuit, n'est pas sécurisé, que les aménagements ne sont pas adéquats, que la piste cyclable est souvent inutilisable. Habitante du quartier, l'une des motionnaires connaît donc bien la situation.

Le quartier compte environ 800 habitants avec, notamment, une école fréquentée par 250 élèves ainsi qu'une crèche. L'association Astural ainsi que le club des aînés sont des acteurs de ce quartier, très fragilisés dans leurs parcours piétonniers. En effet, ces derniers manquent de visibilité à cause d'un aménagement urbain mal défini (blocs de pierre et autres potelets souvent fracassés), voitures mal garées obstruant la piste cyclable, parking deux-roues en continue saturation, car souvent occupé par des voitures et autres véhicules de livraison, absence de zone bleue, trafic de transit ne respectant pas la vitesse autorisée, voitures de livraison en continue infraction, lorsque ce ne sont pas les voitures individuelles des clients qui fréquentent la discothèque Platinum et son restaurant attenant, Hora Fugit, clients qui ne se soucient guère de la quiétude des riverains.

La construction de la grande barre du Seujet (les immeubles le long du quai) a complètement occulté la topologie du lieu, notamment la colline, et a imposé une barrière assez forte entre la partie supérieure (Saint-Jean) et la partie inférieure (le

long du Rhône). Cela a eu pour conséquence de créer différents problèmes aux habitants, qui doivent accéder à pied, soit le long du quai, soit depuis le pont Sous-Terre. D'ailleurs, une partie des petits commerces le long du quai n'a pas tenu le coup. Le Seujet appartient au quartier de Saint-Gervais, mais il est également étroitement lié au quartier de Saint-Jean, et souffre donc d'un manque d'identité. Le fait que les enfants de l'école ou de la crèche viennent de plusieurs lieux éparpillés ne manque pas d'ajouter à cette absence d'unité.

Le quai est désenclavé avec la parcelle qui le relie à la place des Volontaires et les liaisons piétonnes manquent. Les piétons doivent, dès lors, utiliser la bande cyclable, qui n'est donc pas sécurisée pour les cyclistes.

Du côté du Rhône, il y a d'autres problèmes, liés à un aménagement peu abouti et tout cela crée des points de friction dans les passages entre les parties hautes et basses des berges, accentués par un éclairage inadéquat.

Cette problématique a été filmée par l'Association Vivre au Seujet et illustre tout à fait les difficultés des habitants.

Les motionnaires préconisent un réaménagement de ces quais: il faudrait valoriser les travaux déjà effectués, apporter un peu plus de confort aux cyclistes, aux piétons et aux habitants, afin de favoriser la promenade, et, pourquoi pas, de pouvoir aller pique-niquer au bord du Rhône.

Il y a donc un véritable enjeu de sécurisation de l'espace public et de réaménagement de l'espace urbain.

Lors des questions/réponses avec les commissaires, on apprendra que le parking du Seujet n'est pas toujours très agréable à fréquenter, spécialement de nuit, pour les femmes. Il n'est toutefois pas dangereux, mais particulièrement cher pour les habitants, son utilisation semble toutefois faible.

A la question de savoir s'il faudrait fermer le quai à la circulation, il est répondu que, dans un premier temps, il serait judicieux d'y faire respecter la vitesse.

Il semblerait également que les agents municipaux ou la gendarmerie ne soient pas suffisamment présents pour verbaliser les nombreux automobilistes en infraction, de manière systématique, notamment le soir à l'ouverture des établissements de nuit.

Il ne s'agit pas d'être alarmiste, mais un dialogue a également été instauré avec les autorités afin de discuter des problèmes liés au trafic de drogue qui a fait son apparition de manière peu discrète et qui, près d'une école et d'une crèche, a créé un réel sentiment d'insécurité. Quelques aménagements, notamment avec l'éclairage public, et un dialogue avec les autorités ont permis une certaine amélioration.

A l'issue de cette présentation, la commission vote l'audition de l'Association Vivre au Seujet, des tenanciers des établissements Platinum et Hora Fugit, ainsi que celle d'un représentant de la Fondation des parkings et de la gendarmerie.

Séance du 1^{er} mars 2005

Audition de M. Joseph Braha, directeur de la société Parking du Seujet SA

Directeur du parking depuis dix-neuf ans, il connaît bien la situation de ce quartier et notamment les problèmes de stationnement et de drogue. Il admet que le quartier se détériore.

Il explique que la vocation du parking, construit en 1976, est pour la moitié attribuée aux résidents des immeubles du Seujet et public pour l'autre partie. Il comporte 1129 places et n'a pas de problème de rentabilité. Son utilisation est optimale pendant la journée, mais il y a environ 300 à 400 places sous-utilisées la nuit. Les établissements de nuit n'utilisent que très rarement le parking et sont une véritable source de nuisances pour le quartier, malgré la vente de cartes, qui ne sont que très rarement utilisées.

A la question de savoir si le parking pourrait être gratuit la nuit pour les usagers des établissements de nuit, il est répondu par la négative pour des raisons de rendement; en revanche, le directeur serait prêt à dialoguer avec les commerçants, afin de revoir le tarif de nuit si plus de gens venaient se garer.

M. Braha poursuit en indiquant que le parking est surveillé la nuit et qu'il est sûr. D'autre part, il a écrit au Département de justice, police et sécurité afin que celui-ci intervienne à l'encontre du parcage sauvage, avec peu de résultat.

L'audition de MM. Arnaud Daviaud et Luca Nani, directeurs respectivement du Restaurant Hora Fugit et de la discothèque Platinum, n'aura pas lieu, puisque ces derniers ne se sont pas présentés à celle-ci.

Audition de M^{mes} Christiane Scheidegger et Daisy Barberis ainsi que de M. Stéphane Reymond de l'Association Vivre au Seujet

Ceux-ci nous remettent un dossier extrêmement complet et bien fait sur la problématique du Seujet, que nous vous recommandons de lire (en annexe à la fin de ce rapport).

Ils nous expliquent ensuite que le problème principal du quai relève de la sécurité et du bien-être dans le quartier.

Un véritable parcage sauvage s'est installé entre les voitures et les scooters, qui bloque la piste cyclable, dès lors peu utilisée. Celui-ci est perpétuel la journée et le soir à cause des nombreux commerces ainsi que des établissements de nuit.

Ils constatent une vitesse trop élevée des véhicules, le danger pour les piétons de traverser d'une rive à l'autre et un danger pour les enfants de la crèche, les élèves des écoles et autres passants. Il y a aussi une signalétique qui laisse à désirer.

Le quai est peu vivant et un nouveau concept d'aménagement permettrait de créer plus de vie et de convivialité.

A tout cela, il faut ajouter les problèmes liés au trafic de drogue dans les cour-sives publiques des immeubles, un manque flagrant de places de parc (pas de places en zone bleue), des difficultés à certaines heures aux sorties du parking à cause des colonnes de voitures aux feux rouges.

Ils constatent un manque de contrôle de la part des autorités, ce qui a rendu le quartier particulièrement vulnérable.

Une limitation de la vitesse serait une mesure minimale à prendre et une zone 30 km/h serait bienvenue, si celle-ci était suivie de réels contrôles de vitesse et autres coussinets berlinois, afin qu'elle soit respectée.

Séance du 22 mars 2005

Audition des représentants de la gendarmerie, représentés par M. le capitaine Rosset et M. le brigadier Genet

La gendarmerie fait part de sa réflexion concernant le Seujet. Ils constatent un manque évident de parkings en surface pour les deux-roues et les quatre-roues, ce qui provoque effectivement un véritable parcage sauvage. Ils constatent également un manque de place pour pouvoir véritablement créer une zone bleue. Par contre, ils ne constatent pas de gros problèmes liés à la vitesse, même si celle-ci est effectivement rarement respectée. Les derniers contrôles démontrent que, sur environ 60 véhicules contrôlés, 39 ne respectent pas la vitesse autorisée. En revanche, ils n'ont pas constaté d'accident.

Concernant l'aménagement, on pourrait faire du stationnement alterné, mais il ne faut pas empêcher l'accès pour les livraisons aux commerces. En revanche, c'est aussi souvent ceux-ci qui provoquent le déplacement des stationnements sur la bande cyclable.

Une commissaire demande s'il y a eu des dépassements de vitesse sur la rue et s'ils ont constaté un parcage sauvage à cause des établissements de nuit. Il est répondu que, effectivement, le stationnement est anarchique, tout spécialement le

soir, mais que les gendarmes verbalisent chaque fois qu'ils font des contrôles dans le périmètre. A ce sujet, il est précisé que la gendarmerie fait des passages de manière ponctuelle, mais qu'elle ne peut pas non plus rester sur place 24 heures sur 24 pour des raisons d'effectifs et que souvent les priorités et urgences ne le permettent pas. Faudrait-il fermer ce genre d'établissement public pour toutes ces raisons, concluent-ils?

A la question de savoir si on pourrait envisager une zone 30 km/h dans ce périmètre, il est répondu que ce type d'aménagement n'est utile que si les aménagements urbains sont appropriés et que la signalisation met en évidence ladite zone afin que les utilisateurs la respectent, ce qui n'est souvent pas le cas. En revanche, une zone 30 km/h n'élimine pas le problème du stationnement sauvage, dès lors que les commerces et les livraisons qui en découlent sont souvent responsables.

A la question de savoir si la gendarmerie a pris langue, lors des contrôles de nuit, avec les tenanciers des établissements concernant le parcage sauvage de leur clientèle, il est répondu que les rapports de police permettent de faire prendre conscience aux ilotiers, ainsi qu'aux policiers du poste de quartier, afin que ceux-ci puissent discuter des problèmes avec les commerçants. Conscients des efforts supplémentaires qu'ils devraient fournir, ceux-ci ajoutent une fois de plus que le manque d'effectif les empêche de pouvoir être partout en même temps.

A la question d'un commissaire qui a cru comprendre que la gendarmerie n'avait pas la possibilité de faire des contrôles radars dans la zone 30 km/h, la gendarmerie remercie de la question, car on a entendu tout et n'importe quoi à ce sujet, notamment par le biais de la presse. Il est tout à fait possible de faire ces contrôles, car les appareils existants enregistrent les excès de vitesse. En revanche, si cette dernière n'est pas assez élevée, les instruments de mesure en usage aujourd'hui ne peuvent pas la valider.

A la vue des acquisitions nouvelles de matériel, la gendarmerie aura les moyens de faire ces contrôles de façon précise. Toutefois, le manque d'effectif ne permettra pas d'en faire systématiquement et partout.

A la question de savoir si la police municipale ne pourrait pas venir décourager, en début de nuit, le parcage sauvage en verbalisant, il est répondu qu'effectivement les agents municipaux pourraient effectuer ces contrôles en début de nuit et que la gendarmerie pourrait, lorsque cela est possible, s'engager à les poursuivre.

Par ailleurs, les agents de sécurité municipaux n'ont pas la compétence de faire ces contrôles à la place de la gendarmerie.

A la demande d'un commissaire sur les problèmes liés au trafic de drogue, la gendarmerie répond être consciente du problème et s'en occuper.

Le trafic de drogue existe un peu partout, mais surtout dans la proximité d'un établissement public de nuit.

Audition de M. Cortes et de M^{me} Vananti, collaborateur et collaboratrice de la discothèque Platinum Club

Le président demande si, effectivement, la clientèle des établissements se parque de manière illicite devant le club.

Il est répondu qu'un service de voiturier, gratuit, pour garer les voitures des clients est à disposition, mais que, la plupart du temps, ces derniers ne veulent pas laisser leur voiture délicate dans n'importe quelle main. Il y a également parfois trop de voitures pour que le voiturier puisse les parquer au fur et à mesure. Cela dit, ils disent être sensibles au problème. Ils envisagent d'être plus sévères et mettront des recommandations en place, sans pouvoir assurer qu'elles soient suivies. Pour le reste, c'est de la compétence de la police.

D'ailleurs, une présence accrue de la police leur serait bénéfique, car leurs services internes de sécurité n'ont pas le don d'ubiquité.

Ils constatent aussi des problèmes de drogue, avec des seringues qui traînent, mais pensent également que ce n'est pas leur rôle de faire le travail à la place de la police.

A la question de savoir depuis combien de temps ils offrent un service de voiturier, il est répondu que celui-ci a toujours existé (cinq ans).

A la question de savoir si le Hora Fugit et le Platinum appartiennent au même propriétaire, il est répondu que les directions sont différentes mais que l'actionnariat est commun.

A la question de savoir si le service de voiturier est valable pour les deux établissements, il est répondu affirmativement, mais que tous les clients ne l'acceptent pas.

Il ne sera pas répondu sur le nombre de voitures garées chaque soir.

Quant à la question de savoir qui paie le stationnement des voitures des clients, il est précisé que ces établissements ont 20 places réservées/louées à l'année à la Fondation des parkings, que celles-ci sont offertes aux clients. Pour le surplus, le voiturier s'occupe du paiement dans les limites de ses pourboires.

Avant de quitter la séance, ils précisent qu'il faut reconnaître que bien souvent le parcage sauvage est aussi une vitrine pour leurs établissements, car une belle voiture attire les clients. D'autre part, ils nous demandent pourquoi à Genève nous n'organiserions pas une journée unique de livraison par semaine (jour d'exception), comme cela se pratique à Aix-en-Provence.

Ils ajoutent, en outre, qu'il serait bon d'animer tous ces quais avec des activités qui pourraient les rendre moins lugubres et plus agréables à fréquenter.

Discussion et prise de position

L'Union démocratique du centre annonce être en faveur de la motion.

Le Parti libéral est un peu surpris par la lettre du magistrat Hediger, qui reste du bouillon pour les morts (voir annexe).

Il lui semble nécessaire de prendre en compte les futurs aménagements de la rue des Deux-Ponts afin d'éviter un report du trafic de transit. Un aménagement adéquat et moins triste de ces quais en améliora également la sécurité. Cela aura l'avantage d'avoir également un effet bénéfique sur la petite délinquance liée au trafic de drogue. Il soutiendra donc un renvoi au Conseil administratif.

Le Parti du travail déclare également soutenir la motion, tout en ajoutant qu'il ne faudrait pas exagérer le sentiment d'insécurité.

Le Parti démocrate-chrétien suivra les préopinants, car il faut améliorer l'aspect esthétique de ces quais avec des aménagements adéquats.

Le parti des Verts évoque la problématique typique des aménagements d'une époque qui ne correspond plus à ce que l'on attend d'une ville telle que la nôtre. Avec une école d'un côté et une crèche de l'autre, il faut réaménager complètement ces quais. Il faut également améliorer le grave déficit découlant de la circulation de ceux-ci. Par conséquent, ils acceptent de suivre cette motion. En revanche, en attendant l'aménagement définitif, ils suggèrent de prévoir un aménagement permettant la création, à terme, d'une zone 30 km/h.

Pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), il faut résoudre le trafic de drogue, mais cela n'est pas de la compétence de la commission. En revanche, la sécurité par rapport à la circulation et au parcage sauvage nécessite une amélioration de la situation. L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) soutiendra la motion.

Pour le Parti socialiste, satisfait de voir l'unanimité au sein de la commission, l'esprit sécuritaire est important, surtout au niveau des déplacements et pas uniquement pour des questions de drogue. Il soutiendra également la motion, tout en rappelant le projet Le Fil du Rhône dans le cadre de ce réaménagement.

Il laissera la motion telle quelle, afin de laisser la latitude nécessaire au Conseil administratif pour prendre les décisions nécessaires en fonction de sa politique en ville de Genève.

Au final, le parti des Verts propose d'amender la motion en ajoutant une deuxième invite qui est la suivante: «intervenir immédiatement afin de faire respecter l'interdiction du stationnement sur le quai».

Cet amendement est accepté à l'unanimité de la commission.

La motion amendée est acceptée à l'unanimité de la commission.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier, dans un concept global, la sécurisation et l'aménagement de l'ensemble du quai du Seujet;
- à intervenir immédiatement afin de faire respecter l'interdiction du stationnement sur le quai.

Annexes mentionnées



Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal	
Reçu le	17.03.05
A traiter par:	
Copies:	

Département des sports et de la sécurité

Genève, le 15 mars 2005
FB/mr

Monsieur Patrice REYNAUD
Président de la commission de
l'aménagement et de
l'environnement
Secrétariat du Conseil municipal

Motion M 495

Monsieur le Président,

Par lettre du 3 mars 2005, vous avez interpellé Monsieur Jaques Dimier, Commandant du corps des Agents de Sécurité Municipaux, en relation avec les doléances d'une association d'habitants du Seujet, qui se plaint de l'insuffisance de la répression en matière de parking sauvage.

Je me permets de vous rappeler qu'il convient d'adresser ce type de demande directement au magistrat, et non au service.

Cela dit, je peux vous informer que les Agents Municipaux interviennent sur le quai du Seujet avec la même fréquence que dans le reste de la ville. Il en va de même de l'ilotier responsable du quartier.

Au surplus, j'ai demandé au Service des Agents de Ville et du Domaine Public d'augmenter le nombre de passage des agents dans ce lieu précis.

Espérant avoir ainsi répondu à votre demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les meilleurs.

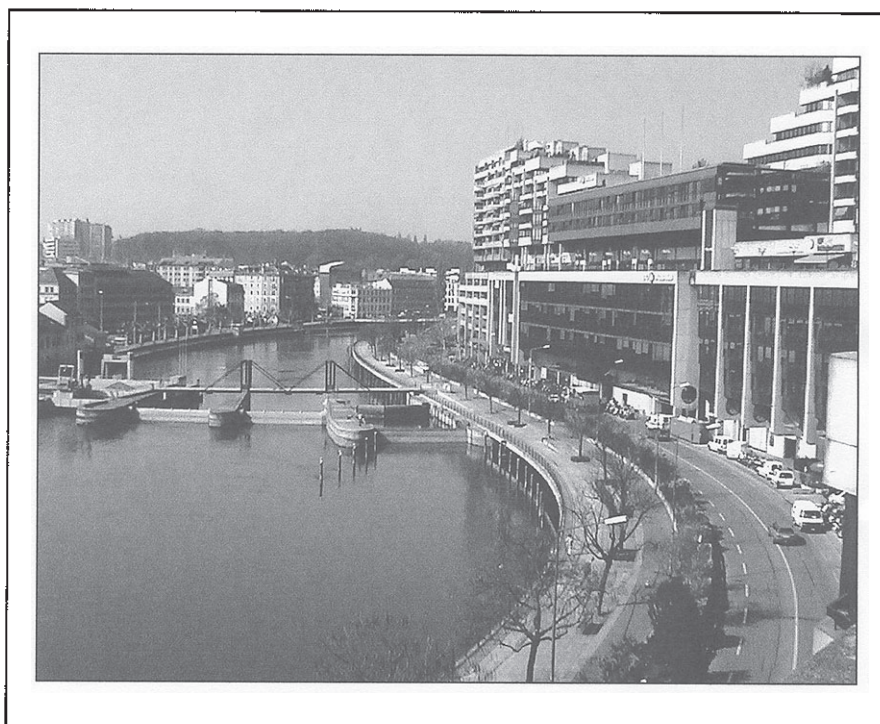

André Hédiger

Copie à M. Clavier

Sécurité et bien-être au quai du Seujet

L'Association des habitants "Vivre au Seujet", a élaboré ce rapport, avec la collaboration du Bureau-Conseil ATE de Genève, et propose des mesures urgentes pour répondre à l'insécurité sur les trottoirs et les passages-piétons du quai du Seujet. Cette démarche est soutenue par :

- L'Association des Parents d'Elèves des Ecoles du Seujet et de Necker
- Le Comité de la crèche E.V.E St-Gervais et les parents des enfants
- Le Club des Aînés du Seujet



Association « Vivre au Seujet »

Présidente : Mme Christiane Scheidegger – Quai du Seujet 32 – 1201 Genève – schristiane@bluewin.ch

M. Stéphane Reymond – Quai du Seujet 32 – 1201 Genève – s.reymond@freesurf.ch

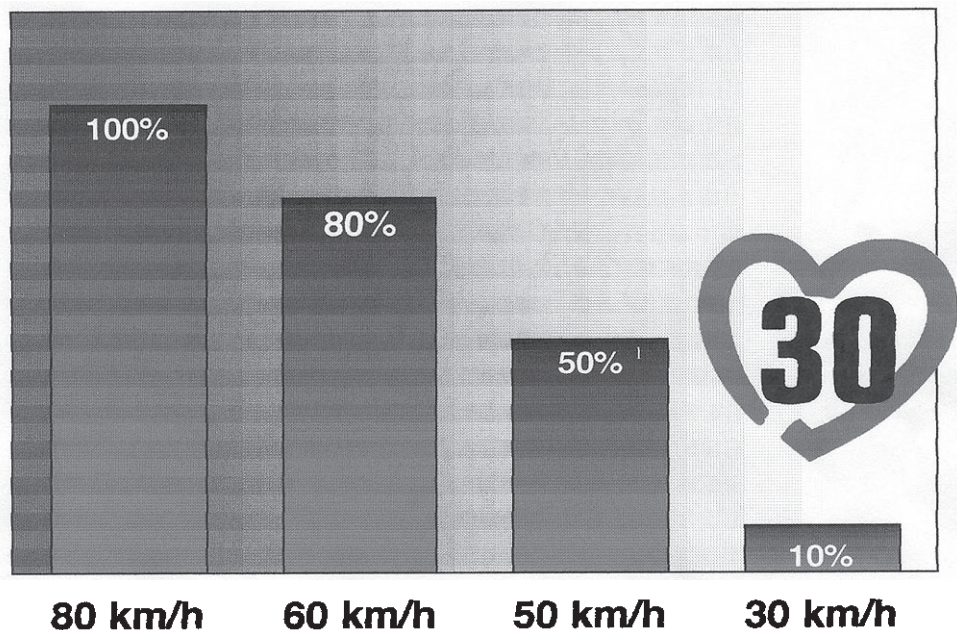
Insécurité routière.

Le nombre de personnes tuées dans un accident de la route en Suisse en 2003 a augmenté de manière significative : de **513** en 2002, il est passé à **549** en 2003, soit une augmentation de 7 %. Le nombre de piétons ayant perdu la vie dans la circulation est de **87**, ce qui correspond à 15,8 % des personnes tuées. Dans le canton de Genève, sur les **19** personnes tuées en 2002, **6** sont des piétons, soit un pourcentage de **31,5 %**. Ces chiffres émanent du Bureau suisse de prévention des accidents (bpa) et de la Police cantonale genevoise.

Excès de vitesse en cause dans 4 accidents mortels sur 10

Selon les indications de la police, une **vitesse excessive** est à l'origine de **40 %** des décès et l'incapacité de conduire due à un taux d'alcool supérieur à 0,8 pour mille de **20 %** des décès dans la circulation routière.

Probabilité d'être tué en tant que piéton dans une collision avec une voiture à différentes vitesses. (BPA bureau de prévention des accidents, statistiques 2003)



¹ Selon le Conseil fédéral, cette probabilité serait même de 85 %.

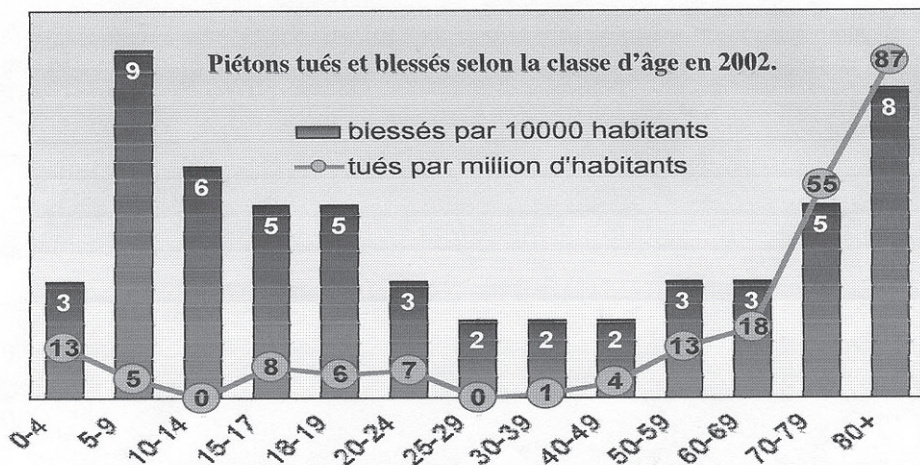
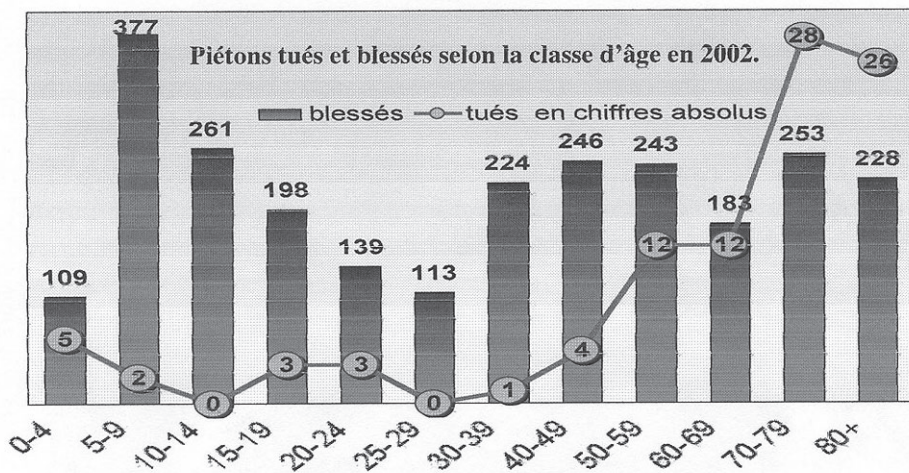
Avec une vitesse de plus de 30 km/h, on augmente fortement le risque de blesser gravement, voire mortellement quelqu'un.

Les plus vulnérables dans la circulation.

Traverser les routes est dangereux. Environ 90 % des accidents de piétons arrivent lorsque ceux-ci traversent une route.

Les jeunes enfants et les personnes âgées sont particulièrement menacés lors des traversées de chaussées.

Les enfants sont trop petits pour être vus ou pour voir au-dessus des obstacles (par exemple les voitures stationnées aux abords d'un passage piétons). Ils ne savent pas encore évaluer correctement la vitesse d'une voiture qui s'approche. Leur champ de vision est plus étroit et il leur est par exemple plus difficile de percevoir les dangers venant depuis le côté.



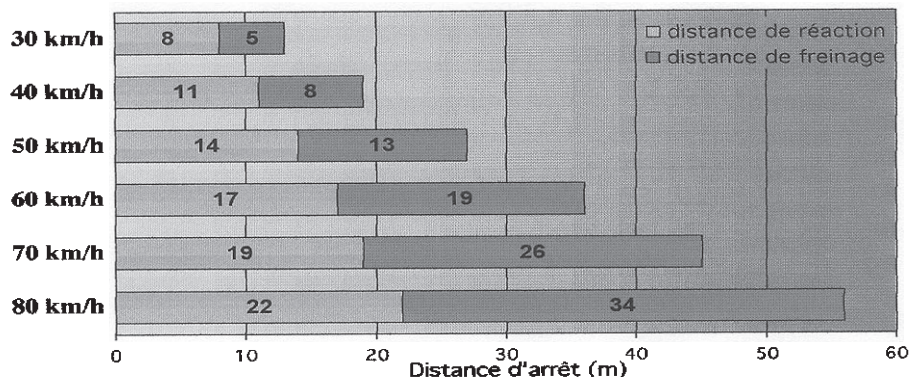
Les mesures de modération du trafic et les aménagements devront être réfléchis et conçus en fonction des plus vulnérables dans la circulation :

Les jeunes enfants et les personnes âgées.

Distance nécessaire pour arrêter un véhicule (chaussée sèche).

(BPA bureau de prévention des accidents, statistiques 2003)

www.bpa.ch/recherche/statistique/statistique_2003



Distance d'arrêt = Distance de réaction + distance de freinage.

Sur route mouillée, le chemin de freinage s'allonge de 25 % environ par rapport à une chaussée sèche.

Les vitesses basses permettent d'éviter les graves conséquences d'un éventuel freinage d'urgence. A 30 km/h, une voiture est déjà arrêtée là où l'automobiliste n'aurait même pas commencé à freiner s'il avait roulé à 50 km/h.

La gravité des accidents dépend largement de la vitesse de collision, mais aussi de l'attention du conducteur. Si, par exemple, un automobiliste n'est pas concentré sur la route, ou qu'il est en train de téléphoner, le temps de freinage peut considérablement se rallonger et aggraver l'accident qui peut avoir alors des conséquences fatales pour le piéton.

D'où l'importance de renforcer la signalisation et d'attirer l'automobiliste sur des dangers potentiels à l'aide de **dispositifs d'alerte** comme :

- Les changements de revêtement
- La "lisibilité" des espaces piétons
- Les bandes peintes et les bandes de ralentissement
- Les ralentisseurs visuels
- Les marquages.

Ces dispositifs d'alerte n'ayant pas d'effet sur la vitesse des véhicules, il s'avère alors essentiel d'installer des **dispositifs ralentisseurs** :

- Les seuils de ralentissement
- Le passage piétons surélevé et trottoir traversant
- Le coussin berlinois
- Les rétrécissements (marqués) de la chaussée
- Les fortes sinuosités.

Largeur optique.

L'impact visuel de la largeur de la chaussée est déterminant sur la vitesse des automobilistes.

Cinq facteurs influent notamment sur la vitesse :

- la largeur réelle de la voie de circulation
- le stationnement ou non le long de la chaussée
- la charge de trafic
- la largeur optique (voie de circulation + environnement)

Une route très dégagée donnera l'impression d'être plus large qu'une route de même dimension mais entourée de végétation, de constructions, de voitures en stationnement, etc...

Le dimensionnement de la chaussée et son intégration dans l'espace environnemental apparaît donc comme fondamental.

Réduction de la largeur de la chaussée.

Un rétrécissement de la largeur de la route permet de diminuer fortement la vitesse des véhicules.

- Créer des places de stationnement d'un côté de la rue est un moyen économique de réduire une chaussée trop large.
- Des décrochements horizontaux évitent les grandes longueurs rectilignes.
- Les bandes cyclables ont aussi un impact visuel sur la largeur de la route, mais pour avoir un réel effet ralentisseur, encore faudrait-il que ces bandes soient utilisées par les cyclistes, ce qui n'est pas le cas au Seujet puisque la grande majorité des cyclistes emprunte le quai.

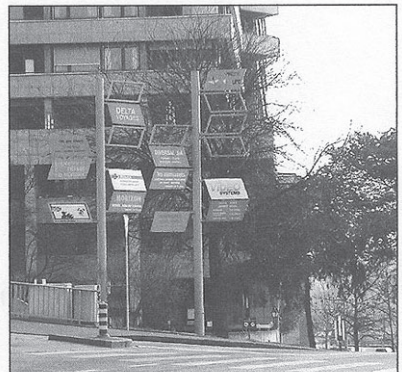
Portes.

L'aménagement de "**portes**" au début et à la fin de la rue permet d'indiquer clairement à chaque usager l'entrée dans une zone d'habitation, ainsi que l'existence d'une école et d'une crèche.

Le panneau de la zone doit être installé de telle sorte que le début et la fin de la zone saute aux yeux. Des écriteaux avec les noms des institutions, associations, commerces, cafés et le nombre d'habitants signalent l'entrée dans un quartier vivant.

La zone 30 des Pâquis est un bon exemple où l'absence de portes et de dispositifs d'alerte et ralentisseurs empêche toute efficacité de ladite zone.

Les écriteaux qui existent déjà côté pont Sous-Terre ne sont pas très lisibles et doivent être aussi vieux que les bâtiments.



Nuisances sonores et pollution.

L'abaissement de la vitesse dans les quartiers d'habitations abaisse le niveau de bruit, réduit les émissions de gaz d'échappement et améliore la qualité de la vie.

On fait d'une pierre deux coups : en augmentant la sécurité des usagers de la route, on contribue à l'application des normes fédérales sur le bruit et sur l'air.

Valeurs limite d'exposition au bruit du trafic routier :

(RS 814.41 Ordonnance sur la protection contre le bruit, 15.12.1986)

	Jour	Nuit
Valeur limite en dB Z. d'habitation et z. artisanale	65	55
Quai du Seujet 32*	66	59

Les valeurs limites sont dépassées de peu le jour, mais beaucoup la nuit.

Chiffres donnés par le Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants.

* Les numéros 32, 34 et 36 du quai du Seujet sont les seuls à avoir des logements commençant dès le premier étage.

Dispositions légales.

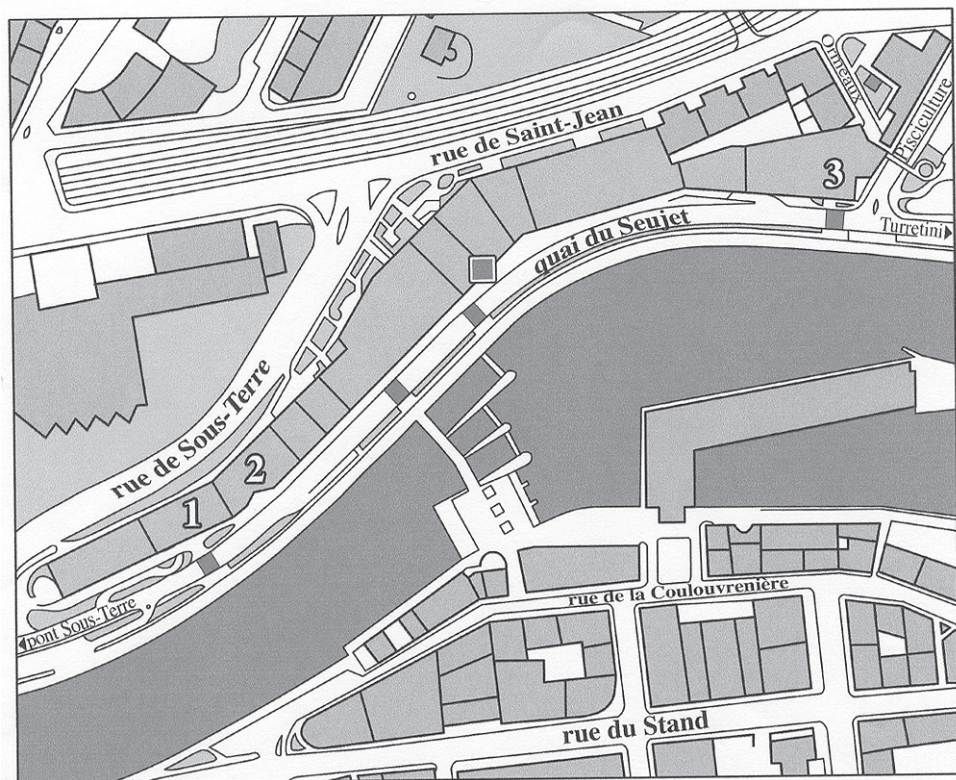
Les dispositions légales indiquent que le 30 à l'heure dans les quartiers d'habitation correspond à une vitesse normale du point de vue de la loi.

Le conducteur ne doit pas circuler à une vitesse qui l'empêcherait de s'arrêter sur la distance à laquelle porte sa visibilité ; lorsque le croisement est malaisé, il doit pouvoir s'arrêter sur la moitié de cette distance.

...Il doit réduire sa vitesse et s'arrêter au besoin lorsque des enfants non attentifs à la circulation se trouvent sur la route ou à ses abords. Ordonnance sur les règles de la circulation routière, art. 4

Règle fondamentale : Une prudence particulière s'impose à l'égard des enfants, des infirmes et des personnes âgées, et de même s'il apparaît qu'un usager de la route va se comporter de manière incorrecte. Loi sur la circulation routière, art. 26.2

Le conducteur devra rester constamment maître de son véhicule de façon à pouvoir se conformer aux devoirs de la prudence. Loi sur la circulation routière, art. 31



1 Crèche de St-Gervais, Astural, infirmerie

2 Club des Aînés, Espace Quartier du Seujet

3 Ecole du Seujet

■ Ascenseur "public"

Situation et protagonistes.

Le quai du Seujet est une route qui mesure plus de 630 mètres, depuis le pont Sous-Terre jusqu'au pont de la Coulouvrenière. A part un léger virage à sa moitié, le quai est une belle ligne droite, avec une seule rue secondaire, la rue de la Pisciculture.

Au quai du Seujet se trouve la crèche de St-Gervais qui s'occupe de plus de 100 enfants. C'est la plus ancienne crèche de Genève, puisqu'elle existe depuis 1874. L'institution, aussi appelée anciennement "Les Marmoussets", a déménagé dans plusieurs lieux, avant de s'établir en 1976 au 13^{ème} étage du numéro 34. Au Seujet, il y a aussi une école primaire de plus de 220 élèves dont une dizaine habitent au Seujet, ainsi que l'association Astural "Horizon" (action pour la jeunesse), qui s'occupe de 16 jeunes en difficulté. Il y a encore un grand nombre de personnes âgées dont environ 70 fréquentent le club des aînés et l'Espace Quartier du Seujet. Le centre médico-social et l'infirmierie ont été aménagés aux numéros 32 et 34 spécialement pour cette classe d'âge. Il y a également de nombreuses sociétés financières, informatiques et commerciales (EFG Privat Bank, la Suisse Assurances, Winterthur Assurances, Télégenève, etc...). Le quartier du Seujet regroupe plus de 800 habitants (dont 240 à la rue de Saint-Jean et la rue des Ormeaux) et plus d'un millier d'employés (Service d'Information du Territoire Genevois).



Au quai du Seujet, les automobilistes qui viennent depuis le centre ville commencent à accélérer sur le quai Turretini, et ne sont freinés d'aucune manière jusqu'au feu du pont Sous-Terre. Quant à ceux qui viennent du pont Sous-Terre, frustrés d'avoir attendu au feu, en pente qui plus est, ils démarrent en trombe en profitant ensuite de la descente au début du quai pour accélérer et ne s'arrêtent pas avant la fin du quai Turretini. Les automobilistes roulent beaucoup trop vite, car ils n'ont pas besoin d'être attentif aux piétons, séparés de ceux-ci par, d'un côté, l'alignement de scooters et de véhicules en livraison, et de l'autre, la large bande d'arbustes.

Ces séparations bien distinctes, font que ce quai ressemble à un long corridor.

Circulation au Seujet

Le quai du Seujet comprend plusieurs types de trafics :

- Nombreux pendulaires aux heures de pointes.
- Livraisons et artisans (camionnettes légères et poids lourds).
- Scooters cherchant une place de stationnement.
- Trafic de transit : accès au centre ville, accès à la zone industrielle (route des Jeunes).

De plus, il semblerait qu'un certain nombre d'automobilistes transitent par le quai du Seujet pour se rendre aux Pâquis en passant par le quai des Bergues qui est interdit à la circulation.

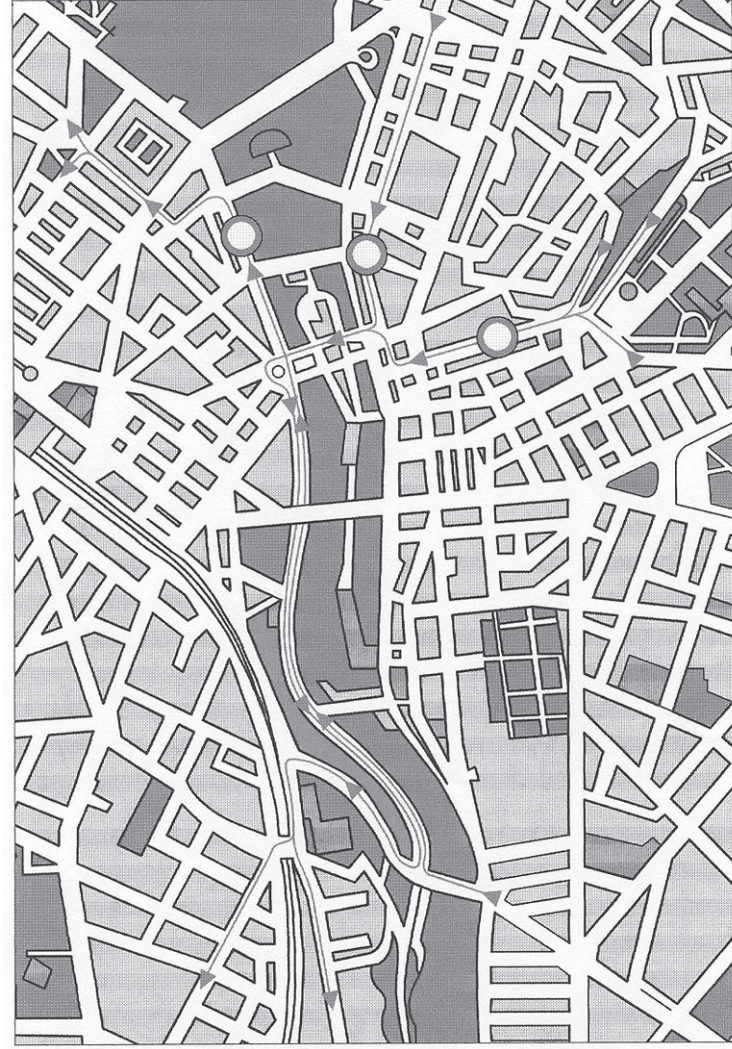


Le phénomène existe également dans l'autre sens, puisque des véhicules traversent le quai du Seujet en provenance de la rue du Rhône ou de la rue de la Corratierie, toutes deux interdites à la circulation sauf riverains.

Nous pensons donc qu'une partie des nuisances au quai du Seujet provient du non-respect de plusieurs interdictions de circuler.

Ce n'est pas aux riverains à souffrir de la non-application de prescriptions.

Traffics parasites au quai du Seujet



Rues interdites à la circulation
sauf riverains et livraisons:

Quai des Bergues (rue Rousseau)

Rue du Rhône (place du Rhône)

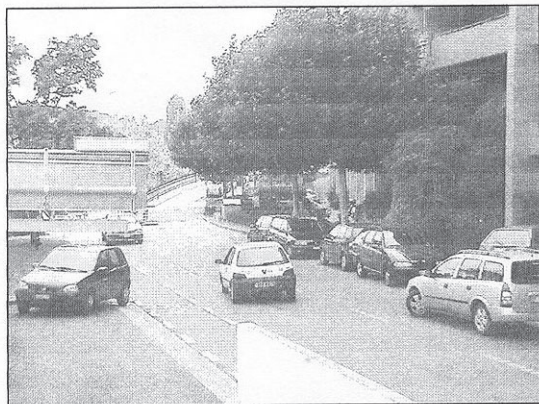
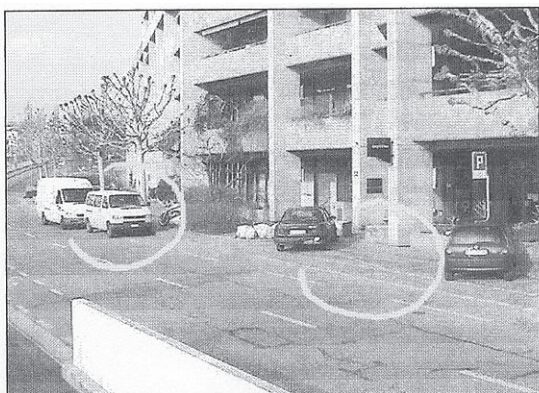
Rue de la Corratene

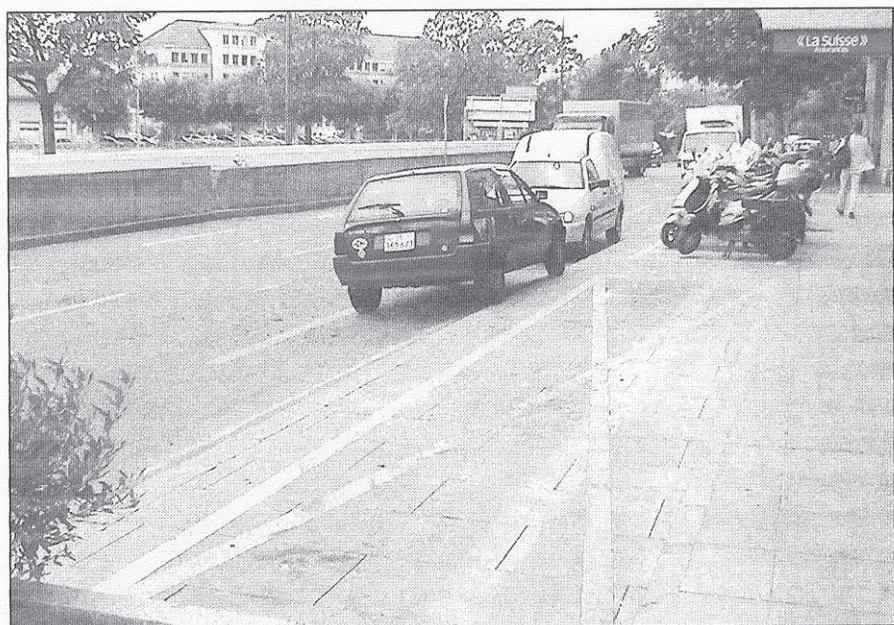
Stationnement.

La présence de locatifs et de nombreuses sociétés engendre un afflux important de livreurs et d'artisans qui, faute de places, se garent sur la bande cyclable ou sur le trottoir. Il arrive même régulièrement que les livreurs préfèrent se garer momentanément sur la bande cyclable alors que des places de livraisons sont inoccupées. Les parents qui amènent leurs enfants à la crèche en voitures ne disposent toujours pas de places de stationnement et sont donc confrontés au même problème. La direction de la crèche de St-Gervais réclame depuis déjà de nombreuses années quelques places réservées pour les parents, mais toujours sans succès.

Malgré un grand nombre de logement, **les zones bleues sont inexistantes sur le quai**, et les places réservées en sous-sol pour les habitants sont insuffisantes et trop chères. Par exemple pour les immeubles 32, 34 et 36 qui comptent **235** logements, il n'existe que 125 places en sous-sol dont 14 sont réservées pour les commerçants et les institutions.

Le quai du Seujet fait partie du secteur de Saint-Jean (J) pour les macarons de stationnement en zones bleues. Les places les plus proches se trouvent en majorité derrière la voie de chemin de fer. Cela fait tout de même un peu loin lorsque vous avez des courses ou des choses lourdes à transporter. **Seule solution : la bande cyclable.**





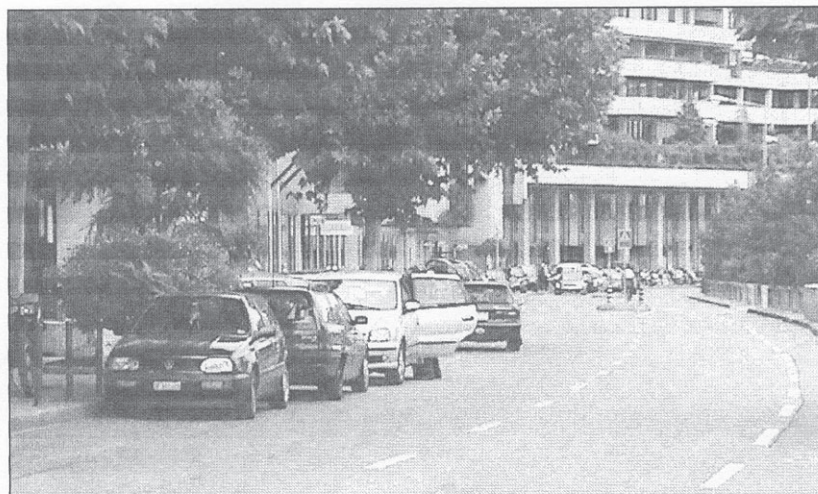
Zone bleue - secteur (J) Saint-Jean



Bandes cyclable.

Les bandes cyclables au quai du Seujet ne remplissent pas leurs rôles puisque la grande majorité des cyclistes emprunte le quai. Il est fort judicieux de vouloir intégrer les cyclistes dans le trafic motorisé, mais doivent-ils nécessairement être utilisés comme "ralentisseurs". De plus la bande cyclable qui se trouve du côté des habitations est constamment utilisée par les livreurs, les artisans et les parents des enfants de la crèche pour se garer.

L'Aspic préconise d'ailleurs de déplacer la bande cyclable qui est côté Rhône sur le quai, et de créer une piste cyclable côté immeuble entre le trottoir et des places de stationnement.



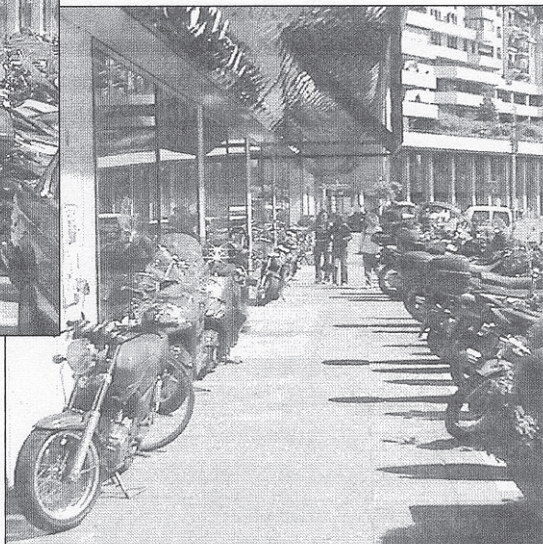


Qualité de vie.

Le fait qu'il y ait très peu de commerces et cafés et que les arcades soient en majorité occupées par des sociétés financières, banques ou bureaux a engendré rapidement la mort du quartier.



Cela entraîne, bien entendu, plus facilement le parking sauvage la journée, comme les voitures sur le trottoir et les scooters le long des arcades.



Créant, de ce fait, un danger pour les piétons, surtout les enfants et les personnes âgées.

Cette situation ajoutée à la vitesse excessive des voitures crée un sentiment d'insécurité.

Ce sentiment d'insécurité est augmenté la nuit et le week-end par le parking sauvage des noctambules, par le manque d'éclairage public et par la présence de dealers. Dealers qui, chassés de la Place des Volontaires et attirés au Seujet par l'absence de commerces et cafés, ont trouvé refuge sur le quai, sur les terrasses des immeubles et à l'entresol.

La diminution de la vitesse du trafic, ainsi qu'un réaménagement de la route et des espaces réservés aux piétons, permettrait de voir revenir les commerces de proximité et engendrerait une nouvelle convivialité dans le quartier en rapprochant les habitants des deux rives.

Une meilleure qualité de vie verrait disparaître ce sentiment d'insécurité.

Un réaménagement du quai serait moins onéreux à long terme, que de continuer à engager une société de surveillance et d'augmenter démesurément l'éclairage public.



Actions et sensibilisation.

L'Association des habitants "Vivre au Seujet" a fait une demande en février 2003 à la gendarmerie pour faire des contrôles de vitesses, ainsi qu'à l'OTC pour réduire la vitesse sur le quai. Sur les 1085 véhicules contrôlés, 86 ont été mis au bénéfice d'une amende d'ordre et 9 ont fait l'objet d'une dénonciation. La vitesse la plus élevée était de 86 km/h. Malgré l'avis favorable de la gendarmerie à des mesures de ralentissements du trafic, l'OTC n'a toujours pas répondu à nos demandes.

Suite à une seconde demande de notre association, la gendarmerie a effectué de nouveaux contrôles les 17 et 18 février 2004 et a transmis les résultats obtenus à l'OTC.

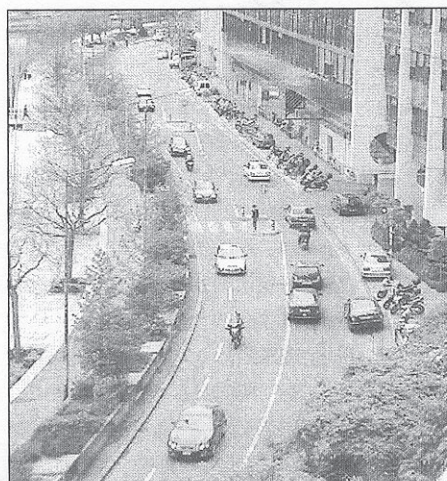
L'Association a également distribué aux habitants du quai, ainsi qu'aux sociétés et commerces, une lettre de sensibilisation expliquant notre volonté de résoudre les différents problèmes d'insécurité routière et invitant les riverains à rouler prudemment. (Lettre en fin de dossier)

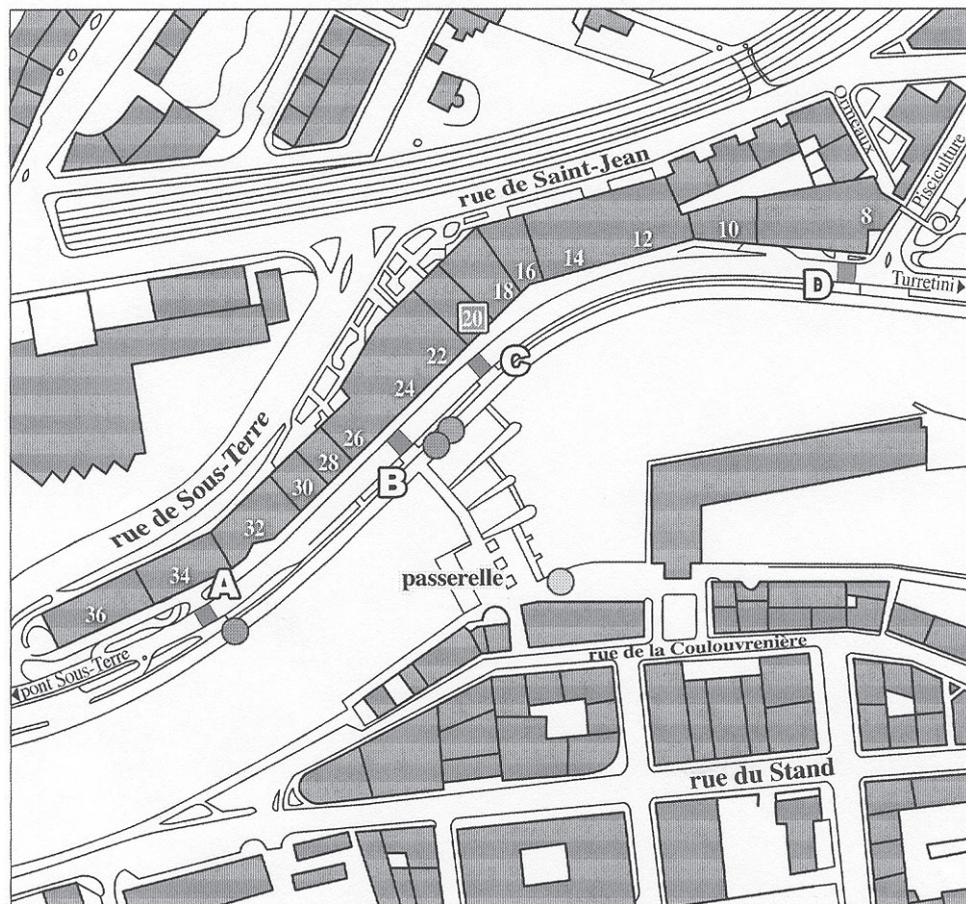
L'Association a procédé à un comptage des véhicules motorisés sur le quai du Seujet le mardi 20 et le jeudi 22 avril 2004.

Direction/heure		07h45-08h45	16h00-17h00	17h00-18h00
mardi 20.04.04	Quai Turettini	832	634	418
	Pont Sous-Terre	209	601	380
	total	1041	1235	798

jeudi 22.04.04	Quai Turettini	800	340	480
	Pont Sous-Terre	220	254	460
	total	1020	594	940

Aux heures de pointes, cela correspond à un véhicule toute les 3 à 4 secondes.





- passages piétons
- conteneurs à verre
- conteneur alu-fer blanc
- poubelle à piles (Jett'piles)
- ascenseur "public"

Les points noirs.

Passage piétons (A) - crèche de St-Gervais.

Ce passage se situe juste avant la montée menant au pont Sous-Terre. Il fait face au 34 quai du Seujet où se trouve la crèche de St-Gervais et l'institution Astural. Ce passage est utilisé quotidiennement par les enfants de la crèche, qui vont à peu près tous se promener, matin ou après-midi, le long du quai. Les habitants le prennent pour faire leurs courses dans les commerces du bd Carl-Vogt en passant par le pont Sous-Terre. Les propriétaires de chiens l'empruntent pour aller faire pisser Médor sur le gazon d'en face, ou sur les sculptures d'Edouard Delieutraz. Les habitants vont également apporter leurs verres vides dans les conteneurs de l'autre côté de la route.



Ce passage est utilisé quotidiennement par les enfants de la crèche, pour aller se promener, matin ou après-midi, le long du quai.



Le danger vient du fait que, malgré la bonne visibilité côté Rhône (s'il n'y a pas de véhicules parkés sur le trottoir), les voitures profitent de la descente pour accélérer et n'ont pas envie de s'arrêter.

Les éducateurs de la crèche nous ont dit que beaucoup d'automobilistes n'attendent pas que les enfants soient sur le trottoir pour passer derrière eux.



Du côté de la crèche, la visibilité est déjà moins bonne à cause du virage avant la montée, et des nombreuses voitures qui se garent sur la bande cyclable. Ce qui n'empêche pas les automobilistes de rester à pleine vitesse en apercevant la montée et en espérant attraper le feu au vert.

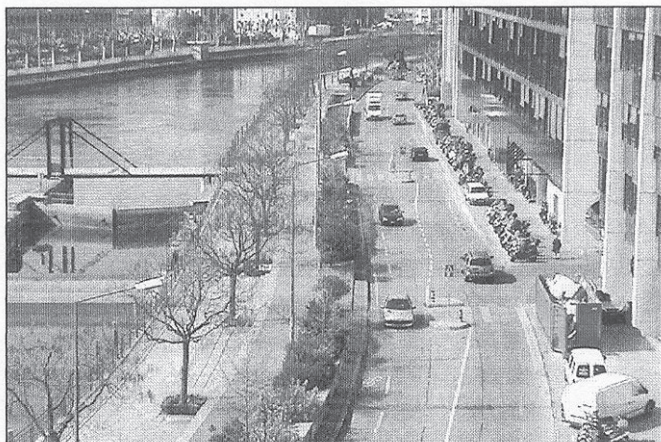
Passage piétons (B) - passerelle.

Ce passage donne accès à la passerelle qui traverse le Rhône et relie le quai du Seujet à la rue de la Coulouvrenière. Beaucoup d'habitants l'empruntent pour aller prendre le bus à la rue du Stand (palladium), pour ensuite aller à la gare ou l'aéroport (ligne 1,10), au centre ville, au Muséum ou jusqu'à Genève-Plage (19, 20, 2), ou encore à l'hôpital (ligne 1, arrêt du Stand). Les habitants utilisent également ce passage pour apporter leurs verres vides dans les conteneurs, ainsi que pour se rendre à la poste du quartier à la rue du Stand.

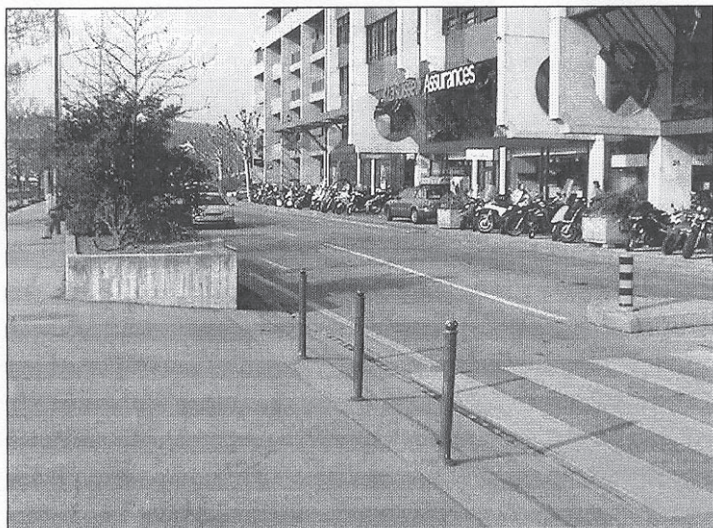
Les genevois des quartiers des Délices, de Saint-Jean et du Seujet utilisent la passerelle pour aller à pied dans les nombreux lieux culturels de la rive gauche (Mamco, Centre d'Art Contemporain, Association Genevoise des Galeries d'Art Moderne, Musée Rath, Victoria Hall, ...), et aussi au Luna Park, au cirque à Plainpalais ou au marché aux puces ou légumes. Un certain nombre de personnes se garent le soir dans le parking du Seujet, et traversent ensuite la passerelle pour aller voir un spectacle au Bâtiment des forces motrices (BFM), un concert, un film, ou une pièce de théâtre à l'Usine (Kab, PTR, Spoutnik, théâtre de l'Usine). A l'inverse, beaucoup de gens arrivent depuis la rive gauche et empruntent la passerelle pour aller travailler dans les nombreuses sociétés situées au quai du Seujet (EFG Privat Bank, BNP Paribas, la Suisse Assurances, Winterthur Assurances, Télégenève, ...).

Cette passerelle est un accès important pour tous les cyclistes qui désirent passer d'une rive à l'autre, sans devoir passer par les ponts encombrés et surtout dangereux (pont Sous-Terre et pont de la Coulouvrenière). Les comptages de cyclistes empruntant la passerelle ont dénombré 322 cyclistes par jour en 2001, et 452 en 2003 ⁽¹⁾. La grande majorité utilisent l'ascenseur "public" qui permet d'atteindre la rue de Saint-Jean.

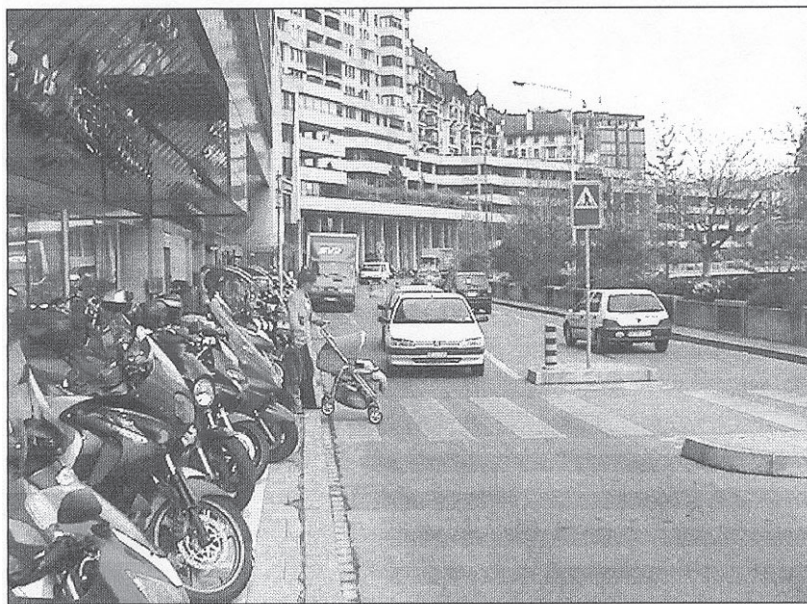
Cet endroit est dangereux, car c'est une belle ligne droite bien large grâce aux bandes cyclable jamais empruntées. En effet, la majorité des cyclistes roule sur le quai, ce qui permet aux automobilistes de mordre la bande et de foncer.



(1) Département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie - Aménagement cyclable.

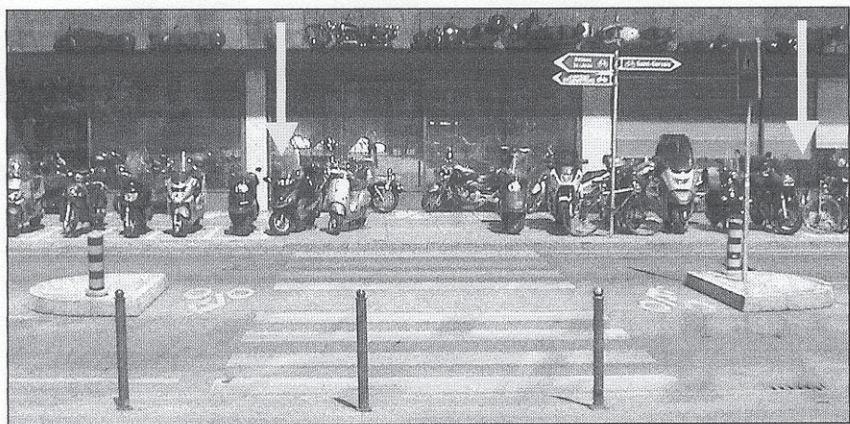


Les véhicules qui viennent depuis le pont Sous-Terre voient les piétons au dernier moment, car ces derniers sont masqués par les arbustes, surtout à la belle saison (photo prise en avril 2004).



Du côté des habitations, c'est l'alignement de motos et de scooters qui masque les piétons, surtout les enfants.

Fin de stationnement





L'essentiel des déplacements à pied des habitants du Seujet se fait en utilisant la passerelle, que ce soit pour aller au centre ville, à la poste ou prendre un bus.

Ascenseur public ■

Poste du Stand ●

Arrêts de bus: ●

A. ligne 2 (centre, Genève-Plage)
 ligne 10 (gare, aéroport)
 ligne 19 (Vernier)
 ligne 20 (Muséum, Thônex)

B. ligne 1 (gare, jardin botanique)
C. ligne 1 (hôpital, Muséum, Eaux-Vives)
 ligne 13 (Carouge, Palettes)
 ligne 16 (Moillesulaz)

Passerelle du Seujet.

Grâce à l'association de la passerelle et de l'ascenseur public, les habitants des quartiers des Délices, de St-Jean et du Seujet peuvent se rendre rapidement à pied ou à vélo dans les très nombreux lieux culturels de la rive gauche.

● Centres d'art et musées :

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1. Mamco, Musée d'art moderne et contemporain | 8. Musée d'art et d'histoire |
| 2. Centre d'art contemporain | 9. Cabinet des estampes |
| 3. Galerie Andata / Ritorno | 10. Petit Palais, musée d'art moderne |
| 4. Centre d'art en l'Île | 11. Musée Barbier-Mueller |
| 5. Centre de la Photographie | 12. Musée d'ethnographie |
| 6. Musée Rath | 13. Maison Tavel |
| 7. Palais de l'Athénée | |

● AGGAM (Association Genevoise des Galeries d'Art Moderne) :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| 14. Evergreene | 21. Rosa Turetsky |
| 15. Analix Forever, Ditesheim & Cie | 22. Jan Krugier |
| 16. Alexandre Mottier | 23. Foëx |
| 17. Edward Mitterand | 24. Charlotte Moser |
| 18. Guy Bärtschi | 25. Anton Meier |
| 19. Art & Public | 26. Blancpain Stepczynski |
| 20. Skopia | 27. Calart Actual |

● Salles de spectacles :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------------|
| 28. BFM, Bâtiment des Forces Motrices | 30. Le Palladium |
| 29. L'Usine : | 31. Victoria Hall |
| • KAB (concert) | 32. Théâtre du Grütli |
| • PTR, Post Tenebras Rock (concert) | 33. Le Grand Théâtre |
| • Cinéma Spoutnik | 34. La Comédie |
| • Le Théâtre de L'Usine | 35. Le Casino Théâtre |
| • Galerie Forde, art contemporain | |

○ Divers :

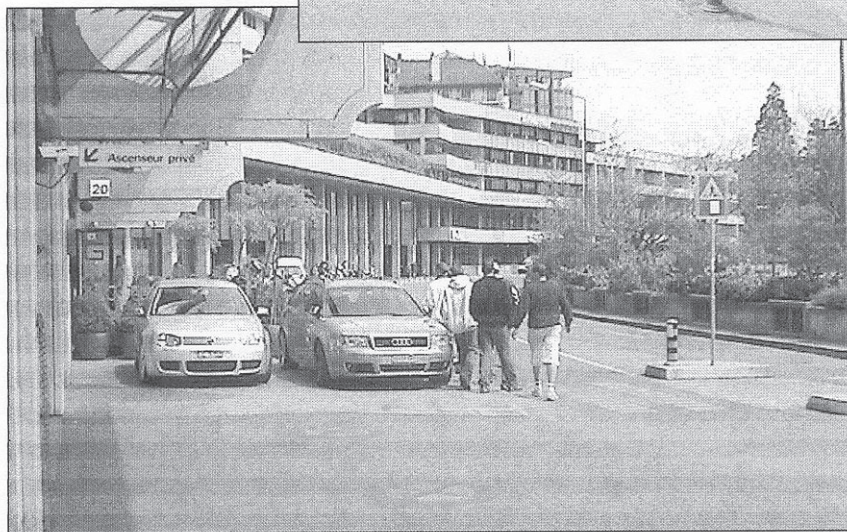
1. Cirques
2. Luna Park
3. Marché aux puces et aux légumes
4. Kiosque à musique
5. Piscine et patinoire

Passage piétons (C) - ascenseur.

Ce passage piétons est utilisé par les habitants du 12 au 18 quai du Sujet pour passer ensuite par la passerelle. Il est aussi utilisé par ceux qui prennent l'ascenseur "public" au n° 20 pour accéder à la rue de Saint-Jean. Les enfants de la crèche passent par ici, en revenant de promenade, lorsqu'il pleut et qu'ils veulent se mettre à l'abri sous les immeubles.

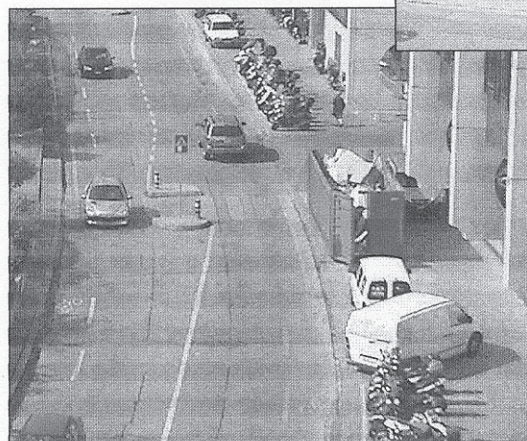
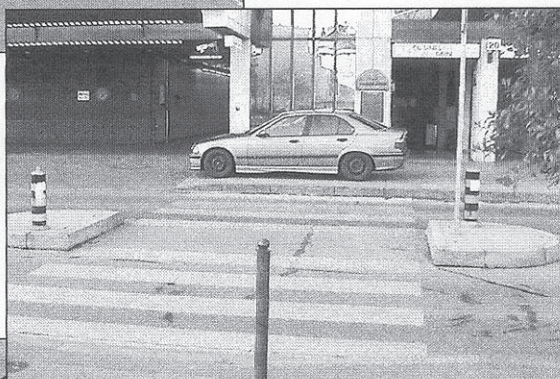
Le mariage de l'ascenseur "public" et de la passerelle du Sujet permet de relier à pied ou à vélo la rive gauche et les quartiers du Sujet, de St-Jean et des Délices.

Ce passage piétons est dangereux, car les automobilistes venant du pont Sous-Terre voient les piétons au dernier moment, car ces derniers sont aussi masqués par les arbustes.



De l'autre côté, la visibilité pourrait être excellente, s'il n'y avait pas quotidiennement des véhicules garés sur le trottoir, masquant les piétons ou les empêchant carrément de passer.





Une anecdote à signaler :

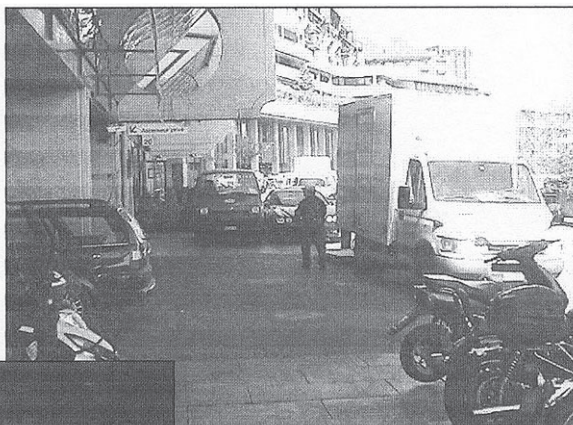
Chose incroyable, au mois d'avril 2003, pour les besoins de l'installation du café "Hora Fugit", une grosse benne est restée pendant plusieurs semaines sur le trottoir, juste avant le passage, masquant complètement les piétons.

Zone sans trottoir - dépôt Protectas.

C'est un lieu particulièrement dangereux car, à cet endroit (quai du Seujet 22), il n'y a plus de trottoirs. En effet, cette zone est un accès pour les fourgons des Protectas, qui entrent et sortent régulièrement de leur dépôt, hélas très rapidement, et ce, malgré le manque de visibilité.

Cette zone est très souvent encombrée de véhicules garés là sauvagement, surtout entre l'ascenseur et le passage piétons, où se parquent régulièrement deux véhicules côte à côte, obligeant les piétons à marcher sur la route.

Tout cela est d'autant plus grave, puisque ce trottoir est emprunté par les enfants qui habitent au Seujet pour se rendre à l'école, ainsi que par les parents qui amènent leurs enfants à la crèche en poussette.



Les marquages d'interdiction de s'arrêter ne sont pas respectés.

Les automobilistes utilisent également cet endroit afin de manœuvrer pour faire demi-tour.



Zone sans trottoir 2 - Dépôt des Bibliothèques Universitaires.

Entre le n° 16 et 14 se trouve également un endroit sans trottoir où se garent quotidiennement entre 3 et 6 véhicules rendant difficile voire dangereux le passage des piétons. Cela encombre, bien entendu, l'accès à l'entrepôt du Dépôt des Bibliothèques Universitaires.

Il est parfois impossible de passer avec une poussette.

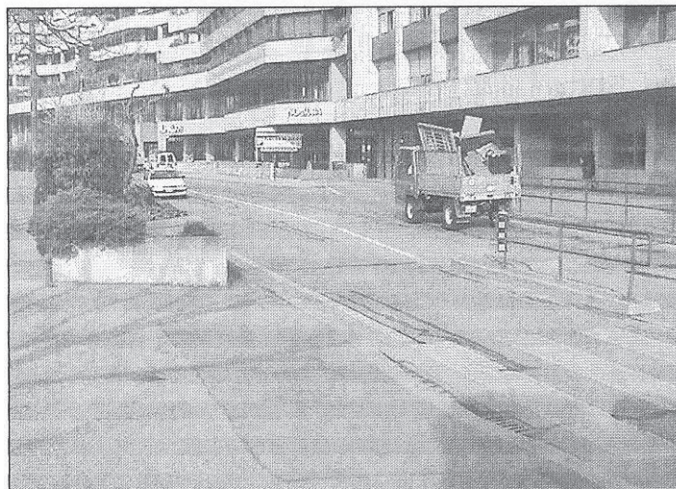


Les panneaux d'interdiction de stationner ne sont pas respectés.



Passage piétons (D) - école du Seujet.

Ce passage se trouve en face de l'école du Seujet. Les élèves traversent à cet endroit pour aller vers différents lieux scolaires et parascolaires (piscine, bibliothèque, ludothèque, cirque, musées, ...). Il est utilisé par les habitants du 12 au 18, ainsi que par les habitants de la rue de St-Jean qui désirent se rendre au centre ville de la rive gauche en longeant le quai.



Du côté du Rhône, le danger vient du fait que les piétons sont masqués par le virage, mais aussi par les arbustes.



Le danger pour les piétons qui traversent depuis l'école vient de l'arrivée des voitures depuis la rue de la Pisciculture. En effet, ceux qui tournent en direction du passage piétons, respectent rarement le stop et accélèrent tout en regardant derrière eux vers le quai Turreтини, et ne font donc pas du tout attention aux piétons qui traversent.

L'aménagement d'un giratoire, et le rehaussement du passage piétons à la hauteur du trottoir permettrait non seulement de couper la longueur du quai et de diminuer la vitesse du trafic, mais sécuriserait aussi la traversée piétonne. Un giratoire donnerait la possibilité aux automobilistes de faire demi-tour sans danger, au lieu de le faire sur la zone sans trottoir vers le dépôt des Protectas.



Problèmes principaux

- La dangerosité des traversées piétonnes, en particulier pour les enfants et les personnes âgées.
- L'insécurité des piétons sur les trottoirs et les zones sans trottoir, principalement pour les enfants sur le chemin de l'école.
- La chaussée trop roulante et la vitesse inadaptées des véhicules.
- L'absence de places de stationnement en zone bleue, et le manque de places de livraisons.

Recommandations du Bureau-Conseil ATE et de l'Association "Vivre au Seujet".

Sur la base de ces réflexions et études, il nous semble indispensable de **réduire la vitesse des véhicules** au quai du Seujet.

- Soit en créant une rue à 30 ou une **zone 30** avec la rue la Pisciculture, soit par la mise en place de **ralentisseurs**.
- La création **d'oreilles de Mickey à chaque passage piétons**, permettrait de réduire la largeur de la route et ainsi la vitesse des véhicules, et amènerait une meilleure visibilité des piétons qui désirent traverser.
- Le **rehaussement de tous les passages piétons** à la hauteur des trottoirs, nous semble la solution la plus efficace pour freiner les voitures et ainsi sécuriser les piétons.
- La mise en place d'un **giratoire** devant l'école entraînerait un ralentissement du trafic.
- Pour diminuer la vitesse du trafic, il serait judicieux de réduire la largeur de la route en créant par exemple des **places de stationnement** pour les habitants (zones bleues).
- Les pistes cyclables pourraient être déplacés sur la promenade du quai, comme le préconise l'ASPIC.
- L'aménagement de "**portes**" au début et à la fin de la rue permettrait d'indiquer clairement à chaque usager l'entrée dans une zone d'habitation, ainsi que l'existence d'une école et d'une crèche.

Environnement et qualité de vie.

L'introduction d'une zone 30 entraînerait non seulement **la diminution des risques d'accidents dans le quartier**, mais aussi **l'abaissement du niveau du bruit** et **la réduction de la pollution**.

Une zone 30 permettrait de voir revenir les commerces de proximité, engendrerait une nouvelle **convivialité dans le quartier** et rapprocherait les habitants des deux rives (Seujet et Coulouvrenière).

Nous saluons la décision du Département de l'aménagement de mettre en place des "**kits-écoles**" à la rue de St-Jean et au quai du Seujet. Et cela grâce à la persévérance de l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles du Seujet et de Necker qui demande ces aménagements depuis bientôt 5 ans.

Ces aménagements vont dans le bon sens, et nous nous en réjouissons. Nous pensons toutefois que le "kit-école" est une signalétique dont l'efficacité reste très éphémère et n'a pas un réel effet ralentisseur, sans un minimum de contrôles. Ceci, nous l'avons malheureusement constaté dans les autres quartiers possédant ce dispositif. C'est pour cette raison que nous demandons des mesures d'aménagements plus efficaces, et tenant compte de toute la zone dans son ensemble.

Association « VIVRE AU SEUJET »



Sécurité et bien-être au quai du Seujet

Notre quai est l'un des plus beaux sites de Genève. Au moins 700 habitants y vivent, dont une forte proportion de personnes âgées. Son école primaire reçoit chaque jour entre 200 et 250 élèves, sa crèche une centaine d'enfants, sans oublier l'institution de l'Astural.. D'innombrables promeneurs y flânent quotidiennement. Il regroupe aussi un millier de places de travail, des commerces, et des restaurants avec terrasse.

Ce même quai est malheureusement aussi emprunté par un important trafic de transit, dangereux et bruyant. Devons-nous accepter que des voitures y roulent à près de 90 km/h (relevé de police) ? Que nos trottoirs soient envahis par le stationnement ? Que les personnes âgées et les enfants n'osent plus utiliser ses soi-disant "passages de sécurité" ?

Chaque automobiliste que nous sommes sait qu'il peut contribuer à renforcer la sécurité et réduire les nuisances en roulant prudemment et à vitesse modérée, sur le quai comme dans tout autre quartier d'habitation.

Notre association a par ailleurs entrepris plusieurs démarches auprès de la police (contrôles de vitesse), de l'Office cantonal des transports et de la circulation (OTC), et elle s'est assuré le soutien de l'Association transports et environnement (ATE). Nous savons aujourd'hui que nous pouvons obtenir un autre aménagement du quai, augmenter sa sécurité, diminuer ses nuisances, gagner des surfaces pour les piétons et pour le stationnement des riverains (zone bleue).

Mais notre association n'est pas la seule concernée par la sécurité et la qualité de vie du quartier.. Nous faisons donc appel à chaque habitant, aux parents de l'école et à ceux de la crèche, aux commerçants et aux employés intéressés, afin d'unir nos réflexions, de développer une action commune, et d'obtenir une solution concrète et satisfaisante répondant réellement à nos besoins.

Nous sommes très intéressés à recueillir vos premières réactions sur ce sujet. Vous pouvez nous faire part de vos remarques et de vos suggestions en nous envoyant un courrier à l'adresse ci-dessous. D'avance, nous vous en remercions.

Nous tenons à votre disposition un dossier plus détaillé sur ces différents aspects. Et d'avance, nous vous remercions de réserver un bon accueil aux informations complémentaires que nous vous transmettrons encore prochainement à ce propos.

Dans l'attente, nous vous recommandons de profiter des prochains beaux jours pour vous détendre sur VOTRE quai, et nous vous adressons nos meilleures salutations.

Association « Vivre au Seujet » - Mme Daisy Barberis – Quai du Seujet 32 – 1201 Genève
E-Mail : mdbarberis@bluewin.ch

Premier débat

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). En ce qui concerne le groupe socialiste, nous aimerions insister sur deux points, qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un vote unanime de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Un amendement proposé par le groupe des Verts demandait de faire respecter immédiatement l'interdiction de stationner sur le quai. C'est évidemment un amendement que nous avons tous accepté et nous aimerions insister ce soir sur ces questions de stationnement sauvage, de nuit comme de jour. La société Parking du Seujet nous a bien précisé que, la nuit, environ 300 à 400 places n'étaient pas utilisées. Le directeur du parking envisageait de proposer des tarifs spéciaux pour les propriétaires de véhicules qui fréquentent les établissements de nuit. Or il nous a aussi été dit que le parcage sauvage constituait parfois une vitrine pour ces mêmes établissements... En conséquence, il nous semble qu'une intervention efficace en matière de contrôle de stationnement doit être effectuée pour garantir une meilleure sécurisation de ces espaces.

Il en va de même la journée, où il s'agit de sécuriser des personnes particulièrement fragilisées dans leurs déplacements piétons. On peut penser aux 250 enfants qui fréquentent l'école du Seujet, aux personnes âgées qui fréquentent le club des aînés, ou aux enfants de la crèche de Saint-Gervais, sans compter les nombreux cyclistes qui voient très souvent leur parcours entravé sur le quai.

Le deuxième point sur lequel nous aimerions insister, c'est le fait que la répression du parking sauvage, de jour comme de nuit, ne saurait se faire seulement par des mesures coercitives, mais que le quai est une occasion formidable de concrétiser un projet d'aménagement urbain. Tout à l'heure, un intervenant du Parti des Verts rêvait de promenade au bord de l'eau. Le groupe socialiste non seulement partage ce rêve, mais il aimerait le concrétiser. Je rappelle que le quai du Seujet est une occasion de s'engager dans un véritable projet urbain et que ce même quai fait partie du projet Le Fil du Rhône, dont nous avons abondamment parlé à notre séance de 17 h.

Avec la motion qui nous est soumise ce soir, il s'agit de s'engager résolument à faire de ce quai un lieu de promenade agréable, où les riverains puissent retrouver un réel rapport à l'eau, sans être entravés par le parking sauvage. Ce d'autant que cette promenade constitue pour les habitants du quartier le seul lien avec le reste de la ville. C'est le passage obligé, le lien entre ces habitations le long des quais et le reste de la ville. Il faut donc non seulement intervenir de manière très concrète contre le parking sauvage, mais comprendre qu'il y a là la possibilité de concrétiser un morceau de rêve.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je profite de la présence du magistrat Hediger pour évoquer le problème du trafic de transit. En effet, comme le montre le document que nous a remis l'association du quartier, ce qui est particulièrement choquant, c'est que le trafic sur le quai du Seujet a pour origine trois rues qui sont en principe interdites à la circulation, à savoir le quai des Bergues, la rue du Rhône et la rue de la Corraterie. En fait, si on arrivait à faire mieux respecter l'interdiction de circuler dans ces trois rues, il y aurait peut-être moins de trafic de transit sur le quai du Seujet!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). J'aimerais saluer les propos de la préopinante socialiste et saluer également le travail qui a été fait en commission, où cette motion a été acceptée à l'unanimité. Pour ma part, je voudrais insister sur le problème du stationnement sauvage au quai du Seujet. Il est absolument primordial de faire respecter les règles de stationnement en ville de Genève. C'est le rôle de vos services, Monsieur Hediger. Vous avez dit hier soir, à la télévision, que les automobilistes avaient dorénavant un comportement beaucoup plus citoyen. A ma connaissance et d'après ce que nous avons entendu en commission de l'aménagement et de l'environnement, au cours des auditions, il semble qu'au quai du Seujet l'interdiction du stationnement sauvage ne soit absolument pas respectée, notamment la nuit. Vous allez me répondre que vos services arrêtent de travailler autour de 23 h, et c'est là qu'il faut sans doute prendre langue avec la gendarmerie.

Mesdames et Messieurs, je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus: le stationnement sauvage devant les discothèques et autres bars au quai du Seujet est inadmissible. Nous avons appris que certains tenanciers mettaient gratuitement à la disposition de leurs clients des places dans le parking souterrain. Là aussi je crois qu'il est important de reprendre un travail d'ilotage, un dialogue en amont avec les propriétaires de ces établissements, afin de supprimer le stationnement sauvage. Je suis allé sur place pour me rendre compte de la situation et elle est inadmissible, je tiens à le souligner.

Maintenant, il faut aussi faire respecter les règles de stationnement la journée, mais en tenant compte des besoins des commerçants le long du quai. Ces commerçants sont peut-être moins nombreux qu'à une certaine époque, mais je crois qu'il est important que les agents municipaux (AM) et les agents de sécurité municipaux (ASM) fassent la différence entre le stationnement nécessaire aux livraisons des commerçants et les voitures qui stationnent pendant plusieurs heures. Nous avons d'ailleurs appris qu'il y avait des places disponibles la journée dans le parking. Je compte donc sur vous, Monsieur Hediger, pour inciter vos services à intervenir pendant la journée et pour prendre langue avec la gendarmerie, afin que ce contrôle du stationnement soit poursuivi au-delà des horaires de travail de vos collaborateurs.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, l'élément particulièrement intéressant dans cette motion est l'attention que l'on veut porter à l'aménagement de cette zone, en vue de lui rendre, comme le dit le titre de la motion, «sa qualité d'espace public». Pour notre part, nous avons été particulièrement choqués d'entendre, lors de l'audition des riveraines, qu'elles avaient été grossièrement apostrophées, alors qu'elles étaient sur leur balcon, par des petits dealers qui faisaient tranquillement leur commerce au-dessus de leur tête. S'il est une chose à laquelle on a droit, c'est bien d'être en paix sur son balcon, sans se faire insulter et sans recevoir différents détritrus sur la tête! C'est donc essentiellement en raison de la nécessité d'aménager cet espace que nous accepterons cette motion.

La présidente. Mesdames et Messieurs, ne craignez rien: il semble que ce soient des supporters de football qui font en ce moment du bruit dans la cour. Le FC Thounes vient en effet de marquer un but...

M. Pierre Rumo (T). Le Parti du travail approuvera également cette motion. Il est heureux d'avoir entendu le représentant du Parti libéral remercier M. Hediger, puisque, dans le rapport, on peut lire que «le Parti libéral est un peu surpris par la lettre du magistrat Hediger, qui reste du bouillon pour les morts»! Cela alors que notre magistrat écrivait justement que les agents municipaux faisaient leur tournée au quai du Seujet pour réprimer le parking sauvage. Nous sommes également satisfaits de voir que cet aménagement du quai du Seujet sera étudié dans un concept global, car ce quai deviendra extrêmement important dans le cadre des changements qui auront lieu à la rue des Deux-Ponts. Il s'agit donc d'étudier un concept global pour l'ensemble de ce quartier et notamment pour le quai du Seujet. Comme je l'ai déjà dit, nous voterons le projet de motion amendée.

M. André Hediger, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, s'il y a un endroit que je connais, c'est bien le quai du Seujet! En effet, j'ai été parmi les premiers locataires des immeubles de la Ville de Genève, puisque j'habitais au N° 36, et je connais donc bien ce quai et l'évolution du quartier, pas seulement du côté Saint-Jean et Seujet, mais aussi en face, autour du Palladium, de l'Usine, du New Morning, puis d'Artamis. Avec la construction de l'usine hydroélectrique et de la passerelle, il y a eu une augmentation du passage et des incidents, que ce soit durant la journée, le soir ou la nuit. Cela, il faut en tenir compte.

Il est vrai que le stationnement pose des problèmes. Les parkings pour les locataires des immeubles sont utilisés à 100%. Le parking du Seujet est passablement utilisé pendant la journée. Ce parking a eu de la peine à démarrer, puis il a

progressivement été occupé par un certain nombre d'entreprises qui ont loué des cases. En revanche, le long du quai, qui s'est aussi transformé, il y a passablement de problèmes, notamment du côté des immeubles. Bien que le stationnement soit interdit, nombre de voitures parquent en partie sur le trottoir, notamment devant l'entrée qui permettait de monter à l'UBS, où se trouvent une synagogue et les réserves des bibliothèques municipales.

Je ne vous cache pas que c'est un quartier qui connaît des problèmes, notamment après les mesures prises par M^{me} Spoerri qui ont abouti à repousser les dealers et consommateurs de drogue hors du périmètre de la gare. Des mesures draconiennes ont été prises, peut-être à juste titre, mais ce faisant on a repoussé les problèmes à la rue de Malatrex, au parc de Saint-Jean, le long du quai du Seujet, sur la passerelle, autour de l'Usine et à Artamis. Voilà pourquoi je vous disais que ce quartier est passablement chaud, très animé, et pose un certain nombre de problèmes.

Durant la journée, les agents de ville contrôlent notamment le stationnement. Mais régler les problèmes n'est pas si facile qu'on peut le croire. Nous avons pris des mesures pour le contrôle du stationnement, à l'égard des dealers et des drogués, que ce soit à côté de l'école du Seujet ou en face; nous avertissons régulièrement la brigade spécialisée de la police. Il demeure des problèmes, j'en conviens, et ce n'est d'ailleurs pas le seul quartier qui soit concerné. Par rapport aux remarques que vous avez faites, sachez que je suis tout à fait conscient de la situation et que nous travaillons quotidiennement avec les agents de ville afin qu'elle s'améliore.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l'unanimité.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier, dans un concept global, la sécurisation et l'aménagement de l'ensemble du quai du Seujet;
- à intervenir immédiatement afin de faire respecter l'interdiction du stationnement sur le quai.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

- 7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 4 906 500 francs, ramené à 4 681 500 francs destiné au renouvellement de certains véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale (tranche figurant au plan financier d'investissement pour les années 2003 et 2004), à l'acquisition de 20 vélos, de 10 vélos électriques et de 21 véhicules fonctionnant au gaz naturel comprimé (GNC) (PR-386 A)¹.**

Rapporteur: M. Jean-Marie Hainaut.

Préambule

Cette proposition du Conseil administratif, renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 février 2005, a fait l'objet de trois séances conduites sous la présidence de M. Pierre Losio. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Gisèle Spescha et par M. Simon Hirsch, que le rapporteur remercie pour leur travail de qualité.

Travaux de la commission

Séance du 9 mars 2005

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de M. Serge Pellaton, chef du Service des achats, et de M. Francis Demierre, chef du Service logistique et technique

Anticipant les remarques faites en séance plénière par certains groupes politiques, M. Ferrazino expose que l'acquisition des véhicules à gaz inclus dans la proposition ne se fera qu'après avoir reçu les conclusions de l'étude confiée au professeur Pini. Toutefois, le Conseil administratif ne voulait pas attendre ces conclusions pour élaborer la proposition d'acquisition des véhicules, étant donné le rythme de travail du Conseil municipal.

S'agissant des véhicules à gaz, leur acquisition procède d'une expérience pilote conduite avec les Service industriels de Genève (SIG), qui se sont engagés à installer, à la demande de la Ville de Genève, deux stations d'alimentation en gaz, qui sont aujourd'hui opérationnelles. La Ville de Lausanne s'est jointe également à ce mouvement afin que ces trois entités forment un pôle pesant d'un poids supérieur sur le marché. Le surcoût qui pourrait provenir du choix de ces véhicules sera supporté par le Fonds énergie des collectivités publiques.

¹ «Mémorial 162^e année»: Proposition, 4781.

Proposition: acquisition de véhicules, machines et engins spécifiques

A la question d'une commissaire qui s'interroge sur la durée de vie des véhicules, mettant en évidence que la plupart d'entre eux n'atteignent pas les 100 000 km, M. Demierre répond que l'utilisation des véhicules acquis par la Ville de Genève ne peut être comparée à celle d'un utilisateur privé. Au surplus, beaucoup de véhicules sont aujourd'hui considérés comme très polluants, fonctionnant avec de l'essence 98 octanes, ce qui est jugé inadmissible pour une ville ayant ratifié la Convention de Florence.

M. Pellaton ajoute que l'acquisition de véhicules moins polluants permettra également de réduire de 30% les taxes aujourd'hui perçues.

En ce qui concerne les véhicules remplacés, M. Ferrazino précise que ceux fonctionnant à l'essence et non catalysés seront détruits.

Une commissaire évoque la possibilité de louer des véhicules plutôt que de les acquérir. Il lui est répondu que, en 2004, 16 000 km ont été parcourus avec des véhicules loués. La Ville a d'ailleurs contracté une quinzaine d'abonnements «Mobility» pour un coût unitaire de 130 francs par année.

La discussion s'engage ensuite sur l'acquisition des véhicules à gaz. Une commissaire souligne l'intérêt du gaz comme combustible, dans la mesure où son coût est inférieur à celui de l'essence et qu'il devrait encore diminuer pour passer à moins d'un franc le litre en 2007.

M. Pellaton et M. Ferrazino font part de leur vif étonnement par rapport à la réaction de la plupart des groupes politiques, qui reprochent au Conseil administratif de présenter une proposition d'acquisition de véhicules à gaz alors qu'une étude est en cours. Non seulement la direction dans laquelle souhaite s'engager le Conseil administratif ne concerne qu'un nombre limité de véhicules (21 sur un parc automobile de 600), mais encore cela fait plusieurs années que le monde politique fait pression sur l'administration pour adapter le parc automobile à de nouvelles normes écologiques. M. Pellaton se dit révolté d'entendre des conseillers municipaux défendre de manière régulière les objectifs visés par la Convention de Florence et de les voir aujourd'hui freiner l'acquisition des véhicules à gaz, en mettant au surplus en doute l'honnêteté de certains fonctionnaires accusés de faire leur travail sans tenir compte des décisions du Conseil municipal.

Un commissaire libéral comprend la réaction de M. Pellaton et souligne que, en ce qui concerne le groupe libéral, la nécessité de l'étude confiée au professeur Pini n'a jamais été démontrée, que les connaissances existant déjà au sein de l'administration municipale permettent parfaitement aux fonctionnaires de traiter de façon dynamique et satisfaisante cette question et que les explications précises fournies de manière très professionnelle par M. Pellaton à l'occasion de cette audition en sont la meilleure démonstration.

Proposition: acquisition de véhicules, machines et engins spécifiques

En ce qui concerne l'estimation des prix, M. Pellaton précise qu'il s'agit en principe des prix maximaux auxquels on peut s'attendre, et il ne s'attend pas à de mauvaises surprises en la matière.

Répondant à un commissaire, M. Pellaton explique que les véhicules de la Ville de Genève ne disposent pas d'infrastructures spécifiques pour être stationnés. Durant la journée, ils roulent; la nuit, ils sont parkés sur territoire privé.

S'agissant de façon générale de l'acquisition des véhicules électriques, les personnes auditionnées précisent que la batterie du vélo est détachable et qu'il n'y a plus besoin de bornes pour la recharger. D'autre part, le prix indiqué de 4000 francs par vélo est probablement supérieur au prix actuel du marché, celui-ci évoluant vite. Le prix final d'acquisition sera probablement inférieur. Une réponse écrite du département nous apprend, par ailleurs, qu'en ce qui concerne les vélos traditionnels acquis par la Ville de Genève, le nombre de sorties mensuel par vélo oscille entre 2,5 et 20, et que chaque engin a été utilisé en moyenne 8 fois. Il est mentionné, par ailleurs, que les conditions climatiques influent considérablement sur l'utilisation des vélos (certains services n'utilisant pas du tout les vélos en hiver).

Questions sur les véhicules (référence est faite à la liste commençant à la page 16 de la proposition)

A00020199.1A: M. Ferrazino indique que, si le système actuel de coursiers continue à bien fonctionner, il n'y a pas de raison de changer de système et que le nouveau véhicule prévu sous ce poste pourrait faire l'objet d'une autre attribution. La plupart des livraisons entre les services composant l'Administration centrale se faisant dans un périmètre très restreint, il y a actuellement une réflexion sur le système de livraison à l'interne de l'administration. Dans une réponse fournie par écrit, M. Pellaton précise que la cyclo-distribution a été utilisée dès juin 2004 et que, après sept mois d'utilisation de ce système, le coût est de 3440 francs. On peut donc estimer à 7000 francs le coût annuel de la distribution des ordres du jour des séances plénières du Conseil municipal par cyclo-messagers. La demande de crédit pour un nouveau véhicule pour le coursier du Secrétariat du Conseil municipal peut donc être amendée dans le sens d'une renonciation à ce nouveau véhicule.

11090099.1A: Les scooters ne sont-ils pas très polluants? Une motorisation électrique ne donnant pas véritablement satisfaction, une réflexion est en cours pour trouver la solution la meilleure d'un point de vue environnemental.

32020099.1A: Une commissaire ne comprend pas la demande d'achat d'un véhicule pour le Musée d'art et d'histoire pour assurer la mission du transport de l'économat et du courrier dans les 14 bâtiments du service. M. Pellaton répond

que le Conseil administratif l'a chargé d'étudier la circulation du courrier et les livraisons internes à la Ville de Genève, et que l'on pourrait surseoir à l'achat de ce véhicule en attendant les conclusions du groupe de travail.

32030099.1A: Dans une réponse écrite, M. Mahnert, directeur ad interim du Musée d'ethnographie, explique que le musée se trouve toujours dans une situation de dispersion de ses locaux (deux lieux d'exposition et dépôts aux Ports-Francis). Des déplacements réguliers quasi-quotidiens de personnes, souvent avec du matériel, des équipements ou des objets de collections sont nécessaires. La camionnette dont le musée dispose aujourd'hui ne suffit pas. Mais diverses solutions de remplacement sont à l'étude, notamment le recours à des voitures «Mobility». Il déclare préférable de retirer pour l'instant la demande.

33010099.2B: S'agit-il du bibliobus pour lequel il y a eu un appel d'offres dans la *Feuille d'avis officielle*? La réponse est négative.

40040099.3A: Peut-on avoir plus de précisions sur la mission de ce véhicule? Il s'agit d'un fourgon utilisé par les techniciens pour se rendre aux différents centres de protection civile.

40070099.1A à 40070099.11A: Est-il vraiment justifié que le Service des agents de ville acquiert un si grand nombre de nouveaux véhicules? M. Pellaton indique que M. Hediger lui a confirmé que chaque poste de quartier doit avoir son véhicule.

50065099.3A: M. Pellaton indique que la commission des finances avait refusé la précédente demande de crédit pour trois corbillards, mais que le Conseil municipal, après intervention du magistrat, l'avait acceptée. Le corbillard dont il s'agit là n'est donc pas l'un des mêmes corbillards remplacés il y a peu de temps.

Au terme de la discussion, trois auditions sont proposées:

- des représentants du département des sports et de la sécurité: audition acceptée;
- du professeur Pini: audition refusée;
- de M. Armengol, des SIG: audition acceptée.

Séance du 22 mars 2005

Audition de M. André Hediger, conseiller administratif, accompagné de M. Yves Clerc, chef du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), et de M. Jacques Dimier, commandant du corps des agents de ville

Répondant à une question d'un commissaire, M. Clerc expose que le SAPP compte entre 20 et 23 véhicules, sans compter les chariots électriques. Tous les employés ont un permis et ont été formés au D1.

40040099.1A: Est-ce vraiment au SAPP, donc à la Ville de Genève, qu'il appartient de mettre des véhicules à la disposition d'associations? M. Clerc répond que les véhicules correspondent aux besoins du SAPP qui, en plus de la satisfaction de ses besoins, peut les mettre à la disposition d'associations ou d'autres services, de façon à les utiliser de la manière la plus complète possible. Le véhicule en question est prévu avant tout pour la mise en service et l'entretien de construction, et est aménagé de façon à contenir les pièces de dépannage nécessaires. Une location serait difficilement envisageable, dans la mesure où le travail d'entretien est quasi constant. Un tel véhicule est utilisé à plein temps, et il est peu prêté à d'autres services. A un commissaire qui s'étonne du faible nombre de kilomètres parcourus par année (environ 8250), M. Clerc répond qu'il s'agit de petits trajets, mais très fréquents, entre les 19 constructions et les 32 dépôts en Ville de Genève.

40040099.7A: Il s'agit de la seule nouvelle demande formulée pour une nouvelle mission: le contrôle des équipes de sécurité des bâtiments de la Ville. Il s'agit de visiter les différents sites des services, dans un but de contrôle des équipes. Le véhicule sert aussi lors d'exercices d'évacuation; il pourrait être utilisé aussi lors d'interventions.

40040099.10A: Il s'agit d'une camionnette, le seul gros véhicule du service. Il sert avant tout à des travaux de transports et de livraisons, voire de déménagement.

S'agissant du Service du domaine public, M. Dimier explique que son service propose l'acquisition de véhicules correspondant le mieux à la situation du terrain. Il expose que la commission de gestion des véhicules (COGEVE) est responsable du choix des marques, sur la base des données techniques que lui communiquent les services. Dans le cadre de la présente proposition, deux breaks sont prévus pour remplacer des véhicules existants et pratiquement hors d'usage. Pour le reste, il s'agit de nouveaux véhicules dont le besoin découle de l'évolution de ces quatre dernières années: augmentation des effectifs et augmentation des compétences en matière de circulation. On a passé de 80 collaborateurs à 170 aujourd'hui. M. Dimier prévoit deux véhicules par poste.

Répondant à la question d'un commissaire, M. Dimier explique que les véhicules permettent de desservir les 39 marchés hebdomadaires où il faut se rendre et pour lesquels il faut mettre en place la signalisation (cela concerne également les manifestations culturelles ou sportives). Ces véhicules servent aussi à effectuer des transports de collaborateurs qu'il faut placer à des endroits précis et à qui l'on doit amener du matériel, en particulier pour gérer la circulation sur les carrefours, en collaboration avec la police cantonale, ou pour les changements de feux. M. Dimier insiste sur le fait que, en particulier le soir, il est difficile aux agents d'intervenir rapidement à travers la ville en se déplaçant en bus ou à vélo. Il men-

tionne encore la problématique des personnes âgées, qu'il faut transporter, celle des chiens errants, qu'il faut emmener au moyen d'un break, le contrôle de la puce électronique des chiens, qui se fait au moyen d'un appareil de grande taille pour le transport duquel un véhicule est nécessaire. Il y a encore la fermeture des chaînes de la ville.

Deux véhicules plus grands, des fourgons, sont nécessaires, car deux fois par année il y a des écoles de formation au cours desquelles des visites sont organisées, qui nécessitent le transport de personnes.

L'acquisition des véhicules demandés dans la proposition porterait à quinze le nombre de véhicules du service. M. Dimier fait savoir que deux véhicules par poste suffiraient actuellement. Chaque poste compte douze agents, répartis en quatre groupes dont les horaires sont différents, et qui font un tournus. Il admet que les deux véhicules ne seraient pas nécessaires en permanence, le travail de quartier se faisant à pied ou à vélo. Il explique encore que, dans chaque poste, il est prévu un garage souterrain, fermé, pour parquer les véhicules.

40070099.1A: Selon M. Dimier, la fréquence des transports de personnalités, notamment de magistrats, directeurs, etc., n'est pas importante. Ces demandes, à l'entendre, ne sont pas fréquentes, et il arrive au service de refuser des transports s'ils n'apparaissent pas véritablement nécessaires.

40070099.6A: Interrogé sur la raison de l'acquisition d'une limousine, M. Dimier explique que, auparavant, il existait un véhicule polyvalent au boulevard Helvétique. Tel n'est plus le cas, et l'on se déplace avec des véhicules privés. L'officier de piquet devrait pouvoir disposer d'un véhicule de service.

Audition de M. Jacques Armengol, des SIG

M. Armengol remet une présentation résumant l'activité du petit groupe d'ingénieurs dont il est responsable au sein des SIG, et qui s'occupe d'applications liées au gaz naturel, en particulier en matière de véhicules. Les pages les plus parlantes de cette présentation sont jointes en annexe au présent rapport.

Commentant ladite présentation, M. Armengol explique que les SIG ont prévu d'ouvrir une station sur la route des Acacias, au plus tard au début de 2006. Il précise qu'une station de ravitaillement domestique, que la Ville de Genève pourrait acquérir pour ses besoins, coûte entre 7000 et 8000 francs. Le remplissage peut se faire durant la nuit. Il explique encore que le gaz provient d'Afrique du Nord ou d'Europe du Nord. Répondant à une question d'un commissaire, M. Armengo dit qu'il est judicieux de remplacer le parc actuel par des véhicules à gaz de façon progressive, par étapes, de manière à pouvoir effectuer des bilans intermédiaires.

Proposition: acquisition de véhicules, machines et engins spécifiques

M. Armengol expose que les SIG, qui sont au bénéfice d'un droit de superficie sur les terrains prévus pour l'installation des stations, pour lequel ils paient une rente très modeste, ont conclu avec les compagnies Agip et Shell un contrat aux termes duquel les SIG paient les investissements, encaissent les produits de vente, mais reversent aux exploitants une part proportionnelle du chiffre d'affaires. Les systèmes au gaz naturel ne font courir aucun risque puisque, contrairement au GPL (gaz de pétrole liquéfié), il n'y a pas de passage du combustible de la phase liquide à la phase gazeuse.

Interrogé sur le prix de ce carburant en France, M. Armengol répond que la station la plus proche est à Annecy. Ce carburant sera moins taxé en Suisse que les autres combustibles, et les variations de prix seront en principe moins importantes que pour le pétrole.

Séance du 12 avril 2005*Discussion et vote de la commission*

A00020199.1A: Proposition d'amendement d'une commissaire de l'Union démocratique du centre: moins 25 000 francs.

Cet amendement est accepté par 11 oui (3 S, 1 Ve, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) contre 3 non (1 Ve, 1 AdG/SI, 1 T) et 1 abstention (AdG/SI).

32020099.1A: Proposition d'amendement d'un commissaire libéral: moins 25 000 francs.

Cet amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente et UDC).

32040099.1A: Proposition d'amendement d'une commissaire de l'Union démocratique du centre: moins 6500 francs.

Cet amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente et UDC).

33020099.1A: Proposition d'amendement d'une commissaire de l'Union démocratique du centre: moins 25 000 francs. Il y a déjà une camionnette et les bibliothèques municipales doivent partager ce véhicule.

Cet amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 6 oui (3 L, 2 UDC, 1 DC) et 1 abstention (R).

40070099.2A: Proposition d'amendement d'une commissaire de l'Union démocratique du centre: moins 75 000 francs. Pour le commissaire, le SAPP a de très nombreux véhicules de transport de personnes et pourrait en prêter un à demeure au Service des agents de ville.

Proposition: acquisition de véhicules, machines et engins spécifiques

Cet amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente et UDC).

40070099.3A à 40070099.5A: Un commissaire libéral propose un amendement de moins 90 000 francs (retrait de trois véhicules break à essence).

Cet amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente et UDC).

50065099.3A: Un commissaire libéral propose un amendement de moins 200 000 francs, l'utilisation dudit corbillard durant deux années de plus étant envisageable et réaliste.

Cet amendement est accepté par 7 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC) contre 5 non (1 S, 1 T, 2 AdG/SI, 1 Ve) et 3 abstentions (1 Ve, 2 S).

Le montant du crédit s'élève, par conséquent, à 4 681 500 francs.

Un commissaire Vert propose d'ajouter un article 4 aux projets d'arrêtés I et II, libellé comme suit: «La dépense prévue sera effectuée sous réserve de la prise en compte des conclusions de l'étude de la proposition PR-317 «Etude d'impact de l'utilisation de véhicules propres – dans le parc de la Ville de Genève». Il explique cet amendement par son souci de voir le Conseil administratif tenir compte de l'étude qu'il a mandatée à ce sujet.

Le Parti libéral et l'Union démocratique du centre déclarent qu'ils ne voteront pas cet amendement, ayant déjà expliqué ce qu'ils pensaient de cette étude. Un commissaire Vert expose qu'à titre personnel il votera contre l'amendement, conformément à un avis qui avait été exprimé par le caucus de son parti. L'autre commissaire Vert et les autres partis de l'Alternative soutiendront cet amendement.

Par conséquent, l'amendement est accepté par 9 oui contre 6 non.

Mis aux voix, l'arrêté I amendé est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, l'arrêté II amendé est accepté à l'unanimité.

PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 861 500 francs, dont à déduire une participation du Fonds énergie des collectivités publiques estimée à 105 000 francs, soit un montant net de 3 756 500 francs destiné au renouvellement de certains véhicules légers et engins spécifiques de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 756 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2010.

Art. 4. – La dépense prévue sera effectuée sous réserve de la prise en compte des conclusions de l'étude de la proposition PR-317 «Etude d'impact de l'utilisation de véhicules propres – dans le parc de la Ville de Genève».

PROJET D'ARRÊTÉ II AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 925 000 francs destiné au renouvellement de certains poids lourds de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 925 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2015.

Proposition: acquisition de véhicules, machines et engins spécifiques

Art. 4. – La dépense prévue sera effectuée sous réserve de la prise en compte des conclusions de l'étude de la proposition PR-317 «Etude d'impact de l'utilisation de véhicules propres – dans le parc de la Ville de Genève».

Annexes mentionnées

Contenu de l'exposé



gaz naturel

- Gaz naturel comprimé GNC.
- Comparaison des carburants.
- Réserves mondiales et origine du gaz naturel.
- Véhicules à GNC roulant en Europe et en Suisse.
- Types de véhicules à GNC.
- Marques de véhicules proposant le type GNC.
- Composants gaz des véhicules.
- Sécurité de conduite.
- Composants de sécurité.
- Comportement des véhicules à GNC et prix.
- Comparaisons environnementales.
- Réseau de stations de ravitaillement publiques en Suisse.
- Caractéristiques des stations de ravitaillement.
- Comment faire le plein de GNC.
- Prix des carburants et taxes.
- Conclusion.

Gaz naturel comprimé GNC



- Ne confondons pas ces deux gaz carburants :

GNC ≠

GNV, NGV



gaz naturel  comprimé
Méthane (CH₄)

Gaz de pétrole liquéfié
Butane + propane (C₃H₈+C₄H₁₀)

Comparaison des carburants



- **GNC = gaz naturel comprimé, stocké à l'état gazeux à 200 bar,**

Le Gaz naturel est un hydrocarbure riche en hydrogène.

Il est constitué de 90% de méthane.

Il sort de terre sans raffinage et est odorisé pour mieux le détecter.

Il est plus léger que l'air.

Il a un indice d'octane (antidéflagrant) de 125.

Il s'enflamme à une température de 650°C avec un mélange de 5 à 15% de gaz dans l'air.

- **Le GPL = gaz de pétrole liquéfié, stocké en phase liquide à 5 bar,**

C'est un mélange des gaz butane et propane.

C'est un sous-produit du raffinage du pétrole brut.

Il est plus lourd que l'air.

Il a un indice d'octane (antidéflagrant) de 100.

Il s'enflamme à une température de 400°C avec un mélange de 2.4 à 9.4% de gaz dans l'air.

Comparaison des carburants

- L'essence sans plomb, sockée naturellement en phase liquide,

C'est un hydrocarbure plus riche en carbone, l'heptane C_7H_{16} , et de nombreux autres composés organiques difficiles à éliminer.

Il est le résultat du raffinage du pétrole et comporte les additifs nécessaires à son utilisation.

Il est plus lourd que l'air.

Il a un indice d'octane (antidéflagrant) de 95 à 98.

Il s'enflamme à une température de $300^{\circ}C$ avec un mélange de 1.4 à 7.6% d'essence dans l'air.



- Le biogaz, ressemble au gaz naturel,

Le biogaz est un hydrocarbure moins riche en méthane.

Il est constitué de 50% à 60% de méthane.

Il est produit par fermentation ou digestion de déchets organiques.

C'est une énergie renouvelable. Le bilan CO_2 est nul!

Une fois épuré (sans soufre, eau et CO_2) il peut se substituer au gaz naturel.

Réserves mondiales et origine du gaz naturel

- Avec la consommation d'aujourd'hui, les réserves prouvées de pétrole et de gaz naturel sont respectivement de 46 et 64 ans. Avec l'exploitation de nouveaux gisements et celle des hydrates de méthane des fonds marins, on passerait à 200 ans de gaz naturel. Ceci sans compter sur la théorie du gaz profond, où le méthane serait piégé dans la croûte terrestre en quantités énormes, et remonterait à l'origine de la formation de la Terre.

● Origine du gaz naturel :

Les principales réserves se trouvent en Russie, Iran et au Qatar = 55% des mondiales.

● Avenir prometteur p. gaz naturel



Véhicules à GNC roulant en Europe et en Suisse



Total mondial ~1'500'000 véhicules VGNC

gaz naturel 



A Genève (SIG) 4 +12 + (autres) ...

Types de véhicules à GNC

● Les bivalents :

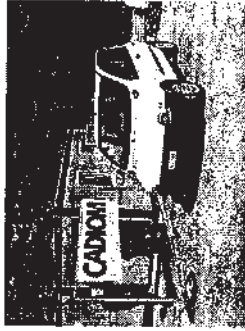
Véhicules à moteur « Otto » (à allumage commandé) fonctionnant à l'origine à l'essence et optimisés au gaz naturel. Peuvent fonctionner alternativement aux deux carburants.

Ces véhicules sont pour la plupart, de la catégorie des légers < 3'500 kg.

● Les monovalents :

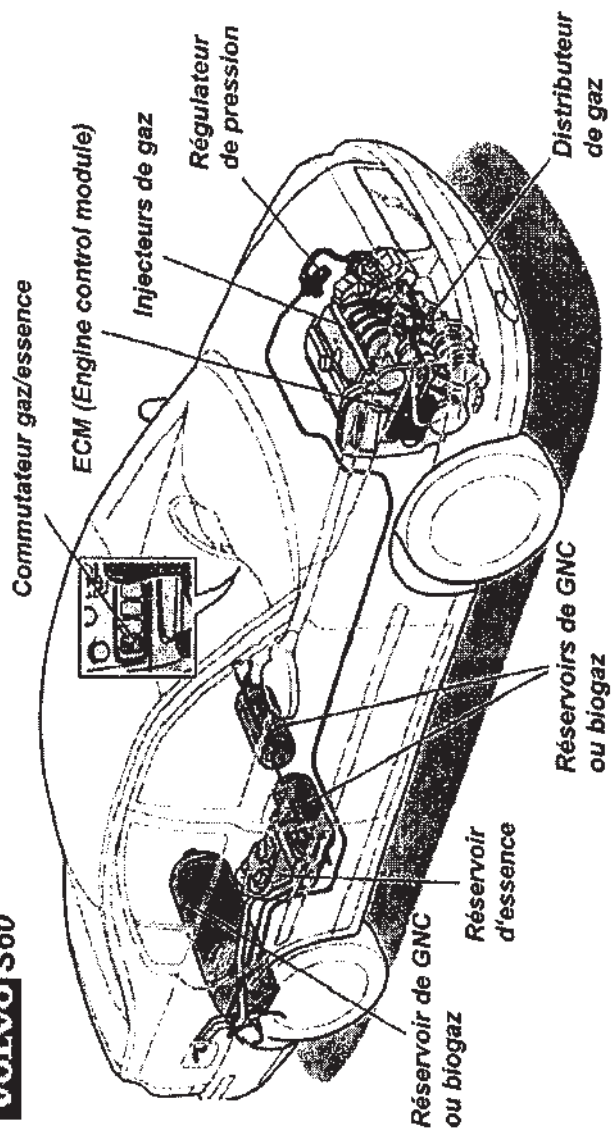
Véhicules à l'origine à moteur « Diesel » (à autoallumage) transformés en « Otto » pour fonctionner uniquement au gaz naturel.

Ces véhicules sont pour la plupart, de la catégorie des lourds > 3'500 kg.



Composants des véhicules

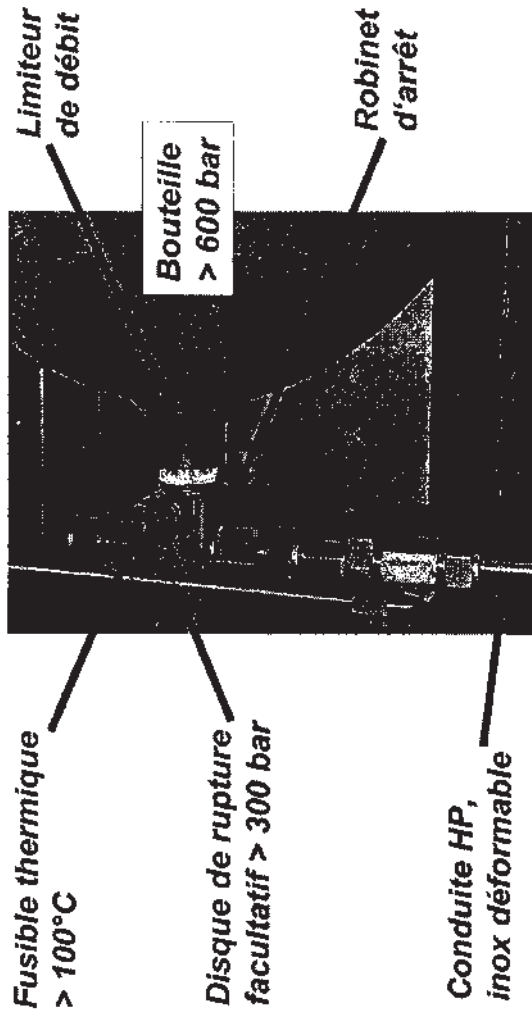
VOLVO S60



Composants de sécurité

- Réservoir de carburant embarqué et ses organes de sécurité :

Tous les éléments contenant du GNC sont isolés de l'habitacle.



Comportement et prix des véhicules



● Comportement et autonomie :

La conduite de VGNC est douce et plus silencieuse que les diesels. La puissance est comparable, voir supérieure aux véhicules à essence et diesel. Ceci grâce à un indice d'octane élevé du GNC.

La consommation de GNC est comparable à l'essence, mais supérieure de l'ordre de 20% au diesel.

A terme, la consommation devrait se situer entre celle de l'essence et celle du diesel.

Suivant leur conception, l'autonomie varie entre 200 et 450 km, à laquelle vient s'ajouter l'autonomie du réservoir d'essence, de 100 à 450 km, pour les véhicules bivalents.

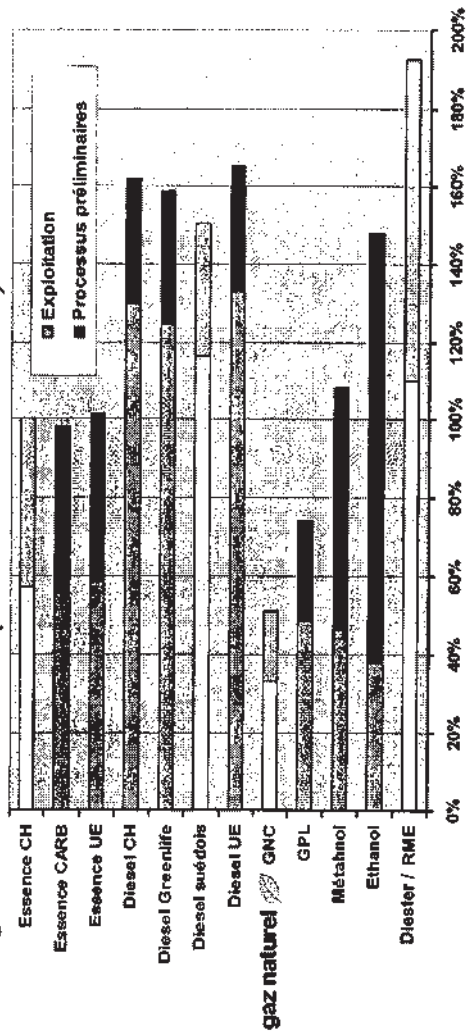
● Prix des véhicules à GNC :

La plus-value de la carburation au GNC est de l'ordre de 10 à 15% du prix du véhicule.

Avec une production en grande série celle-ci devrait disparaître.

Comparaison environnementale

- Les écopoints sont attribués aux carburants par rapport à leurs effets nocifs pour la santé et pour l'environnement, et ce pour toute la chaîne de vie, qui comprend : l'extraction, le transport, le traitement, le stockage et la carburation (de la source à la roue).



- Le GNC est 50% moins polluant que l'essence et le diesel!

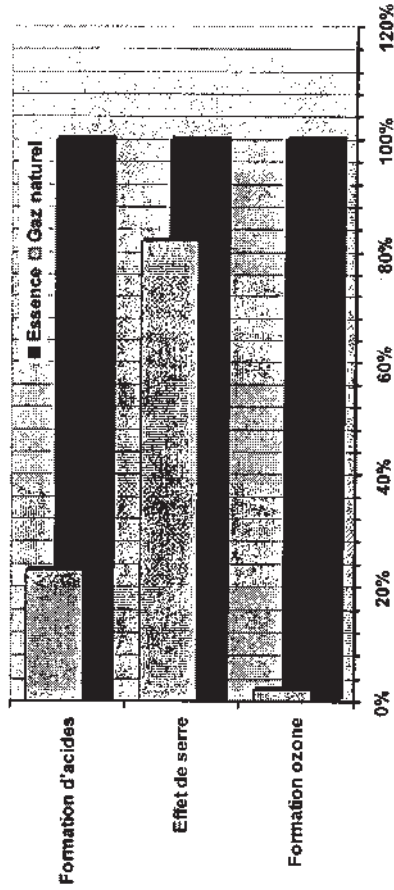
Source: Ecoprofils des carburants, Documents Environnement N°104, OFEPP, 1998, mise à jour en cours

Comparaison environnementale



● Effets globaux :

L'effet de serre est diminué de l'ordre de 20%, et ce y compris les effets des 15 % de MHC (CH₄) convertis en effet CO₂ équivalent. Le GNC contribue peu à la formation de pluies acides et à la formation d'ozone.



Source: Wirkungsorientierte Bewertung von Automobilabgasen, EMPA Dübendorf, 1998

version éditée le 22.03.2005

Comparaison environnementale

SIG

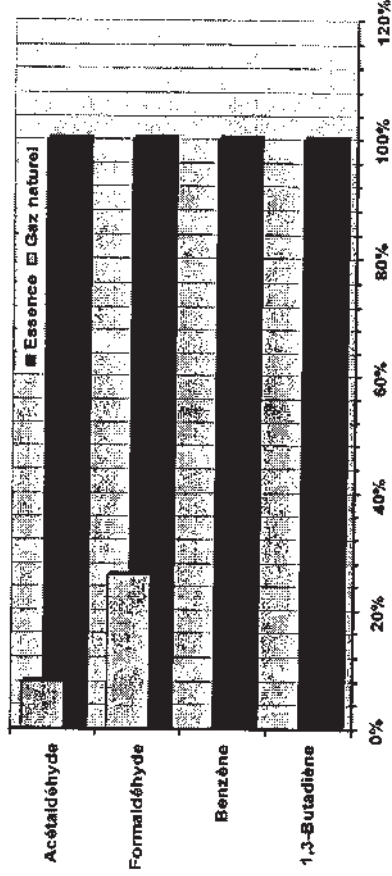
● Effets toxiques, cancérigènes :

Essence = 100% NMHC = THC = 100% toxique.

GNC = 15% NMHC+(85% MHC ou CH₄ → +2% d'effet CO₂) = THC.

Le GNC est nettement moins toxique.

Pour le diesel, il y a en plus l'effet controversé des particules et ce malgré les catalyseurs détox et les filtres CRT.

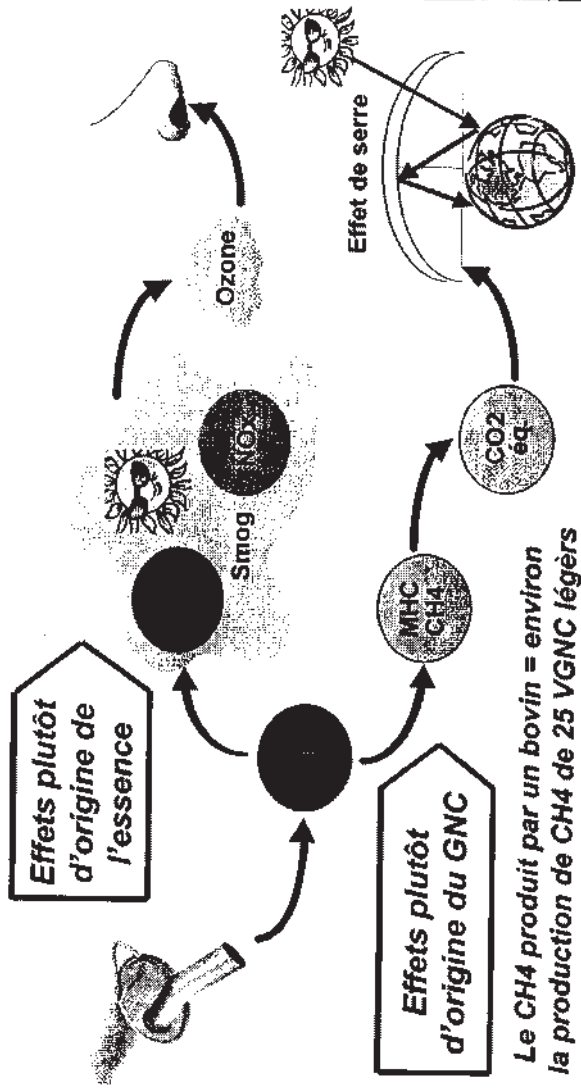


Source: Wirkungsorientierte Bewertung von Automobilabgasen, EMPA Dübendorf, 1998

Comparaison environnementale

● Influence des hydrocarbures imbrûlés NMHC et MHC :

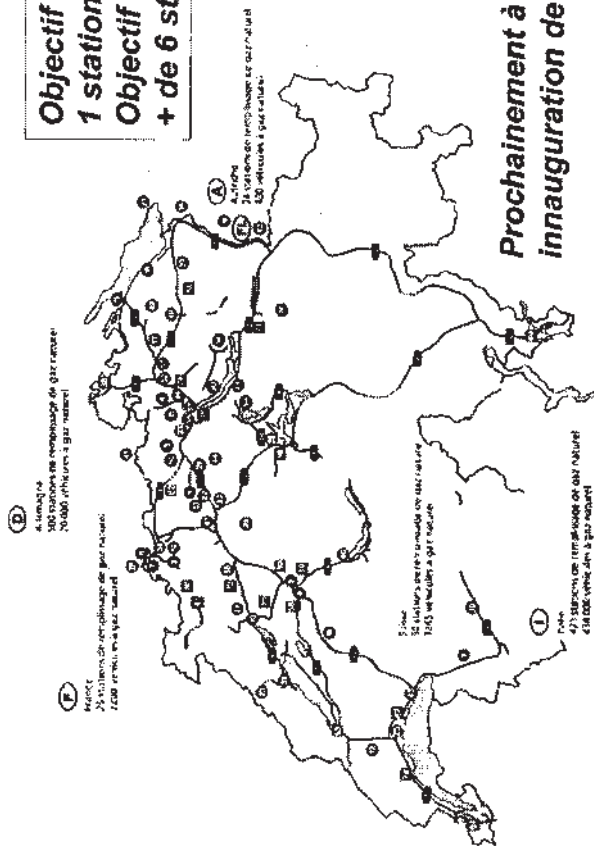
Chaînes formant l'ozone et l'effet de serre.



Réseau de stations de ravitaillement publiques en Suisse

SIC

Objectif CH 2020 :
1 station tous les 20 km.
Objectif GE 2010 :
+ de 6 stations.



Prochainement à Genève
inauguration de deux stations :

245 rte de Lausanne (Chambésy)
5 av. de l'Ain (Libellules)

version éditée le 22.03.2005

Caractéristiques des stations de ravitaillement

● Types de station de ravitaillement :

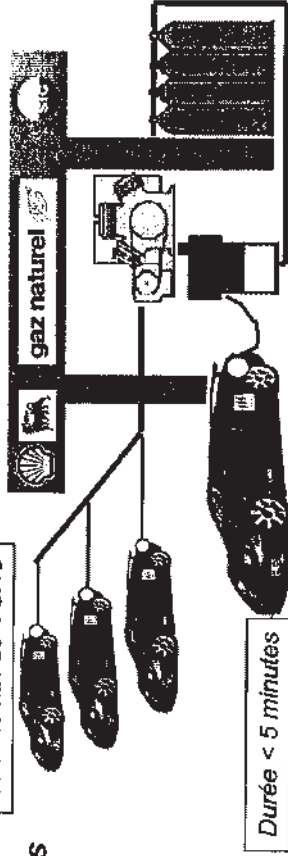
Stations domestiques
privées

Durée 8 heures



Grandes stations
pour les flottes
captives et/ou les
particuliers

Durée variable
selon le nb. de VGNC

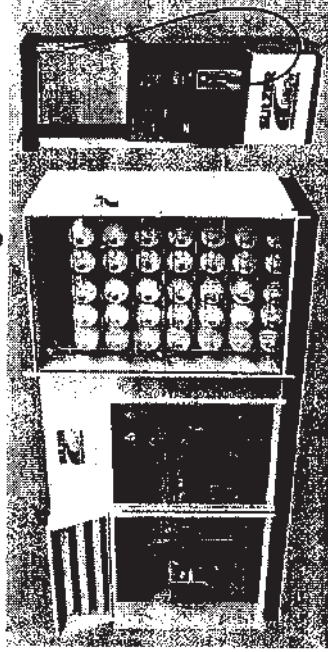
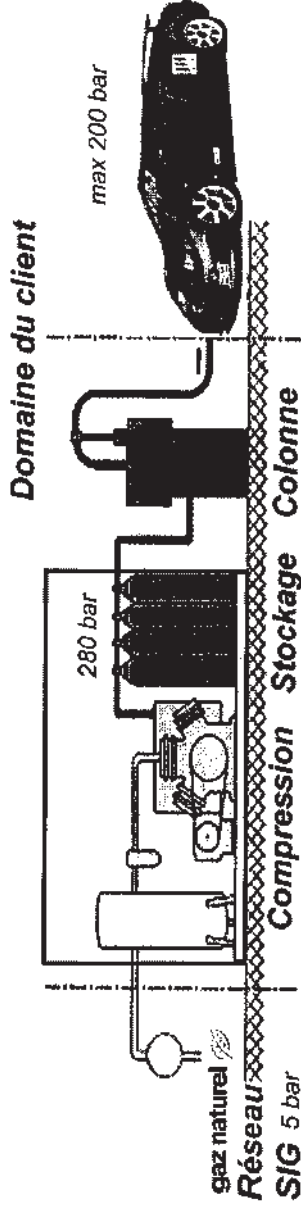


Durée < 5 minutes

Caractéristiques des stations de ravitaillement



- **Eléments composant les stations de ravitaillement à GNC :**

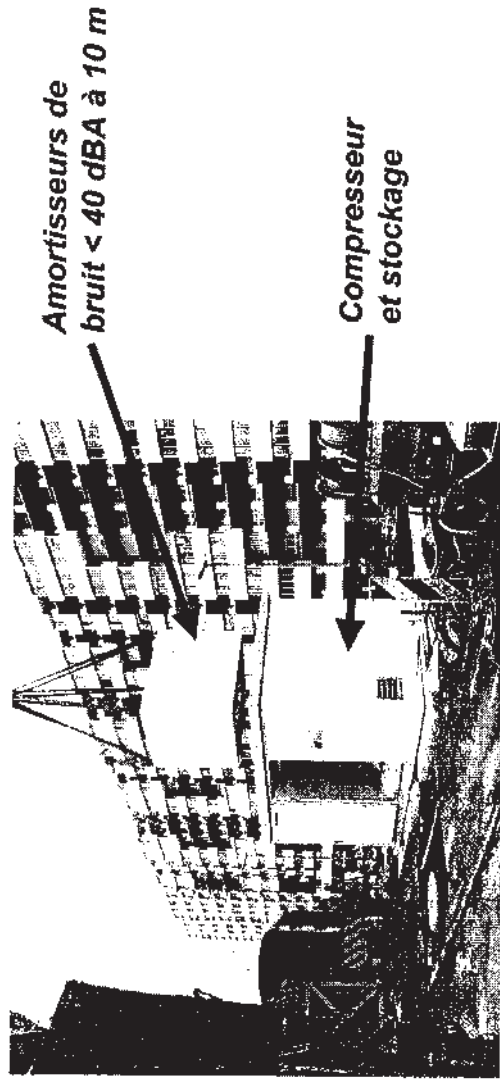


**Normes sévères
de construction
des stations,
CH  G8, G9,
ASIT, ...**

Caractéristiques des stations de ravitaillement



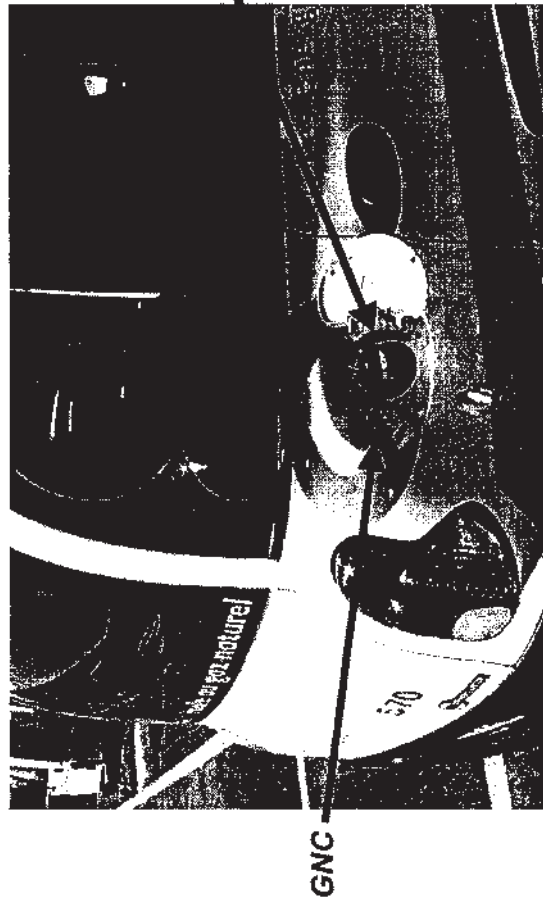
- Assemblage du module de compression et de stockage
Shell « Genève-Libellules » :



Comment faire le plein



- Ce que voit le client :



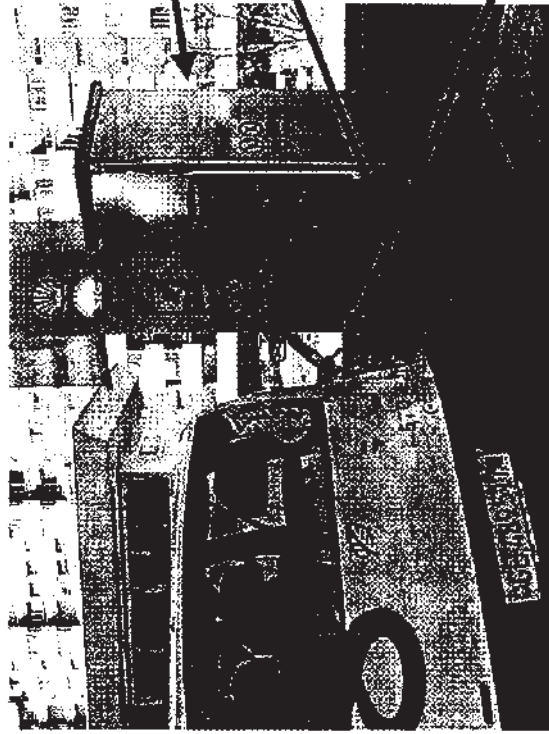
version éditée le 22.03.2005



Comment faire le plein



● Le domaine du client :



Conclusion

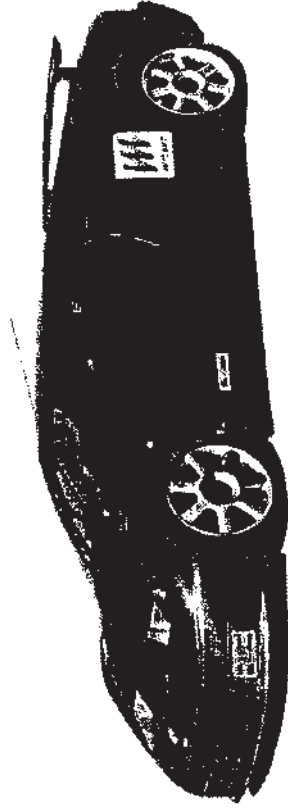


- *Réduction de la pollution de la source à la roue, par rapport autres carburants, et même certains d'origine renouvelable. Un moyen d'atteindre facilement les accords de Kyoto CO2. Injecter du biogaz dans les réseaux pour arriver à 10% du GNC vendu en Suisse, en souscrivant des contrats de fourniture labellisée.*
- *Sécurité d'utilisation grâce aux propriétés physiques du GNC, et aux normes sévères de construction.*
- *Prix du carburant le plus bas du marché, grâce à la reconnaissance des qualités environnementales du GNC par nos autorités, en allégeant les taxes sur les carburants gazeux et en réduisant la taxe CO2 sur le gaz naturel. Fluctuations des prix du GNC amorties par une proportion non négligeable de charges maîtrisées sur les investissements et sur l'exploitation.*
- *Sécurité d'approvisionnement et grandes réserves potentielles de gaz naturel* 

Véhicules à gaz naturel



Aussi sur : www.vehiculeagaz.ch



Merci de votre attention.

Proposition: acquisition de véhicules, machines et engins spécifiques

M. Pierre Losio, président de la commission des finances (Ve). Je voudrais souligner, une fois de plus, l'excellence des documents qui nous sont soumis concernant ces véhicules. Le catalogue illustré contient absolument toutes les informations souhaitables, nous travaillons sur des documents extrêmement précis et personne ne peut dire qu'il ne savait pas ou que les choses n'étaient pas suffisamment explicitées.

Deuxièmement, je relèverai également la très intéressante audition d'un représentant des Services industriels de Genève au sujet des véhicules à gaz. Nous avons appris énormément de choses, nous avons reçu des informations détaillées et cela nous a permis de comprendre l'utilité de ces véhicules à gaz, comme alternative aux véhicules utilisant les carburants habituels. C'était vraiment une excellente audition.

(La présidence est momentanément assurée par M. Roberto Brogginì, vice-président.)

Premier débat

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Mesdames et Messieurs, quant à moi, je souhaiterais amener quelques éléments techniques. Tout d'abord, il faut savoir que le GNC est du gaz naturel comprimé, qui est identique à celui qui sort de vos cuisinières, par exemple. S'agissant des véhicules à gaz, leur coût d'entretien, leur durée de vie, leur consommation en gaz et leur puissance sont identiques à ceux des véhicules à essence. Il est vrai que leur coût est de 15% plus élevé à l'achat. Par contre, ce surcoût est supporté par le Fonds énergie des collectivités publiques et l'acquisition de ces véhicules moins polluants permet une réduction des taxes de 30%.

Maintenant, en ce qui concerne l'étude qui a été confiée au professeur Pini, nous n'avons pas voté, en commission, l'amendement du Parti des Verts qui demandait d'attendre la conclusion de cette étude. Nous sommes persuadés que nous pouvons aller de l'avant sans attendre, tout simplement parce que les SIG ont plus de dix ans d'expérience dans ce domaine et qu'ils utilisent déjà des voitures qui roulent au gaz.

Ensuite, je souhaiterais préciser que, suite à la demande de la Ville de Genève d'installer deux stations-service, les SIG se sont exécutés et que ces deux stations-service sont en fonction; l'une est la station Shell aux Libellules et l'autre, la station Agip, à la route de Suisse, où on peut se réapprovisionner en gaz naturel.

Proposition: acquisition de véhicules, machines et engins spécifiques

Je soulignerai encore que la Ville de Lausanne s'est jointe à ce mouvement. Pour notre part, nous trouvons le concept de ces véhicules à gaz assez exceptionnel. Nous voterons donc le crédit. Quant aux vélos électriques qui sont demandés, nous nous étions inquiétés, en commission, du prix de 4000 francs, qui nous paraissait élevé. On nous a assuré que, étant donné que le marché évolue rapidement, le prix de ces vélos a dû diminuer. Nous faisons donc confiance au Conseil administratif pour les acquérir au meilleur prix.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé par la commission est accepté à l'unanimité (46 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II amendé par la commission est accepté à l'unanimité (47 oui).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 861 500 francs, dont à déduire une participation du Fonds énergie des collectivités publiques estimée à 105 000 francs, soit un montant net de 3 756 500 francs destiné au renouvellement de certains véhicules légers et engins spécifiques de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 756 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2010.

Proposition: acquisition de véhicules, machines et engins spécifiques

Art. 4. – La dépense prévue sera effectuée sous réserve de la prise en compte des conclusions de l'étude de la proposition PR-317 «Etude d'impact de l'utilisation de véhicules propres – dans le parc de la Ville de Genève».

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 925 000 francs destiné au renouvellement de certains poids lourds de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 925 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2015.

Art. 4. – La dépense prévue sera effectuée sous réserve de la prise en compte des conclusions de l'étude de la proposition PR-317 «Etude d'impact de l'utilisation de véhicules propres – dans le parc de la Ville de Genève».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Maison squattée au chemin des Tulipiers» (P-8 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Marie-France Spielmann, subrogée à M. Georges-Alain Sandoz.

La pétition P-8, déposée le 25 juin 1999, a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 13 octobre 1999.

La commission des pétitions a étudié cet objet lors de ses séances des 1^{er} novembre 1999, 23 octobre 2000 et 22 octobre 2001, sous la présidence successive de M^{me} Marie Vanek, de M. Alain Marquet et de M. Guy Mettan.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que nous remercions.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 1^{er} novembre 1999, sous la présidence de M^{me} Marie Vanek

Audition de M. Vermeulen, habitant du quartier et pétitionnaire

M. Vermeulen explique qu'il n'est pas l'auteur de la pétition, mais qu'il connaît bien la situation, étant directement concerné par le problème.

La villa Calame, située dans le quartier des Tulipiers qui s'est beaucoup développé ces derniers temps, a été classée. Le bâtiment n'est plus habité depuis longtemps et a été occupé plusieurs fois par des squatters. Le propriétaire a ensuite coupé l'arrivée d'eau et d'électricité, ce qui a eu pour conséquence que les occupants la quittaient pendant l'hiver pour y revenir au printemps en forçant l'entrée du bâtiment. Le lieu a servi à toutes sortes de trafics nécessitant de nombreuses interventions de la police. Ces activités ne sont pas en accord avec le quartier et causent des soucis aux habitants. De plus, la villa se trouve à proximité d'un terrain de jeux pour enfants.

Les pétitionnaires ont essayé de contacter le propriétaire, mais sans succès. L'avocat du propriétaire les a finalement informés que la villa devenait de moins en moins attractive et que la régie Naef pensait l'acquérir si elle était murée. Comme les alentours sont très sales et malodorants depuis l'occupation par les squatters, il faudrait les nettoyer. Les pétitionnaires envisageaient également une

¹ «Mémoire 157^e année»: Commission, 1800.

location de la villa à une crèche ou d'y créer un lieu pour des dentistes et médecins. Aucun projet n'a abouti à ce jour. Cependant, ils ont été très bien informés par la régie Naef qui a encore adressé un courrier aux habitants du secteur il y a peu de temps. La maison est actuellement inoccupée, mais personne ne sait ce qui s'y passe réellement.

Les pétitionnaires n'ont pas de solution à proposer, mais ils aimeraient avoir l'assurance que ce bâtiment sera réaffecté et ses abords nettoyés et sécurisés pour permettre aux enfants de jouer dans ce secteur.

Les pétitionnaires ont appris que la régie Naef semblait intéressée par un projet permettant la remise en état de ce bâtiment.

Discussion et vote

Les commissaires constatent qu'il n'y a plus de nuisances dues au bruit ni de squatters et que des négociations sont en cours concernant cette maison.

Il est proposé d'écrire au propriétaire pour l'informer de cette pétition et lui demander s'il existe des projets concernant le bâtiment. Dans l'attente des réponses, la commission va suspendre ses débats sur cette pétition jusqu'au printemps prochain pour faire ensuite une nouvelle évaluation de la situation.

Soumise au vote de la commission, cette proposition est acceptée par 9 oui (2 S, 2 T, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 DC) et 4 abstentions (2 R, 2 L).

Séance du 23 octobre 2000, sous la présidence de M. Alain Marquet

Audition de M. Pierre Barbey, adjoint au chef du Service de sécurité et salubrité des constructions du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL)

Le représentant du DAEL précise que ce bâtiment lui était inconnu jusqu'à l'arrivée de la demande d'audition concernant cette pétition. M. Barbey précise que les prérogatives en matière de sécurité et d'hygiène concernant les bâtiments sont assez limitées. Le Service de sécurité des constructions ne traite pas les questions liées à la drogue et à d'autres nuisances. Il existe effectivement une place de jeux à 30 m de cette maison, mais il n'a pas constaté de danger particulier ou des seringues lors de sa visite en mai, la place ayant été nettoyée.

En ce qui concerne le bâtiment, M. Barbey précise qu'il s'agit d'une ancienne ferme, que les structures sont saines au niveau des murs et de la charpente. Quant à la couverture, en ardoises et tuiles, l'état est correct. Le rez-de-chaussée et le sous-sol ont été inondés lors de la rupture d'une canalisation. Aujourd'hui, la maison ne serait plus squattée et des travaux de remise en état sont en cours.

Les Services industriels de Genève se sont rendus sur place pour un constat. Ce bâtiment n'est pas raccordé au réseau. S'il semble qu'un raccordement sauvage avait été réalisé sur le parking ou sur l'éclairage du parc, il n'existe actuellement aucun branchement électrique sur le réseau, mais la maison dispose d'une génératrice du type forain.

Discussion et vote

Deux propositions sont faites pour la suite des travaux de la commission: l'une est de reprendre contact avec les pétitionnaires pour savoir s'ils sont satisfaits de la situation et l'autre est de demander au président de la commission de contacter les pétitionnaires pour savoir s'ils sont d'accord avec le fait que les problèmes sont résolus.

En conclusion de ses travaux, la commission a refusé, par 3 non, 2 oui et 6 abstentions, de procéder à une nouvelle audition des pétitionnaires. C'est à l'unanimité que la commission a demandé au président de la commission de prendre contact avec les pétitionnaires pour savoir s'ils sont satisfaits de la nouvelle situation.

Séance du 22 octobre 2001, sous la présidence de M. Guy Mettan

Proposition de classement et vote

Le président informe qu'une solution a été trouvée concernant les problèmes soulevés par les pétitionnaires.

A la suite de ces informations, les membres de la commission acceptent à l'unanimité le classement de cette pétition qui est devenue sans objet.

Conclusion

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, en conclusion de ses travaux, la commission des pétitions vous recommande, à l'unanimité, le classement de la pétition P-8.

Annexes:

- texte de la pétition
- courrier adressé à l'agence immobilière Gérald Rosset

Pétition N°8 « Hausen syndicat des chemin des Tulipiers »
Remise à la commission des pétitions le 13.10.99

Habitants des immeubles 7 à 15 chemin de Grange-Canal
p.a. case postale 423

1211 GENEVE 4

Secrétariat Général
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4

1211 GENEVE 3

A l'attention du Conseil Municipal

Genève, le 23 septembre 1999

Concerne : Dépot d'une pétition

Messieurs,

Le 25 juin 1999, nous avons envoyé à nos régies respectives, une pétition concernant une villa squattée, située au milieu d'un parc d'enfants. Les régies nous ont informé qu'elles avaient fait le nécessaire auprès du procureur général, mais à ce jour absolument rien n'a été entrepris.

Par conséquent, nous avons pris la décision de vous soumettre cette pétition et vous remettons ci-joint une copie de celle envoyée le 25 juin 1999.

Par avance, nous vous remercions de votre diligence et de l'attention que vous porterez à notre requête. Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Signatures selon listes annexes

Annexe : mentionnée

Habitants des immeubles 7 à 15 chemin de Grange-Canal
p.a. case postale 423
1211 GENEVE 4

Agence immobilière
Gérald Rosset
28, rue des Charmilles
1203 GENEVE

Genève, le 25 juin 1999

Concerne . Immeubles 7 à 15 chemin de Grange-Canal

Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que la maison sise au 14, chemin des Tulipiers, et située à proximité immédiate des immeubles dont nous sommes locataires, est occupée illicitement depuis près de deux mois.

La présence et les activités des individus qui occupent cette bâtisse génèrent de nombreuses nuisances et dangers pour l'ensemble des habitants du quartier.

En effet, et comme cela vous l'a vraisemblablement déjà été communiqué oralement, les problèmes que nous rencontrons sont les suivants.

Des cris, altercations, concerts de tam-tam, organisations de fêtes, feux de camps, claquements de portes, va-et-vient incessants de motocyclettes et planches à roulettes, ont lieu vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans cette bâtisse ainsi qu'à ses abords. Ces émissions sonores sont très gênantes, principalement entre 22h00 et 06h00, ce qui rend désormais impossible le repos des habitants.

Par ailleurs, les occupants de cette maison laissent errer leurs chiens, sans surveillance et sans médaille, de jour comme de nuit, dans le quartier. Le comportement agressif de ces animaux et leurs aboiements incessants irritent et inquiètent l'ensemble des habitants, grands et petits.

Les « travaux » entrepris par ces individus, dans la maison sur laquelle ils ont jeté leur dévolu, constituent de réels dangers pour l'ensemble des usagers du parc commun, des jardins et des jeux d'enfants situés à proximité immédiate, ainsi qu'aux piétons qui empruntent le passage public sis à ce même endroit. De nombreux gravats, éclats de verre, morceaux de ferrailles et débris divers, provenant des modifications apportées par les occupants actuels de la maison, sont répandus aux alentours de cette dernière et, à chaque instant, les usagers du parc ainsi que les passants risquent de se blesser.

A moins de dix mètres des jeux d'enfants, les occupants de cette bâtisse ont tenté de dériver du courant électrique au moyen d'un « bricolage » sur le réseau d'éclairage du parking du petit

centre commercial et réalisé une canalisation « de fortune » à travers le cheminement piétonnier. Caches d'interrupteurs et coffrets électriques ne sont pas refermés et sont dès lors accessibles aux petites mains curieuses.

Enfin, et cela nous a malheureusement été confirmé par les services de police, la présence de dealers et la découverte de matériel de conditionnement de drogues « dures » ont été constatées à l'intérieur ainsi qu'aux abords de cette maison. Des jeunes enfants ont également trouvé des seringues à plusieurs endroits dans notre quartier.

Il faut se rendre à l'évidence que cette ancienne maison ne sert pas uniquement au logement de ses occupants, mais est devenue un lieu de passage et de trafic fréquenté également, et avec assiduité, par les adolescents du quartier et des écoles environnantes.

De nombreuses tentatives courtoises et « compréhensives » de conciliation et de communication entre plusieurs locataires des immeubles et les individus qui occupent cette maison ont malheureusement échoué. Nous ne pouvons que constater l'agressivité croissante de ces derniers (insultes, menaces) vis-à-vis de l'ensemble des habitants du quartier.

Cette situation est très préoccupante et, vous en conviendrez certainement, devient intolérable pour l'ensemble des locataires. Les interventions que nous avons faites auprès des services de police restant sans effet, nous vous saurions donc gré de bien vouloir entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires, tant auprès du propriétaire de la parcelle 2884 sur laquelle est érigée cette fameuse maison, qu'auprès des autorités, afin que des dispositions soient prises pour que cessent ces nuisances et que les dangers évoqués ci-dessus soient complètement et définitivement écartés.

Par avance, nous vous remercions de votre diligence et de l'attention que vous porterez à notre requête. Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer.

Nous vous informons que des démarches similaires à la présente sont effectuées, par l'ensemble des locataires de chaque groupe d'immeubles situés aux abords de cette villa, aux agences immobilières chargées de leur gestion.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Signatures selon listes annexes

Copie à : Agence immobilière WINCASA
Agence immobilière NAEF & Cie

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

9. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner:

- la résolution de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud et M^{me} Alexandra Rys, renvoyée en commission le 8 juin 2004, intitulée: «Pas de quartier pour l'insécurité (drogue)!» (R-72 A)¹;
- la motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, MM. Alain Dupraz et Jacques Mino, renvoyée en commission le 8 juin 2004, intitulée: «Pour la poursuite d'une politique globale concernant les drogues légales et illégales» (M-472 A)².

Rapporteuse: M^{me} Nicole Bobillier.

La commission sociale et de la jeunesse a consacré sept séances aux objets cités en marge, soit le 11 novembre 2004, le 3 février et le 10 mars 2005, sous la présidence par intérim de M^{me} Nicole Bobillier, puis le 14 avril, le 21 avril et le 2 juin 2005, sous la présidence (en titre) de M^{me} Liliane Johner, et, enfin, le 9 juin 2005, sous la présidence de M. Didier Bonny.

Merci à M. Christophe Vuilleumier ainsi qu'à M^{me} Jacqueline Meyer, procès-verbalistes, pour leur précieuse collaboration.

Il n'est pas vain de rappeler, en préambule, la définition de la résolution:

Article 47 du règlement du Conseil municipal:

«La résolution est une déclaration du Conseil municipal. Elle n'implique pas les publications légales se rapportant au référendum facultatif dans le domaine municipal.»

Le Conseil municipal, via le Conseil administratif, peut transmettre un certain nombre de doléances directement au Conseil d'Etat.

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 78.

² «Mémorial 162^e année»: Développée, 42.

Rappel de la résolution R-72

Considérant que:

- une activité illégale liée au trafic et à la consommation de stupéfiants se développe de manière importante dans le périmètre du quartier des Eaux-Vives (quais, parcs et préaux d'école);
- ce développement de petites scènes ouvertes de la drogue est notamment la conséquence de la politique d'assignations territoriales menée par le Département cantonal de justice, police et sécurité, qui repousse les dealers en dehors des zones désignées comme interdites;
- des mineurs se rendant dans ce périmètre pour des activités scolaires, culturelles ou ludiques se voient proposer, parfois de manière très agressive, d'acheter des stupéfiants;
- cette activité génère de nombreuses nuisances sonores diurnes et nocturnes, entraîne de multiples et répétées déprédations sur des biens publics et privés (effractions diverses, automobiles fracturées, etc.) et provoque un sentiment d'insécurité croissant auprès des habitants et commerçants, qui, pour les seconds, voient une nette baisse de leur chiffre d'affaires en conséquence;
- la maréchaussée, tant cantonale que municipale, intervient régulièrement dans ce périmètre sans pouvoir faire face à l'ampleur du phénomène, en raison du manque d'effectifs et de la rapidité avec laquelle les délinquants arrêtés sont relâchés;
- ce faisant, le périmètre incriminé tend, *de facto*, à devenir une zone de non-droit en plein centre-ville de Genève, laissant ses habitants et commerçants livrés à eux-mêmes face à un problème – celui d'une scène ouverte du commerce de la drogue – qui ne devrait pas être le leur;
- la Ville de Genève demeure attachée au respect du droit et qu'à cet égard elle ne saurait tolérer, par laxisme ou attentisme, l'émergence de no man's land de la légalité sur son territoire;
- la Ville de Genève est propriétaire du domaine public et qu'à ce titre elle est coresponsable de l'exercice de la force publique sur celui-ci,

le Conseil municipal,

1. dénonce énergiquement l'état de fait actuel régnant dans le périmètre des Eaux-Vives et l'insécurité qu'il a pour corollaire, et entend envoyer un message clair et déterminé dans ce sens aux habitants de ce quartier;
2. invite le Conseil administratif à faire respecter, dans la mesure de ses attributions et de ses compétences, le droit et l'ordre public sur l'ensemble de son territoire et de ses activités;

3. invite le Conseil administratif, en concertation avec les autorités cantonales, à déployer sans délai tous les moyens nécessaires – préventifs et répressifs – pour rétablir la sécurité dans la zone concernée;
4. engage, avec le Conseil administratif, les autres instances concernées et les associations œuvrant sur le terrain à réfléchir à des solutions concrètes, durables et respectueuses de la politique de la drogue de la Confédération, pour éviter de déplacer constamment de quartier en quartier les scènes genevoises de la drogue.

Rappel de la motion M-472

Considérant:

- que, pour des raisons économiques, culturelles et historiques, certaines drogues (alcool, tabac, médicaments) ont, dans notre société, un statut légal;
- que, pour les mêmes raisons, d'autres drogues ont un statut illégal;
- que cette différenciation juridique ne reflète en rien les dommages sanitaires, sociaux et économiques engendrés par la consommation de drogues, les drogues légales étant de loin les plus dévastatrices en termes de mortalité, morbidité, dommages économiques et sociaux;
- qu'une politique globale de la drogue ne saurait faire l'économie d'un débat général sur la consommation de drogues légales et illégales dans notre société;
- que la Confédération a, depuis 1991, adopté une politique globale basée sur quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et répression);
- que la politique répressive du Département de justice, police et sécurité est directement responsable de la dissémination des points de vente des drogues illégales dans notre ville et que ladite répression ne fait que déplacer le problème;
- qu'il faut accentuer le volet prévention et admettre que prévenir signifie aussi promouvoir une réelle qualité de vie pour toutes et tous, qui passe par un Etat social fort, capable de répondre aux besoins de la population en matière d'emploi, de logement, d'éducation, etc.;
- que la politique actuelle de démantèlement social menée par la droite va à l'encontre du but précité;
- que les diverses pétitions soulevant des problèmes liés à la vente et à la consommation de drogues, dont notamment la récente pétition de l'Association des parents d'élèves des Eaux-Vives envoyée aux élus de ce quartier, méritent une écoute attentive et des réponses adéquates;

- que les autorités cantonales et communales ont entamé un dialogue constructif débouchant sur des propositions concrètes dans les quartiers dont les habitant(e)s se sont mobilisé(e)s, à l’instar du quartier des Grottes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de maintenir la défense d’un Etat social fort;
- de poursuivre le travail entamé avec les autorités cantonales visant, lors d’assemblées publiques, à écouter et à prendre en compte les doléances des habitant(e)s, commerçant(e)s, usager(ère)s des quartiers de la ville et à leur proposer des réponses concrètes aux inquiétudes légitimes exprimées;
- d’organiser au plus vite une séance de ce type dans le quartier des Eaux-Vives, afin de répondre aux craintes des pétitionnaires.

Séance du jeudi 11 novembre 2004

Audition de M^{mes} Monique Cahannes, Sarah Klopmann et M. Jacques Mino, motionnaires

«Alcool, drogues et médicaments: d’abord un problème de santé publique!»

Le ton est donné par la motionnaire, M^{me} Cahannes. Elle présente à la commission l’excellent document de M. Michel Graf, directeur de l’Institut suisse de prévention de l’alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA).

(Malgré l’importance de ce document, vous en trouverez, en annexe du présent rapport, de larges extraits; cela a paru primordial à la rédactrice.)

M^{me} Cahannes explique que cette motion englobe tant la problématique des drogues légales que celle des drogues illégales. Elle signale que la toxicité d’un produit n’est pas le critère pris en considération pour déterminer sa légalité ou son illégalité.

Elle tient à souligner que les produits interagissent avec l’environnement et les individus. Force est de reconnaître qu’à ce niveau des a priori existent; par exemple, une enquête menée auprès des vétérans de la guerre du Vietnam a démontré que les soldats qui se droguaient pendant leur service n’étaient pas, pour la grande majorité d’entre eux, restés dépendants à l’héroïne! On remarque aussi, en examinant l’enquête (cf. annexe), que la consommation d’alcool, drogue légale la plus courante, est en baisse par rapport au siècle passé, alors que le cannabis est en nette augmentation, actuellement.

Il convient de remarquer que la consommation de cannabis est liée à une tranche d’âge particulière et que les hommes fument deux fois plus que les

femmes. Ainsi, 440 000 Suisses disent avoir essayé le cannabis entre 15 et 39 ans; de plus, 90% des consommateurs de cannabis ne consomment aucun autre produit et moins de 5% se le procurent dans la rue!

La loi actuelle date de 1951, elle a été révisée en 1975. En 1991, la politique dite «des quatre piliers» a été adoptée, à savoir:

- la prévention;
- la thérapie;
- la réduction des risques;
- la répression et le contrôle.

La thérapie vise à diminuer la dépendance des consommateurs. La réduction des risques tend à diminuer les dangers liés au sida, aux dégâts physiologiques et psychologiques liés à la consommation des psychotropes.

M^{me} Cahannes termine son brillant exposé par quelques chiffres destinés à la lutte contre les toxicomanies et datant de la période 1992-1994:

- 50% des montants alloués sont destinés à la répression;
- 25% servent à la thérapie;
- 20% permettent de lutter en faveur de la réduction des risques;
- 3% sont attribués à la prévention!
- 1,5% sont versés pour la recherche.

En conclusion: la solution miracle n'existe pas, il est vain d'imaginer que l'on puisse totalement supprimer la consommation de drogue, qu'elle soit légale ou illégale.

Un commissaire, ayant écouté avec grand intérêt ce qui vient d'être dit, ne comprend pas quelles sont les motivations exactes des motionnaires.

M^{me} Klopmann rappelle que cette motion est une suite logique de la pétition déposée par les habitants des Eaux-Vives. Ces personnes souhaitaient que des dispositions soient prises contre le trafic de drogues. La motionnaire ajoute qu'une des demandes des pétitionnaires a été réalisée, à savoir une séance d'information.

Il s'agit, avec cette motion, de pousser la réflexion.

M. Mino déclare que l'exposé de sa collègue, M^{me} Cahannes a permis de rappeler le cadre de la réflexion. Il remarque que, alors que la population est «matraquée» par des messages mettant en garde contre le danger que représente la consommation de drogue, on ne se donne pas la peine de signaler que drogue «légale» ou «illégale», ce danger est le même pour la santé.

Bien entendu, cette motion est, effectivement, décalée en ce qui concerne la demande des habitants des Eaux-Vives, la séance espérée ayant eu lieu. Toutefois, cette motion formule un désir précis, celui que le Conseil administratif informe, plus en détail, la population sur les risques de consommation de produits, licites ou illicites, en rappelant à celle-ci quelles sont ses responsabilités, notamment parentales. Il est vital de cesser de déresponsabiliser les gens mais, plutôt, de les encourager à s'investir socialement.

M^{me} Cahannes précise encore que les programmes de prévention se développent sur le long terme en cumulant plusieurs approches. Il faut remarquer que les messages délivrés par les autorités sont souvent, à cet égard, contradictoires.

La commission se pose la question de savoir si, en l'état, il ne conviendrait pas de modifier les invites de la motion.

Un commissaire se dit choqué et trouve aberrant que 3% seulement soient investis dans la prévention. D'après lui, il conviendrait de renforcer la prévention dans les établissements scolaires recevant les adolescent(e)s. Une augmentation des sommes allouées serait alors judicieuse.

Une commissaire demande aux motionnaires s'ils connaissent les moyens utilisés par la Ville de Genève pour lutter contre la drogue.

Un autre commissaire «rebondit» sur la remarque précédente en posant la question suivante toute simple: qu'est-ce qu'une drogue?

M^{me} Cahannes répond qu'il s'agit d'un psychotrope, par exemple, ou tout autre produit modifiant la perception et le comportement psychologique et physiologique.

Une commissaire aimerait savoir ce qu'il en est du tabac.

M^{me} Cahannes explique que la dépendance qu'il crée est très forte, surtout lorsque le consommateur essaye de stopper et/ou se trouve «en manque».

Séance du jeudi 3 février 2005

Audition des auteurs de la résolution R-72, M^{me} Alexandra Rys, M. Patrice Reynaud

M. Reynaud explique que cette résolution provient d'une lettre adressée par l'Association des parents d'élèves des Eaux-Vives au Conseil municipal et à M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. M. Maudet (résolutionnaire excusé à la présente séance) et lui-même s'étaient saisis du problème, ayant été témoins de ce qui se passe dans ce quartier.

Une première proposition consistait à installer des lumières dans le préau pour tenter de dissuader les personnes de fréquenter ce lieu.

A ce jour, une véritable agressivité existe de la part des vendeurs avec des tentatives physiques et verbales auprès d'enfants pour que ceux-ci achètent de «la marchandise»

Premier élément: nous sommes là pour protéger les enfants de l'agressivité, entre autres, alors interrogeons-nous sur la présence de ce commerce illicite et dangereux.

Deuxième élément: la décision d'interdire certaines zones est certainement une bonne chose, mais elle ne fait que déplacer le problème (en l'occurrence aux Eaux-Vives).

Il s'agit donc d'envisager des mesures concrètes comme: un éclairage public, des flotages, etc. Ce discours n'est pas uniquement politique. C'est le problème de tout un chacun. L'aide doit venir des associations de quartier qui connaissent le terrain. Les pouvoirs publics doivent accepter de se renseigner auprès des personnes qui connaissent bien ce problème récurrent qui s'étend à l'ensemble de notre cité.

Comment éviter cette systématique de «zones interdites» qui n'est pas nécessairement la meilleure?

En conclusion, M. Reynaud insiste sur le fait que cette résolution est tout sauf politique.

M^{me} Rys explique que le but de cette résolution est d'essayer de faire ce qu'il est possible de faire au niveau de la commune, d'où le découpage des quatre invites.

M. Reynaud attire l'attention de la commission sur l'invite N° 2. Elle se rapporte à une vocation communale. Le département concerné devrait pouvoir apporter de l'aide. Cette invite dit: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire respecter, dans la mesure de ses attributions et de ses compétences, le droit et l'ordre public sur l'ensemble de son territoire et de ses activités.»

Les questions fusent, et la présidente demande si l'on peut, sans attendre, les poser au fur et à mesure, ce qui est accepté.

Une première commissaire a de la peine à comprendre l'efficacité d'une telle invite lorsque l'on sait que le personnel de la Ville ne peut pas intervenir, puisqu'il s'agit en réalité de tâches cantonales.

M. Reynaud estime qu'il suffirait d'une présence qui représente quelque chose de sécurisant pour la population.

Un commissaire, sachant qu'une réunion s'est tenue sur les lieux avec des responsables de la Ville et du Canton, aimerait savoir si cela a été suivi d'effets.

M. Reynaud assistait à cette réunion et témoigne qu'il n'y a pas eu de grands discours. Beaucoup de monde s'était déplacé. L'aspect positif de cette rencontre réside dans la mise en contact de toutes ces personnes. Les mesures concrètes énoncées ce soir-là ont dû être abandonnées, à la suite des réactions de certains conseillers municipaux.

Une commissaire souhaite savoir si des actions ont été entreprises par les habitants et les commerçants du quartier, comme aux Grottes, confrontés à des problèmes de toxicomanie. C'est bien de demander au Conseil municipal de prendre un certain nombre de mesures, mais il y a des actions à entreprendre par quartier. Des discussions ont-elles eu lieu?

M. Reynaud répond clairement qu'aucun commerçant ne s'est jamais manifesté. Ce sont surtout les parents d'élèves qui bougent. En 1999, ce sont ces mêmes parents qui ont fait de l'ilotage; cela fonctionnait très bien jusqu'au moment où les volontaires ont fait défaut. Il faut bien admettre que, actuellement, les individus qui s'adonnent au commerce de stupéfiants sont très agressifs, ce qui explique que le simple citoyen n'a guère envie de prendre un mauvais coup et que le travail d'ilotage, tel qu'il avait été imaginé par les parents, a vécu.

Un commissaire aimerait savoir si, lors de cette séance, la conseillère d'Etat M^{me} Spoerri a évoqué le travail de la Task Force Drogue. Sur sa lancée, il remarque que tout le monde est d'accord pour dire que la problématique s'est étendue à plusieurs quartiers à la suite de l'introduction de «zones interdites» et d'assignations à résidence.

M. Reynaud confirme ce souci et donne lecture d'une lettre datée du 5 mai 2004 et signée par M. Olivier Cartier, responsable de la Task Force Drogue.

M^{me} Rys mentionne certaines expériences originales qui sont actuellement tentées dans certains pays, telle que la diffusion de musique classique qui fait fuir les dealers.

Un autre commissaire estime, quant à lui, que la dépénalisation de la consommation de drogue serait peut-être la seule à donner une réponse positive, mais le politique n'en veut pas. Il entend dire que des enfants se font attaquer dans les préaux à des heures avancées, puisqu'il est question d'installer des éclairages. Que font les parents? Il ne comprend pas l'exemple que l'on donne. De quel produit parle-t-on?

Les résolutionnaires ont-ils des propositions d'exemples à donner concernant la prise en charge sociale par la société? Sinon, il ne voit pas vers quoi l'on se dirige.

M^{me} Rys aimerait plus de précision sur le discours que l'on vient d'entendre. Ce qu'elle essaie de dire c'est: essayons d'apporter quelques touches positives avec des mesures, même modestes, par manque de moyens plus importants. On n'est pas en train de régler un problème de société, mais, partant du principe qu'en réussissant à évincer de petits problèmes, on se dirige dans la bonne direction.

M. Reynaud ajoute que vouloir éclairer les préaux la nuit revient à éviter de fixer des habitudes dans certains lieux. A l'école de Montchoisy, le concierge évacue plusieurs seringues chaque matin!

Le but de la résolution n'est pas d'entamer le débat de la drogue; le débat que nous devons avoir consiste à trouver comment prévenir et protéger ceux qui ne doivent pas être atteints, principalement les enfants.

En ce qui concerne la dépénalisation de la drogue, si la Confédération acceptait ce point, l'enjeu serait différent; M. Reynaud renvoie à la quatrième invite: «engage, avec le Conseil administratif, les autres instances concernées et les associations oeuvrant sur le terrain à réfléchir à des solutions concrètes, durables et respectueuses de la politique de la drogue de la Confédération, pour éviter de déplacer constamment de quartier en quartier les scènes genevoises de la drogue».

Un commissaire propose une mesure qui serait l'intervention de sociétés privées de surveillance pour contrôler ces préaux. Qu'en pensent les auteurs de la résolution?

M. Reynaud conçoit que cela pourrait être une solution, mais il estime que cela pose un réel problème, soit le constat de faiblesse qui existe pour assurer une mesure d'ordre public.

Le même commissaire aimerait savoir combien de gendarmes et d'agents de sécurité municipaux patrouillent la nuit.

M. Reynaud précise que les agents municipaux (AM) et les agents de sécurité municipaux (ASM) ne travaillent pas la nuit. En ce qui concerne les effectifs de la police cantonale, cette donnée est confidentielle et il n'a pas le pouvoir de la connaître!

Un commissaire est très conscient du débat de société sous-jacent derrière cette question. Dans les invites de la résolution, il relève quelques contradictions: pourquoi éviter de déplacer les scènes de la drogue, par exemple?

M^{me} Rys explique qu'effectivement le déplacement n'est pas une solution au problème posé, mais que, si les préaux sont équipés d'une certaine manière, ils ne seront plus fréquentés ni par les dealers ni par les trafiquants et acheteurs, puisqu'ils ne seront plus attractifs, et nos enfants seront protégés.

Une commissaire pense que la Ville pourrait faire des actions particulières relatives à cette problématique. Les personnes présentes seraient-elles d'accord que le magistrat chargé des affaires sociales développe des programmes de santé publique, de sensibilisation des citoyens/ennes, de diffusion de l'information, de prévention, etc.? Pourrait-on imaginer un partenariat avec le Département de l'instruction publique? La politique d'action territoriale a comme enjeu de déplacer le lieu d'injection du produit. Est-il pensable d'en installer un dans le quartier des Eaux-Vives?

M^{me} Rys a déjà répondu à la première question. Elle sera toujours d'accord avec une activité d'information ou de formation. Sur la seconde question, elle est d'accord avec la commissaire, mais elle estime que la résolution ne veut pas que la Ville se substitue au Canton.

M. Reynaud reçoit la question sur l'information, l'installation de locaux d'injection, mais il faudrait voir comment l'on pourrait expliquer aux enfants ce qui s'y passe.

La commission aimerait relever l'importance du rôle des parents. Les associations devraient demander plus d'information, qu'en pensent les résolveurs?

M. Reynaud trouve le rôle des parents primordial, mais tout le monde autour de cette table constate la désaffection de ce rôle. Le problème soulevé risque bien de déboucher sur la banalisation de la drogue qui fait partie de l'information!

Une dernière question d'un commissaire consiste à savoir si la rédaction de la résolution est toujours pertinente ou s'il est nécessaire de la modifier.

La réponse est claire: pas de modification.

Séance du jeudi 10 mars 2005

Audition de MM. Christophe Mani, directeur de l'association Première Ligne, et Pierre-Yves Aubert, président de cette association

M. Aubert indique que l'association Première Ligne a été créée le 1^{er} octobre 2004 et qu'elle a repris, du Groupe sida, les activités de réduction des risques au-delà des risques liés au sida et à l'injection.

La réduction des risques est un des quatre piliers de la politique des dépendances des cantons et de la Confédération, associée à la prévention et au traitement. L'association travaille en partenariat avec le Département de l'action sociale et de la santé.

M. Mani développe les activités de Première Ligne et explicite les différents risques rencontrés par les consommateurs de drogues (cf. annexe).

Cette association a pour objectif de réduire les conséquences négatives liées à la consommation de drogues. Sa mission n'est pas de «traiter», mais d'amener les usagers de drogue vers les structures adéquates:

- bus itinérant;
- bus Boulevards;
- travail de rue;
- Quai 9.

Le budget est de 2,5 millions de francs par année versés par l'Etat. Les responsables de Première Ligne espéraient qu'un second lieu d'injection verrait le jour, mais la situation financière du Canton ne le permet pas. Ils ont donc présenté une demande à M. Tornare, car il est nécessaire de développer d'autres stratégies.

Les activités menées sont:

- accueil de qualité;
- mise à disposition de matériel d'injection, de préservatifs (à noter le taux de retour des seringues: 90%);
- informations concernant les structures de soutien;
- conseils en matière de prévention;
- soins de santé primaire;
- premiers secours en cas d'overdose;
- temps d'accueil spécifique réservé aux femmes.

Il va de soi que l'association doit situer ses actions proches du milieu de la drogue, cela provoque des difficultés simultanées aux attentes sécuritaires de la population. Des rencontres régulières sont organisées avec le voisinage.

Le ramassage des seringues se fait par des usagers de drogue engagés comme «agents de prévention communautaire».

Le quartier des Eaux-Vives est quasiment «sous contrôle». Les plaintes viennent du quartier du Seujet et de celui de Saint-Jean.

Il y a un éclatement des scènes de la drogue. Le trafic se fait de plus en plus loin (Plainpalais, Le Lignon).

Un projet de développement d'un travail de prévention intitulé «Développement d'actions de réduction des risques liés aux drogues consommées de manière récréative en milieu festif» a été travaillé, entre autres avec la Délégation à la jeunesse.

Beaucoup de questions sont posées par la commission sociale et de la jeunesse.

Question: la qualité du produit est-elle contrôlée?

Réponse: non, pas de contrôle. Néanmoins, si un produit suspect est décrit par un consommateur, il est envoyé, pour examen, à l'Hôpital cantonal.

Question: dispose-t-on de produits de substitution?

Réponse: non, la constatation de produit suspect n'intervient qu'après l'injection. Le marché provoque plus de risques que la substance elle-même.

S'ensuit une discussion sur la qualité et le contrôle des produits.

Question: une politique de réduction des risques en termes de prévention a-t-elle un sens au niveau d'une municipalité? Quelle politique pourrait développer la Ville de Genève?

Réponse: il appartient à l'Etat de mettre en application la loi fédérale et d'appliquer sa politique sociale.

En ce qui concerne le rôle de la Ville de Genève, la création d'unités d'action communautaire va dans le bon sens.

La question de la prévention des dépendances relève de quelque chose qui doit être fait en concertation entre la Ville et le Canton.

Les communes ont des responsabilités en termes de politique de proximité et pas nécessairement spécifiques aux questions de dépendances.

Question: à quoi correspond la demande faite à la Ville de Genève par Première Ligne?

Réponse:

1. Soutien à l'activité de ramassage de seringues en payant les personnes qui font ce travail; soit 60 000 francs par an.
2. Mise à disposition, dans le quartier des Grottes, d'un terrain. Actuellement, l'association est locataire de la Gérance immobilière municipale pour un loyer de 75 000 francs par an (son budget est déficitaire de 63 000 francs).

Question: quelles sont les réflexions de l'association par rapport à la résolution?

Réponse: Première Ligne a les mêmes informations sur les Eaux-Vives que tous les autres citoyens. L'association considère que beaucoup de remarques sont excessives (scènes ouvertes, baisse de chiffre d'affaires restent des points à vérifier). Cela n'empêche pas que des habitants puissent être fortement dérangés à l'échelle d'une allée.

La résolution relève des points qui ne sont pas erronés, mais qui sont excessifs.

Les représentants de Première Ligne ajoutent qu'un rendez-vous est agendé avec M. P. Aegerter, directeur du département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement le 4 avril 2005.

Séance du jeudi 14 avril 2005

Audition des représentants du Collectif des Eaux-Vives:

- Association des parents d'élèves des Eaux-Vives: M^{mes} T. Neuburger, présidente, D. Marthaler, vice-présidente, M. J.-D. Meyer;
- Bureau de la coordination de quartier des Eaux-Vives: M^{me} C. Vionnet, M. D. Liengme, animateur à la Maison de quartier des Eaux-Vives;
- Bateau Genève: M^{me} C. Lacombe;
- Baby-Plage: M. J. G. Ernst;
- Centre de requérants d'asile (Hospice général): M. F. Barranco;
- Association des propriétaires de bateaux (APB): M. T. Moreno, vice-président; M. P. Delobel, membre de l'APB, résidant au Jardin anglais

M^{me} Vionnet signale qu'une réunion du groupe de travail a réuni des représentants de la Ville, de la Délégation à la jeunesse, de la Task Force Drogue, de même que les personnes ici présentes. Tout récemment, le collectif a été contacté par un responsable du Restaurant du Parc des Eaux-Vives manifestant son désir de rejoindre le groupe et par les représentants de l'Association des parents d'élèves de Montchoisy.

M^{me} Marthaler s'exprime au nom de l'Association des parents d'élèves des Eaux-Vives, celle-là même qui a envoyé une lettre le 5 mai 2004. Depuis l'installation du périmètre de sécurité au centre-ville, des phénomènes quotidiens se traduisent par une occupation de la place de jeux des enfants par des dealers. Les parents ont dû expliquer aux enfants ce que ces gens faisaient en précisant que c'était une activité illégale. Si plusieurs parents occupent cette place, le deal disparaît pour réapparaître les jours suivants.

M^{me} Neuburger signale qu'elle a parlé avec l'agent municipal et que celui-ci était étonné d'entendre que la question du trafic de drogue était une préoccupation des enfants de l'école primaire!

La démarche collective des associations des Eaux-Vives consiste à demander aux autorités d'intervenir, car les actions individuelles ne fonctionnent pas. Ce sont toujours les mêmes personnes qui viennent pour leur petit trafic, les consommateurs ne sont pas visibles.

M. Moreno indique que l'Association des propriétaires de bateaux rencontre le même problème de base. Ceux-ci servent de cachettes pour les dealers; de plus, ils subissent des déprédations. Il est urgent que les pouvoirs publics se saisissent de ce problème lancinant.

M. Delobel indique qu'il vit sur son bateau avec son épouse depuis six ans. Des mécanismes émotionnels se développent, liés à la présence constante de ces dealers. Avant d'en arriver à un drame où tout le monde serait perdant, il vaudrait mieux prendre les bonnes décisions.

M. Ernst mentionne que les vendeurs qui fréquentent Baby-Plage sont pour la plupart des Nord-Africains. Les enrochements sont très fréquentés et utilisés pour cacher la drogue. Les dealers se regroupent sur l'espace de jeux, car il y a des arbres. Il devient impératif d'éclairer cet espace. Lorsqu'il y a du monde, on se rend vite compte que les trafiquants sont moins à l'aise. Ne pourrait-on pas mettre à la disposition de quelqu'un un natel permettant d'appeler les forces de l'ordre rapidement?

M^{me} Lacombe précise que, sur le Bateau Genève, la consommation du cannabis est autorisée. La difficulté est de refuser des personnes qui viennent vendre de la marchandise à bord!

M. Liengme indique que la Maison de quartier des Eaux-Vives n'est pas touchée par le phénomène de la drogue, elle s'inscrit dans la prévention pour toutes les activités proposées. Le travail de base effectué est très précieux pour celles et ceux qui fréquentent la maison.

M^{me} Vionnet ajoute qu'il a été relevé, lors des discussions, l'insécurité de la population dont il faut tenir compte. Il y a probablement quelque chose à faire, comme rappeler les lois existantes, sécuriser les lieux, travailler sur l'incivilité, etc.

M. Barranco indique que le centre Frank-Thomas dispose de 140 places. Actuellement, il y a 120 personnes, dont un grand nombre de familles. Parmi cette population, 50% travaillent et sont donc indépendants financièrement. Une partie ne peut plus travailler suite à une décision prise par l'Office cantonal de la population. On peut estimer à 10% la population du foyer qui peut être amenée à utiliser ou à vivre de la drogue. Le foyer Frank-Thomas, pendant une période, a rencontré de gros problèmes avec cette population, mais ce constat diminue.

Il a été décidé avec les îlotiers de la gendarmerie et M. Cartier, de la Task Force Drogue, de faire des contrôles inopinés dans le centre, ce dernier est aussi perturbé par un afflux de dealers au parc La Grange.

Actuellement, on constate de moins en moins d'arrivées officielles, ce qui fait que de plus en plus de personnes se trouvent marginalisées, à la rue, avec le deal, cette population se trouve indépendante financièrement.

Après cette présentation nourrie et fournie, la commission sociale et de la jeunesse peut poser un certain nombre de questions.

Un commissaire souhaite savoir si les incivilités constatées sont spécifiques ou générales.

Réponse: il s'agit d'un sentiment général d'insécurité qui est ressenti par la population.

M^{me} Neuburger précise que la Maison de quartier des Eaux-Vives a fait un travail sur cette problématique. Les parents, d'après elle, ne peuvent pas transmettre les valeurs de grand respect à leurs enfants à cause de ce qui se passe dans la rue.

Une commissaire aimerait savoir si les autorités ont répondu aux demandes des parents.

M^{me} Neuburger indique que les interventions sont ponctuelles, or elle et les autres parents auraient souhaité une présence permanente.

M^{me} Vionnet relève qu'il leur a été répondu que, par manque d'effectifs, la sécurité n'était pas instaurée!

Une autre commissaire aimerait plus d'informations sur la création du groupe de travail.

M^{me} Vionnet explique qu'il a été créé à la suite d'une demande de l'Association des parents d'élèves des Eaux-Vives. Le groupe s'est réuni précipitamment, suite à l'objet qui est traité par la commission. Les travaux futurs dépendront des personnes présentes et de la suite que donnera la commission.

La même commissaire s'enquiert de savoir si le groupe ne sera constitué que d'associations ou aussi de personnes individuelles.

M^{me} Vionnet rappelle qu'elle n'a pas de pouvoir de décision. Une consultation réunissant tous les intéressés devra avoir lieu.

M. Delobel a vraiment l'impression que l'on se dirige vers une situation conflictuelle. Le but recherché, d'après lui, serait de permettre à chacun de respirer correctement.

M^{me} Marthaler a l'impression que le phénomène s'est amplifié depuis la mise en place du périmètre de sécurité. Qu'est-ce qui a été mis en place pour parer aux conséquences de cette décision?

Un commissaire lui précise que le problème du périmètre de sécurité appartient au Canton. Quant à la Ville, le Service des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, la Délégation à la jeunesse, les agents de sécurité municipaux (ASM) font un gros travail dans le préau de l'école des Eaux-Vives.

M^{me} Neuburger aimerait que les enfants puissent bénéficier d'un lieu réservé, avec un gardien.

Réponse négative.

Une commissaire, à ce propos, déclare que le Conseil municipal a peu de compétence. Elle rappelle ce qui a déjà été fait comme interventions dans l'enceinte du parlement municipal. Les ASM ne peuvent intervenir concernant les dealers et consommateurs. La Ville n'a aucun pouvoir en matière de toxicomanies.

M^{me} Vionnet aimerait dire que l'on s'est rendu compte que, dans les lieux organisés, il y a moins de déprédations. Le rôle des îlotiers n'est pas répressif, mais c'est un élément rassurant pour la population.

M^{me} Neuburger tient à dire à la commission que le trafic de drogue représente une grande insécurité pour le quartier; c'est le message qu'elle tient à transmettre.

M. Delobel imagine que, s'ils envoyaient des messages écrits à la commission, cela lui rendrait service et lui permettrait d'aller plus loin et cela éviterait ainsi des drames sous-jacents.

La commission prend acte des doléances du Collectif des Eaux-Vives.

Séance du jeudi 21 avril 2005

Audition de M. Olivier Cartier, responsable de la Task Force Drogue au Département de justice, police et sécurité

M. Cartier se présente: chef de brigade à la police judiciaire, il est responsable depuis 2002 de la Task Force Drogue. Pendant dix-sept ans, il a travaillé à la brigade des stupéfiants (pas seulement à la brigade des stupéfiants). Voilà vingt-quatre ans qu'il est entré à la police. Il signale, à toutes fins utiles, qu'il devra respecter une certaine réserve au cours de la discussion, cela à la demande du chef de la police, M. Rechsteiner. Il constate que certaines choses écrites dans la résolution R-72 sont inexactes, voire fausses.

Les trois préaux des Eaux-Vives ne sont pas envahis par les dealers. Certains jeunes se regroupent le soir, il est probable qu'ils consomment des substances légales et illégales. Le deal se fait à l'extérieur, ce qui n'est pas le cas dans d'autres endroits.

L'expression «les scènes ouvertes de la drogue» est utilisée à mauvais escient. A Genève, il n'y a jamais eu de passivité en matière de répression contre le trafic de drogue.

Oui, c'est vrai, il y a un grand ras-le-bol de la population concernant ce phénomène.

La Task Force Drogue a été créée en 2002, à la suite de l'abandon du peloton de gendarmerie mobile et de la réorganisation de la gendarmerie. Il a bien fallu se rendre compte que ce vide était utilisé par les dealers. Une décision a été prise, au niveau politique: la Task Force Drogue était née. Elle se compose de 16 personnes: 8 inspecteurs et 8 gendarmes; ces derniers changent tous les mois, 2 jeunes inspecteurs sont en formation permanente. Il convient de composer avec le personnel à disposition! D'autres brigades sont présentes lors d'opérations ponctuelles.

En 2003, la Task Force Drogue a fait plus de 750 arrestations, dont 513 pour infractions liées à la loi fédérale. En 2004, il y en a eu 567 concernant la lutte contre le trafic de drogue.

M. Cartier rappelle qu'il parle de «deal de rue» au niveau le plus bas, c'est-à-dire avant le toxicomane. Une grande partie de ces personnes est constituée de requérants d'asile et de requérants d'asile dont la demande a fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière (NEM). La seconde catégorie est composée de personnes sans aucune autorisation de séjour, sans papiers et dont personne ne veut (en provenance du Maghreb et de Palestine), ces gens sont inexpulsables!

La Task Force Drogue travaille dans la zone élargie de Cornavin, à la place des Volontaires et au Jardin anglais. Le gros du chiffre d'affaires des dealers a été fait dans ces lieux. Le nombre d'arrestations dans le secteur du Jardin anglais a plus que doublé après les Fêtes de Genève en 2004, et cela va continuer en 2005.

En 2003, sur 513 arrestations pour trafic de drogue, 294 personnes ont été «relâchées» dans les 24 heures. En 2004, ce sont 278 personnes, sur 567 arrêtées, qui ont été remises dehors; la plupart sont interdites de séjour à des endroits bien définis.

Les zones d'interdiction, même trop petites, même si elles ne sont pas la panacée, ont permis à la police d'éliminer les dealers des autres cantons.

Le secteur de Baby-Plage, du parc des Eaux-Vives et des rues avoisinantes reste préoccupant.

Actuellement, 40 personnes sont là à plein temps et quelque 180 viennent à Genève, toutes les semaines, pour s'approvisionner.

A titre d'exemple: la marijuana représente environ 4200 francs de bénéfice pour un investissement de 800 francs. Concernant la cocaïne, c'est 1700 francs de bénéfice pour une mise de 800 francs.

La majorité des juges sont empruntés pour punir, dans la mesure où il est difficile de qualifier, juridiquement, la gravité lorsqu'il s'agit de petites quantités de drogue et aussi par le fait que, depuis l'introduction des bilatérales, il est nettement plus compliqué d'obtenir une interdiction d'entrée en Suisse pour un ressortissant européen.

Un commissaire comprend alors qu'il y a une lacune dans la loi s'il est difficile de pénaliser le consommateur. Est-ce juste?

M. Cartier précise que la police ne peut qu'infliger une simple contravention.

Concernant les consommateurs, il tient à faire une remarque importante à propos de la consommation de cocaïne. Injectée, celle-ci entraîne des effets désastreux si la personne est «en manque», car cette dernière peut aller jusqu'au meurtre, si le produit n'est pas disponible immédiatement. Les risques des autres substances se situent plus au niveau de l'empoisonnement.

Le même commissaire souhaite avoir le point de vue de M. Cartier sur le périmètre des Eaux Vives.

Réponse: effectivement, l'Association des parents d'élèves des Eaux-Vives et la Maison de quartier des Eaux-Vives ont fait un gros travail d'information. Plus de 1500 bateaux sont exposés aux dommages causés par des individus qui ne savent où aller dormir. Le splendide parc représente aussi un accès pratique pour ce genre d'activités (vente/consommation).

Un commissaire, quant à lui, demande ce qu'il en est de la situation en France. Est-elle comparable à celle de Genève?

M. Cartier donne un exemple significatif: deux personnes ayant acheté 500 g de marijuana et interpellées par les douanes françaises ont été condamnées à un an de prison ferme.

Le même commissaire, ayant entendu qu'une grande partie des personnes arrêtées étaient «relâchées», aimerait savoir ce que deviennent les autres.

M. Cartier explique que si la personne arrêtée est considérée comme «primaire» elle va passer une nuit à l'Hôtel de police, le lendemain le dossier est faxé

au Parquet et la personne sera remise en liberté dans l'après-midi. Si elle habite hors du canton, elle sera accompagnée à la gare, mise dans le train pour quitter notre canton.

En ce qui concerne les «drogues dures», après sept jours les personnes passent devant la chambre d'accusation, elles restent souvent en prison. Techniquement, peu de clients vont vers le juge. La police, finalement, n'arrête que les vendeurs.

Toujours le même commissaire souhaite savoir qui sont ces personnes que l'on ne peut arrêter.

Réponse: à leur sortie de prison, ces individus sont remis sur le trottoir avec une expulsion judiciaire suspendue faute de papiers.

Notre même commissaire demande si des dealers ou des consommateurs restent dans les parcs, pendant la nuit.

Réponse: les agents municipaux sont censés vider les parcs, paradoxalement, sans compétence pour faire sortir ce genre de population.

Un commissaire aimerait connaître le taux de récidive des dealers.

M. Cartier donne la réponse suivante: à Cornavin, en 2003, il était de 17%; en 2004, il est de 11%, tout délit confondu. A la place des Volontaires, en 2003, il était de 12% et est monté à 21%, en 2004. Au Jardin anglais, il était de 31% en 2003 et de 20% en 2004. Pour le reste du canton, en 2003, il était de 11% et de 15% en 2004.

Un commissaire souhaite connaître le chiffre du trafic lié aux «drogues douces», toujours par rapport à ces 567 arrestations.

Réponse: environ 50%; en 2004, 80 personnes ont été arrêtées à la place des Volontaires et 175 dans le secteur du Jardin anglais.

Une commissaire aimerait savoir si les chiffres évoqués sont disponibles. Est-ce que la Task Force Drogue est en relation avec des associations?

M. Cartier indique que la population a accès aux statistiques de la police genevoise sur internet. Celles de son secteur sont disponibles auprès du chef de la police.

En ce qui concerne les relations de la Task Force Drogue avec d'autres groupes, elles s'articulent de la manière suivante. La Task Force Drogue a mandat de tenir des réunions mensuelles avec Première Ligne. Elle est en relation constante avec les postes de gendarmerie, les îlotiers. Elle a induit tout un réseau de renseignements auprès des commerçants. Un état des lieux de la situation

genevoise en matière de drogue paraît une fois par mois, de même que sur le flux des deals. Une fois toutes les six semaines, tous les intervenants se retrouvent pour faire un état des lieux, service par service.

Une autre commissaire aimerait avoir des précisions sur ce qui est inexact dans la résolution R-72.

Réponse: la présence et la vente de drogue dans les préaux d'école des Eaux-Vives.

La même commissaire demande si, parmi les dealers, il y a des mineurs.

M. Cartier aimerait préciser la différence entre dealer et consommateur. Des mineurs consomment des drogues douces, sans que cela représente la majorité. Il y a un «marché ouvert» et un «marché fermé»; ce dernier échappe à tout contrôle. Ce qu'il ajoute par contre, c'est qu'une foule de mineurs, de l'extérieur de la Suisse, vient acheter la drogue à Genève, car c'est beaucoup plus facile.

Oui, des mineurs consomment des «drogues dures». Un certain nombre sont dépités par Première Ligne, mais les compétences de l'association sont limitées.

Concernant l'âge des vendeurs, en moyenne, il est de 25 ans. Un certain nombre de ces dealers essaient de se faire passer pour mineurs, ce qui n'est pas forcément le cas!

Toujours la même commissaire se pose la question de savoir si les douanes pourront toujours intervenir sur le territoire si les frontières se trouvent totalement ouvertes.

M. Cartier informe qu'un retrait de la frontière est à l'étude. Genève va se retrouver dans un no man's land! Par contre, la douane française va disparaître.

Un commissaire serait curieux de connaître par quel moyen la police distingue les usagers de produits illégaux et les petits vendeurs des consommateurs.

M. Cartier répond que son groupe s'occupe du trafic de drogue dans la rue avec:

- le flagrant délit: on se trouve face à un milieu hostile;
- l'infiltration: une fois que le policier a la substance, on peut intervenir sur la personne qui a vendu.

Un commissaire demande quel est le nombre de personnes qui s'occupent de la lutte antidrogue à Genève.

Réponse: 20 personnes à la brigade des stupéfiants, 16 à la Task Force Drogue; la brigade des chiens, la brigade de sécurité interviennent occasionnellement, de même que quelques inspecteurs à l'aéroport.

Une commissaire aimerait savoir si les paragraphes 1 à 4 de la résolution présentent des erreurs, car ce sera sur ces points que le Conseil municipal devra se prononcer.

M. Cartier s'en tiendra au paragraphe N° 3. Le Conseil administratif, en matière de lutte contre la toxicomanie, n'a aucun pouvoir. Par contre, l'on dispose de lois déjà existantes qui devraient être appliquées.

La même commissaire fait part de l'impression que ressent la commission lorsqu'elle auditionne des citoyens. Elle a l'impression que, pour ces personnes, un grand nombre de seringues «traînent»; est-ce une exagération ou une réalité?

M. Cartier signale que le bus sida distribue plus de 100 000 seringues par année et que 90% reviennent au bus. Il faut en déduire que 10 000 seringues circulent quelque part! Aux Eaux-Vives, on en trouve à trois endroits précis. Sur la rive droite, il y en a devant le temple de Saint-Gervais et dans le parc de Saint-Jean. L'association Première Ligne paie des gens pour le ramassage des seringues. Pour le surplus, on ne peut pas empêcher les bruits mensongers de circuler.

De nouveau, la même commissaire a l'impression que, depuis la fermeture de l'école Bertrand, le parc est devenu une plaque tournante du trafic.

Réponse: plaque tournante pour le trafic: non. Beaucoup de groupes de jeunes adultes viennent pour consommer.

Un commissaire souhaite savoir s'il existe un lieu de concertation entre les autorités de la Ville de Genève et la Task Force Drogue.

M. Cartier donne l'exemple de l'école du Seujet. En 2003, les premiers problèmes se sont présentés à l'école. Les enseignants se sont adressés au Canton, puis le problème est allé à la Ville de Genève en raison de la propriété des bâtiments. M. Tornare a organisé une rencontre avec un certain nombre d'intervenants. Suite à cela, on a mis en place un panneau d'interdiction d'entrer dans ce préau. A la fin de 2004, il y a eu une séance organisée par les parents d'élèves en présence de tous les intervenants. Depuis lors, à sa connaissance, rien ne s'est fait de façon concrète.

Le même commissaire demande si l'on ne pourrait pas charger les agents de sécurité municipaux de tâches autres et ciblées.

M. Cartier est convaincu qu'ils ont un rôle à jouer, mais précise qu'ils n'ont aucune compétence en matière de lutte contre les toxicomanies, ni contre les consommateurs. De plus, si la situation devient violente, ils sont tout à fait démunis.

Une commissaire aimerait savoir si le trafic de drogue est plus important aujourd'hui qu'il y a dix ans.

M. Cartier relève que les mentalités ont évolué. En 1984, il y avait des toxicomanes à Genève. On avait mis en place des programmes de distribution de méthadone qui visaient à aller vers l'abstinence; il y avait des échecs, mais aussi des réussites. Au fil des années, des gens ont imaginé un programme de distribution d'héroïne avec tout l'accompagnement nécessaire. On est dans une situation stable. Néanmoins, on assiste à l'émergence d'autres types de toxicomanies, en particulier celui de la cocaïne. A remarquer, le programme de méthadone n'empêche pas certains individus de consommer d'autres produits en parallèle.

La même commissaire demande si les personnes citées dans les exemples sont plus visibles dans la rue qu'auparavant.

M. Cartier le confirme. Il ajoute que la consommation de cocaïne provoque une réaction immédiate, le «flash» est très brutal et les effets de manque sont plus violents. Ce genre d'individu devient dangereux si on l'empêche de consommer.

Une commissaire a été interpellée par une remarque de propriétaire de bateau; celui-ci habite sur son bateau, toute l'année, il n'exclut pas la possibilité de faire justice lui-même! Que faire dans une telle situation?

M. Cartier est bien convaincu qu'il y a des mesures à prendre de manière à ne pas en arriver là. Malheureusement, la police ne peut intervenir tant qu'il ne s'est rien passé. Peut-être que, si les agents de sécurité municipaux pouvaient verbaliser, cela serait un premier pas, mais il faut, pour en arriver là, une modification de la loi.

Un commissaire a entendu parler du changement de traitement chez les toxicomanes. Il croit savoir que cela concerne les consommateurs d'héroïne, qu'une baisse de décès dus au sida et aux overdoses a été enregistrée. Assiste-t-on à une remontée de ces causes de décès suite à la consommation de cocaïne?

Réponse: si l'on s'en tient aux statistiques des overdoses «annoncées», il n'y a pas d'augmentation, mais, en examinant la liste des décès, on s'aperçoit qu'il existe des décès d'overdose concernant des personnes non recensées. Durant ces dix dernières années, 150 personnes sont décédées d'overdose liée à la cocaïne.

Le même commissaire fait référence à la demande d'une personne se trouvant régulièrement à Baby-Plage de pouvoir bénéficier d'un téléphone portable pour appeler rapidement, en cas d'urgence.

M. Cartier signale que Baby-Plage est le seul endroit disposant de W.-C. sur 500 m à la ronde. Il est au courant du désir de cette personne. A son avis, cette solution n'est pas réalisable.

Un commissaire pose la question suivante: la Task Force Drogue intervient-elle en uniforme?

Réponse de M. Cartier: l'équipe travaille en civil, elle dispose d'un brassard et d'une plaque de police. Des opérations sont également menées en uniforme, pour des opérations de sécurité publique, plus liées à la toxicomanie et à la criminalité générée par la consommation que par le trafic lui-même.

Question: concernant la motion M-472, que pense M. Cartier de la «dépénalisation»?

Réponse: à titre personnel, et avec l'expérience de son travail, comment faire le tri entre ceux qui consomment un produit et les autres!

Question: interpelle-t-on aussi les individus qui créent de l'insécurité et qui consomment de l'alcool?

Réponse: il existe des lois qui devraient être appliquées. Ainsi, personne ne s'occupe du contrôle de la vente d'alcool après une certaine heure, pourtant, le peuple a voté. (Il n'y a jamais eu autant de «dépanneurs».)

N.d.l.r.: Il était bien difficile pour M. Cartier de se prononcer sur le bien-fondé d'une dépénalisation. Il fait partie de la police, pas de la justice qui, elle, doit faire appliquer les lois. Ce n'est pas dans ses compétences.

Séance du jeudi 2 juin 2005

Audition de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, accompagné de M. Stéphane Birchmeier, adjoint de direction du Service social de la Ville de Genève

M. Deuel rappelle l'intervention du 20 septembre 2004, dans le quartier des Eaux-Vives, sous la forme d'une affiche annonçant une séance publique. Cent cinquante personnes y ont assisté, en présence du magistrat et des fonctionnaires. Une semblable réunion est un bon moyen pour calmer les esprits, sans être, hélas, suffisamment efficace pour supprimer les dealers!

Concernant les constats que font ses équipes dans le quartier des Eaux-Vives, il peut dire que la situation dans les préaux d'école s'est améliorée; mais il ne faut pas rêver, le problème s'est déplacé vers Pré-Picot!

Si l'on parle uniquement de drogue, le délégué à la jeunesse considère que l'on peut proposer de petites solutions pour diminuer le sentiment d'insécurité rencontré et dénoncé par la population.

A titre de remarque, M. Deuel précise que, toujours dans le quartier des Eaux-Vives, les décès sont plus liés aux excès de vitesse sur les quais qu'aux overdoses dans les parcs!

M. Birchmeier rappelle qu'au niveau du Service social il y a une unité d'action communautaire (UAC) qui s'est ouverte dans le quartier des Eaux-Vives voilà deux ans et demi. Il a l'impression que depuis le 20 septembre 2004 la tension a baissé; des mesures ont été prises par la police, mais le sentiment d'insécurité demeure.

Les compétences de la Délégation à la jeunesse sont très limitées dans le domaine de la drogue.

Les UAC sont aussi là pour soutenir les associations face aux problématiques qu'elles rencontrent. Des réunions de réflexion ont lieu pour essayer de voir clair concernant les différents types de peur existant aux Eaux-Vives.

Après ces deux exposés, la présidente donne la parole aux commissaires. Un premier constat est fait: le quartier des Eaux-Vives n'est pas le seul quartier à être touché par ce problème; sont cités Saint-Jean, les Grottes, etc.

Les commissaires demandent alors à M. Deuel: que peut-il proposer?

M. Deuel est conscient qu'il faudrait des actions d'occupation de terrain partout: buvettes sans alcool; chaises longues, l'été; des «bidons de feu», l'hiver. Autant de pôles d'attraction où l'on peut discuter (Saint-Jean). Malheureusement, suite à l'agression d'une collaboratrice, cette animation a dû être abandonnée! De plus, les moyens manquent.

Une commissaire revient sur une remarque relative aux préaux des Eaux-Vives et qui faisait état du «déplacement du problème». Or, lorsque M. Olivier Cartier a été auditionné, il a expliqué que les deals se faisaient sur les axes de bus, a-t-on une idée pour éviter ces déplacements?

M. Deuel précise que la manière de dealer s'est transformée avec l'apparition des téléphones portables.

La même commissaire ajoute qu'il a été expliqué que les dealers viennent à Genève car la répression y est moindre qu'en France. Est-il possible d'avoir une réflexion sur ce sujet?

M. Deuel, hélas! n'a pas de remède miracle à proposer.

Toujours la même commissaire aimerait savoir si les équipes de la Délégation à la jeunesse rencontrent souvent les mêmes dealers et s'il y a parmi eux des mineurs.

M. Deuel confirme que ses collaborateurs arrivent à reconnaître certains dealers. Il n'est question que de petits trafics.

Un commissaire demande au délégué à la jeunesse s'il estime que la commission sociale et de la jeunesse et le Conseil municipal peuvent aller plus loin que le stade qui consiste à émettre des grands principes.

M. Deuel donne trois pistes:

- l'élargissement du cahier des charges des ASM;
- la mise en place d'aménagements urbains intelligents;
- une meilleure collaboration avec les services «au-dessus» de la Délégation à la jeunesse.

Pour conclure, M. Deuel se dit inquiet de ce qui se passe autour du deal, à savoir la prostitution des mineures.

Séance du jeudi 9 juin 2005

Discussion et vote

Il n'est pas inutile de rappeler que, avec la résolution R-72, la commission sociale et de la jeunesse a aussi étudié la motion M-472.

Le travail concernant ces deux objets a été mené de front, les auditions demandées intéressant ces deux sujets et étant les mêmes.

La commission s'est rapidement rendue compte que les compétences de la Ville de Genève en matière de lutte contre les toxicomanies étaient quasiment inexistantes. Il est alors proposé de refuser la résolution R-72, de même que la motion M-472, afin d'en faire une nouvelle mouture commune gardant le meilleur des deux textes.

La commission décide de dépasser les généralités énoncées, en ajoutant quelques propositions concrètes avancées lors des auditions.

- faire participer la population;
- donner de nouvelles compétences aux ASM;
- fermer la rue du Lac, en totalité;
- éclairer Baby-Plage;
- développer des aménagements urbains.

Dans un premier temps, le 2 juin 2005, la commission se prononce favorablement pour le refus de la résolution R-72 et de la motion M-472, remplacées par une seule motion de la commission sociale et de la jeunesse.

Le résultat est le suivant: 11 oui (2 L, 1 R, 1 DC, 3 S, 1 Ve, 2 AdG/SI, 1 T), 1 abstention (UDC).

Une discussion s'engage sur la proposition de texte de la nouvelle motion.

Les signataires sont toutes et tous membres de la commission sociale et de la jeunesse, il s'agit de: M^{mes} Nicole Bobillier, Linda de Coulon, Catherine Hämmmerli-Lang, Liliane Johner, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Martine Sumi-Viret, MM. Sébastien Bertrand, Didier Bonny, Eric Fourcade, René Grand, Jacques Mino, Jean-Pierre Oberholzer, Marc-André Rudaz et Armand Schwein-gruber.

Le président tient encore une fois à rappeler que l'idée est de refuser la résolution R-72 et la motion M-472, pour remplacer les deux textes par une nouvelle motion.

Ce 9 juin 2005, il remet donc aux voix cette proposition.

Premier vote: La résolution R-72 est refusée à l'unanimité.

Deuxième vote: La motion M-472 est refusée à l'unanimité.

Troisième vote: L'idée d'une nouvelle motion est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION M-551

«Nuisances liées à la consommation et au trafic de drogue: faisons face à nos responsabilités»

Considérant les travaux de la commission sociale et de la jeunesse concernant la motion M-472 «Pour la poursuite d'une politique globale concernant les drogues légales et illégales» et la résolution R-72 «Pas de quartier pour l'insécurité (drogue)»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de continuer le travail entamé avec les autorités cantonales visant, lors d'assemblées publiques, à écouter et à prendre en compte les doléances des habitant(e)s, commerçant(e)s, usagers(ères) des quartiers de la ville;
- de poursuivre sa réflexion avec les instances et les services de la Ville concernés, ainsi qu'avec les associations sur le terrain, pour proposer des réponses concrètes aux inquiétudes légitimes exprimées par les habitant(e)s, par exemple donner de nouvelles compétences aux agent(e)s de sécurité municipaux pour leur permettre de verbaliser les personnes qui commettent des déprédations sur le quai des Eaux-Vives;
- de faire en sorte que les solutions envisagées soient durables et respectueuses de la politique de la drogue de la Confédération (prévention, thérapie, réduction des risques et répression) pour éviter de déplacer constamment de quartier en quartier les scènes genevoises de la drogue;

- d’informer régulièrement les habitant(e)s sur les actions mises en place par la Ville pour lutter contre les nuisances liées au trafic et à la consommation de drogues, tout en insistant sur le fait que les autorités ne peuvent se passer de l’implication de chaque citoyenne et citoyen dans la prise en charge de la vie commune autour des espaces publics;
- de favoriser les aménagements urbains, ceux-ci étant susceptibles de diminuer la violence et la petite délinquance, en facilitant la convivialité, la sécurité et la solidarité dans les quartiers, par exemple en éclairant la zone de Baby-Plage.

* * *

Remarque: Une seule proposition n’est pas retenue: la fermeture complète de la rue du Lac.

Vote:

La nouvelle motion est acceptée à l’unanimité des 14 membres présents, à savoir: 3 S, 3 L, 2 UDC, 1 R, 1 T, 1 AdG/SI, 2 Ve, 1 DC.

Annexes mentionnées

Réduire les risques liés aux drogues Actions développées par « première ligne »

Christophe Mani – Pierre-Yves Aubert
Commission sociale ville de Genève – 10 mars 2005

**première
ligne**
ASSOCIATION SUISSE DE
RECHERCHE EN DROGUE
LES AIDÉS

Une nouvelle association

- 1er octobre 2004 : Le Groupe sida transfère ses activités de réduction des risques à une nouvelle association : **première ligne**
 - La lutte contre le sida reste une priorité
 - Création d'une association pour valoriser l'ensemble de la dimension réduction des risques, au-delà des risques liés au sida et à l'injection
 - Élargissement des problématiques abordées et du public cible

Une définition de la réduction des risques

« Permettre aux toxicodépendants de traverser et de survivre à la phase de consommation avec un minimum d'atteintes sur le plan physique, psychique et social... »

Principaux risques rencontrés

- Partage de matériel d'injection/ de consommation
 - Hépatites, VIH/sida
- Manque d'hygiène d'injection (et de vie)
 - Infections, abcès, problèmes de santé globale
- Fluctuation des dosages et de la pureté des produits
 - Overdoses, malaises physiques et psychiques
- Risques sociaux
 - Rupture, marginalité, désœuvrement, exclusion

Objectifs principaux

Promotion d'actions permettant d'améliorer les conditions de vie au niveau social et de santé

- Réduire les conséquences négatives liées à la consommation de drogues
- Favoriser le maintien du lien social et limiter les situations d'exclusion
- Favoriser le relais vers les structures de soins et de soutien

première ligne 4 activités principales

- Bus itinérant prévention sida (BIPS)
Programme d'échange de seringues 1991
Tous les soirs en deux lieux de Genève – 18h30 – 23h
- Boulevards
Prévention auprès de personnes qui consomment des drogues et se prostituent - 1996 - Aspasie
3 nuits par semaine 22h – 1h30



- Travail de rue –
 - Contacts avec usagers,
 - Voisinage - partenaires,
 - Observation de l'évolution du contexte - 1996



- Quai 9 – Espace d'accueil et d'injection expérimental – 2001
 - Tous les jours 12h-19h (mardi - jeudi 14h - 21h)



Actions gérées par des équipes de travailleurs sociaux et d'infirmières

Politique genevoise en matière de drogues

4 principes directeurs

- Informer de la façon la plus adéquate possible pour prévenir la toxicomanie
- Soigner dès que possible, avant des dégâts irréversibles
- Tout entreprendre en vue d'une réinsertion sociale réussie
- Réprimer quand il le faut, notamment en utilisant les possibilités données à l'autorité judiciaire par la législation fédérale et par la législation cantonale

Relations avec l'Etat

- La réduction des risques fait partie intégrante de la politique en matière de drogues depuis 1991
- Signature contrat de partenariat Etat – association de lutte contre le sida le 1^{er} décembre 2004
- Première ligne est soutenue financièrement l'Etat de Genève (DASS)
 - Budget 2,5 millions de francs par an : transfert à partir du Groupe sida Genève
 - Budget bloqué et impossibilité pour l'Etat de financer les projets prévus
 - Autres ressources à développer

Prestations de « première ligne »

Accueil - bar

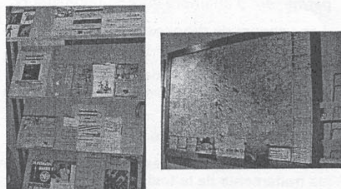


Personnel : formation en travail social ou en soins infirmiers

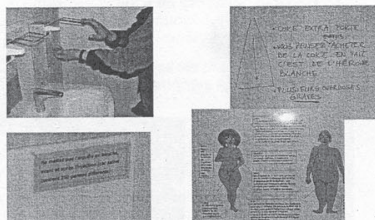
Mise à disposition de matériel d'injection et préservatifs



Information et orientation vers les structures de soutien



Conseils de prévention hygiène d'injection



Soins de santé primaires



Quai 9 -
présence d'un
médecin 3 fois
par semaine

Explosion, depuis 1996, de la consommation de cocaïne par voie intraveineuse

=

Nouvelles prises de risques



Espace sécurisé pour les injections

- Aucun produit n'est
délivré par l'espace
d'accueil et d'injection



Premiers secours en cas d'overdoses

Réanimations



Appel de l'ambulance

Temps d'accueil réservé aux femmes

moment femmes

pour les consommatrices de drogues

>quai 9

Accueil des femmes



DEPENDANCES Des solutions au féminin



Constats après 13 ans d'activités

- Les actions de réduction des risques permettent d'atteindre les consommateurs
- Les usagers de drogues se sont montrés acteurs de prévention
- Efficacité indiscutable des mesures de prévention sur le plan de la transmission du VIH/sida
- Prévenir n'est pas inciter à consommer
- Ces activités ne sont pas en contradiction avec les traitements de la toxicodépendance

Quelques chiffres

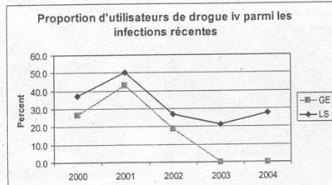
- Personnes différentes rencontrées :
 - BIPS : plus de 3'500 personnes différentes depuis 1991
 - ~78 passages par jour en 2004, dont ~30% à St-Gervais
 - Quai 9 : plus de 1'400 personnes depuis 2002
 - Environ 25 % de femmes
 - Moyenne d'âge : ~ 34 ans
- Nombre d'injections au Quai 9 :
 - 105'136 injections de déc. 2001 à fin 2004
 - 34'542 en 2004 (~40'000 en 2003)
 - Moyenne : ~ 94,6 / jour (min : 70,8 en août)

Quelques chiffres (suite)

- Seringues distribuées :
 - 2001: BIPS : 162'000
 - 2002 : Total : 237'522
 - 2003 : Total : 280'296
 - 2004 Total : 208'679
- Taux de retour de seringues :
 - 2002 : 81 %
 - 2003 : 85,5 % (89% avec salle d'injection)
 - 2004 : 90,75 % Record battu

Si ajout de salle d'injection : 92 %

Infections récentes par le VIH Genève-Lausanne 2000 - 2004



LS vs. GE, 36% vs 16%; Chi square test, P = 0.007

Aspects liés au travail d'équipe

- Équipes mixtes : Profession infirmière + travail social
 - Mêmes fonctions - richesse expérience des individus
 - Nouvelle professionnalité
 - L'équipe s'est progressivement forgée une pratique, même si les questionnements sont permanents
- Organisation collective la plus cohérente / solidarité
- Bas seuil d'exigence UD - hautes exigences professionnelles
- Choix de non médicalisation
 - Ne pas mélanger les types d'intervention (sauf consultations de premier recours)
- Travail collectif et personnel
 - Au niveau des frustrations (non suivi)
 - Aspects émotionnels - Retour constant au sens

Intégration de nos actions dans le voisinage

Enjeux de voisinage

- Situer les actions de réduction des risques près des lieux de marché et de consommation = impératif de prévention
- Difficulté d'associer les besoins de la prévention et les attentes sécuritaires du voisinage
- Tout projet pour les usagers de drogues fait peur - Nécessité d'information



Soirées voisinage



- 10 rencontres depuis octobre 2002 (+ 2 avec les autorités)
- Ecoute des doléances et des propositions des habitants

Journal d'information pour le voisinage



Action de ramassage de seringues



Par des usagers de drogues engagés comme
agents de prévention communautaire
(6 jours sur 7)

Séances d'information / sensibilisation pour professionnels

Concierges du quartier /
Collaborateurs de la Ville

Gestes inadéquats



Problèmes actuels

- BIPS :
 - Questions en cours dans le quartier Seujet
- Quai 9 :
 - Éclatement du marché de la drogue
 - Nouvelles populations
 - Gestion des problèmes de deal et de violence
 - Fatigue marquée de l'équipe

Question : La société et les autorités souhaitent-elles renforcer la criminalisation de la pauvreté ?

Perspectives d'avenir (1)

- Renforcement du travail auprès des usagers de drogues par voie intraveineuse
- Nouveau bus Boulevards en 2005 - mobile

Perspectives d'avenir (2)

- Développement d'actions de réduction des risques liés aux drogues consommées de manière récréative et en milieu festif
 - Cocaïne sniffée, drogues de synthèse, polyconsommation y compris alcool

Contacts

www.premiereligne.ch

E-mail - info@premiereligne.ch

Directeur : christophe.mani@premiereligne.ch

Président : pierre-yves.aubert@ge-ariane.ch

Tél : 022 748 28 78

**première
ligne**
ASSOCIATION SUISSE DE
RECHERCHE DES USAGERS DE
LES AUX SERVICES

La lutte contre la transmission du VIH/sida a progressivement mis en évidence d'autres risques et dommages liés à la consommation de drogues, illustrant la nécessité d'inscrire la réduction des risques dans une perspective dépassant la seule consommation de drogues illégales par voie intraveineuse

première ligne souhaite travailler sur de nouveaux besoins de santé publique liés à des produits peu abordés à ce jour (drogues de synthèse, médicaments) et à d'autres modes de consommation, tels que l'inhalation et le sniff. L'association s'intéresse également aux usages dits festifs ou récréatifs et aux risques liés à la poly-consommation de substances diverses

première ligne envisage de développer des actions sur deux axes distincts:

Renforcement des actions de réduction des risques auprès d'usagers de drogues dépendants (ouverture d'un deuxième espace d'accueil et d'injection avec salle d'inhalation)

Mise sur pied, en collaboration avec d'autres partenaires, d'actions relatives aux consommations dites récréatives ou en milieux festifs



Changement

première ligne

ASSOCIATION SUISSE DE
RECHERCHE EN SÉXUALITÉ
ET EN DROGUES

6, Rue de la Pépinière, 1201 Genève
Tél. 022 748 28 78 - Fax 022 748 28 79
info@premiereligne.ch
www.premiereligne.ch

Qual 9 - Espace d'accueil et d'injection

6, Rue de la Pépinière - 022 748 28 78 (70)
Ouvert tout les jours de 12h à 19h
Ma et Je de 14h à 21h
(moment réservé aux femmes le mercredi de 12 à 14h)

Bus itinérant prévention sida (BIPS)

Ouvert tous les soirs de 18h30 à 23h
Rue de Malatrex (gare) et St-Gervais

Bus Boulevards, géré conjointement avec Aspasie, réservé aux personnes pratiquant occasionnellement ou régulièrement la prostitution
Ouvert du mardi de 22h à 1h30
au Boulevard Helvétique

première ligne a repris, dès septembre 2004, les activités de réduction des risques liés aux drogues menées précédemment dans le cadre du Groupe sida Genève Tél. 022 700 15 00

www.groupe sida.ch

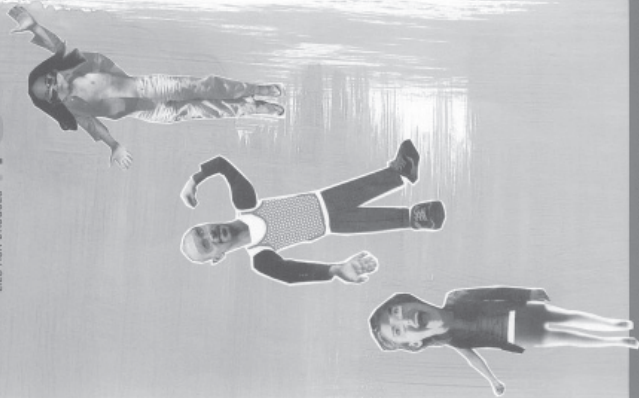


avec le soutien de:



première ligne

ASSOCIATION GENEVOISE DE
REDUCTION DES RISQUES
LES AUX DROGUES



Actions de prévention à l'intention des personnes consommant des substances psycho-actives
Observatoire et espace de référence au service du réseau socio-sanitaire genevois

Améliorer la santé et les conditions de vie des personnes consommant des substances psycho-actives

objectifs

- Réduire** les conséquences négatives liées à la consommation : transmission du VIH/sida et des hépatites, infections diverses, overdoses, problèmes associés à l'usage de drogues
- Encourager** au maintien du lien social et renforcer la dignité de l'usager en limitant les situations d'exclusion
- Favoriser** l'accès aux institutions médico-sociales
- Promouvoir** la solidarité en sensibilisant l'ensemble des partenaires à la réduction des risques, relayer la parole des usagers de drogues
- Observer** et produire des données objectives sur les évolutions des modes de consommation
- Collaborer** avec le voisinage pour le développement de pratiques de gestion communautaire des problèmes liés à l'usage de drogues

activités

- Gérer** des lieux d'accueil, d'injection et de prévention
- Développer** des projets de réduction de risques adaptés et innovants
- Informier** et former les partenaires du réseau
- Interpeller** les autorités sur l'émergence de problèmes sociaux et sanitaires
- Echanger** sur les pratiques de prévention, au niveau local, régional et international

Accueil et écoute comme prestations sociales de base, soutien dans le quotidien, aide à la gestion des problèmes générés par la dépendance



Conseils et entretiens touchant à la prévention : hygiène d'injection et techniques de consommation, overdoses, VIH/sida, hépatites



Soins de santé primaires et prestations médicales de premier recours, premiers secours en cas d'overdose



Echange de matériel d'injection stérile contre seringues usagées, kits sniff, papier d'alu, préservatifs et lubrifiants, documentation



Espace sécurisé pour les injections, sous la surveillance constante d'un professionnel, possibilités de testing différé de produits



Information et orientation vers les structures de soins et de soutien spécifiques (sida, santé, social, toxicodépendance ou hébergement)



Réduction des risques liés à la prostitution (infections sexuellement transmissibles, insécurité, violence, isolement)



Temps d'accueil consacré spécifiquement aux problématiques rencontrées par les femmes



Travail de rue (prévention, contacts de voisinage, observation des évolutions du milieu en vue d'adapter nos actions)



Ramassage de seringues usagées et de matériel anneau, en collaboration avec des consommateurs de drogues



Accueil gratuit sans rendez-vous, sans distinction de nationalité ou de statut social

Aide sans condition d'abstinence, contact dans «l'ici et maintenant», sans obligation de traitement ou de suivi

Garantie de l'anonymat et de la confidentialité, aucune transmission d'informations personnalisées aux autres institutions

Tout en soutenant des **approches novatrices** et solidaires, nos actions s'intègrent dans les politiques genéroise et fédérale en matière de drogues

Nos structures sont gérées par plus de vingt collaborateurs-trices principalement formés-e-s en travail social ou en soins infirmiers

regles de base des lieux d'accueil

Aucun produit n'est délivré par nos structures : nous ne gérons pas de programmes de substitution ou de prescription d'héroïne sous contrôle médical

Aucune injection n'est réalisée par les collaborateurs-trices

Pas de trafic, d'échange de produit, d'argent ou de services dans les alentours immédiats et à l'intérieur de nos structures

Pas d'injection ou de consommation hors des salles spécifiquement mises à disposition

Pas de violence, verbale ou physique

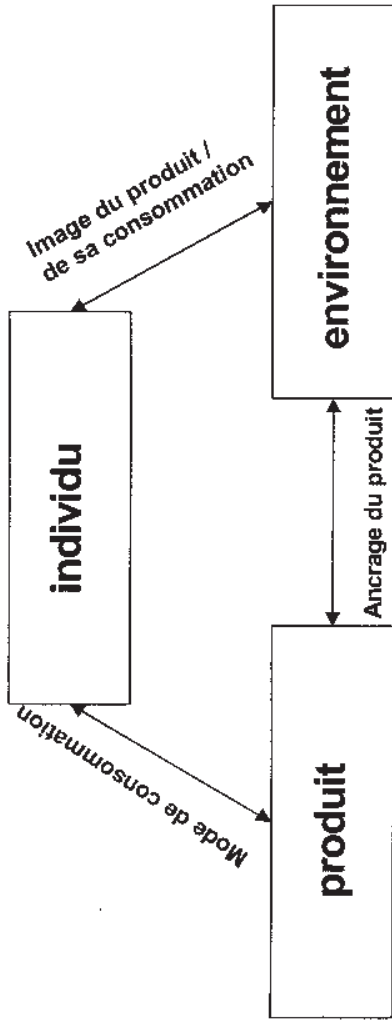
Le respect mutuel comme valeur fondamentale

« Alcool, drogues et médicaments: d'abord un problème de santé publique! »

Michel Graf, directeur

Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies, ISPA

Le triangle classique



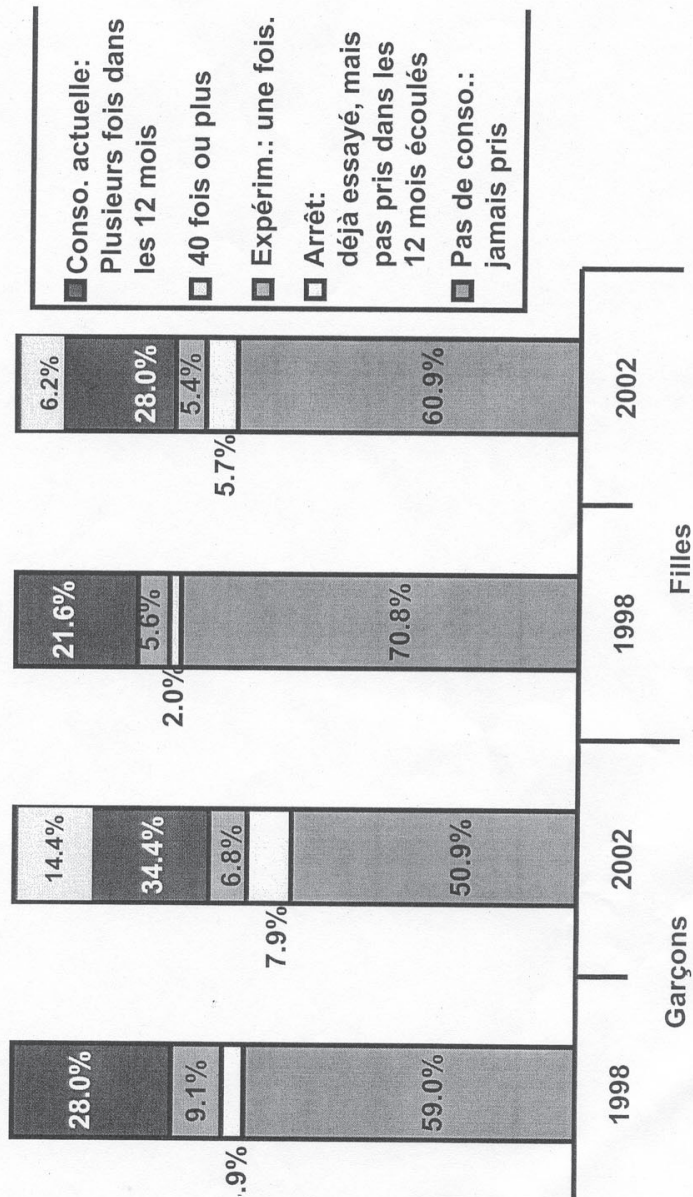
Répartition de la consommation selon le sexe et le risque (en %), ESS 2002

		Total en %	Total n dans la population
femmes	abstinentes	31.0	961'000
	faible risque (<20 g/jours)	64.6	2'004'000
	risque moyen (20-40 g/jour)	3.3	102'000
	risque élevé (>=40 g/jour)	1.1	35'000
hommes	abstinents	14.6	423'000
	faible risque (<40 g/jour)	78.3	2'273'000
	risque moyen (40-60 g/jour)	4.2	121'000
	risque élevé (>=60 g/jour)	2.9	85'000

Remarque: Les chiffres sont arrondis en milliers

Cannabis: état actuel (15-16 ans)

HBSC 200



Consommation de cannabis en Suisse (d'après l'ESS)

(Source: Gmel, 2001; Office fédéral de la statistique, 2004)

En 2002, 440 000 personnes âgées de 15 à 39 ans disaient avoir expérimenté la consommation de cannabis.

Une grande partie des personnes consommant du cannabis ne le fait que temporairement, la plupart cessant d'en fumer au bout de quelques temps.

Les hommes fument plus souvent du cannabis que les femmes.

On fume moins de cannabis en Suisse italienne que dans les deux autres régions linguistiques.

Les étrangers et étrangères consomment moins de cannabis que les Suisses et les Suissesses.

On fume plus en ville qu'à la campagne.

L'usage de cannabis pénètre de plus en plus toutes les couches de la population, indépendamment de leur niveau de formation.

Fumer débute en moyenne avant l'âge de 16 ans.

90% des fumeurs ne prennent que du cannabis et aucune autre drogue illégale.



marijuana : Fr. 6 à 10.- /gramme
haschich : Fr. environ 10.-/gramme
huile : Fr. 12 à 20.-/gramme

Les jeunes reçoivent ou achètent du cannabis principalement à des **amis**, environ un quart **cultive** ses propres plants, moins de 5% l'achète dans la **rue**.



Evolution de la loi

La loi actuelle date de 1951...

Son principe: INTERDIRE

la culture

la fabrication

la vente

la distribution

la détention

l'incitation à consommer

des opiacés

des dérivés de la coca

et du cannabis

**afin de contrôler les opérations en rapport
avec les stupéfiants**

Révision de 1975

Avec l'aggravation des problèmes de drogues, la loi prévoit:

Une pénalisation de la consommation dans un but d'assistance: *la consommation est passible des arrêts ou de l'amende, avec poursuite pénale (art.19a). Il est possible d'y renoncer, si... "mesures de protection, contrôlées par un médecin"*.

Un renforcement des dispositions pénales en matière de trafic

Prise en considération des problèmes d'ordre public et de santé

Les années 90

Platzspitz, Letten... scènes ouvertes

Dès 1991, politique des 4 piliers:

- prévention
- thérapie
- réduction des risques
- répression et contrôle

**Arrêté fédéral urgent sur
la prescription médicale d'héroïne**

Les votations clé

1997: Jeunesse sans drogues
rejetée par 71% du peuple

1998 DroLeg
rejetée par 73% du peuple

1999 AF prescription médicale d'héroïne
accepté par 55% du peuple

Le 9 mars 2001, le Conseil fédéral a transmis
au Parlement le message concernant la
révision de la LStup

Le 14 juin 2004, après refus d'entrée en matière
du CN, le projet de loi est entéré

Efficacité des approches structurelles et politiques

Restreindre l'accès au produit

Restreindre l'attrait du produit

Agir dans le contexte de consommation

sont des stratégies efficaces et validées

En résumé

Les approches éducatives sont:

très populaires

très coûteuses

peu efficaces

Les approches structurelles et politiques sont:

peu populaires

peu coûteuses

très efficaces

MAIS !

**Les programmes de prévention qui
cumulent les approches éducatives,
les associent avec des programmes pour les parents,
impliquent les enseignants,
intègrent aussi la dimension de la collectivité
(commune),
travaillent sur le long terme,**

augmentent nettement leur efficacité

M. Didier Bonny, président de la commission sociale et de la jeunesse (DC). Tout d'abord, je dois préciser que je n'ai présidé que la dernière séance de la commission, celle où nous avons voté. La plupart des travaux ont été menés sous la présidence de M^{me} Liliane Johner, que je profite de saluer, si elle est devant son écran de télévision ce soir.

Cela dit, je voudrais remercier la rapporteuse, M^{me} Nicole Bobillier, pour son excellent rapport. Celles et ceux qui l'ont lu auront vu qu'elle est allée dans le détail, qu'elle a rédigé un très bon compte rendu des auditions et que ce rapport peut vraiment constituer une base pour la politique de notre commune en matière de lutte contre la drogue.

C'est également avec une grande satisfaction que je relève l'excellent travail que nous avons pu faire en commission, où le but était d'arriver à une conclusion qui puisse satisfaire les uns et les autres, à partir de la résolution R-72 et de la motion M-472. Nous avons tenu compte des compétences municipales, puisque la politique de la drogue concerne essentiellement le Canton, et le fruit de ce consensus nous a amenés, dans un premier temps, à refuser les deux objets, la résolution et la motion, pour déboucher sur un nouveau texte sur lequel il nous faudra voter ce soir. Je souligne donc, encore une fois, l'excellent travail de la commission, et maintenant place au débat!

Le président. Merci pour ces précisions, Monsieur Bonny. Effectivement, nous voterons sur la nouvelle motion M-551, qui figure en page 26 du rapport.

M^{me} Nicole Bobillier, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs, par quel bout vais-je commencer? En préambule, je dirai qu'ayant été désignée volontaire pour être rapporteuse, et la commission ayant souhaité que le ou la commissaire se charge des rapports sur la motion M-472 et la résolution R-72, je me suis retrouvée bien occupée. Ce d'autant plus que la présidente en titre de notre commission, M^{me} Liliane Johner – que je salue en passant – a dû, comme vous le savez tous, s'absenter pour raisons de santé et qu'elle avait émis le souhait – elle a été suivie par la commission – de me confier l'intérim de sa présidence. Vous comprendrez que je ne manquais donc pas de travail, mais que chacun se rassure! N'ayant pas l'ego surdimensionné, je me suis attelée à la tâche et j'espère avoir travaillé au mieux.

J'avais d'abord opté pour deux rapports distincts, mais après discussion avec le Service du *Mémorial*, notamment avec M^{me} Maggy Conus, il a été décidé de lier les deux objets, dans la mesure où les auditions et les annexes étaient communes. En l'occurrence, ce qui frappe lorsqu'on travaille sur les problématiques des drogues, qu'elles soient légales ou illégales, c'est que les communes n'ont

pas de compétences en la matière. Aussi, que pouvions-nous faire au sein d'une commission municipale? Eh bien, premièrement, écouter les gens qui vivent les réalités exprimées dans la motion et la résolution qui nous occupent ce soir: les parents, les habitants, les commerçants... Deuxièmement, écouter les professionnels confrontés aux problèmes de toxicomanie et d'usage de drogues légales ou illégales, que ce soit au niveau du trafic ou de la consommation. Nous avons donc écouté et entendu avec beaucoup d'attention et respect l'association Première Ligne, les unités d'action communautaire de la Ville de Genève et la police. Troisièmement, que pouvions-nous faire de concret? Eh bien, une nouvelle motion, plus modeste, concrète, en relation avec nos compétences municipales.

Je terminerai cette intervention par des recommandations à nos autorités. Il faut, en la matière, continuer à intégrer les commerçants, parents, habitants des quartiers dans les discussions et être attentifs à leurs demandes, car d'ici peu aucun quartier de notre bonne ville de Genève ne sera épargné par ce fléau, même Champel! Et ce n'est pas notre ancien président, M. Deshusses, qui me contredira... Ensuite, il faut doter notre police municipale de nouvelles compétences. Mais attention à ne pas la mettre en danger, ni en porte-à-faux: ce n'est ni la police judiciaire, ni la gendarmerie! Enfin, il faut faire en sorte que des sommes sérieuses, et non pas ridicules comme celles d'à présent, soient consacrées à la prévention. Nous avons été assez choqués et surpris du peu de moyens mis à la disposition de la prévention.

Voilà ce que je voulais mettre en lumière en tant que rapporteuse. Je souhaiterais que l'on accorde le plus grand respect – et cela quelles que soient nos idées politiques – aux professionnels, civils ou policiers, qui luttent contre cette gangrène, et que l'on ait aussi une pensée bienveillante pour les victimes de ces fléaux. En dehors des petits dealers, il ne faut pas oublier que certains pays ont basé leur économie sur cette gangrène...

Premier débat

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Mesdames et Messieurs, la drogue, vaste problème, que cette dernière soit légale ou illégale! Comme l'a relevé M^{me} Bobillier, c'est un débat fort intéressant que la commission sociale et de la jeunesse a eu. La solution miracle pour enrayer le problème n'existe pas, et nous en sommes conscients. Ce que nous pouvons faire, nous municipalité, c'est travailler avec les autorités cantonales, afin d'apporter notre aide aux habitants cités dans les motions, soit par des aménagements comme un meilleur éclairage, soit par une présence régulière des agents de sécurité municipaux, ou toute autre solution susceptible d'éviter que les enfants des écoles primaires aient à assister à cette déchéance qu'entraîne la drogue. Les radicaux accepteront, bien entendu, les conclusions de la commission.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Mesdames et Messieurs, en tant que l'un des auteurs de la résolution R-72, je voudrais souligner à quel point je suis heureuse du travail de la commission. Comme cela a été relevé, un grand travail de recherche, de réflexion et de discussion a été fait. Je suis également très satisfaite de voir que le projet de nouvelle motion M-551 reprend notamment deux points qui nous tenaient particulièrement à cœur dans la résolution que nous avions proposée. C'est tout d'abord la reconnaissance du fait que la Ville a un rôle à jouer. Certains de nos collègues étaient de prime abord un peu ricaneurs, disant que, dans le domaine de la drogue, la commune ne pouvait rien faire. Nous opposons à cet argument le fait que, même si nous ne pouvions faire qu'un tout petit peu, il fallait le faire, que c'était déjà cela de pris...

Le deuxième point que je suis heureuse de retrouver dans la motion, c'est la notion que des aménagements urbains peuvent aussi contribuer à rendre plus agréables, peut-être moins dangereux – même si le terme de danger est un peu excessif – certains endroits de la ville, dont on a donné maints exemples lors des auditions et où on retrouve effectivement des seringues et différents détritus. Je suis donc particulièrement contente de voir que ces deux points ont été repris dans la motion.

M. Patrice Reynaud (L). Je vais contribuer encore un peu plus à ce concert de louanges en remerciant particulièrement M^{me} Bobillier, non seulement pour la qualité de son rapport, mais aussi pour la qualité de sa présidence. En effet, lorsque nous avons été auditionnés, M^{me} Rys et moi-même, c'était M^{me} Bobillier qui présidait la commission *ad interim* et j'ai pu constater avec beaucoup de plaisir que, de temps à autre, la ségrégation entre les partis politiques sait s'éteindre lorsqu'il est question de problèmes importants. C'est ma première observation.

Deuxièmement, je rappellerai, car cela n'a pas été fait jusqu'à présent, que la résolution que nous avons signée, M^{me} Rys, M. Maudet et moi-même, faisait suite à une demande émanant de l'Association des parents d'élèves des Eaux-Vives. Cette demande avait été adressée à un certain nombre d'élus, pas seulement municipaux, et avait été signée par un nombre considérable de parents d'élèves. Ceux-ci, et je suis bien placé pour en parler étant personnellement parent d'élève vivant aux Eaux-Vives, avaient constaté en peu d'années une dégradation épouvantable du problème de la drogue dans ce quartier. Ils avaient constaté dans le même temps que, nonobstant les demandes diverses et variées émanant de la population, il ne se passait point grand-chose.

En l'occurrence, la réflexion qui a été menée par la commission a eu deux effets principaux. Le premier, comme je le disais tout à l'heure, a été de montrer que les partis politiques, aussi divisés soient-ils, savent parfois s'unir pour mener un beau débat, savent parfois construire et pas seulement détruire. C'est une bonne

chose que de pouvoir le constater dans notre enceinte. Le deuxième effet a été de montrer les limites juridiques, les limites de compétences de notre commune. A cet égard, il est dommage de constater qu'il n'y a pas toujours une saine écoute de la part des autorités cantonales lorsqu'on aborde des problèmes aussi importants.

Enfin, et ce sera ma troisième observation, il semblerait que nos vœux aient été entendus. Dans le *GHI* des 6 et 7 juillet dernier – je sais que certains n'y voient qu'un intérêt réduit, mais de temps à autre il est intéressant de parcourir ce journal – j'ai lu en effet que la zone d'interdiction – zone établie par le Département de justice, police et sécurité qui visait jusqu'à présent la seule gare de Cornavin – a été étendue aux Eaux-Vives, aux Pâquis, au parc La Grange et au Jardin anglais. Je vous laisse découvrir les modalités de ce nouveau dispositif dans le journal précité. C'est dire, Mesdames et Messieurs, que l'union fait la force, y compris la force municipale et cantonale. Lorsqu'on le veut et lorsqu'on s'en donne les moyens, on arrive à quelque chose. Aujourd'hui, à une demi-heure de la fin de notre séance, il est agréable de constater qu'un travail où nous savons unir nos forces peut aboutir. Ce sera là ma conclusion, je tenais à ce que cela soit dit, et je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de m'avoir écouté.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Comme les préopinants, je remercie les présidentes et le président qui se sont relayés à la commission sociale et de la jeunesse, car les travaux sur cet objet ont été bien conduits. Au départ, la résolution R-72, de type plutôt sécuritaire, avait étonné notre groupe, parce que nous trouvions qu'elle répétait des choses inutiles et qu'elle était inefficace. Nous avons donc cosigné la motion M-472, qui se penchait plus sur ce que la Ville pouvait faire, à savoir mettre en relation les acteurs – Conseil administratif, habitants, parents, enseignants, agents de sécurité municipaux – pour qu'ils prennent ensemble leurs responsabilités sociales et professionnelles.

C'est cette résolution et cette motion que nous avons traitées en commission, où nous avons entendu des gens fort intéressants. Ici, je m'étonne que M^{me} Bobillier ait pu parler d'auditions concernant les drogues légales... Pour ma part, j'aimerais bien qu'on se penche une fois sur le sujet, qu'on interviewe M. Rielle, ou d'autres personnes, sur l'alcool ou la cigarette... Mais, en l'occurrence, il a été peu question de ces drogues-là en commission, sinon pour dire que la distinction entre drogues légales et illégales était peu fondée. Cela, on l'a entendu souvent, et c'était bien de l'entendre.

Contrairement à ce qui vient d'être dit à l'instant, on a aussi entendu combien les zones d'interdiction étaient inefficaces pour améliorer la gestion des problèmes liés à la drogue, problèmes qu'on ne fait que reporter plus loin, chez les voisins! C'est pourquoi nous nous félicitons des conclusions de la commission,

qui consistent à proposer des mesures pratiques, concrètes, au-delà des «y'a qu'à», sans déplacer le problème ni refiler la patate au voisin. Ces mesures visent à agir ensemble, en occupant le terrain, en mettant l'accent sur les aménagements urbains, la vie sociale, pour traiter des problèmes qui nous gênent, car des gens vivant différemment peuvent en effet gêner notre vie quotidienne.

Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à vous reporter à la page 25 du rapport, où figurent les quatre points, très concrets, qui ressortent de la nouvelle motion M-551, cosignée par les commissaires à l'unanimité. Ces quatre points sont les suivants: faire participer la population, donner de nouvelles compétences aux ASM – je crois que le Conseil administratif se saisit de ce problème – éclairer Baby-Plage et développer des aménagements urbains qui permettent aux gens de se sentir davantage en sécurité. Ce sont des mesures qui sont de la compétence de la Ville et que nous nous félicitons de voir mettre en œuvre, sans débat débile sur le problème de la drogue, qui a déjà été traité mille fois et dont la solution nous échappe. C'est pourquoi nous sommes contents de soutenir ce rapport et de voter cette nouvelle motion.

M^{me} Monique Cahannes (S). Mesdames et Messieurs, permettez-moi, une fois n'est pas coutume, une petite remarque personnelle pour commencer. Depuis que je siège dans cet hémicycle, j'ai constaté que quelques sujets déchaînent régulièrement les passions, dont le débat sur les drogues. Or, ce soir, le débat est serein. Est-ce conjoncturel, est-ce parce que les passionnés sont devant leur poste de télévision, en train de regarder le match de football? C'est une hypothèse, mais je crois, plus sérieusement, que c'est l'énorme travail fait par la commission sociale et de la jeunesse qui nous permet ce soir de discuter de cette problématique d'une manière sereine.

Comme les préopinants l'ont dit, les communes n'ont pas beaucoup de pouvoir dans ce domaine, mais elles en ont quand même, surtout au niveau de la prévention prise au sens large. Car la prévention ne se résume pas, et surtout pas, à dire aux enfants et aux jeunes qu'il ne faut pas prendre de drogue, que ce n'est pas bien... La prévention, c'est aussi faire en sorte que notre ville, les aménagements urbains, la vie sociale et culturelle soient agréables et permettent aux jeunes d'avoir une vie intéressante. A ce titre, au titre de la prévention telle que je viens de la définir, notre municipalité fait déjà beaucoup. Permettez-moi de rappeler un certain nombre de structures ou de manifestations qui dépendent de la Ville. Je citerai en vrac, de manière sans doute non exhaustive, la Délégation à la jeunesse qui fait un formidable travail sur le terrain, les unités d'action communautaire, l'ouverture récente des salles de gymnastique des écoles pour que les jeunes puissent faire du sport en dehors des horaires scolaires, toutes les activités culturelles – Fête de la musique, Fureur de lire – ou sportives, les manifestations qui favori-

sent la convivialité telles que la Fête des voisins, «Les yeux de la ville», «La rue est à vous», la mise à disposition de chaises longues et de livres dans les parcs... Tout cela participe d'une meilleure qualité de vie, c'est de la véritable prévention, qui ne donne peut-être pas ses fruits immédiatement, mais tout le monde sait que les solutions faciles n'existent pas. La lutte contre la drogue est un travail à long terme auquel nous devons toutes et tous nous atteler.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Pour ma part, je suis à la fois très déçu et très content du travail qui a été fait. En effet, avec les compétences qu'a la Ville, c'est malheureusement tout ce que nous pouvions plus ou moins faire. En revanche, au niveau global, je pense que l'Etat – où ce n'est pas l'Alternative qui dirige – pourrait quand même faire certaines choses. Les dealers qu'on arrête et qu'on relâche le lendemain n'en ont strictement rien à faire, de plus on les nourrit à nos frais. Je ne trouve pas cela normal, mais ce n'est pas de la compétence de la Ville. Ces gens qui viennent faire du deal chez nous et qui n'ont même pas de maison dans leur pays d'origine, dans leur continent d'origine, tuent nos enfants; ils prennent un ou deux ans de prison, où ils vivent mieux que chez eux, parce que nos prisons sont des hôtels! Je voulais quand même le souligner. C'est pourquoi je suis très déçu, même si je sais que la municipalité fait du bon travail.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Beaucoup de choses ont été dites sur le travail fait par la commission sociale et de la jeunesse sur ces deux objets. Les Verts saluent eux aussi le fait qu'une nouvelle motion a pu être rédigée. En commission, nous avons appris beaucoup de choses sur le dispositif genevois, qui est certes assez disparate. Il faut constater qu'on se heurte en la matière aux limites et aux compétences de chacun. Pourtant, un espoir subsiste pour nous, c'est qu'en s'unissant, en mettant en évidence différentes synergies entre l'Etat et les communes, on puisse trouver des solutions originales. Nous gardons l'espoir qu'à travers le dialogue, à travers différentes mesures de prévention – que M^{me} Cahannes a mises en exergue – on pourra améliorer la situation, même si, certes, on ne résoudra pas ce douloureux problème de société. Au niveau municipal, nous, les Verts, gardons à l'esprit tout le travail associatif qui est fait par le Service social de la Ville à travers les unités d'action communautaire. Ce travail nous est cher et il s'agira pour nous, et pour l'Alternative, de veiller à reconduire les subventions leur permettant de continuer à faire ce travail.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion M-551 proposée par la commission sociale et de la jeunesse est acceptée à l'unanimité (48 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Considérant les travaux de la commission sociale et de la jeunesse concernant la motion M-472 «Pour la poursuite d'une politique globale concernant les drogues légales et illégales» et la résolution R-72 «Pas de quartier pour l'insécurité (drogue)»,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de continuer le travail entamé avec les autorités cantonales visant, lors d'assemblées publiques, à écouter et à prendre en compte les doléances des habitant(e)s, commerçant(e)s, usagers(ères) des quartiers de la ville;
- de poursuivre sa réflexion avec les instances et les services de la Ville concernés, ainsi qu'avec les associations sur le terrain, pour proposer des réponses concrètes aux inquiétudes légitimes exprimées par les habitant(e)s, par exemple donner de nouvelles compétences aux agent(e)s de sécurité municipaux pour leur permettre de verbaliser les personnes qui commettent des déprédations sur le quai des Eaux-Vives;
- de faire en sorte que les solutions envisagées soient durables et respectueuses de la politique de la drogue de la Confédération (prévention, thérapie, réduction des risques et répression) pour éviter de déplacer constamment de quartier en quartier les scènes genevoises de la drogue;
- d'informer régulièrement les habitant(e)s sur les actions mises en place par la Ville pour lutter contre les nuisances liées au trafic et à la consommation de drogues, tout en insistant sur le fait que les autorités ne peuvent se passer de l'implication de chaque citoyenne et citoyen dans la prise en charge de la vie commune autour des espaces publics;
- de favoriser les aménagements urbains, ceux-ci étant susceptibles de diminuer la violence et la petite délinquance, en facilitant la convivialité, la sécurité et la solidarité dans les quartiers, par exemple en éclairant la zone de Baby-Plage.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Soutien aux associations et artistes installés dans l'ancienne usine Kugler» (P-76 A)¹.

Rapporteur désigné: M. Luc Renevey, subrogé par M. René Grand.

La pétition P-76 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 4 décembre 2002. La commission, sous la présidence de M^{me} Liliane Johnner, a étudié cet objet lors des séances des 27 janvier, 3 février et 10 mars 2003.

Le rapporteur remercie M^{me} Ursi Frey de la précieuse contribution de ses notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 27 janvier 2003

Audition des pétitionnaires: MM. Champod, Gomez, Jacquet et Sommer

M. Jacquet explique que l'ancienne usine Kugler est squattée depuis environ quatre ans: environ 150 personnes se partageaient les lieux et 60 y avaient un atelier. Suite à l'incendie de novembre 2002, une grande partie des locaux ont été évacués pour raison de sécurité. La quinzaine d'occupants actuels ne savent plus à quoi s'en tenir et se battent pour pouvoir rester.

M. Champod précise que l'usine était autogérée, avec des activités très diverses dans les différents ateliers. Des séparations simples avec serrures ont été montées pour abriter le matériel de valeur. Mais, désormais, l'accès des lieux a été limité à la journée, car les soirées étaient organisées sans autorisation, et on attend un rapport sur la sécurité des locaux.

M. Gomez rappelle qu'un collectif d'artistes occupe l'usine pour créer des animations pour la jeunesse, parfois même avec des écoles. Ce collectif a aussi animé la journée genevoise de l'Expo.02.

Avant l'incendie, ces occupants réguliers avaient écrit à la police pour régulariser leur situation dans l'usine.

¹ «Mémorial 160^e année»: Commission, 3565.

Pour M. Sommer, malgré les incidents causés par des personnes extérieures, les occupants actuels ont transformé l'usine en un lieu de création positive. Une lettre de soutien a été signée par 80 travailleurs sociaux. Les adultes devraient mieux comprendre la manière de s'exprimer de ces jeunes: les occupants actuels n'ont pas les moyens financiers pour se payer d'autres locaux en ville. Les pétitionnaires pensent que le coût des mesures de surveillance jour et nuit par la société de gardiennage GPA (environ 800 000 francs) aurait pu être mieux utilisé à réaménager un peu le bâtiment.

A la question d'un commissaire de savoir ce que les pétitionnaires attendent de la Ville, M. Gomez répond qu'il souhaite être soutenu, afin d'établir un contrat de confiance avec l'Etat, propriétaire, pour créer un lieu alternatif ouvert au quartier, un peu comme celui de l'Usine, à la place des Volontaires.

Un autre commissaire demande si les 15 associations mentionnées ont trouvé à se reloger. Les pétitionnaires répondent négativement: certaines personnes ont trouvé des locaux pour entreposer leur matériel, mais pas pour exercer leurs activités. Tous attendent le résultat du rapport de sécurité pour savoir s'ils peuvent rester dans le bâtiment et à quelles conditions. Par leur pétition, les artisans et les artistes concernés espèrent pouvoir participer à un projet définitif en concertation avec la maison de quartier. En attendant, le collectif se débrouille seul pour gérer son fonctionnement, y compris pour prendre en charge les déchets, la consommation d'énergie et le chauffage individuel des ateliers.

Séance du 3 février 2003

Audition de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions

M. Ruffieux signale que le bâtiment de l'ex-usine Kugler appartient au Canton, qui y prévoit divers aménagements. Les projets d'y loger l'Office de la population ou l'Institut d'architecture ont été refusés. Une autre hypothèse a été de démolir l'ancienne usine pour y construire le nouveau Musée d'ethnographie ou encore de bâtir à proximité un atelier supplémentaire pour les TPG. Il y a également, à proximité, une zone de verdure appartenant à la Ville où se situe un atelier des TPG.

La Ville ne peut pas reloger les artisans et artistes de l'ex-usine Kugler, car elle n'a pas de bâtiment disponible. Il faut également rappeler la volonté politique municipale de garder des sites pour l'industrie.

Il existe en ville une liste impressionnante d'artisans qui cherchent des locaux. Le Conseil administratif a pris la décision, chaque fois qu'un bâtiment dispose de surfaces disponibles, de proposer des surfaces dans les combles pour des artistes. Encore faut-il qu'il en existe aujourd'hui.

A la question d'une commissaire de savoir si le bâtiment est dangereux depuis l'incendie, M. Ruffieux rappelle que le site est pollué par du mercure et que, par conséquent, il semble logique à M. Moutinot d'évacuer l'endroit pour éviter des accidents.

Séance du 10 mars 2003

Audition de M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat chargé du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement

M. Moutinot est accompagné de M. José Aubareda, adjoint au chef de la Division de la gérance et de la conciergerie du département.

M. Moutinot explique que la décision n'a pas été prise à la légère d'évacuer l'ex-usine Kugler de ses occupants licites et illicites. Il a fallu le faire pour des raisons élémentaires de sécurité.

Quant aux projets d'aménagement du site, il s'agit d'un vaste sujet: une motion reprise plusieurs fois demande d'aménager l'ensemble du secteur depuis la rue des Deux-Ponts jusqu'à la pointe de la Jonction.

L'extrême pointe est en zone de verdure. Sur le même périmètre se trouvent l'ex-usine Kugler, un important dépôt TPG, le Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal et un établissement médico-social qui devrait être agrandi. Les points de vue divergent pour un futur aménagement: faut-il démolir le site Kugler, mais une partie de l'édifice avec la cheminée devrait être maintenue? Faut-il construire des logements ou autre chose?

En attendant de prendre une décision sur une vision d'ensemble plus claire, une requête a été déposée pour remettre aux occupants une partie de l'ex-usine Kugler, en priorité à ceux qui étaient au bénéfice d'un contrat. La pétition à l'étude de la commission a également été adressée aux autorités cantonales. La commission d'aménagement du Grand Conseil a entendu la Maison de quartier de la Jonction et les représentants des occupants de l'ex-usine Kugler, ainsi que les TPG.

Un commissaire demande combien de temps il faut compter pour aménager la partie du bâtiment qui sera mise à la disposition des occupants.

M. Moutinot répond que l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail étudie le dossier. Actuellement, il est interdit d'occuper le sous-sol. Par contre, au rez-de-chaussée, la situation est assez correcte. La moitié de la surface du bâtiment pourrait être ainsi récupérée.

A la question d'un commissaire de savoir dans quelle mesure il sera possible de reloger les occupants, M. Moutinot répond que l'Etat cherche 20 000 m² pour ses propres besoins. S'il disposait de locaux, ceux-ci seraient sûrement déjà squattés.

Un commissaire demande si les occupants peuvent rester la nuit dans leurs locaux. M. Aubareda répond qu'il a constaté, lors de l'évacuation des lieux après l'incendie, que certaines personnes dormaient sur place, alors que ce n'était pas autorisé. Depuis lors les lieux sont surveillés jour et nuit par un service de gardiennage et l'occupation du bâtiment est tolérée la journée jusqu'à 19 h.

A la suggestion d'un commissaire de construire des structures légères pour les artisans et les artistes, M. Moutinot rappelle que la culture à Genève est du ressort municipal. Il ne peut que se réjouir si quelque chose se fait dans ce domaine. L'Etat n'est pas concerné, n'a pas de projets et n'a pas l'intention d'en avoir.

Discussion et vote

Un commissaire ne pense pas que l'Etat ira dans le sens des contrats de confiance demandés par les pétitionnaires, tout en rappelant qu'une partie du bâtiment sera à nouveau mise à la disposition des occupants actuels.

Un commissaire constate que la Ville n'a pas la maîtrise du sujet. Aussi, il suggère que la commission transmette la pétition au Grand Conseil avec la recommandation que l'on sécurise les locaux disponibles de l'ex-usine Kugler pour qu'ils soient attribués à des artisans et des artistes, dans l'attente d'un projet définitif.

Un autre commissaire propose également le renvoi de la pétition au Grand Conseil, mais sans prise de position, l'objet n'étant pas de la compétence de la Ville de Genève.

Au vote, le renvoi de la pétition au Grand Conseil par le Conseil administratif est accepté avec la recommandation «que des locaux de l'ex-usine Kugler soient sécurisés et remis à la disposition des artisans et des artistes, en attendant un projet définitif».

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif pour qu'il la transmette au Grand Conseil est accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 2 T, 2 S, 2 Ve) et 3 abstentions (2 L, 1 R).

2008 signature

PETITION DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET ARTISTES INSTALLÉS DANS L'ANCIENNE USINE KUGLER

Le 20 novembre 2002, à 9h00 un sinistre s'est déclaré au 19 bis av. de la Jonction, dans les locaux de l'ancienne usine Kugler. Suite à cet incident et après concertation, les associations installées et actives dans ce lieu revendiquent le droit de continuer leurs activités socio-culturelles programmées tout au long de l'année, dont les différentes collaborations engagées avec la ville et l'état.

Nous, signataires de la présente pétition, solidaires avec les artistes et associations de l'usine Kugler, demandons que l'état et la ville de Genève soutiennent et reconnaissent leurs actions, et que l'état régularise leur statut par le biais d'un contrat de confiance.

Association Disjonction, Association Bemiray, Artephotograph Zolt, Association Audioactivity, Association Dieufdieul, Association Le Cap, Association Terrawatt, Association Affichage vert, Association El Vacilon, Association Jonxden, Association Artère, Association Carré digital, Association Les Pistoleros, Association Djembé Güstü

M. René Grand, rapporteur (S). Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez constaté en lisant le rapport, cette pétition a mal vieilli. Elle avait été déposée il y a trois ans, après l'incendie qui avait ravagé une partie de l'ancienne usine Kugler en novembre 2002. Aujourd'hui, vu l'actualité, il semble bien que cette pétition soit caduque, et je vais donner quelques éléments pour illustrer mon propos.

Les associations qui sont actuellement présentes dans le bâtiment bénéficient d'une autorisation du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) et, de ce point de vue, les choses sont en ordre. Quant aux autres artistes ou associations qui fréquentaient occasionnellement les lieux, ils sont partis, ont trouvé un autre local en ville ou ailleurs... Les associations encore présentes dans le bâtiment peuvent y rester tant qu'il n'y a pas de projet pour ce secteur. En effet, le Grand Conseil ne s'est pas encore prononcé sur le fait de savoir s'il veut détruire cette ancienne usine ou la transformer, en faire autre chose... Le Canton a ainsi donné l'autorisation aux locataires de rester tant qu'il n'y a pas de projet définitif. Je voudrais rappeler ici que le Parti socialiste avait proposé une motion M-377, qui demandait qu'on active l'aménagement de la pointe de la Jonction, et que cette motion avait été acceptée par notre Conseil. Il faudrait en effet que les choses bougent, mais ce n'est pas de la compétence de la Ville.

Après l'incendie, les locaux avaient été en partie évacués en raison du danger dû à une pollution par des métaux. Depuis, des travaux d'assainissement ont eu lieu et les locaux qui sont occupés sont vraiment sécurisés.

Enfin, je signale que les contacts entre le DAEL et les occupants sont bons. Ces derniers organisent des manifestations, des expositions, artistiques ou artisanales, et leurs relations avec l'Etat sont bonnes. En conclusion, contrairement à la décision de la commission des pétitions d'il y a trois ans, j'invite le Conseil municipal à classer cette pétition.

(La présidence est reprise par M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, présidente.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, la parole n'étant pas demandée en premier débat, nous passons au vote.

Deuxième débat

La présidente. Je mets aux voix les conclusions de la commission, qui demandent de renvoyer la pétition au Conseil administratif pour qu'il la transmette au Conseil d'Etat... Monsieur Grand, vous avez la parole.

M. René Grand, rapporteur (S). Madame la présidente, comme je l'ai dit, je propose de classer cette pétition. Au vote, il faudrait donc refuser les conclusions de la commission...

La présidente. Bien, le classement est donc demandé. Celles et ceux qui acceptent ce classement voteront oui, les autres s'abstiendront ou voteront non... (*Brouhaha.*) Monsieur Bonny, vous avez la parole.

M. Didier Bonny (DC). Madame la présidente, M. Grand vient de l'expliquer, mais il vaut peut-être mieux le dire deux fois. La commission proposait le renvoi de la pétition au Conseil administratif mais, la situation ayant évolué, le rapporteur demande le classement. Puisque nous votons toujours sur les conclusions figurant dans les rapports, il nous faut voter non aux conclusions de la commission qui demandent le renvoi au Conseil administratif. Voter contre les conclusions de la commission revient à voter pour le classement de la pétition...

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont refusées à l'unanimité. La pétition est classée.

11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Vétusté de l'immeuble sis au 3, rue Jean-Jacques-De-Sellon» (P-119 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

La pétition P-119 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 6 octobre 2004.

La commission s'est réunie les 17 janvier, 28 février, 18 avril et 2 mai 2005, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle. La rapporteuse tient à remercier M^{me} Olivia Di Lonardo pour l'excellente prise des notes de séances.

¹ «Mémoire 162^e année»: Commission, 2187.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Préambule

Le texte de la pétition étant suffisamment éloquent, la rapporteuse vous invite à vous y référer.

Séance du 17 janvier 2005

Audition des pétitionnaires: M^{me} Marion Nemchi, locataire, et M. Rey, locataire et concierge de l'immeuble

M^{me} Nemchi indique que cet immeuble est situé dans le quartier des Grottes et qu'il est un de ceux qui n'ont pas été rénovés par la Gérance immobilière municipale (ci-après la GIM). Elle remet un dossier à la commission illustrant par des photographies l'état de dégradation lamentable dans lequel se trouve cet immeuble. Elle précise que l'ensemble des locataires est en accord avec le contenu de la présente pétition.

Il s'agit en effet d'un immeuble très vétuste et sans confort qui aurait besoin de travaux de rénovation. Les locataires ont observé de fréquentes visites d'architectes dans l'immeuble (la dernière date de novembre 2004), jamais suivies d'informations ou de réponses à leurs questions, alors que tous sont préoccupés par l'avenir de leur immeuble. Elle ajoute que, lorsqu'elle a signé son bail en 1999, la GIM l'avait pourtant prévenue que des rénovations allaient être entreprises, mais depuis aucuns travaux n'ont été réalisés.

Elle présente ensuite la liste des différentes revendications des locataires.

Sur les 18 appartements de l'immeuble, seuls cinq d'entre eux sont équipés d'un chauffage individuel. Un des locataires s'est installé une douche, mais certains locataires n'ont pas ou quasiment pas d'eau chaude.

Autre problème, l'isolation de l'immeuble est catastrophique: les fenêtres ferment mal, engendrant des factures d'électricité très élevées, et le 1^{er} et le 3^e étage ne sont pas du tout isolés.

A cela s'ajoute un problème récurrent d'humidité à l'intérieur de l'immeuble, car le toit est protégé par une unique bâche en plastique. Lorsqu'il pleut, les concierges doivent installer des seaux pour récolter l'eau qui s'infiltre. Le toit fait donc partie des travaux urgents à entreprendre, l'ensemble des logements étant atteint par ces problèmes d'humidité.

Autre point important, l'installation d'un digicode à l'entrée de l'immeuble serait utile car, apparemment, cet immeuble serait le seul à n'en pas être pourvu dans le quartier des Grottes. De ce fait, les nuisances se concentrent dans cet immeuble; des gens viennent dormir dans l'allée et les concierges doivent fréquemment nettoyer des salissures et autres dépôts d'ordures.

La pétitionnaire mentionne encore qu'il faut fréquemment changer les ampoules en raison de l'état du réseau électrique. Les pompiers ont même dû intervenir pour couper l'électricité, car des gouttes d'eau tombaient sur des fils de raccordement.

De plus, pour 100 francs de charges payées pour son appartement de trois pièces, elle constate que la politique énergétique de la Ville laisse à désirer. Il en va de même pour le compost, car l'immeuble ne possède toujours pas de poubelles vertes. L'immeuble n'a pas d'ascenseur, est dépourvu de buanderie et certains locataires souhaitent l'installation du téléreau. Enfin, des cafards ont été signalés dans trois appartements et, au rez-de-chaussée, une plaque de ciment est tombée.

Les exemples précités sont des événements qui surviennent fréquemment, d'où la nécessité de prendre des mesures urgentes, et ce avant même une éventuelle rénovation lourde de l'immeuble.

Mais, avant tout, les pétitionnaires demandent que la GIM les informe, car celle-ci n'a jamais donné suite aux questions qui lui ont été posées.

La commission constate que la pétitionnaire a présenté les faits d'une manière objective et réaliste.

A la question d'un commissaire sur le nombre d'appartements dans cet immeuble et la gamme des loyers, M^{me} Nemchi répond qu'il y a 18 appartements, en majorité des trois-pièces, et qu'il s'agit de petits loyers. Les appartements sont très sombres et, même l'été, les lumières restent allumées. Elle-même s'acquitte d'un loyer de 780 francs sans les charges, mais le sien a le chauffage. M. Rey, concierge, paie quant à lui 423 francs pour un trois-pièces sans chauffage.

Une commissaire demande si tous les locataires aspirent à des rénovations, même si les loyers étaient revus à la hausse. M^{me} Nemchi répond que les locataires sont majoritairement des étudiants ou des retraités qui paient effectivement un petit loyer et elle doute de leur capacité financière à payer un loyer plus élevé. Lorsqu'elle a signé son bail, la GIM lui a dit que des rénovations étaient prévues, mais sans hausse des loyers.

Aux précisions demandées par certains commissaires sur la forme et le contenu des baux à loyers, il est précisé que les prix des loyers mentionnés précédemment sont ceux inscrits sur les baux à loyers sans les charges, et qu'il ne s'agit pas de baux à courts termes, mais de baux fixes.

S'il n'y a pas moyen de savoir à quel moment des rénovations seront entreprises, un commissaire croit savoir que, selon la pratique, les locataires doivent aller au-devant de leur gérance pour être relogés. A cela, M^{me} Nemchi précise que les locataires sont attachés au quartier et à leur immeuble et qu'ils aspirent à une rénovation du bâtiment, même si des déménagements devront être envisagés au vu de l'ampleur des travaux.

Ce même commissaire informe avoir visité un des appartements de l'immeuble, partiellement rénové. Cependant, il sait qu'ils sont tous différents.

Selon la pétitionnaire, le logement dans l'état le plus catastrophique est celui où il a fallu placer une cabine de douche. Elle-même a repeint son appartement à ses frais il y a deux ans et la peinture est déjà effritée en raison de l'humidité. En revanche, son logement est l'un des plus beaux.

Un commissaire informe les pétitionnaires que la rénovation de leur immeuble figure au plan financier pour 2006-2007. Cependant, le crédit n'est prévu que pour 2007; cela reste tout de même un plan d'intention. De plus, il constate que, sur l'ensemble des immeubles appartenant à la Ville de Genève, c'est celui qui bénéficie du budget le plus important.

De leur point de vue, quelles seraient les mesures d'urgence à entreprendre avant les travaux de rénovation? M^{me} Nemchi répond qu'il y a le toit, l'isolation, le chauffage, le digicode et un contrôle du réseau électrique. Sur ce dernier point, elle rappelle que les pompiers ont été relativement effrayés en découvrant son état. En outre, une entreprise de nettoyage stocke des produits chimiques au rez-de-chaussée.

Discussion de la commission

Suite à cette audition, un commissaire constate que, sur 800 bâtiments, 17 sont à la limite de l'insalubrité. Si ceux-ci n'étaient pas propriété de la Ville de Genève, ils seraient frappés d'une interdiction d'habitation.

Un commissaire se dit atterré de savoir que la Ville de Genève possède des bâtiments dans un tel état et déclare l'état d'urgence sur cet immeuble. Il y a un dysfonctionnement à découvrir lors d'une audition des services compétents.

Une commissaire rappelle que, à la présentation du projet de budget, M. Ferrazino a décidé de diminuer les frais d'entretien des bâtiments de la Ville. Or on sait que ces derniers sont mal entretenus jusqu'à la nécessité d'une rénovation lourde. Si un toit n'est pas entretenu couramment, il s'ensuit des travaux considérables. Il y a certainement d'autres immeubles en pareil état dans le patrimoine de la Ville et elle souhaiterait savoir ce qu'il en est pour les autres bâtiments. Il faudra donc poser la question dans le cadre des auditions et demander si d'autres immeubles sont dans le même état.

Au vu de la situation catastrophique dans laquelle se trouve cet immeuble, l'ensemble des commissaires trouve aberrant d'en arriver à devoir formuler une pétition et estime ne pas pouvoir laisser cet immeuble ainsi. Du reste, les travaux urgents doivent faire partie de l'entretien courant des bâtiments.

Les commissaires optent donc, à l'unanimité, pour que le président de la commission des pétitions, au nom de celle-ci, pose une question orale lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal. Celle-ci relèvera les mesures urgentes à prendre à savoir: le toit, l'isolation, le chauffage, le digicode et la sécurité du réseau électrique du point de vue des incendies. Cette question obligera le Conseil administratif à répondre et à se positionner (voir l'extrait du *Mémorial* en annexe).

Toujours est-il que, suite à la question orale posée durant la séance plénière du 18 janvier 2005, les locataires ont reçu, quelques jours plus tard, une lettre de la GIM les informant de la rénovation partielle de leur immeuble avec une description détaillée des travaux et le calendrier de ceux-ci (voir annexe). Une copie de ce courrier a été remise par un locataire à la rapporteuse pour information.

Séance du 28 février 2005

Audition de M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de ses collaborateurs, MM. Ruffieux, Meylan et Gfeller

M. de Dardel avoue que l'immeuble est en mauvais état; ses services en ont conscience et un projet actuellement à l'étude fait l'objet de reconsidérations. Il est prévu de consolider les combles, de rajouter un étage et d'installer un ascenseur sur cour, nécessaire au vu de la surélévation de l'immeuble. Une demande d'autorisation de construire sera déposée ces prochains jours et la demande de crédit de rénovation est programmée pour le début juin au Conseil municipal.

Tenant compte des demandes contenues dans la question orale, M. Meylan explique que, pour le moment, il s'assure que le bâtiment soit préservé et sécurisé sans dépenses excessives. Des mesures ont ainsi été prises pour l'aménagement d'une toiture provisoire (remise en état de la bache) et un digicode a été commandé. Quant à l'électricité, une révision est prévue dans le chantier global.

S'agissant de travaux importants, une commissaire demande quelle en sera la durée et si les locataires devront être relogés. M. de Dardel indique qu'il est prévu que ces derniers restent dans leurs logements du fait que les travaux concernent

l'enveloppe du bâtiment. Quant à la durée des travaux, celle-ci est évaluée de quinze à dix-huit mois environ. Il précise que ces quinze dernières années des travaux d'installation de chauffage individuel ont été effectués dans certains appartements et que les loyers ont été augmentés de manière raisonnable. Les autres sont plus que simples, sans confort.

L'une des questions portait aussi sur le fait que certains logements sont dépourvus de chauffage. Il est donc prévu d'installer un système de chauffage individuel à gaz en l'absence de l'existence d'un chauffage central. M. de Dardel mentionne qu'il ne s'agit pas du seul immeuble à Genève dans cette situation et que les locataires se débrouillent par leurs propres moyens, d'où les problèmes de sécurité.

Une commissaire demande comment est fixée la priorité pour les rénovations d'immeubles et de quelle manière les locataires sont tenus informés des futurs travaux, étant avéré que ces derniers sont mal renseignés. M. de Dardel répond que l'information est gérée par la GIM tout en regrettant qu'il n'y ait pas eu assez d'information. Il y a eu des changements dans les objectifs des rénovations; le Conseil municipal a émis des critiques au sujet des ascenseurs qui n'étaient pas systématiquement prévus et au sujet de l'évaluation de logements à aménager dans les combles, ce qui est plus rationnel du point de vue économique. Il estime que le projet actuel est très satisfaisant et respecte les règles de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR). Il précise que la hausse des loyers sera supportée par les nouveaux logements aménagés dans les combles.

Concernant les rénovations prioritaires, il y a lieu de tenir compte de l'héritage du passé, en particulier pour les quartiers des Grottes et de Saint-Gervais. C'est à M. Meylan qu'incombe la tâche de trouver une démarche possible en ciblant sur la question du rythme des rénovations et des priorités, la première de celles-ci étant la sécurité.

Un commissaire résume que, sur 18 appartements, seuls cinq sont équipés d'un chauffage individuel et demande comment cela se passe pour les locataires dans les conditions climatiques actuelles. M. de Dardel a bien posé la question à la GIM, mais n'a pas obtenu de réponse. Il ajoute que certains locataires sont économiquement plus que modestes, voire dans la pauvreté. D'après son expérience, M. Meylan constate que certains locataires se débrouillent très bien seuls et même revendiquent cela.

A la question d'une commissaire qui demande s'il est prévu une rénovation partielle des appartements, M. Ruffieux indique qu'un minimum sera refait dans les appartements, suivant les dégâts engendrés par les interventions liées à la pose du chauffage, des travaux d'électricité et d'écoulement.

Du fait que le chauffage est bricolé, une commissaire demande qui serait responsable en cas d'incendie. M. de Dardel explique que la compétence de savoir si les locataires ont une assurance revient à la GIM et que jusqu'à présent ils ont peut-être eu de la chance. Le but est d'éliminer les risques les uns après les autres, à savoir supprimer l'insécurité avant de déterminer à qui incombe la responsabilité.

Aux questions d'une commissaire, M. Ruffieux indique qu'il y aura probablement deux appartements de trois à quatre pièces qui seront aménagés dans les combles, ainsi que la création d'une buanderie; des locaux pour vélos et poussettes sont également prévus s'il y a de la place, chose pas simple dans les vieux immeubles.

Séance du 18 avril 2005

Audition de M. Mario Cavaleri, chef de la Gérance immobilière municipale

M. Cavaleri admet que ce bâtiment est dans un état tel, qu'une intervention importante est nécessaire et rappelle que le Conseil administratif devrait être saisi d'une proposition de rénovation pour un investissement de 2,5 millions de francs. Pour autant que le Conseil administratif accepte la proposition de l'architecte, une décision devrait être prise au Conseil municipal au mois de septembre prochain.

Il poursuit en expliquant que, entre les années 1987 et 2000, la Ville de Genève a effectué des travaux sur ce bâtiment totalisant 1,24 million de francs et confirme à un commissaire que ces travaux ont été entrepris afin de sécuriser le bâtiment, par exemple les poutres au rez-de-chaussée ou les arcades de l'Armée du Salut, ainsi que les colonnes sanitaires refaites il y a environ quinze ans (voir liste en annexe). Enfin, le chauffage n'étant pas central, il est plus que vétuste dans certains appartements. Concernant la toiture, il y a une proposition d'aménagement dans les combles.

Un commissaire déclare que, à écouter les pétitionnaires, la situation semble alarmante. Il demande, dans l'hypothèse de prise de décisions rapide, s'il serait envisageable de débiter les travaux l'hiver prochain. M. Cavaleri explique qu'il faut attendre environ six mois après un vote pour que débute les travaux. En supposant que la requête du permis de construire, dépendant de la LDTR, soit déposée en même temps que la proposition au Conseil municipal, les travaux ne débiteront pas avant le printemps 2006.

S'il y a des travaux urgents à effectuer, les services de la Ville peuvent s'en charger, nonobstant le fait que de grands travaux soient prévus, notamment si la

sécurité des locataires est mise en péril. Concernant la bâche sur la toiture, il devrait y avoir des contrôles réguliers afin de vérifier qu'il n'y ait pas de problèmes, mais ce n'est pas la GIM qui s'occupe des aspects techniques.

Répondant à une commissaire, M. Cavaleri confirme qu'il est prévu que les locataires n'aient pas à être relogés ailleurs durant les travaux. Cependant, il faudra certainement disposer de quelques appartements devenus vacants dans l'immeuble pour des relogements en 2006. C'est une éventualité pour laquelle ils seront prêts.

La même commissaire souhaiterait savoir si les loyers vont bien rester stables et si la compensation se fera effectivement sur les nouveaux logements. M. Cavaleri explique que, en dehors des nouveaux appartements construits dans les combles dont les loyers seront fixés en fonction de l'investissement, le Conseil administratif a pris la décision que les loyers ne dépasseraient pas 2233 francs par pièce et par an. Il y aura donc des petites augmentations, à mettre en perspective avec le montant des subventions qui seront alors allouées, car, si le loyer augmente, les subventions augmenteront aussi!

Une commissaire demande si les locataires ont été informés des travaux, de l'éventualité de relogement et des nouveaux loyers. M. Cavaleri répond qu'effectivement les locataires ont vu défiler des personnes des différents services de la Ville, que l'information n'a pas encore été faite, car le dossier n'était pas encore assez avancé.

La décision du Conseil administratif date du 23 février 2005 et il y a déjà une hypothèse qui fixe les loyers des nouveaux appartements à 6000 francs la pièce par année. Dès que le projet sera communiqué, ils en informeront les locataires.

La même commissaire relève qu'il s'agissait d'une des préoccupations des pétitionnaires.

M. Cavaleri le comprend, mais, tant que le programme est inconnu, il ne saurait quoi leur dire. Il ne veut pas s'excuser du fait qu'il n'y a pas eu d'information, mais il n'en dispose pas sur le projet. En revanche, les locataires sont prévenus des différentes visites des services de la Ville.

Une commissaire relève que le digicode installé il y a une dizaine de jours ne fonctionne pas, en raison d'un problème d'électricité. M. Cavaleri répond que ce digicode n'a pas été installé plus tôt en raison du projet de travaux. Il espère qu'une solution sera trouvée pour au moins sécuriser l'accès au bâtiment, mais, il le répète, ce n'est pas la GIM qui gère les questions techniques.

A la question d'une commissaire, M. Cavaleri confirme la pose d'un ascenseur et ajoute que, pour une question d'économie globale, il vaut mieux aménager les combles. Et, si on veut pouvoir louer les appartements à un certain prix, il est nécessaire de poser un ascenseur.

Un commissaire s'enquiert de la problématique du toit et de la bâche qui fuient, ce qui nécessite de poser des seaux afin de récolter l'eau. Il demande si le département a le devoir de faire des contrôles et si la GIM a la compétence pour intervenir auprès de ce dernier. M. Cavaleri explique que, en raison du partage des compétences entre le Service des bâtiments et la GIM, le Service des bâtiments s'occupe de la structure de l'immeuble et la GIM s'occupe des bricoles à l'intérieur des logements. En ce qui concerne la bâche sur la toiture, le suivi incombe au Service des bâtiments; par conséquent, la GIM ne peut demander à une entreprise de venir s'en occuper.

Séance du 2 mai 2005

Vote de la commission

Au terme de ses auditions, la commission conclut que des travaux de rénovation doivent impérativement être entrepris compte tenu de la vétusté de cet immeuble qui appartient à la Ville de Genève, et c'est à l'unanimité que la commission vote le renvoi de la pétition P-119 au Conseil administratif.

Annexes:

- Texte de la pétition
- Extrait du *Mémorial* des séances du Conseil municipal du 18 janvier 2005, question orale
- Lettre de la GIM adressée aux locataires
- Récapitulatif des travaux effectués depuis 1987

Genève, le 22 septembre 2004

**Pétition des habitants de l'immeuble sis au 3 rue J.-J. De-Sellon
à l'attention du Conseil Municipal de la Ville de Genève**

Locataires de la Gérance Immobilière municipale, nous souhaitons attirer votre attention sur la vétusté de l'immeuble dans lequel nous vivons. Bien que nous ayons reçu la visite d'architectes à plusieurs reprises ces dernières années, aucuns travaux n'ont été annoncés.

Nous souhaitons que des mesures concernant les points suivants soient prises dans les plus brefs délais:

- Le toit, en très mauvais état, n'est plus protégé que par une bâche en plastique et les concierges doivent placer des seaux pour récolter l'eau de pluie qui filtre.
- La porte d'entrée n'est pas munie de code, malgré les nombreuses demandes orales et écrites auprès de la régie. Ainsi, certaines personnes étrangères à l'immeuble viennent régulièrement uriner dans l'allée, dormir ou encore s'injecter de l'héroïne.
- Certains appartements ne disposent pas de chauffage.
- Il n'y a pas de container à compost, l'état actuel de l'immeuble ne le permettant pas

Des travaux plus conséquents devront être entrepris dans un avenir proche (électricité, façade, cage d'escalier, double vitrage, télé-réseau, etc.). Nous voudrions savoir si notre Immeuble figure dans le plan financier.

Nous tenons à relever le travail exemplaire réalisé par les concierges qui, logeant au troisième étage, ne bénéficient pas d'arrivée d'eau au rez-de-chaussée. Malgré cela, ils parviennent à maintenir l'immeuble propre, jour après jour. Nous les en remercions.

nom	prénom	signature	n° d'appartement
-----	--------	-----------	------------------

Personnes de contact:

Marion Nemchi

078 765 55 44

022 740 28 49

nemchim Marion@yahoo.fr

ou

Lessie

078 620 76 69

3. Questions orales.

M. Jean-Charles Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, c'est en tant que président de la commission des pétitions que je m'adresse à M. le maire Pierre Muller, ainsi qu'à M. Christian Ferrazino, concernant la pétition P-119 intitulée «Vétusté de l'immeuble sis au 3, rue Jean-Jacques-De-Sellon». Notre commission a auditionné hier soir l'une des pétitionnaires, et nous allons continuer la série des auditions. Cependant, nous tenons dès ce soir à interroger MM. Muller et Ferrazino concernant quatre points urgents, surtout en plein hiver.

Il y a urgence, car le toit de cet immeuble est en très mauvais état; il est recouvert par une bâche en plastique et le concierge – que nous avons également auditionné hier soir – doit placer des seaux pour récolter l'eau de pluie qui filtre. Le deuxième point sur lequel nous aimerions une réponse est celui de l'isolation et du chauffage; certains appartements ne sont pas pourvus de chauffage et c'est problématique à une période froide comme celle que nous connaissons actuellement. Le troisième point porte sur l'électricité. Les pompiers ont dû être appelés une fois pour des problèmes de fuite d'eau sur les fils électriques, ce qui met en cause la sécurité des habitants. Enfin, le quatrième point concerne la pose d'un digicode. En effet, cet immeuble est apparemment le seul de la région à ne pas en avoir, ce qui cause toutes sortes de désagréments liés au fait que la porte est continuellement ouverte.

Je voulais donc, à la demande unanime des membres de la commission des pétitions présents à la réunion d'hier soir, interroger le Conseil administratif sur ces quatre points.

M. Pierre Muller, maire. Monsieur le conseiller municipal Rielle, à ces questions techniques, nous allons apporter des réponses techniques. Cependant, nous ne les avons pas aujourd'hui – ni M. Ferrazino, ni moi-même – et nous vous répondrons donc demain, au point de l'ordre du jour prévu à cet effet.

M. Alain Marquet (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Monsieur le conseiller administratif, vous connaissez certainement la rue du Tir, située à un endroit stratégique du quartier de la Jonction, entre l'Usine, Artamis et le Palladium. Cette rue est fréquemment souillée par les personnes qui passent d'un lieu à l'autre et elle ne bénéficie pas des attentions de la Voirie, le samedi matin et le dimanche matin, après les nuits agitées qui peuvent avoir lieu dans le quartier.



Ville de Genève

Gérance immobilière municipale

☎ : 022.418.34.05

N/Réf. : M. Alain SOTTAS/hur

Genève, le 31 janvier 2005

Concerne : loc. 1652.02.021.06
Logement 2 pièces 2ème étage n° 21
De Sellon 3

Madame,

Conformément à l'article 13 de la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation, nous vous informons que nous envisageons la rénovation partielle de l'immeuble précité, à savoir :

- rénovation de l'enveloppe du bâtiment,
- remise en état des éléments structurels défectueux,
- réfection de la cage d'escaliers,
- réfection et mise en conformité des installations techniques,
- rafraîchissement des appartements déjà rénovés,
- rénovation des appartements jamais rénovés,
- création d'une buanderie, d'un local vélos, d'un local containers,
- installation d'un chauffage central,
- installation d'une ventilation mécanique dans les cuisines et salles d'eau,
- création de deux appartements dans les combles,
- installation d'un ascenseur contre la façade sur cour.

Ces travaux sont subordonnés à l'obtention de l'autorisation de construire ainsi que du crédit de construction..

Pour votre information, nous vous communiquons ci-après le calendrier des travaux, tel qu'estimé :

- | | | |
|---|---------|------|
| ➤ dépôt de l'autorisation de construire | février | 2005 |
| ➤ dépôt du crédit de construction | | |
| ➤ au Conseil municipal | juin | 2005 |

➤ début des travaux

6 mois après le vote du crédit de construction par le Conseil municipal pour autant que l'autorisation de construire soit délivrée soit et en force. 20 mois.

➤ fin des travaux

Pour le cas où vous auriez des observation ou des suggestions à nous faire au sujet de ces travaux, vous voudrez bien nous en faire part, par écrit, dans un délai de 30 jours dès réception de la présente.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant du suivi de ce dossier et vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.


Nicolas Favre
Adjoint de direction


Alain Sottas
Gérant d'immeuble

J-J De Seillon 3 No.1652 **Travaux effectués par le Service des bâtiments depuis 1987**

No de loc.	locataire	date d'entrée	local	rénovation	chauffage	coût
00.001.01		1963	arcade	reprise de la poutraison du sous-sol		
00.002.02		1991	arcade	et du rez-de chaussée.		
00.003.03		1999	arcade	travaux effectués en 1998		257'000.00
01.011.06		1994	logement	réfection complète avec création		
01.012.02		1985	logement	douche en 1988 + réfection en 94	non	41'900.00
01.013.04		1991	logement			7'600.00
01.014.02		1983	logement	réfection complète avec création	oui	78'500.00
01.015.09		1998	logement	douche en 1991 + chauffage		
01.016.03		1996	logement	réfection complète avec création	non	24'700.00
				douche en 1988 + réfection en 98	non	7'000.00
				réfection complète avec création	non	30'000.00
				salle de bains en 1996		
02.021.06		1997	logement	réfection complète avec création	oui	63'200.00
02.022.04		1998	logement	douche + chauffage en 1994		
02.023.05		1992	logement			
02.024.05		1998	logement	réfection complète avec création	oui	70'964.00
				douche + chauffage en 1992		
02.025.10		1999	logement	réfection complète avec création	oui	63'000.00
				douche + chauffage en 1993		
02.026.07		1999	logement	réfection complète avec création	non	32'000.00
				douche en 1995		
				réfection complète avec création	oui	94'200.00
				salle de bains + chauffage en 1992		

03.031.08	1993	logement	réfection complète avec création douche en 1991	non	66'600.00
03.032.04	2000	logement	réfection complète avec création douche + chauffage en 1989	oui	60'000.00
03.033.08	1999	logement	réfection complète avec création douche + chauffage en 1993	oui	89'000.00
03.034.06	1996	logement	réfection complète avec création douche en 1988	non	30'000.00
03.035.09	1995	logement	réfection complète avec création salle de bains + inst. chauff. par loc.	oui	36'000.00
03.036.03	1988	logement			
Travaux exécutés sur le bâtiments					
1987	facade pignon nord - crépissage - remplacement des ferblanteries - réfection des 4 souches cheminées				
1989	remplacement colonne de chute eaux usées cuisines et salles de bains				
1989	reprise partielle des canalisations eaux usées sur cour				
1998	reprise structure combles				
TOTAL DES TRAVAUX EXECUTES					1'204'474.00

Genève, le 23 octobre 2000 / ALS

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, rapporteuse (Ve). Je prends la parole comme rapporteuse pour vous communiquer un élément important qui ne figure pas dans le rapport. Pour le *Mémorial*, je souhaiterais lire la réponse du magistrat à la question orale – figurant en annexe au rapport – du président de la commission des pétitions, M. Rielle, qui a été donnée le 19 janvier 2005. C'est M. Ferrazino qui avait pris la parole ce soir-là et qui répondait ceci, je cite: «Concernant cet immeuble, nous allons saisir le Conseil municipal au mois de juin prochain d'un crédit de rénovation, étant précisé que nous allons entre-temps procéder à un certain nombre de travaux qualifiés d'urgents et, notamment, mettre une bâche sur le toit, afin d'éviter les inondations auxquelles M. Rielle a fait allusion. Des instructions ont été données: cette bâche sera entretenue régulièrement pour s'assurer de son efficacité. Conformément à la demande formulée, nous allons également installer un digicode, quand bien même il sera démonté lors des travaux de rénovation.»

Celles et ceux qui sont intéressés par cette réponse peuvent consulter le *Mémorial* pour l'avoir au complet, l'élément important étant que le Conseil administratif devait saisir notre Conseil d'un crédit de rénovation au mois de juin. Nous nous réjouissons que ce crédit arrive, ce d'autant que, dans le *GIM-Actuel* du mois de juillet, M. Muller annonçait que l'année 2006 serait riche en chantier. Il parlait de la réhabilitation de plusieurs immeubles, notamment de N° 3, rue Jean-Jacques-De-Sellon, disant que là, je cite, «pour les petits fours, il faudra s'armer de patience»! Nous nous réjouissons donc de recevoir cette proposition.

Premier débat

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève a-t-elle encore beaucoup d'immeubles comme celui qui est décrit dans cette pétition? On nous a dit que 17 immeubles étaient à la limite de l'insalubrité. Nous sommes choqués de voir que, dans la grande métropole française, la mort frappe parce que des immeubles sont laissés sans soin. Il faut souhaiter que cela n'arrive pas à Genève, parce que, là, nous serons montrés du doigt, nous Genève, ville internationale... C'est pourquoi les radicaux voteront les conclusions de la commission.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, il est quand même curieux, vous en conviendrez, que ce soient des locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM) qui, par voie de pétition, demandent que leur immeuble soit restauré. On peut s'inquiéter que, dans une ville telle que la nôtre et comme la préopinante radicale le disait à l'instant, on en soit arrivé là pour une partie de notre parc immobilier. Le groupe socialiste aimerait bien que cette situation change et change rapidement!

Le deuxième point que j'aimerais brièvement aborder est celui des locaux communs que sont la buanderie, le garage à vélos ou à poussettes, la chaufferie parfois... Monsieur le conseiller administratif, nous vous l'avons souvent dit en commission et nous en avons parlé avec les responsables de vos services: nous, groupe socialiste, pensons qu'il est tout à fait possible que les locaux communs ne soient pas seulement ceux d'un immeuble, mais qu'ils peuvent être communs à une série d'immeubles voisins, qu'ils peuvent être partagés entre locataires de différents immeubles dans la même rue, voire dans le même quartier. Cela permet d'utiliser au mieux les espaces dans chaque bâtiment. Le fait que les locataires d'un secteur profitent de locaux communs à tous permet des économies d'espace et d'argent.

Le troisième point qui est abordé dans le rapport, mais brièvement, et qui nous a laissés songeurs est celui de la stabilité des loyers. Il n'est question que de petites hausses, nous assure-t-on – cela ne nous rassure que peu, car nous n'avons aucune garantie – puisque, de toute façon, les hausses de loyers impliqueront directement une augmentation des subventions. Certes, mais il y a aussi la question du relogement de ces locataires, qui sont d'un milieu très modeste. Quant à nous, nous serons extrêmement attentifs à ce que ces familles puissent retrouver un logement avec une réelle stabilité des loyers, ce d'autant que la vétusté des immeubles en question ne justifie en aucun cas qu'on maintienne ces gens dans des logements pareils sous prétexte que les loyers sont extrêmement bon marché. Ils ont droit, comme nous tous, à des logements décents.

Enfin, Monsieur Muller, nous avons demandé à de réitérées reprises que le règlement de la GIM nous soit transmis. Vous nous l'aviez promis pour janvier 2005, nous sommes en septembre 2005: nous espérons le voir arriver sur nos pupitres avant la fin de l'année. Ce serait une bonne chose et je vous en remercie par avance.

M. Robert Pattaroni (DC). Pour nous, il n'y a pas de problème: nous allons évidemment accepter cette pétition, pour les raisons qui ont déjà été évoquées. Cela dit, nous avons une petite question à propos des loyers. A la page 7 du rapport, on explique que les loyers des nouveaux logements seront fixés à 2233 francs par pièce et par an, ce qui paraît logique dans le contexte. Puis, à la page 8, on nous indique que, suite à la première décision du Conseil administratif, une hypothèse de travail aurait fixé les loyers à 6000 francs. Alors, il a dû y avoir une mauvaise communication ou une petite erreur... Le magistrat peut-il nous éclairer?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vais rassurer rapidement M. Pattaroni: ce n'est pas du tout une erreur. Les logements qui seront loués à 6000 francs la pièce sont des logements qui n'existent pas aujourd'hui et qui

seront créés dans les combles, grâce au crédit de construction auquel M^{me} Perler-Isaaz faisait allusion tout à l'heure et dont nous allons vous saisir. A cet égard, si nous avons pris un peu de retard, c'est que, dans le cadre de l'examen de la demande d'autorisation par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, il y a eu un petit problème sur le plan financier. Entre les montants des loyers des nouveaux logements créés dans les combles et les loyers existants, certains calculs devaient être affinés, ce qui explique que nous n'avons pas déposé la proposition au mois de juin. Sachant qu'en juillet et août il n'y a pas de séance, vous allez être saisis du crédit en octobre ou en novembre.

Le prix de 6000 francs ne concerne donc que les nouveaux logements dans les combles, c'est le prix qui est pratiqué généralement pour ce type de logements. Ceux-ci sont évidemment un plus par rapport au marché actuel, puisqu'on met des logements supplémentaires à disposition. Mais, comme vous vous en rendrez compte en examinant le crédit de construction qui vous sera présenté, le coût des interventions de cette nature est souvent très élevé et la contrepartie, ce sont des loyers relativement élevés. En revanche, même si je n'ai pas en tête le plan financier après travaux, je peux vous rassurer en ce qui concerne les logements existants. La Ville, dans ce domaine, se fait une fierté de montrer l'exemple et les loyers seront toujours inférieurs à 3225 francs la pièce par an, qui est le montant admis par la LDTR (loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation).

M. Patrice Reynaud (L). Je vais être très bref. Je souhaiterais intervenir ensuite de ce qu'a pu nous dire, très justement au demeurant, M. Deshusses au nom de son parti. Encore une fois, comme c'était le cas tout à l'heure au sujet de la drogue, ce problème de la réhabilitation des immeubles appartenant à la Ville de Genève a fait l'objet d'une unanimité interpartis au sein de la commission des pétitions. Je crois qu'il faut profiter de cet exemple pour dépasser les clivages et abandonner les querelles de clocher, notamment celle consistant à crier haro sur le baudet à propos de la GIM et, plus particulièrement, de celui qui préside à ses destinées. Car, dans le cas contraire, il serait sans doute facile aux libéraux de rappeler que, en matière de rénovations et de constructions, ce n'est pas le département de M. Muller qui est concerné, mais bien celui de M. Ferrazino!

En l'occurrence, loin de moi un tel propos, mon propos est différent. Nous avons tous et toutes en tête ce qui s'est passé récemment, à trois reprises, à Paris. La raison principale de ces accidents était la vétusté dramatique, indigne, des habitations, que certaines autorités, peu importe lesquelles, avaient laissées pourrir. On a vu le résultat: plusieurs dizaines d'enfants y ont laissé leur peau! Pour ces problèmes-là, comme pour le problème de la drogue, je vous en supplie, Mesdames et Messieurs, dépassons les clivages politiques, évitons de nous renvoyer

les casseroles – pour peu qu’elles existent – et battons-nous en commun, tous partis et services confondus, pour que jamais ce qui a pu se passer à Paris ne puisse se passer dans notre ville!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dois rappeler à M. Reynaud que parfois comparaison n’est pas raison! Ce qui s’est passé à Paris, comme le maire actuel, M. Delanoë, a eu l’occasion de le rappeler dans la presse française – qu’apparemment vous ne lisez pas beaucoup, Monsieur Reynaud – est le résultat de l’incurie de ses prédécesseurs, c’est-à-dire de gens qui vous sont relativement proches, politiquement parlant. C’est ainsi que, effectivement, la Ville de Paris s’est trouvée dans la situation que vous avez décrite... (*Remarque.*) Je le dis parce que vous faites la leçon! C’est un peu facile de faire la leçon, comme cela, sans savoir ce qu’il en est!

Je vous dis donc, en parlant non pas de Paris mais de Genève, que, depuis six ans, j’ai régulièrement saisi le Conseil municipal, avec l’appui du Conseil administratif – que je remercie d’ailleurs car il m’a toujours soutenu, de même que le Conseil municipal qui a voté ces crédits – de demandes de rénovation des immeubles de la Ville de Genève, notamment dans les quartiers des Grottes et de Saint-Gervais. Vous savez, car nous l’avons annoncé, que nous allons continuer cette politique de réhabilitation. Simplement, Monsieur Deshusses, je ne peux pas faire en six ans ce qui n’a pas été fait pendant des décennies!

Aujourd’hui, ce que nous pouvons faire, vous et nous, c’est inscrire et voter, dans chaque budget, à la ligne «Entretien des immeubles», les montants nécessaires pour nous permettre d’entretenir les bâtiments, car c’est uniquement en ayant le financement que nous pourrions effectuer cet entretien que tout le monde souhaite. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l’unanimité (58 oui).

12. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu la résolution et les motions suivantes:

- R-85, de *MM. Olivier Norer, Bruno Martinelli, Alain Dupraz, Michel Ducret* et *M^{me} Monique Cahannes*: «Fée électricité plutôt que fumée noire dans les rues commerçantes de notre centre-ville!»;
- M-552, de *MM. Olivier Norer, Bruno Martinelli, Alain Dupraz, Michel Ducret, M^{mes} Alexandra Rys et Monique Cahannes*: «Trolleybus plutôt que bus dans les rues et quartiers de notre ville!»;
- M-553, de *M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet, Michel Ducret et René Winet*: «Rendons les Halles de l’Ile aux enfants!».

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1582
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1582
3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition de résolution du Conseil administratif du 23 mars 2005 concernant la garantie de déficit de 1 000 000 de francs pour la saison 2005-2006 du ballet du Grand Théâtre (PR-404 A)	1582
4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 janvier 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 150 000 francs destiné au remplacement de la partie condensation-évaporation des installations frigorifiques des patinoires des Vernets, situées 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève-Plainpalais (PR-392 A)	1627
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Jean-Louis Fazio et Roman Juon, renvoyée en commission le 13 novembre 2004, intitulée: «Remplaçons la verrue de la place de Cornavin» (M-480 A)	1635
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M. Jean-Louis Fazio et M ^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, renvoyée en commission le 5 octobre 2004, intitulée: «Pour que le quai du Seujet retrouve sa qualité d'espace public!» (M-495 A)	1638
7. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 janvier 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire d'un montant de 4 906 500 francs, ramené à 4 681 500 francs destiné au renouvellement de certains véhicules, machines et engins spécifiques de l'administration municipale (tranche figurant au plan financier d'investissement pour les années 2003 et 2004), à l'acquisition de 20 vélos, de 10 vélos électriques et de 21 véhicules fonctionnant au gaz naturel comprimé (GNC) (PR-386 A)	1687

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Maison squattée au chemin des Tulipiers» (P-8 A) . .	1722
9. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner:	
– la résolution de MM. Pierre Maudet, Patrice Reynaud et M ^{me} Alexandra Rys, renvoyée en commission le 8 juin 2004, intitulée: «Pas de quartier pour l'insécurité (drogue)!» (R-72 A); . . .	1728
– la motion de M ^{mes} Virginie Keller Lopez, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, MM. Alain Dupraz et Jacques Mino, renvoyée en commission le 8 juin 2004, intitulée: «Pour la poursuite d'une politique globale concernant les drogues légales et illégales» (M-472 A)	1729
– Motion de la commission sociale et de la jeunesse: «Nuisances liées à la consommation et au trafic de drogue: faisons face à nos responsabilités» (M-551)	1753
10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Soutien aux associations et artistes installés dans l'ancienne usine Kugler» (P-76 A)	1783
11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Vétusté de l'immeuble sis au 3, rue Jean-Jacques-De-Sellon» (P-119 A)	1789
12. Propositions des conseillers municipaux	1809
13. Interpellations	1809
14. Questions écrites	1809

La mémorialiste:
Marguerite Conus